



Document d'objectifs Natura 2000

FR 7300898

Vallée de la Dordogne Quercynoise

Décembre 2012



Tome 1

Document de synthèse



EPIDOR

Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Dordogne



Document de synthèse (Tome I)

Rédaction : Frédéric MOINOT ⁽¹⁾, Olivier GUERRI ⁽¹⁾

Cartographie : Aurélien LABOUDIGUE ⁽¹⁾, Erwann GOUEZEC ⁽¹⁾

Expertise agricole et socio-économie :

- Maylis GOYHEINEIX ⁽²⁾, Fabienne SIGAUD ⁽²⁾, Samuel BELHAMITI ⁽²⁾

Expertises naturalistes :

- habitats terrestres : Wilfried RATEL ⁽³⁾
- habitats alluviaux : Ghislain HUYGHES ⁽⁴⁾, Nicolas DEBIAIS ⁽⁴⁾, Sylvain QUIBLIER ⁽⁴⁾
- habitats des herbiers aquatiques : Clémence OLLIVIER ⁽⁵⁾, Wilfried RATEL ⁽³⁾
- poissons: Anne SOULARD ⁽⁶⁾, Jean-Marc LASCAUX ⁽⁷⁾, Fabrice FIRMIGNAC ⁽⁷⁾
- odonates, lepidoptères, coléoptères : Wilfried RATEL ⁽³⁾, Clémence OLLIVIER ⁽⁵⁾, Yannick BERNARD ⁽⁵⁾
- loutres : Charles LEMARCHAND ⁽⁸⁾, Yves BOULADE ⁽⁸⁾, Christian BOUCHARDY ⁽⁸⁾
- chiroptères : Sylvain DEJEAN ⁽⁹⁾, Pierre-Emmanuel RECH ⁽⁹⁾

Assistance technique : François PRUDHOMME ⁽¹⁰⁾

⁽¹⁾ EPIDOR – Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, ⁽²⁾ Association pour le Développement Agricole et des Systèmes d'Exploitation Agricoles du Lot, ⁽³⁾ Association Lot Nature, ⁽⁴⁾ Bureau d'études BIOTEC, ⁽⁵⁾ Bureau d'études BIOTOPE, ⁽⁶⁾ Association Migrateurs Garonne Dordogne, ⁽⁷⁾ Bureau d'études ECOGEA, ⁽⁸⁾ Bureau d'études CATICHE Production, ⁽⁹⁾ Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées, ⁽¹⁰⁾ Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées-Pyrénées.

Référence à utiliser :

EPIDOR (2012) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300898 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ». EPIDOR, 238 p, 5 tomes

Sommaire

Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	10
Introduction	11
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	13
1.1. Généralités	13
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	19
1.3. Les acteurs du territoire.....	26
CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	29
2.1. Un partenariat avec un prestataire agricole	29
2.2. Des expertises scientifiques et naturalistes.....	29
2.3. Des groupes techniques.....	34
2.4. Le Comité de pilotage (COPIL).....	34
CHAPITRE 3. Activités humaines et usages	35
3.1. Population, zones urbaines, emplois et logements	35
3.2. Agriculture	39
3.3. Tourisme	48
3.4. Chasse	51
3.5. Pêche.....	51
3.6. Spéléologie.....	53
3.7. Escalade	55
3.8. Randonnées	55
3.9. Activités nautiques.....	56
3.10. Artisanat et commerce	58
3.11. Industrie.....	58
3.12. Autres usages liés à l'eau	61
3.13. Les conflits d'usages et les attentes des acteurs	63
3.14. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	64
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats	81

4.1. Les habitats naturels	81
4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat	147
CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale	199
5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	199
5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	205
5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	209
5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	213
CHAPITRE 6. Objectifs de conservation généraux et opérationnels	217
6.1. Objectifs de conservation généraux	217
6.2. Objectifs de conservation opérationnels et types d'action	219
Bibliographie	223
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information	223
Liste des sigles.....	227
Table des figures et tableaux	229
Table des matières	233

Préambule : le réseau Natura 2000

A. LE RESEAU NATURA 2000

a. Natura 2000 en Europe

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives Européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats-Faune-Flore** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives :

_ **Environ 22 000 sites en Zone Spéciale de Conservation - ZSC** au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », soit **710 000 km²**. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'UE.

_ **Environ 5000 sites en Zone de Protection Spéciale - ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit **590 000 km²**. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'UE.

b. Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 13.3 % du territoire terrestre métropolitain** soit 6,9 Millions d'ha. Le domaine marin couvre 4 Millions d'ha.

1 368 sites en ZSC au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4,6 M d'ha.

384 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4,3 M d'ha.

c. Natura 2000 dans la Région Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées compte 115 sites désignés au titre de Natura 2000. Ils représentent 386 000 hectares, soit 8,4% de la surface régionale.

d. Natura 2000 dans le Lot

Le département du Lot compte 18 sites qui ont été désignés au titre de Natura 2000. Ils concernent tous des ZSC (Zones spéciales de conservation) et représente 30 000 hectares, soit 5,5% de la surface départementale.

B. LE DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB)

Le DOCOB est l'outil privilégié pour atteindre les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Chaque site doit posséder son propre DOCOB, élaboré et validé par le Comité de Pilotage du site.

Le DOCOB comporte deux niveaux de lecture distincts, du fait de sa double fonction :

- ✓ Constituer la **référence sur « l'état zéro » du site** ;
- ✓ Être **opérationnel pour la gestion du site**.

Afin d'éviter de surcharger le document de synthèse et permettre une lecture en parallèle des différentes pièces, le DOCOB a été scindé en **4 Tomes** :

- **Tome I (présent document), document de synthèse** : il apporte les principales informations nécessaires à la connaissance du site et à la compréhension de ses enjeux : description sommaire du site, diagnostic socio-économique et écologique, objectifs de conservation ;
- **Tome II, recueil de fiches habitats et espèces** : Il rassemble l'ensemble des fiches habitats et espèces du site.
- **Tome III, atlas cartographique** : il rassemble tous les éléments cartographiques ;
- **Tome IV, programme d'action** : il rassemble les fiches actions du document d'objectif ;
-
- **Tome V, annexes administratives** : il rassemble les annexes administratives au document de synthèse (compte-rendu, textes réglementaires) ;

C. LES DOCUMENTS ANNEXES

Il correspond à l'ensemble des études menées avant la réalisation du document d'objectif : les expertises naturalistes et l'étude socio-économique.

D. LA PROPOSITION DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE QUERCYNOISE AU RESEAU NATURA 2000

La vallée de la Dordogne est classée sur tout son cours au titre du réseau Natura 2000. La procédure de classement ayant suivi des logiques régionales, la vallée est en fait découpée en 3 sites d'intérêt communautaires (SIC) distincts.

Chaque site ayant fait l'objet d'une analyse particulière au niveau régional, les enjeux naturels et les contours du site n'ont pas forcément été définis de façon homogène d'un site à l'autre.

En AQUITAINE (site FR7200660 : la Dordogne), le site est limité au lit mineur. Il concerne plus de 250 km de rivière, pour une superficie de 5 700 ha. Il est composé à 95% d'eaux douces intérieures et pour 4% de milieux d'estuaire soumis à la marée. Les principaux habitats visés sont les habitats et la végétation aquatiques, et pour ce qui concerne les berges et les îles, les mégaphorbiaies et la forêt alluviale (habitat prioritaire). Les espèces d'intérêt communautaire visées sont les poissons notamment migrateurs (une espèce prioritaire : l'esturgeon), deux libellules (la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure), la loutre et une plante d'estuaire (l'Angélique à fruits variable, espèce prioritaire).

En MIDI-PYRENEES (site FR7300898 : la vallée de la Dordogne Quercynoise), le site associe des enjeux naturalistes situés à divers niveaux. Il concerne environ 65 km de vallée et couvre une superficie de près de 5 567 ha. Il comprend :

- ⇒ les milieux aquatiques composant le lit mineur de la rivière où l'on retrouve des habitats similaires à ceux d'Aquitaine, avec en plus une espèce végétale particulière (fluteau nageant) ;
- ⇒ les milieux alluviaux, avec une prise en compte plus conséquente des mégaphorbiaies, des forêts alluviales, mais également des prairies humides et des espèces associées (une espèce de papillon et deux libellules d'intérêt communautaire) ;
- ⇒ les milieux de versant composés de boisements, de pentes rocheuses, d'éboulis, de prairies sèches et de cavités, abritant quatre espèces de chauve-souris et une espèce d'insecte (lucane cerf-volant) d'intérêt communautaire.

En LIMOUSIN (site FR7401103 : la vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents) le site concerne 150 km de vallée et couvre une superficie de plus de 7 600 ha. Il est composé de deux ensembles :

- ⇒ les milieux aquatiques et péri aquatiques du lit mineur comprenant, un peu comme en Aquitaine, les forêts alluviales et les milieux humides, avec comme espèces d'intérêt communautaire la loutre, le saumon atlantique, la moule perlière et le damier de la succise ; ces milieux ne concernent que la partie aval du site (Dordogne aval Argentat, Maronne aval Hautefage) ;
- ⇒ les gorges à forte pente, d'habitats rocheux et forestier, abritant cinq espèces de chauves-souris et cinq espèces d'insectes d'intérêt communautaire ; ces milieux ne concernent que la partie amont du site, le secteur des grands barrages.

Tel que le prévoit l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, « Pour chaque site Natura 2000 est établi un document d'objectifs. ». La vallée de la Dordogne étant couverte par 3 sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « Habitats », elle doit donc au final comporter 3 documents d'objectifs (DOCOB). Mais sur le plan écologique, les 3 sites suivent une logique de vallée alluviale et l'analyse de certains compartiments ne peut avoir lieu de façon éclatée suivant une logique purement administrative.

Ainsi, même si chaque site régional comporte des enjeux différents (lit mineur uniquement en Aquitaine alors que les sites de Midi-Pyrénées et Limousin comportent des milieux terrestres), le travail d'élaboration des 3 DOCOB doit dans l'idéal se faire de manière cohérente tout au long du corridor écologique.

Les habitats aquatiques et péri aquatiques liés au lit mineur et les poissons migrateurs représentent en particulier des dénominateurs communs aux trois sites. Une grande partie de l'analyse et de la réflexion sur la gestion de ces habitats sera donc menée à l'échelle de la vallée dans son ensemble.

La vallée de la Dordogne en Midi Pyrénées dénommée « Vallée de la Dordogne Quercynoise » contient donc une grande diversité d'habitats naturels dont plusieurs sont d'intérêt communautaires (17 habitats d'intérêt communautaire), parmi lesquels 8 sont prioritaires. 16 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat avaient également déjà été identifiées lors de la proposition du site. Ce descriptif écologique a été complété lors de l'élaboration du Document d'Objectifs. Ainsi, à l'issue des inventaires engagés dans le Document d'objectif, ce sont aujourd'hui 20 habitats d'intérêt communautaires qui ont été inventoriés et 26 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat. Parmi ces espèces, on peut citer le saumon atlantique, la Lamproie marine, la Grande Alose et la Loutre.

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB

- Nom officiel du site Natura 2000 : Vallée de la Dordogne Quercynoise
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7300898
- Désignation officielle comme Site d'Importance Communautaire (SIC) : 7 décembre 2004
- Désigné au titre de : Directive "Habitats, Faune, Flore" 92/43/CEE ;
- Localisation du site Natura 2000 : région Midi-Pyrénées - département du Lot (100%)
- Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 5567 ha ;
- Altitude minimale : 83 m
- Altitude maximale : 270 m
- Région biogéographique : Atlantique
- Préfet coordonnateur : Préfet du Lot
- Président de COPIL du site Natura 2000 : Gilles LIEBUS (Maire de Meyronne et Président communauté de communes Pays de Souillac)
- Structure porteuse : EPIDOR, EPTB Dordogne
- Prestataires techniques : ADASEA du Lot, Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées ; BIOTOPE, BIOTEC, CEN Midi Pyrénées, Lot Nature, MIGADO-ECOGEA, CATICHE Production
- Groupes de travail : Agriculture – Forêt – Milieux Aquatiques –Tous usages;
- Date de l'arrêté de composition du COPIL : 15 avril 2011

Le site « Vallée de la Dordogne quercynoise » (FR7300898) est situé en région Midi-Pyrénées dans le département du Lot.

Introduction

La vallée de la Dordogne est « classée » sur l'ensemble de son linéaire au titre du réseau Natura 2000, à travers 3 sites d'intérêt communautaire divisés eux-mêmes selon une logique régionale :

- Le site FR7200660, « la Dordogne », en région Aquitaine (250 km de rivière) ;
- Le site FR7300898, « la vallée de la Dordogne Quercynoise », en région Midi-Pyrénées (60 km de vallée) ;
- Le site FR7401103, « la vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents » en région Limousin (150 km de vallée);

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites où sont présents des habitats naturels et des espèces remarquables menacés sur le territoire européen.

Le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise » (n° FR 7300898) est une future zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la directive Habitat.

Au titre de l'article R. 214-23 du Code de l'Environnement, chaque site Natura 2000 doit faire l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) au titre de la Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 « Habitats-Faune Flore ».

La gestion de chaque site s'appuie donc sur un document d'objectif (abréviation : DOCOB), élaboré en concertation avec les acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral. Document de référence pour tous les partenaires publics et privés, le DOCOB décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents et liste les actions à mettre en œuvre pour assurer leur préservation.

Le périmètre du site « Vallée de la Dordogne Quercynoise » en Midi-Pyrénées correspond au lit mineur et à la vallée de la Dordogne, ainsi que les milieux de versant.

EPIDOR, Etablissement public territorial pour le bassin de la Dordogne a été désigné par l'Etat pour être l'opérateur du DOCOB « Vallée Dordogne Quercynoise ». Cette mission correspond à la vocation de l'établissement d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux sur l'ensemble du cours de la Dordogne. Cette action bénéficie du soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le présent document présente l'état des lieux avec :

- l'inventaire et la description des activités humaines,
- l'inventaire et la description biologiques du site.

Une analyse écologique est proposée pour hiérarchiser les enjeux et fixer des objectifs de conservation.

Les cartes et les fiches espèces et habitats sont présentées dans les tomes 2 et 3 du document d'objectif.

Les inventaires et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces de la directive Habitats ont été réalisés par plusieurs bureaux d'étude et associations engagés comme prestataires.

- Habitats alluviaux : bureau d'étude BIOTOPE
- Habitats terrestres : association Lot Nature et ADASEA
- Habitats Chiroptères : CEN Midi-Pyrénées
- Habitats herbiers aquatiques : bureau d'étude BIOTOPE
- Habitats Lepidoptères, odonates et coléoptères : association Lot Nature et bureau d'étude BIOTOPE
- Habitats des poissons : association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) et bureau d'étude ECOGEA
- Habitats de la Loutre : Bureau d'étude CATICHE Production

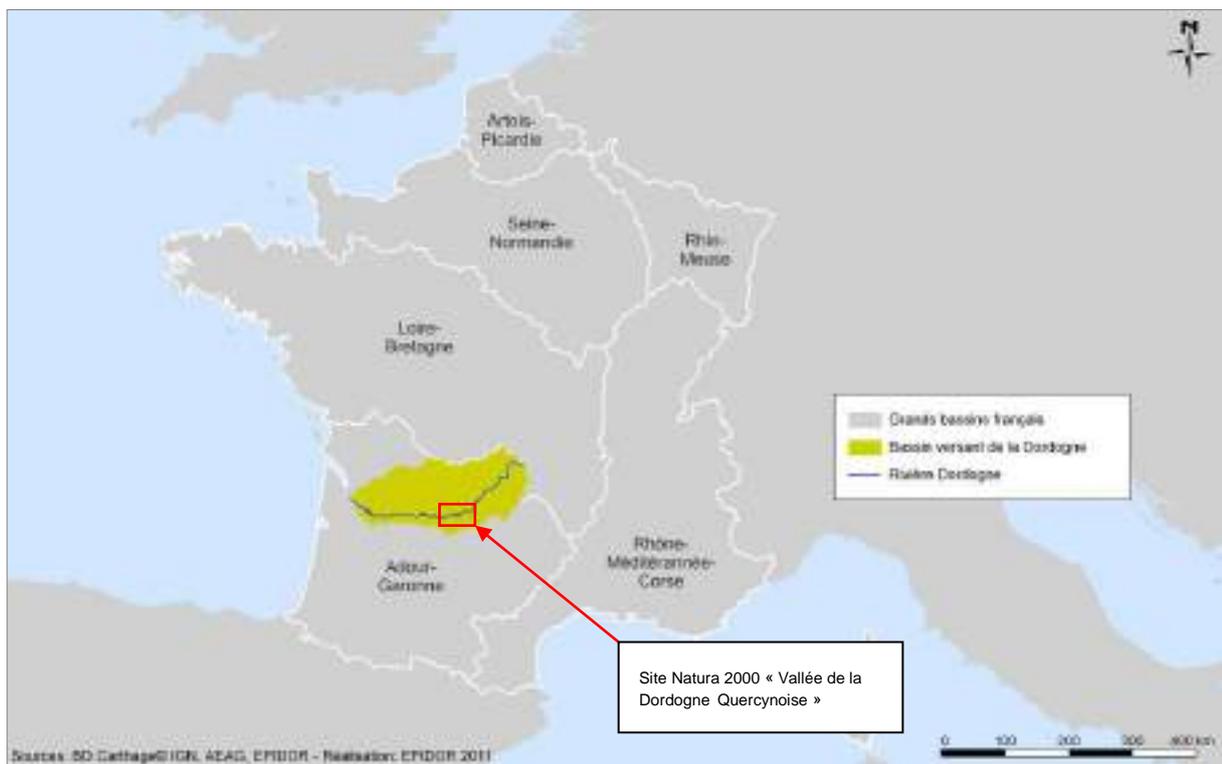
L'inventaire et la cartographie des activités humaines ont été réalisés par l'association ADASEA et l'établissement public EPIDOR. La mise en forme du présent document a été réalisée par EPIDOR, à partir des rapports fournis par les prestataires et des données complémentaires disponibles à EPIDOR (Observatoire Dordogne).

CHAPITRE 1. Présentation du site

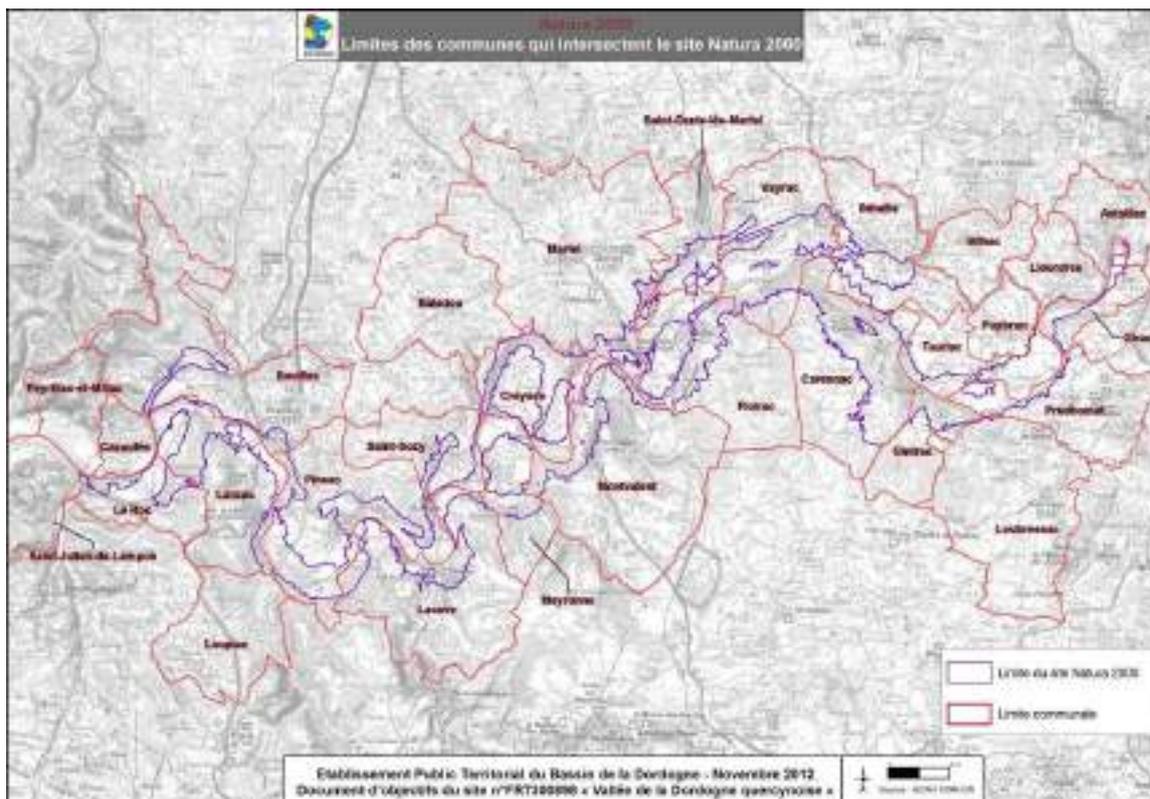
1.1. Généralités

1.1.1. Périmètre du site et communes concernées

Le site Natura 2000 se situe dans le bassin Adour-Garonne, sur le bassin hydrographique de la Dordogne, dans la région Midi-Pyrénées, au nord du département du Lot.



- Figure 1- Situation du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise » sur le bassin Adour-Garonne



- Figure 2- Communes concernées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise »

D'une superficie de 5 566 hectares, ce site concerne 20 communes : Bétaille, Carennac, Creysse, Flouzac, Gagnac-sur-Cère, Gintrac, Girac, Lacave, Lanzac, Le Roc, Martel, Meyronne, Montvalent, Pinsac, Prudhomat, Saint-Denis-les-Martel, Saint-Sozy, Souillac, Tauriac, Vayrac.

5 cantons sont situés sur le site : Payrac, Souillac, Martel, Vayrac, Bretenoux.

4 communautés de communes sont concernées par le site : Communauté de communes du Pays de Martel, du Pays de Souillac, du Pays Haut Quercy Dordogne, de Cère et Dordogne.

2 Pays sont concernés par le site : le Pays Bourian, le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise.

1 seule commune fait partie du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy : Lacave.

La participation de chacune des communes à la surface totale du site est très disparate (tableau ci-dessous).

Commune	Surface de la commune (ha)	Surface en Natura 2000 de la commune (ha)	Part de la commune inscrite dans le site (%)
TAURIAC	823	366	7
CARENAC	1900	764	14
VAYRAC	1633	606	11
PINSAC	1969	711	13
CREYSSE	951	297	5
GAGNAC-SUR-CERE	1283	3	0
GIRAC	440	131	2
LANZAC	1462	435	8
MEYRONNE	804	197	4
GINTRAC	679	152	3
FLOIRAC	1902	390	7
BETAÏLE	1399	247	4
LE ROC	695	105	2
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	793	107	2
PRUDHOMAT	1239	158	3
SAINT-SOZY	859	108	2
LACAVE	2119	257	5
MONTVALENT	2761	258	5
SOUILLAC	2592	153	3
MARTEL	3528	121	2
Total	29831	5566	100

- Tableau °1 - Implication des communes dans le site

TAURIAC	823	366	44
CARENAC	1900	764	40
VAYRAC	1633	606	37
PINSAC	1969	711	36
CREYSSE	951	297	31
GIRAC	440	131	30
LANZAC	1462	435	30
MEYRONNE	804	197	25
GINTRAC	679	152	22
FLOIRAC	1902	390	21
BETAÏLE	1399	247	18
LE ROC	695	105	15
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	793	107	13
PRUDHOMAT	1239	158	13
SAINT-SOZY	859	108	13
LACAVE	2119	257	12
MONTVALENT	2761	258	9
SOUILLAC	2592	153	6
MARTEL	3528	121	3
Total	28548	5563	

- Tableau 2 - Implication du site dans les communes

Le périmètre du site a été délimité en intégrant la rivière, des secteurs de vallée et de coteaux. Ce périmètre s'appuie le plus souvent sur les limites géographiques facilement identifiables sur le terrain (routes,

chemins...); sur les limites de parcelles à partir de photographies aériennes ; et sur les courbes de niveaux dans les secteurs forestiers et de versant.

Le site a été proposé comme site d'Importance Communautaire (pSIC) le 31 décembre 1998.

Le site Vallée de la Dordogne Quercynoise a été déclaré officiellement Site d'Intérêt Communautaire sous le code « FR 7300898 » le 7 décembre 2004.

L'arrêté du 13 avril 2007 porte désignation du site Natura 2000 vallée de la Dordogne quercynoise (zone spéciale de conservation).

1.1.2. Composition du site

Le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise » est composé d'une grande vallée à fort méandrement d'une longueur de 65 km, encaissée dans des sédiments calcaires jurassiques, et marquée par un développement linéaire de falaises conséquent (sur environ 25 km). La couverture boisée est importante sur les versants et dominée par la chênaie pubescente subméditerranéenne.

Le site présente une grande diversité de milieux aquatiques et de milieux alluviaux (bancs sablo-graveleux du lit mineur, forêts alluviales et de versant et prairies naturelles). De nombreuses espèces rares au niveau régional et national (phanérogames et coléoptères), de remarquables frayères à poissons migrateurs, et la Loutrou occupent le site.

Composition du site	
Forêts caducifoliées	34 %
Autres terres arables	31 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	12 %
Pelouses sèches, Steppes	4 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %

Source : site Internet du Réseau Natura 2000

- Tableau 3 - Composition du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne quercynoise » (FR7300898)

1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés

Le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise » comprend :

- le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons migrateurs, les libellules, la loutre et le flouteau nageant (espèce végétale) ;
- la vallée avec des habitats agro-pastoraux comme les prairies humides et les espèces associées : les papillons, les libellules ;
- les milieux de versant composés de boisements, de pentes rocheuses, d'éboulis, de pelouses sèches et de cavités, abritant 9 espèces de chauve-souris et des insectes.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier en 2012 **20 habitats naturels et 26 espèces** différentes d'intérêt communautaires.

1.1.3.1. Les habitats naturels :

20 habitats naturels ont été répertoriés sur le site vallée de la Dordogne Quercynoise : 6 habitats liés aux activités agricoles, 3 habitats rocheux, 7 habitats aquatiques et humides, 4 habitats forestiers dont deux liés aux zones riveraines.

Habitats naturels d'intérêt communautaire	
<p style="text-align: center;">6 habitats agropastoraux</p> <p>Pelouses sèches calcaires : milieux ouverts des sols maigres, pas ou peu fertilisés, dominées par des graminées vivaces. Ce milieu est très diversifié sur le site, on le retrouve soit en contexte alluvial ou soit sur le plateau (6210).</p> <p>Pelouses calcaires des dalles rocheuses : végétations dominées par des plantes crassulacées (orpins) et des annuelles, installées sur les dalles calcaires affleurantes des pelouses sèches des plateaux, des landes à buis et/ou à Genévriers, ainsi que sur les replats des falaises (6110)*.</p> <p>Pelouses à annuelles des sols calcaires : végétations dominées par des petites plantes annuelles, installées sur les sols dénudés des pelouses sèches calcaires des plateaux (6220)*.</p> <p>Landes à Buis : milieu arbustifs de transition entre les pelouses sèches calcaires et la chênaie pubescente, installés sur des sols calcaires secs, pentus et caillouteux (5110).</p> <p>Landes à Genévrier commun : milieu arbustifs de transition entre les pelouses sèches calcaires et la chênaie pubescente, installés sur des sols relativement profonds (5130).</p> <p>Prairies de fauche : milieux ouverts sur sols + ou -profonds et frais, pas ou peu fertilisés, dominées par des grandes herbacées vivaces adaptées à la fauche (6510).</p>	<p style="text-align: center;">7 habitats aquatiques et humides</p> <p>Herbiers à Characées : herbiers d'algues enracinées, pionniers, des eaux calmes et relativement pauvres en éléments minéraux nutritifs, dominées par des Characées (3140).</p> <p>Herbiers des eaux courantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux courantes à faiblement courantes du lit mineur (3260).</p> <p>Herbiers des eaux stagnantes à faiblement courantes : végétations aquatiques des eaux plus ou moins stagnantes, localisées au niveau des bras morts et des plans d'eau du lit majeur (3150).</p> <p>Gazons amphibies des berges : végétations herbacées pionnières, héliophiles, qui se développent sur des sols exondés sableux à limoneux, voir vaseux. Milieux qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été, sur les pentes douces des franges des grèves, en bordure des bras morts mais aussi en bordure des plans d'eau du site (3130).</p> <p>Végétations des grèves alluviales : végétations pionnières du lit mineur qui se développent à l'occasion des forts étiages d'été et du début de l'automne, sur des sols sableux à graveleux (banc de galets) riches en nutriments ou sur des sols limoneux et argileux riches en azote. Composés de plantes herbacées annuelles, ces milieux se trouvent en marges des berges exondées (3270).</p> <p>Mégaphorbiaies : milieux herbacés installés sur des sols frais à humides, souvent dominées par des grandes herbes. Milieux diversifiés sur le site, localisés en bordure de rivière et de fossés, ainsi qu'au niveau des lisières et au sein même des forêts alluviales (6430).</p> <p>Formations tufeuses : concrétion des sources et suintements carbonatés dominées par des mousses (7220)*.</p>
<p style="text-align: center;">3 habitats rocheux</p> <p>Eboulis calcaires : végétations des éboulis calcaires plus ou moins mobiles (8160* et 8130).</p> <p>Falaises calcaires : végétations des fentes des falaises et des pentes rocheuses calcaires (8210).</p> <p>Grottes : grotte pouvant abriter des colonies de chauves-souris (8310).</p>	<p style="text-align: center;">4 habitats forestiers dont deux riverains</p> <p>Forêts alluviales de bordure de rivière dominées par l'Aulne, le Frêne ou le Saule blanc: boisements des secteurs les plus dynamiques et inondés fréquemment (91E0)*.</p> <p>Forêts alluviales des hauts de berge, dominées par le Chêne pédonculé, le Charme, le Frêne, les Tilleuls et les Ormes: boisements des secteurs moins fréquemment inondés (crues décennales). (91F0).</p> <p>Chênaies vertes : formations arborescentes dominées par le Chêne vert présentes sur des milieux sec, pentues, rocailleuses et ensoleillés (9340).</p> <p>Bois de ravins : boisements dominés par des essences de type tilleuls, Frêne élevé, érables qui se maintiennent sur de fortes pentes (9180)*.</p>

6110 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'habitat (ex : 6110 = code Natura 2000 de l'habitat Pelouses calcaires)

* : habitat prioritaire

- Figure 3 - Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise »

1.1.3.2. Les habitats d'espèces :

26 espèces d'intérêt communautaires ont été répertoriées : 8 insectes, 10 mammifères, 7 poissons et 1 plante.
Il est donc nécessaire de garantir la préservation et la protection des habitats pour les 26 espèces.

Habitats des espèces d'intérêt communautaire
<p style="text-align: center;">Habitats de 7 poissons</p> <p>Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) (1106). Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) (1095). Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>) (1102). Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>) (1126). Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>) (1096). Bouvière (<i>Rhodeus sericeus amarus</i>) (1134). Chabot (<i>Cottus gobio</i>) (1163).</p> <p style="text-align: center;">Habitat d'1 plante</p> <p style="text-align: center;">Fluteau nageant (<i>Luronium natans</i>) (1831).</p> <p style="text-align: center;">Habitats de 10 mammifères</p> <p>Loutre d'europe (<i>Lutra lutra</i>) (1355).</p> <p>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) (1304). Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303). Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) (1305). Vespertillon à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) (1321). Minoptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) (1310). Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) (1308). Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) (1324). Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) (1307). Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) (1323).</p> <p style="text-align: center;">Habitats de 8 insectes</p> <p><u>Habitats des odonates :</u> Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) (1041). Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) (1044).</p> <p><u>Habitats des lépidoptères :</u> Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) (1060). Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (1065). Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) (1078)*. Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) (1074).</p> <p><u>Habitats des coléoptères :</u> Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) (1088). Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) (1083).</p>

1088 : Les chiffres 4 caractères correspondent au code Natura 2000 de l'espèce
(ex : 1088 = code Natura 2000 de l'espèce Grand capricorne)

* : espèce prioritaire

- Figure 4 - Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise »

1.2. Caractéristiques physiques du site

1.2.1. Contexte climatique

L'altitude minimale est de 83 mètres et l'altitude maximale est de 250 mètres.

Le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise » est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée, elle hérite d'une climatologie variant entre dominante océanique et influences méridionales, d'une part, et entre la double influence montagne / continent d'autre part.

Cette double influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement importantes et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Cette influence est également pondérée par une influence méditerranéenne qui se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août). Ceci entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

L'ensoleillement est important mais s'exprime de façon différente suivant les versants. L'orientation Est-Ouest de la majeure partie de la vallée détermine une opposition nette entre les versants exposés au Sud, porteurs d'une végétation rabougrie riche en espèces thermophiles et souvent xérophiles, et les versants Nord, ombragés et frais, riches en espèces sciaphiles (aimant l'ombre).

1.2.2. Contexte hydrologique

La Dordogne et ses affluents se caractérisent par un régime hydrologique particulièrement inégal. Les eaux les plus abondantes arrivent en automne et en hiver avec des montées très brusques dues aux pluies. Elles commencent à décroître en mars, se soutiennent un moment avec la fonte des neiges ou les pluies du printemps. Les trois mois d'été les laissent très appauvries, mais il suffit d'un orage pour les voir multiplier leur débit. La Dordogne a un régime pluvio-nival à tendance océanique.

Bien que la climatologie et la pluviométrie aient une influence directe sur l'hydrologie des cours d'eau, la chaîne de barrages hydroélectriques a entraîné d'importantes modifications des régimes naturels. Avant leur implantation, l'hydrologie se traduisait par une période d'étiage général, suivie de grandes crues qui répercutaient à l'aval les intempéries subies par la haute vallée. Ainsi, la fréquence des crues petites et moyennes a fortement diminué et l'étiage est largement soutenu sur les grands cours d'eau du bassin versant.

1.2.2.1. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du bassin de la Dordogne comprend un peu plus de 22 000 km de cours d'eau (recensés dans la BD Carthage). Sa configuration résulte de la climatologie, de la géomorphologie et de l'hydrogéologie.

La Dordogne est le 5ème fleuve français par sa longueur (après la Loire, le Rhône, la Garonne et la Seine).

Elle prend naissance au pied du Puy de Sancy (1885 mètres), plus haut volcan du Massif Central dans le département du Puy de Dôme et s'étale sur 475 km jusqu'au Bec d'Ambès dans le département de la Gironde. Elle sillonne ainsi 4 régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine) et 6 départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde) pour rejoindre la Garonne et former avec elle l'estuaire de la Gironde, le plus vaste d'Europe.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du réseau hydrographique du bassin de la Dordogne sur le secteur de la Dordogne Quercynoise.

	Affluents Rive Droite	Affluents Rive Gauche
Secteur Dordogne Quercynoise	La Sourdoire Le Palsou La Tourmente La Borrèze	La Cère Le Mamoul La Bave Le Limon L'Ouyse Le Tournefeuille

- Tableau 4 - Les principaux affluents de la rivière Dordogne sur le secteur de la Dordogne Lotoise

La densité du réseau hydrographique sur ce territoire est de 0,51 km/km².

Le débit moyen annuel pour la Dordogne à Carennac est de 172 m³/s.

1.2.2.2. Les crues

Sur la vallée de la Dordogne et de la Cère, les débits commencent à s'accroître en octobre, pour parvenir à leur maximum en janvier, février et parfois en mars. Les crues se produisent d'ordinaire à la fin de l'hiver quand les terrains de l'amont sont saturés d'humidité et que la pluviométrie est importante. Environ trois quarts des crues annuelles ont été mesurées sur les mois de décembre à mars. Bien que plus rares, les fortes crues printanières, estivales et automnales, peuvent également se produire sur le bassin versant.

La réponse hydrologique aux sollicitations pluviométriques peut



- Figure 5 - La Dordogne en crue

prendre des formes diverses sur l'ensemble du territoire. Les crues sont lentes sur la Dordogne et durent trois à quatre jours. Elles peuvent être grossies par de fortes proportions de pluies et de neiges tombées sur l'Auvergne occidentale et le Limousin oriental. L'événement historique le plus fort du 20^e siècle sur la Dordogne, d'une fréquence comprise entre la crue trentennale et la cinquantennale remonte au 10 décembre 1944. Cette

inondation a marqué les esprits en raison de son caractère généralisé. Toutes les rivières du bassin étaient en crue. La crue de juillet 2001, plus récente mais moins dommageable, a toutefois surpris les populations par sa survenue en été.

Globalement, depuis la construction des grands barrages à l'amont de la Dordogne à la moitié du XX^e siècle, les crues ordinaires ont été confisquées par la production d'hydroélectricité. En effet, en retenant l'eau, ils atténuent la montée des eaux et suppriment ainsi les petites et moyennes crues. Les crues qui se produisent aujourd'hui sont donc principalement des événements exceptionnels.

1.2.2.3. Les étiages

Dépendant des conditions climatiques sur le bassin de la Dordogne, l'étiage s'observe la plupart du temps en été et peut se prolonger jusqu'aux mois de septembre, octobre, voire novembre selon les années. Il correspond avant tout à une situation naturelle, due à une baisse des pluies et à des températures élevées, bien qu'il soit parfois accentué par des pressions anthropiques (destructions de zones humides, rectifications de cours d'eau, prélèvements excessifs pour divers usages).

L'axe Dordogne bénéficie d'une réalimentation par les ouvrages hydroélectriques du haut bassin, qui viennent relever les débits en période d'étiage. Sur la rivière Dordogne, sont présents des barrages avec une capacité de stockage de plus d'1 milliard de m³. Ces ouvrages ont pour vocation unique de produire de l'énergie, mais ils participent aussi indirectement à soutenir l'étiage car ils délivrent un débit garanti de 10 m³/s à Argentat alors qu'il pourrait descendre naturellement à 3 m³/s.

Enfin, les situations les plus problématiques se rencontrent sur les petits affluents qui atteignent chaque année des niveaux critiques. Ces rivières sont fragiles pour plusieurs raisons : un débit naturel faible, une hydrogéologie particulière avec des pertes et résurgences, des aménagements et des recalibrages qui ont détruit leur équilibre hydrologique. C'est particulièrement vrai sur des cours d'eau comme la Sourdoire, La Tourmente, la Borrèze et la Bave.

1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique

1.2.3.1. Géologie

En amont du département du Lot, la vallée de la Dordogne se trouve sur les hautes collines et monts sur gneiss et schistes du primaire. En arrivant dans le Lot, elle entaille les grands plateaux calcaires ondulés (les grands causses) du secondaire.

La nature des roches de la vallée est composée :

- d'alluvions actuelles du lit majeur avec des galets et sables fluviaux,
- d'alluvions récentes de la basse terrasse avec des galets et sables recouverts de terre fine de texture sableuse à limono-argileuse,
- d'alluvions anciennes des terrasses moyennes et supérieures, limon sableux parfois caillouteux recouvrant des niveaux caillouteux ou argilo-caillouteux plus ou moins imperméables. Dans les niveaux supérieurs on ne trouve que des galets de quartz et des sables siliceux.

La vallée est structurée de la façon suivante :

- un lit mineur recouvert par les débits plein bord (de berge à berge). Sa topographie est globalement plane mais irrégulière.

- une basse plaine assez large par endroit (2 km) et qui domine le lit mineur de 1 à 3 mètres. La topographie est globalement plane, avec un microrelief composé de bourrelets récents ou anciens de la rivière. Ces bourrelets sont de texture sableuse à sablo-limoneuse. La basse plaine est exceptionnellement inondable par les crues.

- les terrasses anciennes, qui ne subsistent qu'à l'état de petites surfaces voire de lambeaux. Elles ont été réduites par l'érosion et/ou ont subi des influences du milieu environnant : recalcification ou recharge par de petits cônes d'éboulis des causses. Les terrasses les plus anciennes dominent la Dordogne de 35 à 65 mètres.

Des dépôts les plus anciens de la Dordogne correspondent à des dépôts attribués au Pliocène que l'on trouve quasiment sur les Causses à proximité des dépôts du Sidérolithique. Ils dominent la Vallée actuelle de 50 à 100 mètres.

1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Dordogne

La morphologie et les caractéristiques de la vallée où un cours d'eau s'écoule conditionnent les possibilités de mouvements et de distribution des habitats.

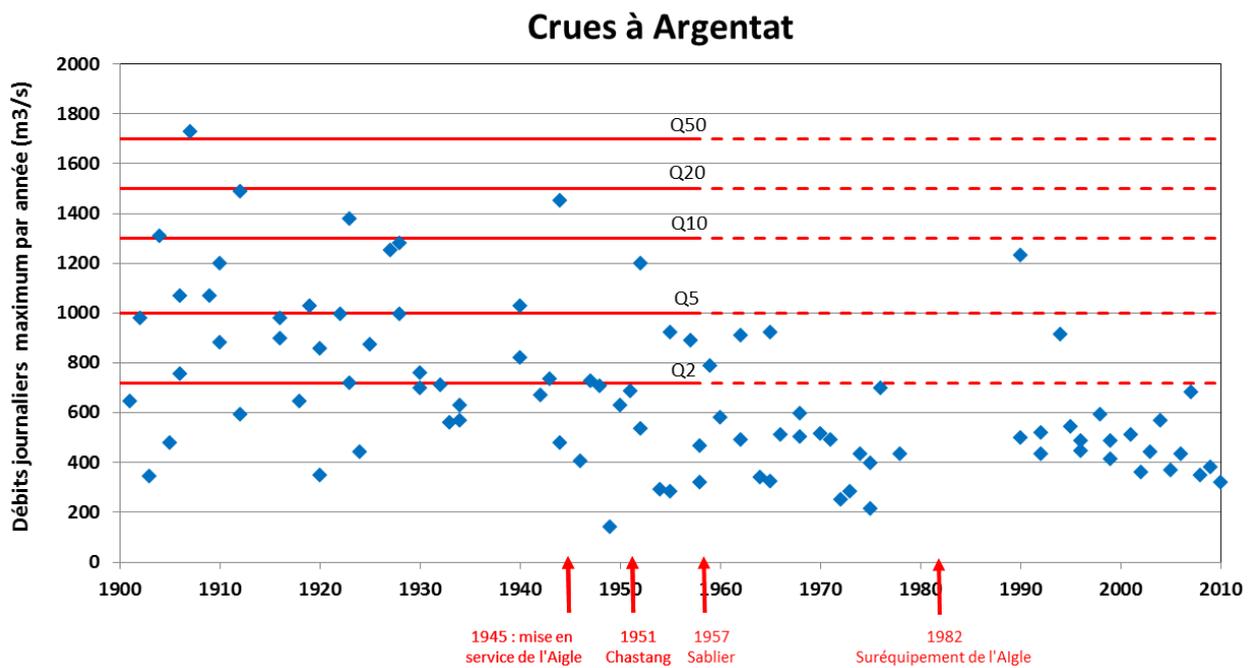
Pour la Dordogne entre Girac et Souillac, les formations et contreforts calcaires du Quercy au sein desquels la rivière s'engage à l'aval de sa confluence avec la Cère limitent drastiquement les possibilités de mouvement. Régulièrement, ces structures se confrontent aux écoulements, les guident, voir même les accompagnent jusqu'à former des falaises fluviales vives surplombant le lit.

Outre que ces structures en certains secteurs de la vallée très contraints organisent les circonvolutions de tracé de la Dordogne, elles constituent de véritables points de fixation du profil en long de la rivière, non seulement à travers leur affleurement localisé au sein même du lit vif (émergence parfois du substratum liée aux irrégularités de la topographie du soubassement calcaire). Cette caractéristique de la vallée de la Dordogne Quercynoise explique entre autre que le profil en long de la rivière correspond à un profil en « marches d'escalier » puis, parmi d'autres facteurs, que le processus généralisé d'enfoncement du lit subi n'ait pas été aussi significatif tout au long du parcours de la rivière..

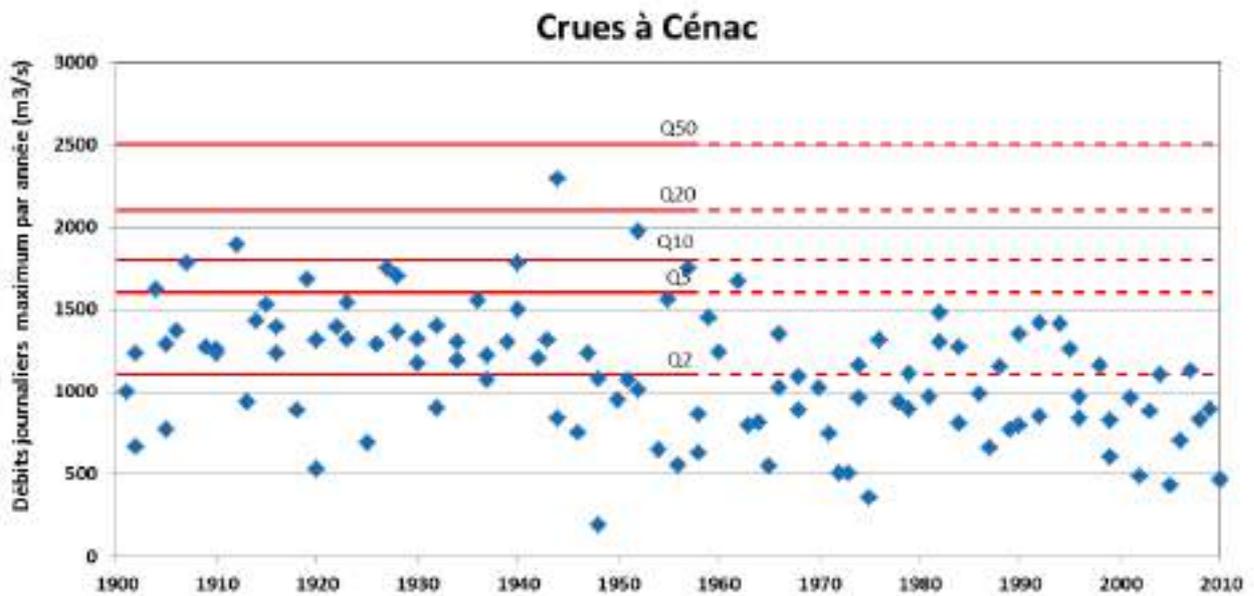
Les aménagements hydro-électriques du siècle passé (Biotec, 2011) :

Les grands travaux d'équipement hydro-électrique du cours amont de la Dordogne débutent en 1932 et s'achèvent pleinement en 1957 avec la mise en service de l'infrastructure du Sablier à Argentat. Concomitamment, seront exécutés des aménagements de même nature sur la Cère et la Maronne, principaux affluents en aval immédiat d'Argentat. Dès lors, d'un point de vue morpho-dynamique, comme d'un point de vue hydrologique, il apparaît qu'il y aura un « avant » et un « après 1957 » : en bloquant définitivement le transit vers l'aval de la charge alluviale grossière encore produite et disponible en partie haute du bassin, les équipements hydro-électriques susmentionnés ont en effet accéléré la tendance naturelle à l'incision qu'entretenait déjà la Dordogne.

Au-delà d'avoir nourri ce déséquilibre sédimentaire, ces équipements semblent avoir en outre contraint « l'hydrologie naturelle » de la rivière et modifié symptomatiquement le régime des crues. Ainsi ont-ils entraîné une réduction de la fréquence des événements hydrologiques dits « morphogènes », c'est-à-dire des « petites » crues qui généraient le remaniement des formes du lit et limitaient les phénomènes de succession végétale (soustraits des processus de remaniement régulier des sols, les terrasses et bancs alluviaux évoluent rapidement vers la forêt – processus de « fermeture du lit »). Pour exemple et à la station d'Argentat, comme de Cénac, quasiment aucune crue supérieure à la quinquennale pour des débits moyens journaliers n'ont été observée depuis les années 1960.



- Figure 6- Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Argentat (19)



- Figure 7- Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Cénac (24)

Sur un autre plan, l'analyse des chroniques de débits antérieures et, notamment, après le suréquipement de l'ouvrage du sablier en 1989 (Ouvrage de démodulation, passage de 220 à 340 m³/s), fait apparaître que si les débits d'étiage de la Dordogne sont plus soutenus qu'avant la mise en service de ces équipements hydroélectriques :

- les débits les plus faibles sont beaucoup plus fréquents et peuvent apparaître à n'importe quelle période de l'année ;
- les débits moyens de l'ordre de 220 à 340 m³/s sont eux-mêmes plus fréquents (ceux-ci ne peuvent être cependant associés à des crues « morphogènes » de débits bien supérieurs) ;
- les variations de débits sont 3 à 9 fois plus rapides qu'en contexte de « régime naturel ».

Au-delà des questions de « morpho-dynamique », le « régime d'éclusées » subi par la Dordogne et les variations de débit rapides qu'il sous-tend induisent indéniablement des impacts particulièrement malheureux sur les compartiments biotiques et abiotiques de l'hydrosystème.

Les travaux d'extraction (Biotec, 2011):

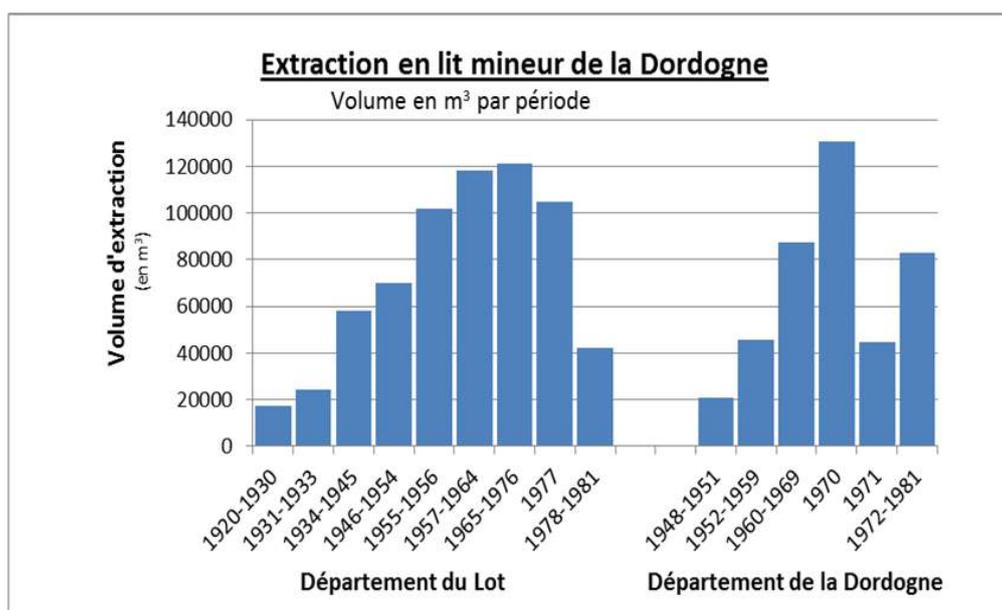
La production nationale de granulats d'origine alluvionnaire a subi une forte croissance durant les années 1960 et 1970. A l'instar de nombre de cours d'eau français, le bassin de la Dordogne, notamment dans le département du Lot n'a pas échappé à ces pratiques.

Entre Girac et Souillac, les extractions en lit mineur (grossièrement menées entre 1920 et 1981) ont considérablement amplifié et exagéré les tendances physiques dont était l'objet la rivière depuis la fin du XIX^{ème} siècle et tout particulièrement été à l'origine de profonds processus d'incision du lit et d'amoindrissement de l'épaisseur du matelas alluvial.

Ces phénomènes, d'origine anthropique, ont notamment et malheureusement eu pour principaux effets corrélatifs :

- l'abaissement de la ligne d'eau (sur une hauteur variable au long du linéaire entre 30 et 170 centimètres) ;
- L'abaissement du toit de la nappe d'accompagnement de la Dordogne et, nécessairement, une progression des boisements en lit mineur (diminution du caractère hydromorphe des sols) ;

Pour mémoire, c'est plus de 5.700 000 m³ qui ont été extraits du lit vif de la Dordogne dans le Lot ; valeur nécessairement minimisée car ne prenant pas en compte la totalité des extractions autorisés.



- Figure 8 - Volume d'extraction de granulats en lit mineur de la Dordogne

C'est un volume hors de proportion comparé aux apports naturels.

Un tel volume extrait dans le département du Lot est équivalent à une couche de 1,5 mètre d'épaisseur sur 75 à 80 mètres de large (largeur moyenne du lit de la Dordogne) et près de 50 kilomètres de long.

30 années après la fin de ces extractions en lit mineur, la rivière en conserve bien entendu les stigmates et tente toujours de réajuster ses paramètres physiques, tout particulièrement en des secteurs singuliers (site de l'A20 à Pinsac (46), amont immédiat du pont SNCF à Le Roc.).

Les modalités de gestion du lit et des berges (Biotec, 2011):

Aux côtés de quelques actions annuelles de gestion des boisements, de compléments de plantation en rives, de travaux à vocation paysagère puis d'entreprises de restauration de couasnes, bras morts et réactivation de petits chenaux de crue, il semble malheureusement et depuis plusieurs décennies que les plus significatifs travaux menés sur la Dordogne dans le Lot aient été des interventions de stabilisation de berges (généralement par empierrement) puis de dévégétalisation et scarification d'atterrissements. Si ces interventions (avant tout conduites durant la période des années 1980 -1990 pour ce qui concerne les travaux de protection de berges) ont sans doute permises de participer à la défense des biens riverains, il convient de reconnaître que leur nature et systématisme ont nourri et « nourrissent » encore les dysfonctionnements morpho-dynamique actuels et précédemment abordés puis ont été à l'origine de nouvelles perturbations regrettables pour les milieux et le fonctionnement de l'hydrosystème en général.

1.2.4. Qualité de l'eau

1.2.4.1. Le réseau de suivi de la qualité de l'eau

Il existe une station de mesure de la qualité des eaux pour le site vallée de la Dordogne Quercynoise. Cette station est située à

- Carennac, à l'amont du pont de la D20 (Code RNDE 05061500

En 2011, l'état écologique mesuré est jugé bon avec un état physico-chimique bon et un état biologique très bon.

1.2.4.2. Etat des lieux DCE sur les eaux superficielles de la Dordogne Lotoise

Au titre de la Directive cadre sur l'eau le secteur de la vallée de la Dordogne Quercynoise concerne deux masses d'eau superficielles :

- La Dordogne du Barrage d'Argentat au confluent de la Cère (FRFR348)
- La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille (FRFR349C)

La masse d'eau « La Dordogne du barrage d'Argentat au confluent de la Cère » (FRFR348) est considérée au niveau de sa qualité comme en état écologique médiocre (état des lieux 2006-2007). L'état physico-chimique étant moyen et l'état biologique étant médiocre.

L'objectif fixé est le bon état pour 2021.

Cette masse d'eau correspond à l'unité hydrographique Dordogne amont.

La masse d'eau « La Dordogne du confluent de la Cère au confluent du Tournefeuille (FRFR349C) » est considérée au niveau de sa qualité comme en état écologique moyen (état des lieux 2006-2007). L'état physico-chimique étant très bon et l'état biologique étant moyen.

L'objectif fixé est le bon état pour 2015.

Cette masse d'eau correspond à l'unité hydrographique Dordogne aval.

1.3. Les acteurs du territoire

L'ensemble des acteurs intervenant de manière directe ou indirecte dans la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire et qui exercent une activité économique sont représentés au sein du comité de pilotage visant la réalisation du Document d'objectif pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.

- **Les communes** : 20 communes sont concernées par le site. (Bétaille, Carennac, Creysse, Floirac, Gagnac-sur-Cère, Gintrac, Girac, Lacave, Lanzac, Le Roc, Martel, Meyronne, Montvalent, Pinsac, Prudhomat, Saint-Denis-les-Martel, Saint-Sozy, Souillac, Tauriac, Vayrac.).
- **Les communautés de communes** : Quatre communautés de communes sont concernées par le site. (Communauté de communes du Pays de Martel, du Pays de Souillac, du Pays Haut Quercy Dordogne, de Cère et Dordogne).
- **Le syndicat mixte de la vallée de la Dordogne Lotoise** : Il regroupe 82 communes du nord du Lot. Les 20 communes du site vallée de la Dordogne Quercynoise sont membres de ce syndicat mixte créé depuis janvier 2013.
- **Le Conseil Général du Lot.**
- **Le Parc naturel Régional Causses du Quercy** : une commune du site Natura 2000 est concernée par le territoire du Parc, il s'agit de la commune de Lacave.
- **L'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR** : EPIDOR est une entente interdépartementale pour engager une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant hydrographique de la Dordogne.
- **Le Conseil Régional Midi-Pyrénées.**

1.3.2. Les services de l'Etat

- **La Direction Départementale des territoires (DDT du Lot)**
- **Le service départemental de l'Office national de l'Eau et des milieux aquatiques (ONEMA)**
- **Le service départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**
- **L'Office national des forêts**
- **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL Midi Pyrénées)** : La DREAL a notamment pour mission en Midi-Pyrénées de mettre en œuvre le réseau Natura 2000. A ce titre, elle pilote l'élaboration des Documents d'Objectifs, sous la responsabilité des préfets des départements.
- **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Etablissement public du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, l'Agence de l'eau met en œuvre les orientations de la politique de l'eau.

1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture

- La Chambre d'agriculture du Lot
- l'ADASEA du Lot
- La SAFALT du Lot (équivalent à une SAFER)
- l'Association pour la défense des Intérêts des Propriétaires Riverains et Exploitants Agricoles de la vallée de la Dordogne (ADIPRED).

1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière en Midi-Pyrénées
- Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Lot
- La coopérative forestière CO.FO.GAR

1.3.5. Les acteurs liés à l'environnement :

- La Fédération Départementale des Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAPPMA du Lot)
- La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC du Lot)
- les Associations de protection de la nature (APN) : on peut citer le Collectif Pontou, Le GADEL (Groupement associatif de Défense de l'Environnement du Lot, Lot Environnement.
- l'Association Migrateurs GARonne DOrdogne (MIGADO)
- Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CEN Midi Pyrénées)

1.3.6. Les acteurs des Loisirs et du Tourisme

Les offices de tourisme, le comité départemental de Tourisme du Lot (CDT), le Comité départemental de Spéléologie du Lot (CDS), le Comité départemental de randonnées pédestres du Lot (CDR) : Ces divers organismes ont pour objectifs de développer et promouvoir un panel d'activités touristiques et sportives sur le département du Lot.

1.3.7. Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie

- La Chambre des Métiers du Lot : Cette Chambre Consulaire a pour objectif le maintien et le développement de l'artisanat sur l'ensemble du département du Lot.
- La Chambre de Commerce et d'industrie du Lot
- L'UNICEM (Union Nationale des Industrie de Carrières et Matériaux de Construction Midi-Pyrénées.
- EDF – Groupe d'Exploitation hydraulique Dordogne
- RTE, Réseau de Transport d'Electricité.

CHAPITRE 2. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs

2.1. Un partenariat avec un prestataire agricole

La configuration du site « vallée de la Dordogne Quercynoise » fait se côtoyer deux grands types de milieux :

- Les milieux de la rivière et alluviaux sont directement conditionnés par la qualité des eaux et la qualité de la dynamique fluvial qui s'y opère.

- Les espaces terrestres eux sont dépendant de la qualité des pratiques agricoles, sylvicoles et l'aménagement urbain. 90 % de la surface du site est gérée par l'agriculture.

Cette place de l'agriculture dans le site a motivé l'opérateur EPIDOR à faire appel à un prestataire compétent en matière d'activités agricoles.

Un appel d'offre pour désigner un prestataire agricole comme assistant à maître d'ouvrage a donc été engagé. L'ADASEA (Association pour le développement de l'agriculture et des systèmes d'exploitation agricole) a été retenue.

Dans sa prestation, l'ADASEA a proposé de faire intervenir des techniciens de sa structure mais aussi des naturalistes de l'association Lot Nature et des spécialistes des chiroptères du Conservatoire Régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées.

Pour cette partie liée aux espaces terrestres :

- l'ADASEA et notamment Maylis GOYHENEIX et Fabienne SIGAUD ont assuré une prestation pour réaliser l'analyse socio-économique du territoire.

- l'Association Lot Nature et notamment Wilifried RATEL a réalisé les expertises naturalistes pour les habitats terrestres : 6 habitats agro-pastoraux, 2 habitats rocheux, 2 habitats forestier, 3 habitats de milieux humides non directement liés à la rivière et les habitats de 9 espèces (2 coléoptères, 2 odonates, 4 lepidoptères, et une plante (le fluteau nageant)).

- Le CEN Midi –Pyrénées et notamment Sylvain DEJEAN et Pierre Emmanuel REICH ont réalisé les expertises naturalistes pour 9 espèces de chauves-souris (chiroptères).

2.2. Des expertises scientifiques et naturalistes

Pour l'élaboration du DOCOB, EPIDOR a souhaité s'appuyer sur des expertises scientifiques. La diversité des habitats et des espèces potentiels a incité EPIDOR à faire appel à des experts compétents pour chacun des habitats et des espèces présents. De plus, dans la mesure où les exigences écologiques de ces espèces dépassaient souvent le territoire propre au site régional Midi-Pyrénées notamment pour les habitats fluviaux et les espèces de la rivière, EPIDOR a souhaité qu'une approche coordonnée avec le site Natura 2000 Limousin en amont et le site Aquitaine en aval soit proposée. Cette approche coordonnée étant rendu plus facile par le fait qu'EPIDOR a été désigné opérateur pour les autres Régions concernées par la vallée de la Dordogne.

La prestation d'expertises a donc été divisée en lot pour faire appel à des spécialistes de chacun des types d'espèces ou d'habitats.

- Le lot 1 concernait l'expertise sur les habitats naturels et des espèces végétales des berges et des espaces alluviaux de la rivière. (avec une valorisation des schémas de gestion des berges de la Dordogne).
- Le lot 2 concernait l'expertise sur les habitats de la loutre et du vison d'Europe (Loutre sur l'ensemble du site (310 km), vison d'Europe (sur le secteur aval, 170 km, avec une valorisation des résultats issus du Plan Vison d'Europe).
- Le lot 3 concernait l'expertise sur les habitats naturels aquatiques et des espèces végétales aquatiques (dont herbiers aquatiques et macrophytes, sources pétrifiantes avec formation de travertins).
- Le lot 4 concernait l'expertise sur les habitats des poissons (avec une valorisation des suivis réalisés dans le cadre du plan poissons migrateurs).
- Le lot 5 concernait l'expertise sur les habitats des odonates.
- Le lot 6 concernait l'expertise sur les habitats des mollusques aquatiques.

Pour chacun de ces lots une approche interrégionale a été demandée.

2.2.1. Expertises selon 4 étapes

Les expertises ont toutes été menées selon 4 étapes.

Etape 1, **bilan des données disponibles** : un bilan détaillé des données disponibles (actuelles et historiques) a été réalisé, à partir d'une analyse bibliographique et d'une recherche auprès des réseaux scientifiques et naturalistes locaux.

Cette analyse bibliographique a donc permis de rassembler toutes les données de connaissance dont pouvaient disposer l'administration, les collectivités, les réseaux de naturalistes ou les associations.

Etape 2, **inventaires complémentaires** : en fonction des données disponibles des inventaires complémentaires ont été engagés notamment pour réaliser des relevés phyto-sociologiques ou prospecter pour disposer de nouvelles données d'habitats ou d'espèces.

Etape 3, **cartographie et base de données des habitats** : Une cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces a été réalisée incluant les données bibliographiques de l'étape 1 et les données d'inventaire complémentaire de l'étape 2. L'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

Les relevés de terrain ont été organisés en base de données. Compte tenu des difficultés d'obtenir des inventaires exhaustifs pour toutes les espèces, des secteurs de présence potentielle ont été définis à partir des contacts avérés et des données bibliographiques.

Etape 4, **analyse écologique** : l'analyse écologique a consisté à expliquer, pour tous les éléments identifiés (habitats ou complexes d'habitats, espèces), leurs exigences, leur état de conservation actuel, leur dynamique par rapport à un état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour les 20 habitats et les 26 espèces présentes dans le site. (Elles sont présentées dans le Tome III du document d'objectif)

4 prestataires ont été choisis pour traiter les 6 lots :

- Pour les habitats naturels et des espèces végétales des berges et des espaces alluviaux de la rivière (lot 1), le Bureau d'étude BIOTEC avec Ghislain HUYGHES, Nicolas DEBIAIS et Sylvain QUIBLIER.
- Pour les habitats de la loutre et du vison d'Europe (lot 2), la société Catiche-Production avec Charles LEMARCHAND, Yves BOULADE et Christian BOUCHARDY.
- Pour les herbiers aquatiques, les odonates et les mollusques (lot 3, lot 5 et lot 6), le bureau d'étude BIOTOPE avec Clémence OLLIVIER, Yannick BERNARD et Ludwick SIMON.
- Pour les poissons (lot 4), l'association MIGADO avec Anne SOULARD ⁽⁶⁾, et le Bureau d'étude ECOGEA avec Jean-Marc LASCAUX, et Fabrice FIRMIGNAC

2.2.2. Précisions sur la cartographie des habitats

Comme indiqué plus haut, l'échelle de cartographie correspond au 1/10 000.

La méthodologie adoptée pour ce travail respecte la méthodologie nationale « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestre du réseau Natura 2000 » (CLAIR et al. 2005).

Les communautés végétales ont été étudiées à partir de relevés phyto-sociologiques réalisés par Wilfried RATEL (Lot Nature), Ghislain HUYGHES (BIOTEC) et Clémence OLLIVIER (BIOTOPE). Une expertise sur les relevés a été réalisée par François PRUDHOMME du Conservatoire Botanique National Midi-Pyrénées.

L'ensemble des inventaires et se sont déroulés entre 2009 et 2011.

La pré-cartographie :

L'ensemble du site a été cartographié ainsi que tous les types d'habitats. Une phase de pré-cartographie a été réalisée à l'aide des données disponibles avec pour but l'identification de la surface d'habitats actuellement connue et répertoriée et celle à prospecter.

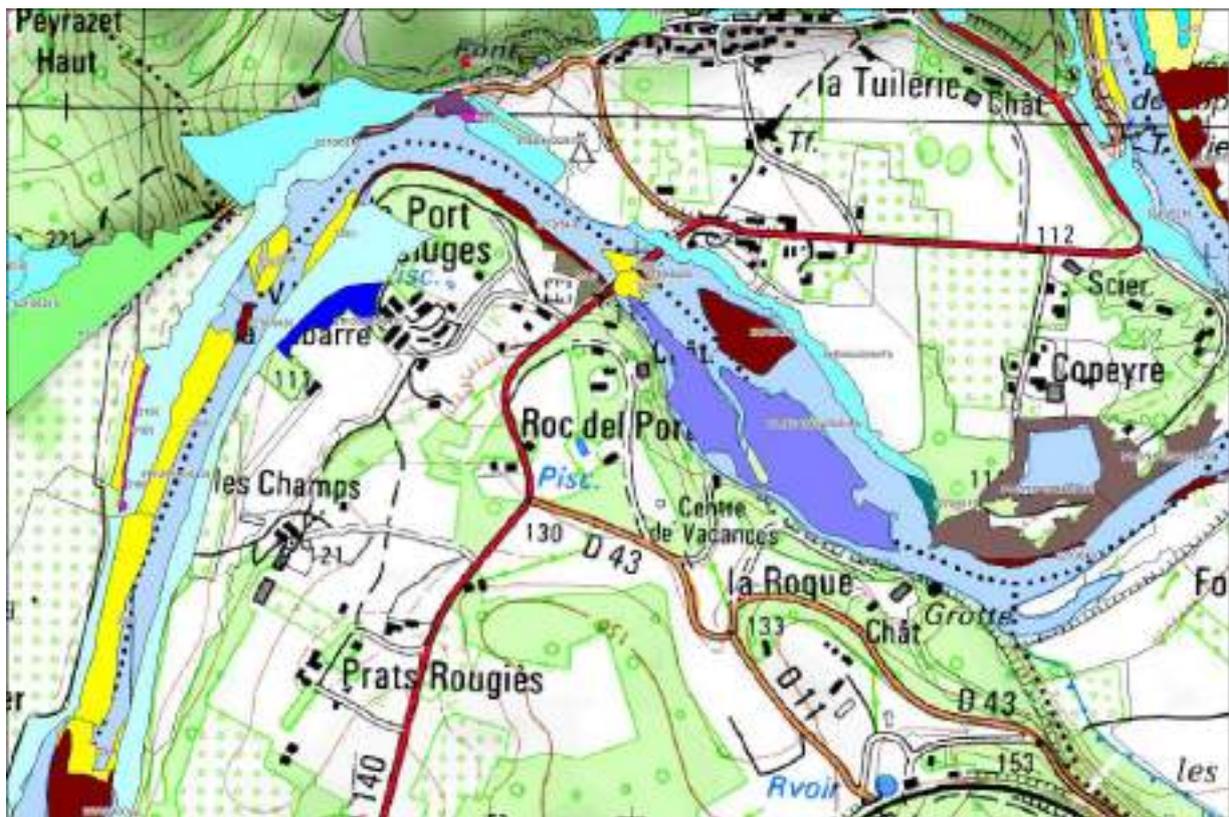
Les données ont été transmises par :

- l'ADASEA du Lot pour les données d'inventaires relatives aux milieux du Lot ;
- le CBNMP et V. Heaulmé pour les données d'inventaires liées à certaines couasnes du Lot et aux ZNIEFF rénovées;
- le CEMAGREF/IRSTEA pour les données relatives aux Ecorégions ;
- l'opérateur du site Natura 2000 et le maître d'ouvrage EPIDOR pour le restant des données ;

La cartographie :

La cartographie a été réalisée sur la base de la pré-cartographie, complétée par des relevés de terrain et une photo-interprétation. Pour la rivière, l'analyse et la caractérisation des habitats se sont basées sur la trame « substrat » de la base SIG d'EPIDOR.

Extrait de la cartographie réalisée :



- Figure 9 - Extrait de cartographie des habitats réalisé

Méthodologie de saisie/base de données

La saisie des informations au sein de la base de données a été réalisée en collaboration avec l'opérateur du site, conformément aux exigences de la DREAL et de l'annexe IV du cahier des charges de Midi-Pyrénées.

La base de données complète est disponible auprès de la DREAL Midi-Pyrénées ou auprès d'EPIDOR.

2.2.3. Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces

L'évaluation des habitats se conformera aux préconisations du cahier des charges national pour la cartographie des habitats naturels (CLAIR M. et al., 2005) et sa déclinaison régionale (CBNBP, 2007).

La dynamique est notée par rapport à son état d'avancement : inconnue, non apparente, stable, avancée, très avancée. Il est également possible de fournir des informations sur la dynamique forestière (jeune, mûre, moyen).

Les facteurs de dégradation agissant sur les communautés végétales sont recensés lors de la phase de cartographie de terrain pour chaque polygone correspondant à un habitat d'intérêt communautaire. La nomenclature de ces facteurs s'appuie sur la liste utilisée dans le cadre du programme ZNIEFF.

L'état de conservation est appréhendé d'après l'état de dégradation par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature (notamment dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats). Les types d'état proposés sont : excellent, bon, moyennement dégradé, fortement dégradé.

La gestion actuelle et les potentialités du site sont recueillies de manière globale pour chaque habitat comme suite :

- possibilités de restauration : pour les communautés végétales dégradées, l'appréciation des possibilités de restauration se fait en fonction des efforts à fournir pour qu'un habitat retrouve son état optimal : possible, possible avec efforts, difficile, impossible, inconnu ;
- gestion actuelle : pratiques de gestion constatées (fauche, pâturage...) ;
- gestion souhaitée : mode de gestion jugé opportun pour le maintien d'un état de conservation favorable.

Evaluer l'état de conservation, mais également **l'intérêt des habitats** n'est pas une affaire simple quand on sait que leur évolution est parfois due à des paramètres aléatoires comme les crues. De manière à adopter une méthodologie reconnue et reproductible, on évalue leur intérêt à partir de :

- la typicité : La typicité floristique de la communauté végétale par comparaison avec son état optimal (défini dans la littérature phytosociologique notamment au travers des tableaux ou de(s) relevé(s) phytosociologique(s) décrivant le syntaxon élémentaire) ;
- la représentativité : caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale et en terme de surface occupée.

L'évaluation de l'intérêt patrimonial des habitats se fait suivant une évaluation de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'habitat (rareté, menaces, raréfaction...), ceci à différentes échelles (régionale, nationale et/ou européenne) en fonction des documents et listes de référence disponibles. La présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial peut conforter cette valeur intrinsèque de la communauté végétale mais elle ne doit pas servir à l'évaluer.

2.2.4. Limite des expertises scientifiques et naturalistes

Vu l'échelle d'étude et le fonctionnement « dynamique » des écosystèmes et de la rivière Dordogne en particulier, la cartographie et le recensement des habitats naturels réalisé, n'est ni fin, ni exhaustif. Le travail a consisté à recenser et caractériser les habitats naturels, évaluer leur représentativité au regard du descriptif des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers d'habitats Nature 2000 (y compris variations intrinsèques, variantes locales et vicariance géographiques), puis analyser leur répartition à l'échelle du Site d'Intérêt Communautaire. La description des habitats naturels s'arrête à l'échelle de l'alliance phytosociologique et la cartographie aux habitats génériques (souvent Classe phytosociologique).

La cartographie et les fiches d'habitats doivent donc être considérées comme des guides destinés à aiguiller les démarches et conseiller le technicien ou l'élu, mais ne sauraient être exploitées sans discernement.

N.B. Une analyse plus fine du territoire s'avère être utile avant tout projet d'aménagement afin d'analyser dans quelle mesure celui-ci est susceptible d'être impacté et les précautions à prendre pour atténuer, compenser voir restaurer les habitats impactés. Cette analyse s'appuiera sur les documents guides que sont les fiches habitats.

2.3. Des groupes techniques

En accord avec le comité de pilotage du site, des groupes techniques de suivi de la phase d'élaboration du document d'objectif se sont constitués. Ces groupes techniques étaient constitués des membres du comité de pilotage mais aussi ouvert à la participation d'autres acteurs du territoire.

3 groupes techniques différents se sont réunis entre 2009 et 2011 :

- Un groupe technique agricole et forestier,
- Un groupe technique autres usages (aménagement du territoire, tourisme, loisirs, autres activités)
- Un groupe technique fluvial (usages de la rivière)

Ces groupes techniques se sont réunis pour suivre l'état des lieux, discuter des orientations de gestion et élaborer des mesures.

Ils se sont réunis 17 fois entre 2009 et 2011. Une réunion spécifique pour l'usage chasse s'est aussi tenue.

Les groupes techniques ont eu pour principal vocation d'être force de propositions pour le comité de pilotage du site.

L'ensemble des comptes rendus des groupes techniques sont présents dans le Tome III du document d'objectif (annexes techniques et administratives))

2.4. Le Comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage présidé par Gilles LIEBUS est constitué de 79 membres (voir arrêté de constitution du comité de pilotage en annexe dans le Tome III du document d'objectif).

Le comité de pilotage valide les étapes d'élaboration du Document d'objectif, à savoir :

- l'état des lieux
- le choix des objectifs de gestion
- les mesures et le document d'objectif

Pour le site « vallée de la Dordogne Quercynoise, le comité de pilotage s'est réuni 5 fois.

L'ensemble des comptes rendus des comités de pilotage sont annexés dans le Tome III du document d'objectif.

CHAPITRE 3. Activités humaines et usages

3.1. Population, zones urbaines, emplois et logements

3.1.1. Population

13 180 personnes vivent sur les communes du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

On trouve une seule ville dans le site (commune rassemblant plus de 2000 habitants), Souillac, dont la densité de population est assez importante avec 141.6 habitants au km². Toutefois, 2 autres communes rassemblent plus de 1000 habitants, Martel et Vayrac.

En périphérie du site, d'autres communes importantes :

- Bretenoux : 1231 habitants, en périphérie proche (1km),
- Saint-Céré : 3515 habitants, à une dizaine de kilomètres,
- Gramat : 3545 habitants, à une dizaine de kilomètres,
- Gourdon : 4481 habitants, à une vingtaine de kilomètres.

Commune	Population en 1999	Surface totale (Km ²)	Densité de population (hab/km ²)
Souillac	3671	25.92	141.6
Girac	341	4.4	77.5
Vayrac	1185	16.33	72.6
Bétaille	826	13.99	59.0
Saint-Sozy	471	8.59	54.8
Prudhomat	648	12.39	52.3
Gagnac-sur-Cère	663	12.83	51.7
Saint-Denis-lès-Martel	362	7.93	45.6
Martel	1467	35.28	41.6
Tauriac	329	8.23	40.0
Pinsac	710	19.69	36.1
Meyronne	269	8.04	33.5
Lanzac	484	14.62	33.1
Le Roc	202	6.95	29.1
Creyse	257	9.51	27.0
Carennac	373	19	19.6
Floirac	277	19.02	14.6
Lacave	293	21.19	13.8
Gintrac	85	6.79	12.5
Montvalent	267	27.61	9.7
TOTAL	13180	298.31	44.2

- Tableau 5 - Densité de population sur les communes du site

La densité de population est en moyenne plus élevée que celle du département.

Cette densité est cependant bien inférieure à la moyenne française (100 habitants/km²) : nous sommes dans une zone à dominante rurale, où les communes entre 1000 et 1500 habitants sont réparties très régulièrement (à moins de 10 km les unes des autres).

Un peu plus éloignées, les petites villes (entre 2000 habitants et 5000 habitants) assurent l'accès à de plus nombreux services à la population (Souillac, Gramat, Gourdon).

La densité de population est irrégulière selon les communes ; les densités les plus fortes concernent principalement :

- La plaine alluviale au niveau des confluents de la Cère et de la Bave à Bretenoux et Prudhomat et le long de la route départementale 703 entre Vayrac et Bretenoux
- Les terrasses alluviales de Meyronne et Saint-Sozy
- L'agglomération de Souillac
- Les crêtes et coteaux entre Saint-Denis-les-Martel et Cazoulès.

La population a augmenté davantage que dans le reste du département, avec 6.6% contre 2.8%. Cependant, des disparités importantes existent entre les cantons : la population a fortement progressé dans les cantons de Souillac et Bretenoux, alors que cette progression a été beaucoup plus limitée dans les cantons de Martel et Vayrac.

Cette augmentation peut s'expliquer par la grande influence que l'agglomération briviste effectue sur le territoire de la vallée de la Dordogne.

	Solde naturel %	Solde migratoire %	Taux de variation annuel %
Total des communes du site	-0.42	1.36	0.94

- Tableau 6 - Evolution de la population dans le site : soldes naturels et migratoires

Si nous observons les soldes naturels et migratoires, il apparaît que l'augmentation de la population est due à l'arrivée de personnes extérieures au territoire, pour l'essentiel jeunes et actives. Cette population migrante contribue au rajeunissement de la population de la vallée.

Ces personnes viennent en majorité (50%) du territoire national (hors région Midi-Pyrénées) et à 40% du Lot.

Cette population, si on excepte les « sans activités », est représentée en majorité par les professions intermédiaires, employés et ouvriers.

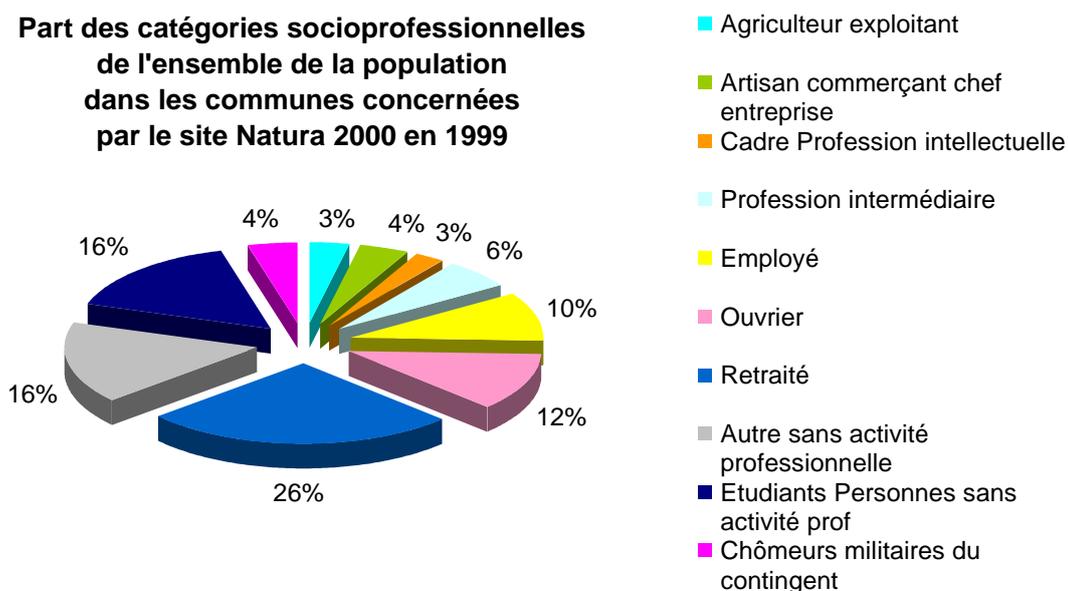
Les cantons qui ont le plus bénéficié de cette augmentation numérique, sont ceux qui sont les plus proches de l'autoroute 20.

Malgré ces indicateurs, la tendance générale est au vieillissement progressif.

3.1.2. Emploi

Source : INSEE, recensement 1999

Le graphique suivant présente la répartition des activités au sein de la population totale des 20 communes du site.



- Figure 10 – Répartition des emplois au sein de la population site

Le premier élément remarquable est la prédominance des retraités, qui composent $\frac{1}{4}$ de la population locale. Le secteur est en effet réputé pour sa qualité de vie, ses paysages, sa gastronomie.

On peut également noter que la part de personnes n'ayant pas d'activité professionnelle atteint 58% de la population totale du site contre 63 % de moyenne nationale.

Il faut enfin noter que le taux de chômage est assez bas, puisqu'en 1999 il est de 10.96% dans le département du Lot, contre 4% dans les communes du site Vallée de la Dordogne Quercynoise.

Là encore, l'influence de Brive et de son dynamisme est un facteur important dans la vitalité des emplois de la vallée de la Dordogne.

En observant précisément la population active occupée (hors chômeurs), il apparaît que les ouvriers constituent une part importante des catégories représentées sur le site. Les industries agro-alimentaires sont présentes à proximité du secteur, avec un bassin d'emploi relativement important à Biars-sur-Cère (environ 1200 emplois), notamment dans le secteur agro-alimentaire.

L'agriculture emploie également de manière ponctuelle ce type de main d'œuvre.

Les employés constituent aussi une part importante de la population active occupée puisqu'ils représentent 25% de celle-ci. Ces emplois se trouvent dans les communes urbanisées du secteur avec les administrations et services publics.

3.1.3. Le logement

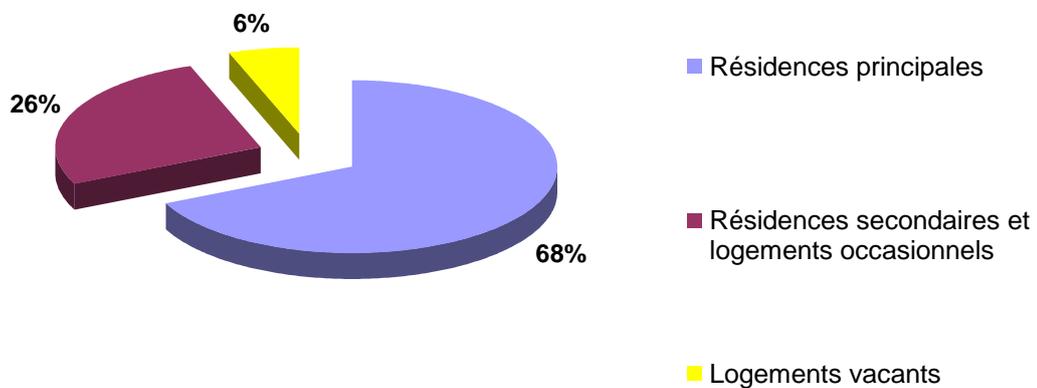
Source : INSEE, recensement 1999

La vallée est marquée par la dispersion de l'habitat, la grande majorité des communes ont moins de la moitié de leur population regroupée autour du bourg.

Traditionnellement les bourgs sont installés sur des terrasses alluviales, à l'abri des crues du fleuve.

Le logement dans la vallée de la Dordogne quercynoise n'est pas seulement destiné à être une résidence principale. Plus d'un quart des logements recensés sont des résidences secondaires, uniquement utilisées durant les vacances de leur propriétaire. Cette donnée est à mettre en relation avec l'image attractive de la vallée et des valeurs qui s'y rattachent (pays de la qualité de vie).

Pourcentage des types de logement dans les communes concernées par Natura 2000 en 1999



- Figure 11 - Types de logement dans les communes du site

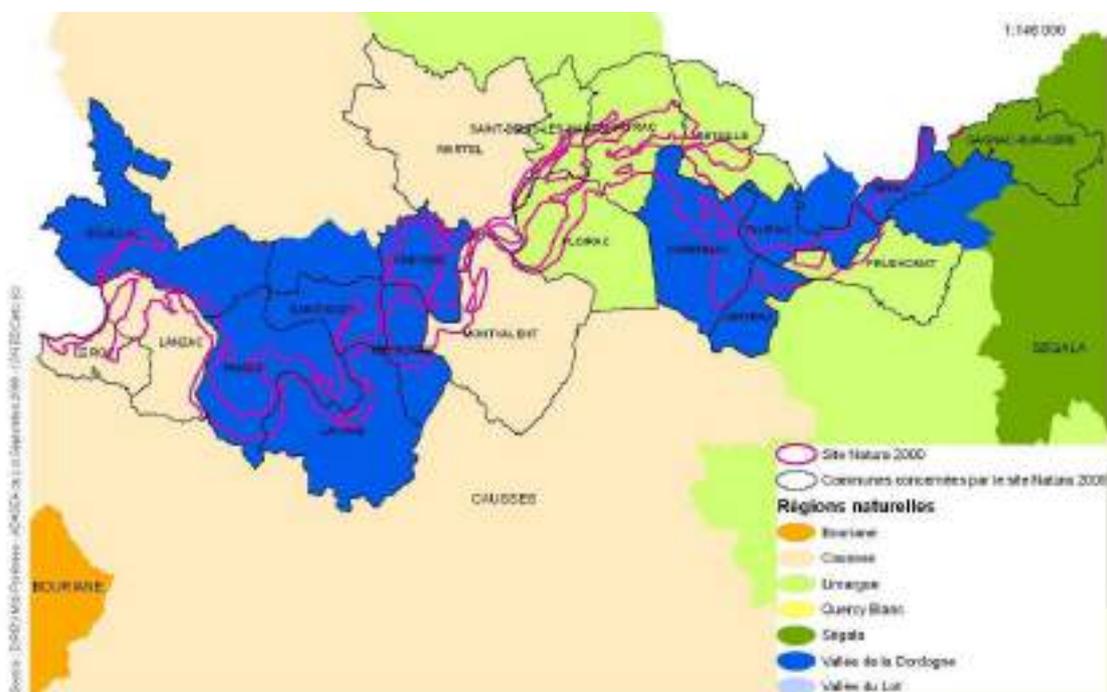
La proximité de Brive et de sa croissance en population amène également la vallée de la Dordogne à être un « réservoir foncier » pour l'agglomération corrézienne. Les échanges domicile-travail sont souvent importants entre ces deux entités.

3.2. Agriculture

L'agriculture est une activité économique importante pour ce territoire, 8% de la population totale des 20 communes est agricole et 10% des actifs du site sont agriculteurs.

3.2.1. Les régions agricoles

Diversifié en terme géographique, le Lot est constitué de 7 petites régions agricoles naturelles : le Ségala, la Limargue, les vallées du Lot et de la Dordogne, la Bouriane, les Causses et le Quercy Blanc (cf. carte ci-dessous). La vallée de la Dordogne Quercynoise est située au nord-ouest du département, intercalée entre les causses de Gramat et de Martel dans sa partie ouest. Elle entaille une zone de Limargue dans sa partie est.



- Figure 12 - Carte des régions naturelles dans les communes du site Natura 2000

D'après cette carte, il apparaît qu'un certain nombre de communes concernées par le site Natura 2000 Vallée de la Dordogne quercynoise ne sont pas considérées au niveau des régions naturelles comme faisant partie de la vallée proprement dite.

En particulier :

- Le Roc, Lanzac et Montvalent font partie du Causse de Gramat,
- Martel fait partie du Causse de Martel,
- Floirac, Saint-Denis-Les-Martel, Vayrac, Bétaille et Prudhomat sont intégrées au Limargue,
- Gagnac-sur-Cère est rattaché au Ségala.

Cette classification ne laisse pas apparaître qu'une commune le plus souvent est composée d'une mosaïque de milieux. Par exemple, la commune de Lacave est ici rattachée à la région vallée de la Dordogne, alors qu'une bonne partie de sa surface est composée de causse.

La variété de ces milieux, amènent les usagers à adapter leurs pratiques, l'agriculture étant particulièrement tributaire de la qualité pédologique.

La vallée de la Dordogne

Traditionnellement l'agriculture se caractérise par de la polyculture (tabacs, vergers de noyers, céréales) diversifiée en fond de vallée et de l'élevage et des noyeraies sur les versants où les sols sont pauvres.

Il faut noter une évolution importante ces dernières décennies :

- L'agriculture s'est diversifiée et intensifiée dans les fonds de vallée, notamment avec le développement de l'irrigation.
- Les versants mais aussi les abords des cours d'eau sont abandonnés à cause des difficultés d'exploitation (pente, humidité).

Le Causse :

Domaine privilégié de l'élevage sur parcours, le Causse est une petite région aux conditions naturelles peu propices à l'activité agricole : le climat aride en été et la faible épaisseur de la couche arable (souvent inférieure à vingt centimètres) sont deux contraintes majeures pour le développement de l'agriculture. C'est une zone karstique qui se caractérise par un sol peu profond et calcaire. La température moyenne dépasse 12°C et la pluviométrie est plus faible que sur les autres régions naturelles du Lot : 800 à 900 mm par an.

Sur ce paysage aride et minéral, les rares sols profonds se trouvent aussi bien localisés sur les plateaux que dans les dépressions circulaires des dolines ou linéaires des combes. Une même parcelle peut contenir à la fois des sols profonds et des affleurements de lapiaz.

Ainsi, les petites vallées et les combes forment des nervures fertiles favorables aux cultures céréalières destinées à l'autoconsommation, aux prairies temporaires et aux prairies artificielles.

Le Limargue :

Le Limargue constitue une étroite bande de terre fertile joignant les rivières Lot et Dordogne.

De Figeac à Saint-Céré, cette région offre de douces collines peuplées de villages, de paysages verdoyants et de grands rideaux d'arbres.

Elles succèdent aux vallons ouverts et irrigués par les résurgences des eaux du causse (les nombreux ruisseaux se perdent dans le milieu souterrain au contact des Causses du Quercy pour resurgir ensuite dans les vallées).

Les sols, alternant calcaire, marnes et localement grès, sont riches et fertiles, propices aux prairies, aux massifs boisés, mais également aux peupleraies ainsi qu'aux noyeraies. Les habitations se concentrent sur les rondeurs des coteaux et en fond de vallée.

3.2.2. Les exploitations agricoles dans le site

L'activité agricole est favorisée par un relief de vallée relativement plat, avec quelques terrasses alluviales souvent lieu de pâturage. Les sols sont argilo-limoneux et plutôt de qualité satisfaisante pour l'activité agricole. Cependant certaines zones telles que les coteaux calcaires, contreforts des causses, restent des zones aux qualités édaphiques restreintes.

La commune de Gagnac-sur-Cère n'est concernée par le site Natura 2000 que dans sa partie fluviale.

Le nombre des exploitations professionnelles du site baisse de manière significative entre 1979 et 2000, puisque 19% d'entre elles disparaissent (contre 25% au niveau départemental).

Cependant le nombre de chefs d'exploitations reste important, ce qui dénote une activité agricole encore dynamique, même si un affaiblissement se fait ressentir.

Les exploitations non-professionnelles du site ont connu une chute spectaculaire avec une baisse de 48% entre 1979 et 2000 (de 493 à 256 exploitations).

Cette baisse peut s'expliquer par la conjoncture générale agricole peu favorable aux exploitations fragiles économiquement, **mais aussi par le développement d'activités industrielles à proximité de la zone, qui ont constitué un bassin d'emploi et une source de revenus potentielle intéressante pour les double-actifs.**

Le tableau suivant présente une comparaison de la situation départementale avec celle de la vallée de la Dordogne.

Données en 2000	Vallée de la Dordogne 20 communes	Lot
Population :	13 180 hab.	167 211 hab.
Superficie totale :	29 831 ha	521 653 ha
Surface agricole utile (SAU) :	11 771 ha	219 432 ha
Ratio SAU / Surface totale	39%	42%
Nombre d'exploitations professionnelles totales :	268	3 778
Nombre d'exploitations professionnelles en moyenne sur chaque commune :	13	11
Nombre d'exploitations non-professionnelles totales :	256	6 963
SAU moyenne par exploitation professionnelle :	40 ha	45 ha
Population familiale agricole active ⁽¹⁾ :	1036 hab.	13 276 hab.
Ratio pop agricole / pop totale	8 %	8 %

⁽¹⁾ La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

Source : RGA 2000

- Tableau 7 – Les exploitations agricoles dans le site Natura 2000 par rapport au département

3.2.3. La SAU dans les 20 communes du site

Source : RGA 2000

La surface utilisée par l'agriculture en 2000 représente 39% du territoire des communes de la vallée, conformément à la situation départementale.

Une part importante du foncier de chaque commune est ainsi réservée à l'exploitation agricole, qui reste l'un des principaux outils d'entretien des espaces et des paysages de la vallée de la Dordogne.

La SAU moyenne des exploitations professionnelles est au contraire plus basse que dans le reste du département (40 hectares en moyenne au lieu de 45 hectares), ce qui peut s'expliquer par la bonne qualité des

sols de vallée qui font que les parcelles sont plus productives que dans la majorité du département, donc plus morcelées et plus petites.

L'exploitation souvent dirigée vers la polyculture s'appuie donc sur des surfaces restreintes mais de bonnes qualités, comme les productions qui en résultent.

La SAU moyenne par exploitation professionnelle est passée de 27 hectares en 1979 à 40 hectares en 2000, soit une augmentation de 48% (41% dans le département). Cette hausse spectaculaire est imputable à la diminution du nombre d'exploitants qui a amené les exploitants restant à agrandir leurs surfaces.

Les exploitations tendent donc à être moins nombreuses mais leurs surfaces sont plus importantes.

L'évolution de la SAU totale des communes peut également nous éclairer sur l'évolution de l'exploitation dans le site Natura 2000.

En effet entre 1979 et 2000, la SAU totale est passée de 12 606 hectares à 11 771 hectares, soit une baisse de 7% de la surface. Dans le même temps cette baisse n'est que de 5% dans le département du Lot.

Ces surfaces qui changent de destination deviennent des zones d'urbanisation, mais aussi des espaces qui ne sont plus utilisés et se transforment en friches.

Le déficit d'installation contribue à renforcer ce phénomène ainsi que le mitage des espaces agricoles.

Le tableau suivant présente la surface PAC concernée par le site Natura 2000 sur chaque commune.

Il apparaît clairement que Carennac, Vayrac et Tauriac rassemblent 46% de la SAU PAC du site, et sont donc les 3 communes qui seront les plus impactées au niveau agricole.

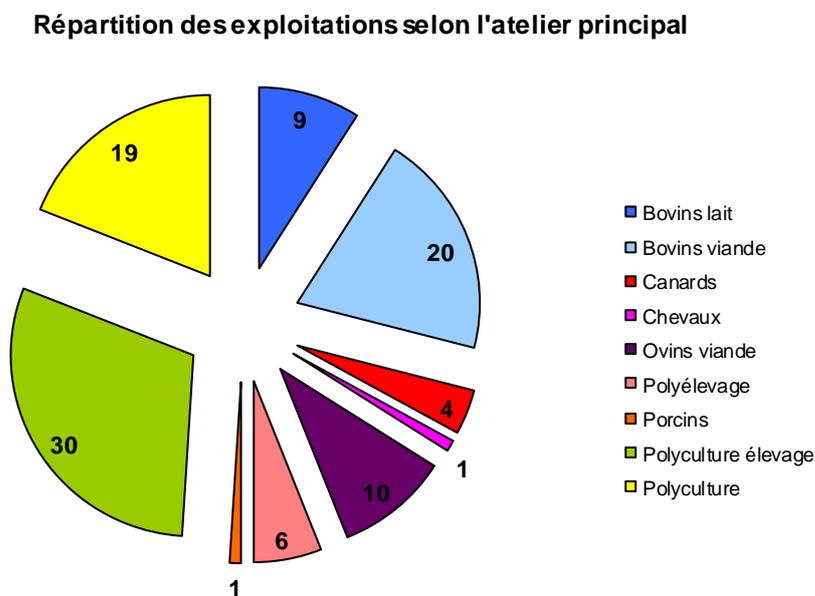
Commune	Surface PAC	Pourcentage
CARENAC	320	18
VAYRAC	262	15
TAURIAC	222	13
BETAILE	150	9
PINSAC	144	8
FLOIRAC	117	7
MEYRONNE	89	5
LANZAC	74	4
LACAVE	71	4
GINTRAC	63	4
PRUDHOMAT	61	4
MONTVALENT	41	2
GIRAC	39	2
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	33	2
CREYSSE	20	1
MARTEL	12	1
SAINT-SOZY	8	0
LE ROC	7	0
SOUILLAC	5	0
Total	1739	100

- Tableau 8 – La surface agricole déclarée à la PAC sur le site Natura 2000

3.2.4. Les productions

Systèmes de production principaux

Source : enquête agricole



- Figure 13 – Les productions agricoles sur le site Natura 2000

Le graphique précédent nous renseigne sur les ateliers principaux de chaque exploitation. Il existe une grande diversité de productions dans le site tant au niveau des cultures que de l'élevage.

On peut noter la prépondérance des exploitations organisées en polyculture élevage.

Le plus souvent, l'élevage (bovin, ovin, palmipède) est complété par des cultures autoconsommées (maïs, fourrage), des noyers et/ou des cultures légumières (asperges).

Les surfaces en noyers sont réparties sur un grand nombre d'exploitations qui ont chacune des surfaces restreintes. La noix est souvent une activité d'appoint qui complète les revenus.

Ce type d'exploitation, représentant 30% des systèmes de production du site, permet de s'adapter à un foncier souvent de petite taille, morcelé et hétérogène, alliant les prairies, vouées au pacage, à la culture sur les terres les plus riches.

Les ateliers bovins (viande et lait) constituent à eux deux un autre tiers de l'activité des exploitations enquêtées, avec une dominance des élevages bovins viande.

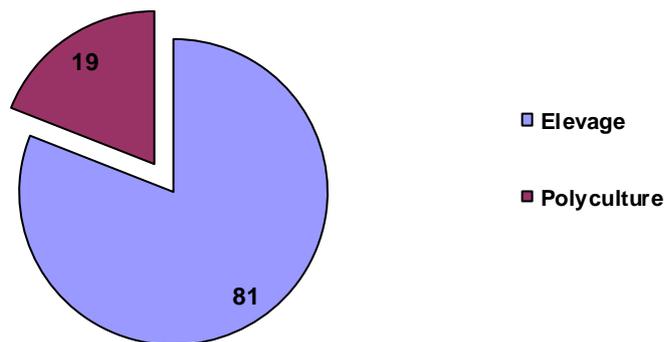
Etant donné la faible surface du site en zone de cause, seulement 10% des exploitations enquêtées sont basées sur de l'élevage ovin.

Les exploitations sans élevage (polyculture) représentent 20% des exploitations enquêtées : cette faible proportion peut s'expliquer par la sélection en amont de l'enquête qui a exclu les exploitations basées

uniquement sur les grandes cultures. Ces exploitations très présentes sur le secteur, ont été peu représentées dans les enquêtes.

Le graphique suivant rend compte de la dominance chez les exploitations des ateliers élevages voire élevage/polyculture par rapport aux exploitations sans élevage.

Proportion des exploitations enquêtées en système d'élevage et de culture



- Figure 14 – Systèmes d'exploitations enquêtées sur le site Natura 2000

Quant à la localisation des exploitations par rapport à leur activité principale, **un clivage amont/aval apparaît assez clairement dans la vallée.**

A l'amont on trouve le plus grand nombre d'exploitations enquêtées, avec une dominance de l'élevage en particulier bovin viande, même si la polyculture est représentée.

A l'aval, le maillage des exploitations enquêtées est beaucoup plus lâche : 3 communes n'ont que des exploitations en polyculture dans le site (Souillac, Lanzac et Le Roc). On retrouve quelques exploitations en poly-élevage même si elles sont clairsemées.

Les productions labellisées

Source : enquête agricole, <http://pagesperso-orange.fr/jpma/prod/prodnoix.html> et entretien avec Monsieur Boris Président de l'association des trufficulteurs de la région de Martel.

Comme il a déjà été dit plus haut, la vallée de la Dordogne connaît une agriculture traditionnellement diversifiée qui permet de tirer parti de la plaine alluviale fertile, comme des terrasses plus hautes vouées au fourrage et au cause au pastoralisme.

Ainsi ces productions se regroupent sous des signes de qualité afin d'être valorisées dans la filière commerciale. On trouve :

- Noix AOC du Périgord, qui souhaite se démarquer par un signe de qualité.
La noix fraîche, la noix sèche et le cerneau cherchent leur voie dans une AOC Appellation d'Origine Contrôlée "Noix du Périgord" qui les différenciera des produits d'origine étrangère (USA, Chine, Inde, etc.)
La Station expérimentale de la noix à Creysse sous la forme d'une Société Civile d'Expérimentation, regroupe les principaux acteurs de la filière noix du sud-ouest. La Station s'occupe de mettre au point un

verger de noyer performant pour produire une récolte abondante et de qualité, adaptée aux attentes du consommateur.

Il existe aussi une Antenne châtaigne du CIREA Douville en Dordogne et un site relais de l'activité truffe du CTIFL.

- Label Rouge Agneau fermier du Quercy
- AOC Rocamadour
- Veau sous la mère
- Canards gras en IGP
- Porcs au grain du Sud-Ouest

Il existe une autre production qui n'entre pas forcément dans une filière commerciale mais qui est un autre élément important de la qualité des produits de la vallée de la Dordogne : la truffe.

La truffe se trouve dans les plantations de chênes truffiers souvent dans des zones où se trouvaient des vignes auparavant, dans des secteurs en pente, même si on peut la trouver dans une grande variété de milieux. La quantité de truffes produite est difficile à connaître mais on sait en revanche que les plantations de plants mycorhizés sont toujours en progression dans la région.

Les débouchés sont multiples puisque les marchés de Souillac et Martel permettent de vendre la production directement aux particuliers mais aussi aux restaurateurs.

Les trufficulteurs du nord du département sont fédérés par l'Association des trufficulteurs de la région de Martel. Les trufficulteurs sont à 47 % des exploitants agricoles et à 53 % des propriétaires terrien.

L'association organise d'ailleurs des marchés de la truffe (Gramat, Souillac, Gourdon, Martel et Cuzance) afin de la promouvoir auprès du public, de proposer des recettes et modes de conservation. L'association travaille également avec le lycée du Montat et le CITFL¹ afin de réfléchir à l'évolution et à l'amélioration du produit.

Cette production à très forte valeur ajoutée peut atteindre les 700 € par kilogramme. Toutefois cette production constitue le plus souvent un revenu d'appoint, car les parcelles sont souvent petites et la production aléatoire.

L'agro-tourisme

Source : ADTRL 46 et enquête agricole

Les structures agro-touristiques sont peu représentées dans la vallée de la Dordogne.

Le réseau « Bienvenue à la ferme » propose différentes manières d'amener les visiteurs/ consommateurs dans les exploitations agricoles. Dans les communes concernées par le site, on trouve :

- 2 fermes auberges, qui proposent un repas composé des produits de la ferme,
- 3 exploitations organisées en vente directe de produits de la ferme,
- 4 campings à la ferme.

Nous avons également tenu compte des exploitants détenant un gîte rural à proximité de leur exploitation.

7% des exploitants enquêtés seulement détiennent une structure d'agro-tourisme.

¹ Centre technique Interprofessionnel des fruits et légumes : rôle d'expertise technique et économique, activités de recherche et d'innovation, de formation et d'animation, diffusion d'informations. Il contribue ainsi à l'amélioration des performances et de la compétitivité des entreprises de la filière fruits et légumes.

3.2.5. Les assolements des surfaces agricoles

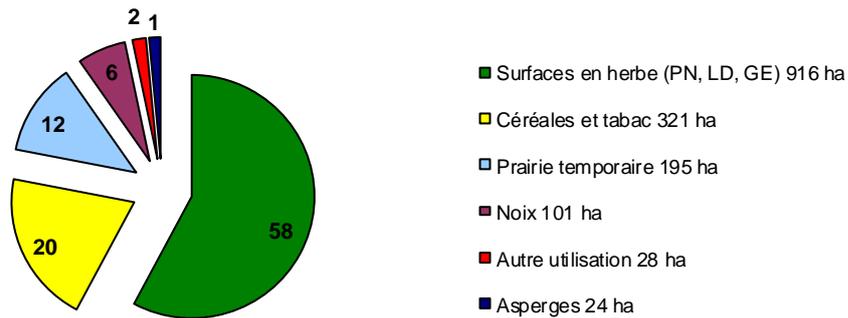
Les types de surfaces exploitées dans le site

Source : Registre Parcellaire PAC 2008

Le graphique suivant nous présente de manière détaillée les assolements des exploitations qui ont déclarées des surfaces à la PAC en 2008 et qui ont des parcelles dans le site Natura 2000.

Les prairies naturelles représentent à elles seules pratiquement la moitié des assolements PAC compris dans le site, suivies par les prairies temporaires et le maïs avec 12% de surfaces chacune.

Proportion des grands types d'assolement dans la SAU PAC du site

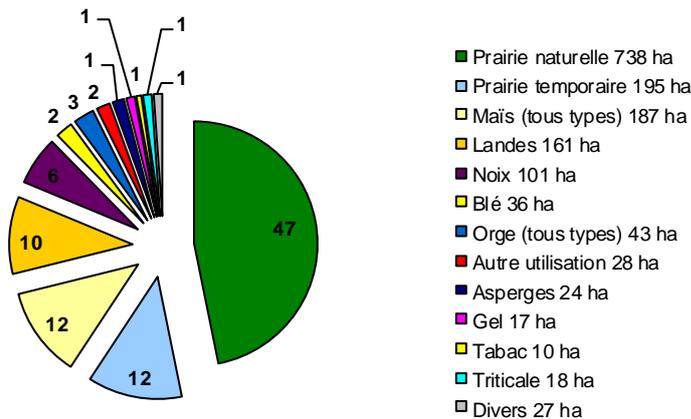


- Figure 15 – Assolement dans la SAU du site Natura 2000

On retrouve la grande diversité de production de la vallée de la Dordogne, avec toutefois une forte prédominance des surfaces en herbe.

L'élevage reste un secteur important qui occupe une grande partie des surfaces agricoles du site et participe ainsi à l'entretien des paysages et à la conservation du patrimoine paysager, très riche sur le site.

Proportion des assolements dans la SAU PAC du site (détail)



Des surfaces en céréales tiennent également une place non-négligeable dans le site, souvent utilisées à des fins d'autoconsommation.

Le tabac est peu représenté dans le site (10 hectares), alors qu'il représente ¼ de la production départementale dans la vallée de la Dordogne avec environ 60 producteurs et une centaine d'hectares. Cette production est souvent composée de surfaces restreintes (2 hectares en moyenne).

Les noyers s'étendent sur 101 hectares et conformément au tabac, beaucoup d'exploitations en détiennent quelques hectares ; c'est une production d'appoint souvent alliée à d'autres ateliers.

L'asperge est peu représentée dans le site, uniquement sur 24 hectares et sur des surfaces morcelées et réparties sur quelques exploitations. C'est également une production d'appoint.

3.2.6. Les bâtiments agricoles

Source : enquête agricole

393 "bâtiments" relevés lors des enquêtes agricoles :

- **100 sièges d'exploitation,**
 - ✓ 8 inclus dans le site,
 - ✓ 68 inclus dans un périmètre proche,
 - ✓ 12 hors des communes concernées par le site,
- **56 captages d'irrigation privés,**
- **219 bâtiments d'élevage,**
- **5 projets de bâtiments d'élevage,**
- **12 mares.**

Les sièges d'exploitation ne sont pas répartis de manière homogène sur le site, on retrouve le décalage dû aux critères de sélection des exploitations enquêtées, **avec une concentration plutôt sur l'amont.**

La même observation peut être faite pour les bâtiments d'élevage, eux aussi concentrés plutôt sur l'amont, là où se concentrent les exploitations basées sur l'élevage.

Une autre zone de concentration existe sur la zone centrale vers Meyronne, Creysse, Lacave, où on trouve de nombreux bâtiments.

Ces bâtiments sont très clairsemés sur les communes de Pinsac, Souillac, Lanzac et Le Roc voire inexistants. Ces communes sont en majorité tournées vers la polyculture.

Les projets de bâtiments d'élevage sont peu nombreux, seulement 5 sur toutes les exploitations enquêtées.

La conjoncture difficile pour l'avenir n'engage pas les exploitants à se lancer dans des investissements coûteux comme la construction de nouveaux bâtiments.

On peut également évoquer le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) 1998 - 2006. Le second volet du PMPOA était un outil d'aides destiné aux éleveurs qui souhaitaient mettre en conformité leurs exploitations au regard de la gestion des effluents issus de leur élevage et qui s'engageaient à adopter des pratiques culturales conformes aux exigences environnementales et agronomiques de la réglementation.

Ces aides finançaient les études (diagnostic de l'élevage, projet agronomique) et les investissements nécessaires à l'amélioration des épandages (ouvrages de stockage, matériels assurant une meilleure répartition des effluents...), ainsi qu'à éviter les pollutions ponctuelles (imperméabilisation d'aires bétonnées, séparation des eaux fluviales et des eaux souillées...).

Tous les éleveurs situés en zone vulnérable étaient éligibles au PMPOA 2, sous réserve de déclaration d'intention d'engagement à effectuer avant le 31 décembre 2002. En dehors de la zone vulnérable, les exploitants étaient éligibles au programme sous conditions (zonage, dimension de l'élevage).

Le PMPOA a permis à de nombreuses exploitations d'être rénovées en bénéficiant d'aides. Aujourd'hui un grand nombre d'exploitations agricoles du site sont aux normes et ne nécessitent donc pas de travaux de rénovation.

Nous avons localisé ces projets de bâtiments d'élevage par rapport au site Natura 2000 :

- 1 projet dans le site,
- 2 projets à moins de 100 mètres du site,
- 1 projet à moins de 500 mètres du site,
- 1 projet à 3.6 km du site.

On peut penser que 3 projets vont être impactés par la présence du site Natura 2000.

Ces projets d'extension ou de construction devront être étudiés précisément afin de ne pas dégrader les éventuels habitats naturels présents.

3.2.9. Bilan du diagnostic agricole

L'agriculture joue un rôle central dans l'aménagement du milieu et la structure des paysages, tant au niveau des parcelles en prairies qu'au niveau de tous les aménagements de parcelles et espaces interstitiels (bandes enherbées, haies, bosquets de plateau ou de fond de vallée...). Les agriculteurs seront des partenaires privilégiés pour la signature de contrats Natura 2000, qui prendront dans ce cas la forme de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt).

Sur la vallée de la Dordogne, le territoire agricole est caractérisé par 3 entités distinctes : le fond de vallée (lit mineur), les terrasses alluviales et les coteaux.

Le fond de vallée, zone inondable, était autrefois dominé par des prairies pâturées ou de fauche.

Les secteurs hauts de la zone inondable (bourrelet alluvial) sont plus secs et les prairies alternent donc avec les cultures.

Les prairies permanentes sont peu à peu abandonnées ou converties en faveur d'une agriculture plus intensive.

Les prairies temporaires par contre, c'est-à-dire celles qui sont intégrées dans une rotation, ont tendance à augmenter en relation avec les aides apportées par la PAC.

Au contraire, l'appauvrissement de certaines prairies est parfois dû à leur caractère sur-pâturé.

3.3. Tourisme

Au fil des dernières décennies, l'activité touristique est devenue une activité structurante des territoires, que ce soit en termes de retombées économiques, de structures d'accueil, ou d'événements culturels.

La vallée de la Dordogne est une des principales zones touristiques du département du Lot, d'abord de par sa situation entre Rocamadour et Sarlat, villes touristiques s'il en est.

Ensuite par la grande variété d'activités culturelles, sportives, gastronomiques qui y sont proposées. Enfin par la beauté de son patrimoine bâti et naturel.

On trouve 3 offices de tourisme dans les communes du site

- Souillac,
- Martel,
- Carennac uniquement ouvert en saison estivale.

Pays d'Art et d'Histoire

La vallée de la Dordogne est labellisée Pays d'art et d'histoire, réseau regroupant 137 villes et pays d'art et d'histoire attaché à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture : présentation de leurs activités de découverte (visites guidées, expositions, services éducatifs...), tourisme culturel...

Ce label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Label Famille Plus

L'office de tourisme de Souillac est engagé de surcroît dans le processus de labellisation FAMILLE PLUS, label national qualifiant l'accueil et les prestations proposés aux familles et aux enfants dans les communes touristiques françaises.

L'hébergement

L'offre d'hébergement est assez conséquente puisque sur les communes concernées de la vallée on compte 18 205 lits dédiés à l'hébergement touristique (tout type d'hébergement confondu) avec une prédominance très marquée de Souillac (4162 lits).

Vayrac, Martel, Carennac et Pinsac détiennent également plus de 1000 lits chacun dédiés à l'hébergement touristique.

Les types d'hébergement touristiques proposés sont significatifs d'une offre plutôt axée vers le logement meublé type Gîte de France, Clévacances ou hébergement non labellisé.

On trouve également un maillage de camping tout au long de la Dordogne, pratiquement dans chaque commune.

Les hôtels sont représentés surtout dans les communes les plus touristiques.

L'offre de chambre d'hôte reste assez peu développée si on considère le potentiel qui existe dans les exploitations agricoles.

Si on observe la capacité d'accueil de chaque commune ainsi que son effectif de population, il apparaît que certaines communes ont une capacité d'accueil qui correspond à peu près à son effectif de population (Souillac, Martel, Lanzaac, Prudhomat, Bétaille).

D'autres communes ont une capacité d'accueil bien supérieure à leur population (Creysse, Carennac, Montvalent, Lacave, Tauriac, Meyronne) ; elles sont tournées essentiellement vers le tourisme.

Commune	Nombre de lits total	Population
SOUILLAC	4162	4430
VAYRAC	1844	1208
MARTEL	1748	1529
CARENAC	1017	375
PINSAC	1003	725
BETAILE	876	842
SAINT-SOZY	868	485
CREYSSE	852	261
LACAVE	755	296
MONTVALENT	693	268
TAURIAC	635	336
MEYRONNE	596	272
GAGNAC-SUR-CERE	563	675
LANZAC	547	496
PRUDHOMAT	508	675
FLOIRAC	420	291
ROC	356	205
GIRAC	352	351
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	345	372
GINTRAC	65	87

- Tableau 9 – l'hébergement dans les communes du site Natura 2000

L'offre touristique

L'offre touristique est très variée dans le département et en particulier dans la vallée de la Dordogne où on trouve de nombreuses activités de loisirs, liées au patrimoine historique et culturel.

Au niveau du patrimoine, on trouve en particulier :

- 9 sites de curiosité,
- 9 sites avec visites guidées par des guides conférenciers agréés,
- 4 châteaux ouverts au public,
- 4 communes proposant des musées,
- 4 sites de points de vue,
- 1 village labellisé « Plus beaux villages de France »,
- 1 grotte.

Au niveau des autres loisirs :

- 12 points de location de canoë-kayak,
- 4 mini-golfs,
- 3 aires de parapente,
- 2 centres équestres
- 2 aires de baignade surveillée,
- 2 parcs de loisir aquatique,
- 2 plans d'eau,
- 2 trains touristiques,
- 1 parc préhistorique,
- 1 vivarium.

On trouve également des itinéraires de randonnée à VTT, à pied et à cheval représentés de manière très dense sur le territoire de la vallée.

Tous ces éléments constituent un nombre important d'activités, proposées aux touristes.

Le tourisme en vallée de la Dordogne est une activité principalement estivale mais qui tend à devenir une activité de mi-saison en raison du changement de comportement des vacanciers.

Aujourd'hui le tourisme de plein-air a la part belle en particulier avec la navigation en canoë sur la Dordogne, la randonnée, le VTT, activités qui mettent en contact le touriste avec l'environnement naturel.

3.4. Chasse

Le territoire des 20 communes concernées par le site Natura 2000, est découpé en 12 structures locales de chasse affiliées à la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot (FDC).

Les associations sont constituées à partir de regroupement de propriétaires terriens. Les chasseurs peuvent en être membres si les statuts le prévoient, sinon, ils sont considérés comme actionnaires ou invités. Tous les propriétaires formalisent leur adhésion par une « Cession de droit de chasse ».

Les actions menées par les structures de chasse

Les 12 structures de chasse sont toutes affiliées à la Fédération départementale des chasseurs (FDC). Ceci leur permet de bénéficier de conseils et subventions pour l'aménagement des territoires et la gestion des espèces gibiers.

L'évolution vers la fermeture des milieux a amené les Associations de Chasse à cibler leurs actions vers l'aménagement des territoires :

- Réouverture de chemins.
- Maintien des ouvertures en milieu fermé (entretien de parcelles par giro-broyage, réouverture, culture à gibiers...).
- Réhabilitation ou aménagement de point d'eau.

Ces actions visent à maintenir, voire restaurer une mosaïque de milieux favorables à la faune gibier et à la biodiversité.

D'autres actions liées à la gestion des espèces sont menées sur la zone par les structures de chasse et/ou la Fédération des Chasseurs :

- Suivis patrimoniaux faune sauvage (chevreuil, pigeon ramier...).
- Surveillance sanitaire des espèces gibiers.
- Régulation des populations de ragondin.
- Prévention des dégâts de grands gibiers.

3.5. Pêche

La pêche amateur est pratiquée partout sur les rivières du bassin de la Dordogne. Il existe deux catégories de pêcheurs amateurs : les pêcheurs à la ligne pratiquant leur loisir et les pêcheurs employant filets et engins.

Les premiers sont constitués d'habitants de la vallée, membres des associations de pêche riveraines qui occupent régulièrement leur temps libre à la pêche, et d'estivants durant le temps de leur séjour. Chaque région de la vallée possède ses spécificités : la partie amont est privilégiée par les pêcheurs sportifs (truites et ombres) alors que la pêche au coup domine largement dans la partie aval. La variété des faciès et des activités possibles semble être l'un des éléments d'attrait de la rivière Dordogne.

Les deuxièmes sont en majorité des riverains, agriculteurs retraités, tous passionnés par la tradition de pêche aux engins. L'administration leur délivre des licences de pêche amateurs, mais leurs droits restent plus limités. Ils n'ont pas le droit de commercialiser le produit de leur pêche, réservé à leur seule consommation, mais pratiquent une pêche traditionnelle et qui peut être qualifiée de patrimoniale. Il existe une association qui les regroupe, l'ADAPAEF (association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.).

Les pêcheurs de loisirs sont organisés en 9 associations de pêches sur l'axe Dordogne. Il existe une fédération de Pêche départementale qui regroupe toutes les associations du département.

La mission générale de la Fédération départementale est définie dans le code de l'environnement.

Article L 434-4 du Code de l'Environnement Arrêté ministériel du 16 Janvier 2013 fixant les nouveaux statuts types des fédérations
<ul style="list-style-type: none">• Développement et promotion de la pêche amateur et mise en valeur du domaine piscicole départemental• Actions d'information et d'éducation pour la protection des milieux aquatiques• Gestion et collecte de la redevance et de la cotisation pêche• Surveillance du domaine piscicole départemental et de l'activité pêche• Coordination et définition des actions des AAPPMA• Protection des milieux aquatiques• Mise en œuvre de mission d'intérêt général en lien avec leur mandat

Sur le Domaine public fluvial les dispositions du droit de pêche sont les suivantes :

Code de l'Environnement
<p>Article L 433-3 : L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion.</p> <p>Article L 435-1 : Dans le domaine public fluvial de l'Etat, le droit de pêche appartient à l'Etat et est exercé à son profit.</p> <p>Article R435-3 : Le droit de pêche aux lignes ne peut être loué qu'à une AAPPMA, au profit de ses membres. Toutefois, ce droit peut être loué, dans le cas prévu au premier alinéa de l'article R. 435-23, à la fédération départementale des AAPPMA au profit des membres des associations adhérentes à la fédération.</p> <p>Article R435-4 : Dans les eaux autres que celles définies à l'article R. 435-5, le droit de pêche aux engins et aux filets ne peut être loué qu'à un pêcheur professionnel, membre de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce dont le ressort territorial couvre le département où est situé le lot.</p> <p>Il peut également être attribué des licences de pêche aux engins et aux filets aux membres de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce ainsi qu'aux membres de l'ADPAEF association agréée départementale de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du DPF. Lorsqu'un locataire de la pêche aux engins et aux filets a été désigné, les licences sont délivrées après que ce locataire a été entendu.</p>

L'Etat loue 11 lots de pêches à la fédération de pêche départementale de pêche sur l'axe Dordogne et à l'ADAPAEF.

Les actions développées par la fédération départementale de pêche du Lot sont :

- Le développement de la pêche loisir avec des parcours de pêche (truite, carpe de nuit, carnassiers) sur les plans d'eau, les rivières Lot et Dordogne.
- Suivi de la population : marquage des carnassiers (brochets)
- Valoriser l'accès à la rivière : cales de mises à l'eau, pontons handi-pêche, postes de pêche.
- Surveillance du domaine : 30 gardes pêche sur le département
- Protection des milieux aquatiques : restauration de bras morts, annexes fluviales et frayères à brochets, protection écrevisse à pattes blanches et à pattes grêles

Sur la Dordogne, la fédération est locataire des divers lots de pêche qu'elle redistribue aux AAPMA pour gestion. Elle intervient directement dans le cadre de son mandat, mais également à travers ses missions de soutien aux AAPPMA.

- 9 AAPPMA sont présentes : AAPPMA de Gourdon, AAPPMA de Souillac, AAPPMA de Saint Sozy, AAPPMA de Martel, AAPPMA des Quatre Routes, AAPPMA de Vayrac, AAPPMA de Carennac, AAPPMA de Gramat, AAPPMA de Bretenoux

La Dordogne lotoise est un secteur privilégié dans la politique fédérale. Elle est fortement mise en valeur à travers la promotion de son patrimoine environnemental mais également le développement de la pêche loisir (9 parcours de truites, 1 parcours carpe). La fédération œuvre pour la protection de son patrimoine piscicole (le secteur présente 28 réserves de pêche) en se portant maître d'ouvrage sur plusieurs travaux de restauration.

Quelques travaux menés sur l'axe Dordogne.

- 2013 : gestion des embâcles au lieu-dit Toupy
- 2013 : travaux d'entretien au lieu-dit Le Port à Meyronne : coupes d'arbres cassés, tombés ou jugés dangereux et enlèvement embâcles
- 2012 : restauration morpho-écologique du bras de Tauriac et création d'un poste de pêche
- 2010 - 2011 : appui à des projets de restauration morpho-écologique (Ile de la Borgne, concasseur, couasne de Mareuil) portés par la CC du Pays Souillac Rocamadour
- 2005 : Travaux d'aménagement de frayères en vue d'améliorer les conditions de reproduction du brochet dans un contexte de disparition des frayères naturelles, à hauteur de 49,98% du montant total des travaux
- 2002 : l'AAPPMA de Martel se porte maître d'ouvrage avec le SMPVD pour la restauration complète du bras mort Roc del Port
- Exploitation d'une salmoniculture pour l'élevage de truites fario de souche locale
- Aménagements de cales (Souillac, Lacave, bras de Tauriac, plan de Mézels)

3.6. Spéléologie

Les spéléologues de la Fédération française de Spéléologie

Le Comité Départemental de Spéléologie du Lot (CDS 46) fédère, au travers de ses 14 clubs, les personnes du Département qui pratiquent activement la spéléologie comme loisirs. C'est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie (FFS).

Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et l'unique représentant de la FFS au sein du Département.

Nous constatons que l'effectif a fortement diminué depuis 1999 où nous comptons 220 licenciés. En effet, les 14 clubs ne se partagent aujourd'hui que seulement 170 licenciés. Le Comité Régional de Spéléologie de Midi-Pyrénées compte quant à lui un peu moins de 1000 licenciés, et la FFS environ 8000.

Occasionnellement usagers du milieu souterrain lotois, les spéléologues des départements voisins viennent parfois profiter de la faible envergure des cavités lotoises pour s'initier aux techniques alpines de la spéléologie.

Les plongeurs

Le grand nombre de résurgences de notre Département lui a conféré une renommée internationale : certaines résurgences très profondes (Saint-Sauveur, Les Chartreux) et d'autres se développant sur plusieurs kilomètres (Ressel, Saint-Georges, La Finou) attirent les plongeurs de toute l'Europe. Ces derniers sont bien rarement spéléologues. La FFS compte seulement 4 spéléonautes au niveau Départemental et moins de 100 au niveau National. Les personnes visitant ces résurgences sont en quasi-totalité issues du monde de la plongée sous-marine et bien souvent ne sont pas Françaises.

Les sapeurs-pompiers

Une unité spécialisée de sapeurs-pompiers volontaires, baptisée Groupement de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP), s'entraîne dans les cavités du Lot afin d'être en mesure de faire face à un éventuel accident en milieu souterrain.

Les autres usagers (non autonomes)

- Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)

De nombreuses colonies de vacances sont organisées chaque été dans notre département et certaines d'entre elles proposent une « activité spéléologie ». Ces encadrements d'adolescents sont effectués par des spéléologues titulaires du Brevet d'Etat Spécialité de spéléologie. Une dizaine de cavités conviennent à ce type de pratique sur le Département.

Cependant nous constatons un franc délaissement de cette « activité spéléologie », remplacée depuis quelques années par les parcours en extérieurs (« Accro-branches », parcours aventure, « Escalarbre »...), activités moins contraignantes (facilité d'encadrement, adaptation de la structure).

- Les prestations de service

Quelques rares touristes en vacances dans le Lot ont recours aux services de diplômés d'état proposant un encadrement à la journée pour les particuliers (personne seule, famille, groupe d'amis, adultes et enfants). Ce type d'encadrement est effectué dans les mêmes cavités que les encadrements CVL. Le succès de ces prestations de service connaît là aussi une forte baisse face aux autres activités de plein air concurrentielles et plus ludiques, comme l'escalade, les parcours aventures, le canoë-kayak ou le VTT.

- Les randonneurs

Quelques grottes répertoriées sur les cartes IGN peuvent attirer les randonneurs. Rares sont celles qui ne nécessitent pas un équipement adéquat et une bonne connaissance des techniques de spéléologie.

- Les visites aménagées

Le plus grand nombre de personnes découvrent le sous-sol lotois dans les cavités aménagées : Gouffre de Padirac, Grotte de Lacave, Grotte de Presque, Grotte des Merveilles, Grotte de Pech Merle, Grotte de Bellevue.

Les activités des spéléologues

Les spéléologues pratiquent : l'exploration, La désobstruction, L'escalade, La plongée en fond de trou et l'étude du milieu souterrain. L'ampleur de certaines cavités (profondeur ou développement importants) ne permet pas de procéder aux techniques d'exploration en une seule journée. De manière à poursuivre ces explorations, le bivouac souterrain s'impose.

3.7. Escalade

Le topo-guide « Escalade dans le Lot » présente les différents itinéraires de blocs et de voies, recensés dans le département ; il a pour but d'informer correctement les grimpeurs locaux et de passage dans la région sur les sites d'escalade sportive entretenus et intéressants du Lot.

On peut grimper dans le Lot toute l'année mais de décembre au mois de février ainsi que de juin au mois d'août il faudra bien choisir ses heures et ses lieux. En effet, le département du Lot est un contrefort du Massif Central qui subit pleinement les perturbations océaniques chargées d'humidité dans les mois d'hiver. Toutefois le grand nombre de falaises orientées au sud (Arcambal, Cougnaguet, Milhac, Montcabrier...) permet quelques sorties hivernales.

Dans la partie caussenarde, les étés sont souvent très chauds et peu propices à des escalades ensoleillées. En ce sens, les falaises d'Autoire, de Crégols, de la Pescalerie et de Roc de Cor sont les plus adaptées à une pratique estivale.

Rappelons qu'une partie des falaises lotoises est localisée dans le site du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Pour l'heure, la gestion des falaises s'organise de façon consensuelle entre ce Parc et le Comité Départemental de la Fédération française de Montagne et Escalade (FFME). Au travers des différents groupes de travail, la preuve en est que la négociation et le dialogue priment sur les actions spontanées ou irréfléchies.

Les falaises du site Natura 2000 vallée de la Dordogne Quercynoise sont peu propices au développement de l'escalade du fait de la qualité géologique des roches trop friables.

3.8. Randonnées

Le site de la vallée de la Dordogne est traversé par de très nombreux sentiers de randonnées. La topographie du site en fait un terrain recherché pour l'ensemble des activités de randonnées :

Des chemins ruraux de toutes les communes du site sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

Le PDIPR est un outil mis en place par le Conseil Général du Lot depuis 1988. Sa gestion est déléguée au Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Lot.

Le PDIPR a pour objectif d'affecter les chemins ruraux à un usage de promenades et de randonnées (GR, PR, équestre et VTT) en plus de la vocation de circulation publique habituelle (usages agricoles, forestiers et dessertes des parcelles).

Le PDIPR a également une portée juridique dans la mesure où les chemins ruraux qui y sont inscrits ne peuvent pas être vendus sans l'avis du Conseil Général. En cas de projet de vente la commune doit proposer un chemin de substitution d'égale valeur pour assurer la continuité de l'itinéraire de randonnée.

Le PDIPR évolue au fil des ans et de nouveaux chemins peuvent être inscrits par les communes souvent sur proposition conjointe du Parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ) et du CDT.

La randonnée équestre

La plupart des sentiers de randonnées pédestres (GR principalement) sont praticables à cheval. A cela s'ajoutent les pistes équestres balisées par le CDT dont plusieurs traversent les communes du site.

Sur le site, 2 structures proposent régulièrement des activités équestres (randonnées équestres, promenades à cheval ou en attelage et séjours) à Souillac et à Martel.

Le VTT

Les circuits utilisés pour la pratique du VTT sont l'ensemble des circuits de Grandes et Petites Randonnées (GR et PR).

Un circuit VTT traverse la commune de Lacave, alors qu'un autre se trouve à proximité de Gintrac sur les communes de Miers, Padirac, Loubressac.

Un loueur de VTT est présent sur la commune de Creysse.

3.9. Activités nautiques

Source : Schéma interdépartemental des loisirs nautiques du bassin de la Dordogne, EPIDOR, 1999

Au cours du XIX^e siècle, le transport de marchandise par voie fluviale a périclité sur la Dordogne, mais la navigation n'a pas pour autant disparu. Elle connaît aujourd'hui un nouvel essor à travers le développement d'activités touristiques en période estivale.

La variété des configurations du lit (rapides, biefs, gorges) et la beauté des sites font de la Dordogne et de ses affluents des rivières propices à la pratique du canoë-kayak. Ainsi, l'été, le nombre de canoës-kayaks qui passent sur la Dordogne Lotoise peut atteindre 1500 unités par jour. Deux types de pratiques peuvent toutefois être distingués : la pratique sportive et la pratique récréative.

La première est généralement le fait de personnes averties des caractéristiques de la rivière et des techniques de ce sport. Elle est le plus souvent organisée en groupes, encadrés par des moniteurs et s'effectue dans les zones les plus sauvages, où la difficulté est la plus grande. La pratique y est soumise à la gestion des grands barrages à l'amont de la Dordogne (lâchers) et à la qualité des eaux. Une course internationale, la « Dordogne intégrale », organisée chaque année au mois de juin, offre aux amateurs et aux professionnels 120 km de descente entre Argentat et Castelnau-la-Chapelle.

La seconde a connu un développement important ces dernières années. Elle est basée sur la découverte de la rivière et sur la convivialité. Cette activité est le plus souvent organisée par des professionnels loueurs d'équipements (embarcations et matériels) qui prennent entièrement en charge le client (transport jusqu'au point de départ d'un itinéraire obligé). Les pratiques récréatives sont aussi le fait de pratiques individuelles (matériel propre à l'utilisateur). Libre ou encadrée, cette pratique laisse le matin et le soir aux pêcheurs et les heures chaudes de la journée aux canoéistes.

Il existe sur la vallée de la Dordogne un Schéma Interdépartemental des Loisirs Nautiques du Bassin de la Dordogne qui a été envisagé depuis une dizaine d'années afin de structurer et valoriser ce secteur alors en plein développement.

Il a été relevé une absence de cohérence des projets publics et un accroissement anarchique des structures plus ou moins adaptées, ce qui entraîne à terme des effets néfastes sur l'environnement mais aussi sur la sécurité des participants.

Ce schéma vise à poser un diagnostic des activités nautiques sur le bassin mais aussi et surtout des orientations fondamentales destinées à tous les acteurs concernés, collectivités et acteurs locaux, afin d'améliorer ce secteur d'activité.

Bien que concernant une zone d'étude beaucoup plus large que le site Natura 2000, nous présentons les conclusions de cette étude comme généralisable pour le site, puisque l'activité nautique y est très présente.

Les atouts de l'espace nautique du bassin de la Dordogne

Le nautisme et la baignade s'avèrent être l'axe fort et structurant du tourisme vert et actif du bassin de la Dordogne, en lien avec les autres sports de pleine nature et aussi avec la découverte de l'environnement local. Les activités proposées sont en effet diverses : randonnée canoë, kayak sportif, nage en eau vive, rafting, voile, aviron, planche à voile, motonautisme, ski nautique, tourisme fluvial et promenade collectives en gabares.

On trouve sur le site Natura 2000 :

- 12 points de location de canoë-kayak,
- 2 aires de baignade surveillée,
- 2 parcs de loisir aquatique,
- 2 plans d'eau.

La fréquentation peut être importante à partir de Gluges en particulier, où on trouve plusieurs prestataires touristiques.

Ce secteur d'activité permet également de dégager un chiffre d'affaire conséquent, et d'amener de nombreux emplois le plus souvent saisonniers.

La clientèle est plutôt jeune puisque 60% des personnes interrogées ont moins de 30 ans, et recherchent le plus souvent à pratiquer plusieurs activités nautiques.

- 73% des pratiquants nautiques pratiquent également la baignade,
- 73% pratiquent aussi la randonnée pédestre,
- 45% la découverte du patrimoine local et architectural, culturel et naturel,
- 27% pratiquent le VTT ou le cyclotourisme,
- 27% une autre activité nautique que la principale,
- 18% d'autres pratiques sportives de pleine nature.

Ces résultats soulignent la forte synergie des diverses itinérances aquatiques et terrestres, associées à l'intérêt patrimonial naturel et culturel.

Les faiblesses

Quelques points faibles subsistent toutefois.

La qualité des eaux est souvent un point qui est jugé d'une qualité peu satisfaisante par les personnes exerçant des activités nautiques. Sa qualité physico-chimique et bactériologique est pourtant généralement stable sur la Dordogne.

Les équipements autour des points d'activité sont souvent de mauvaise qualité ou insuffisants : la signalétique est généralement peu visible ou peu soignée, les accès et aires de stationnement sont insuffisants.

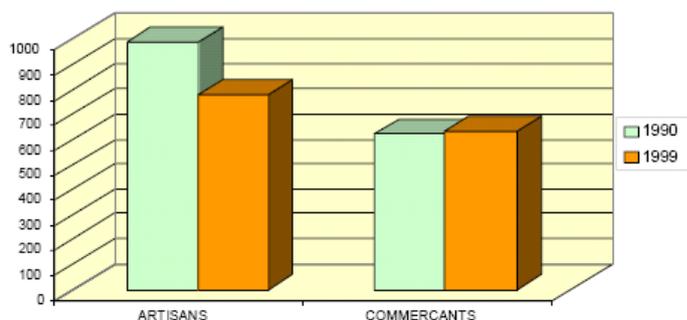
Les professionnels du secteur sont souvent des bénévoles, sans la qualification adéquate, peu formés à la connaissance de l'environnement local.

La communication est peu développée et les activités peu variées.

3.10. Artisanat et commerce

Source : Charte du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise

Caractéristiques des territoires à dominante rurale, l'artisanat et le commerce du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise composent un tissu de proximité, mais qu'il est parfois difficile de maintenir en raison des difficultés de reprise ou de succession.



Le nombre d'artisans recule de 20% entre 1990 et 1999.

Les métiers des bâtiments, structurés en très petites entreprises, se maintiennent grâce à plusieurs facteurs tels que l'amélioration de l'habitat des agriculteurs, l'entretien des résidences secondaires et la construction pavillonnaire en périphérie des centres-bourgs.

Cependant la taille des entreprises locales limite leur accès aux grands chantiers. Les savoir-faire traditionnels tels que la taille de pierre ou la couverture typiquement quercynoise (en lauze par exemple) ont de plus en plus de mal à se transmettre d'une génération à l'autre.

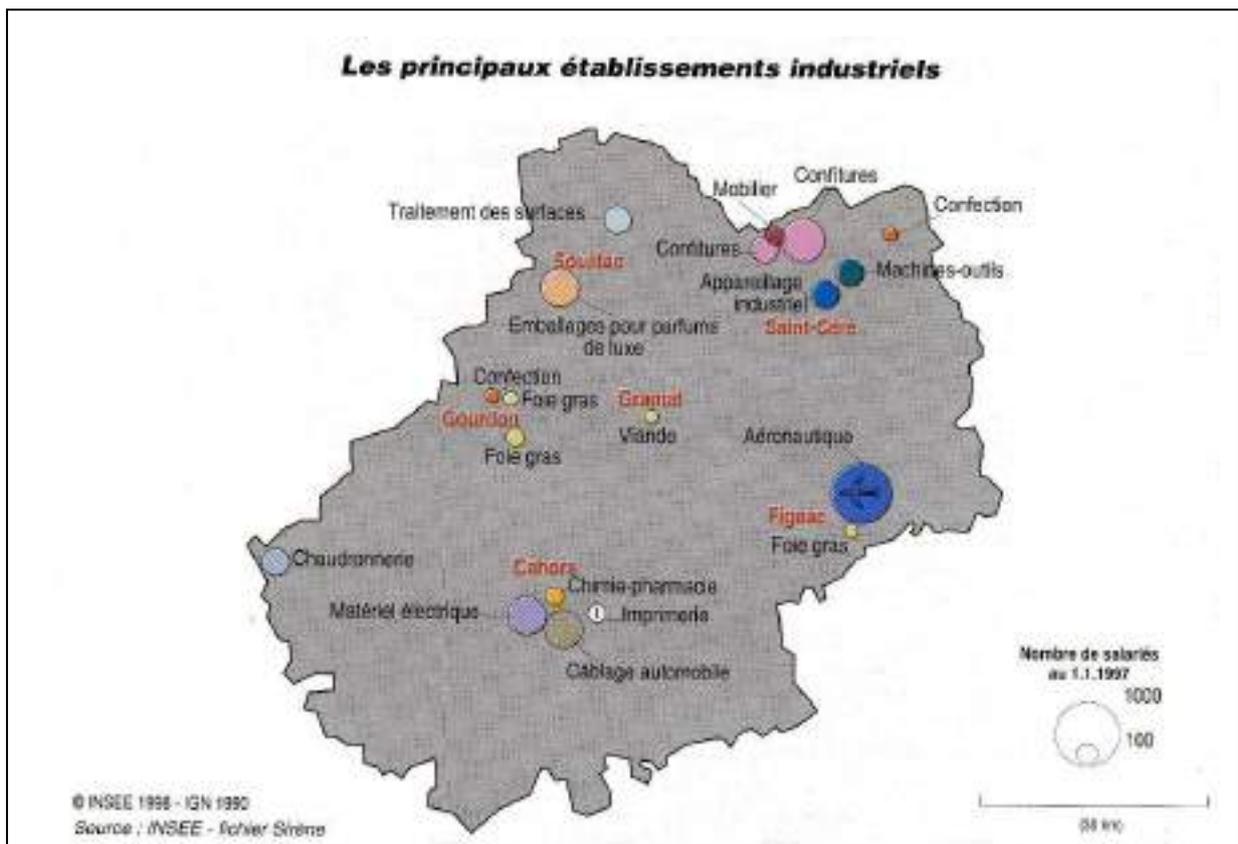
Les difficultés rencontrées par le commerce de détail sont liées aux comportements d'achat et à la recherche de grandes surfaces de distribution et de services spécialisés.

3.11. Industrie

Source : Charte du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise

Conformément à la tendance nationale, l'activité économique s'oriente de plus en plus vers les emplois de services au détriment des autres secteurs d'activité.

Cependant l'industrie constitue une filière dynamique et rassemble près du quart des actifs locaux.



A l'échelle du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise, une progression de 9% du nombre d'emplois entre 1990 et 1999 est advenue, surtout dans les cantons de Martel et Souillac.

Cette progression très importante est due principalement à trois pôles d'activités se trouvant dans le site Natura 2000 où dans sa périphérie proche (moins de 10 km).

Ces pôles sont ceux du :

- ✓ Secteur agro-alimentaire de Bretenoux-Saint-Céré avec le pôle confiturier de Biars-sur-Cère (plus de 1000 emplois) et l'entreprise Verdier de Loubressac (74 salariés),
- ✓ Secteur de l'emboutissage, fabrication de bouchons et capsules sur les deux sites de Souillac (464 salariés) et Martel (280 salariés),
- ✓ Pôle mécanique de Saint-Céré Bretenoux (plus de 400 emplois dont 188 à la Sermati).

Au total, la vallée de la Dordogne lotoise rassemble 4 des 7 plus grandes entreprises du département du Lot.

Des sites d'extraction de granulats sont aussi présents sur le site « Vallée de la Dordogne Quercynoise », Il s'agit de sites en activité pour l'un d'entre eux (site du Pontou à Saint Denis les Martel) ou d'anciens sites d'extractions (Prudhommat, Mezel, Gluges...). Les anciens sites d'extraction de par leur proximité avec la Dordogne peuvent présenter un intérêt pour des projets de reconquête de milieux alluviaux. La réglementation nationale actuelle concernant la remise en état est surtout axée sur la mise en sécurité, le nettoyage du terrain et l'insertion de l'espace affecté dans le paysage. Ces mesures se révèlent minimales et peu ambitieuses pour l'avenir et la revalorisation des sites dans le contexte de la vallée de la Dordogne classé au titre de Natura 2000, et faisant l'objet d'un arrêté de Biotope.



- Figure 17 - Ancienne gravière de Prudhommat – EPIDOR 2003

Dans les projets de réaménagement sur un plus long terme, il faudrait tenir compte de plusieurs situations

- Certaines carrières profondes situées en bordure de la Dordogne sont susceptibles d'être capturées par le fleuve et pourraient dans ce cas contribuer au piégeage des sédiments et donc à l'aggravation des phénomènes d'incision.

- inversement, d'autres carrières pourraient être connectées au fleuve et aménagées de manière à constituer de nouvelles annexes hydrauliques fonctionnelles, afin de restaurer la capacité d'accueil de la Dordogne pour les espèces végétales et animales associées à ces milieux souvent très riches.

Les habitats les plus aisés à reconstituer et présentant le plus grand intérêt en matière de biodiversité ou de fonctionnement des écosystèmes alluviaux, sont :

- les bras morts et les formations associées : mares temporaires, herbiers aquatiques, roselières de différents types, mégaphorbiaies... qui peuvent présenter un intérêt écologique pour de nombreux groupes (poissons, Loutre, amphibiens, invertébrés, flore...);
- deux milieux d'intérêt botanique important: les formations des grèves sablo-graveleuses régulièrement inondables et les pelouses sablo-calcaires ou silicicoles pionnières sur alluvions secs;
- les ilots peu végétalisés, habitats de prédilection pour de nombreuses espèces spécialisées (Petit Gravelot...), ainsi que les micro-falaises sableuses (Hirondelle de rivage, Martin pêcheur, voire Guêpier...);
- les boisements alluviaux, notamment les peuplements de bois tendre (saulaies)...

La plupart de ces formations, très dynamiques, ne peuvent être durablement maintenues que par un rajeunissement régulier par la rivière.

3.12. Autres usages liés à l'eau

3.12.1. Baignade

La baignade est un élément majeur de l'activité touristique et conditionne la venue et le temps de séjour des visiteurs. La fréquentation est importante. En effet, la Dordogne est peut-être une des rares rivières d'Europe encore considérée par le public comme une rivière « baignable ». Cette image de marque s'appuie de fait sur une tradition de jeux qui, depuis l'après-guerre, s'est poursuivie et développée. L'attractivité de la Dordogne ne se dément pas au fil des ans.

Les habitants de la vallée sont nombreux à fréquenter les plages de la Dordogne, le week-end ou le soir après le travail. La baignade est pratiquée partout de façon très diffuse. Sur ce secteur, elle est très liée à la pratique du canoë-kayak. Les estivants se baignent partout, dès lors qu'ils ont chaud, qu'ils sont fatigués de ramer et qu'ils voient un îlot ou une plage accueillante.

3.12.2. Approvisionnement en eau potable

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) peut provenir de trois types de ressources :

- les prises d'eau en rivière : facilement accessibles, elles sont cependant très vulnérables aux pollutions et sensibles aux variations quantitatives en période d'étiage,
- les nappes superficielles (sources et puits) : bien qu'un peu plus préservées, elles connaissent sensiblement les mêmes problématiques que les prises d'eau en rivière,
- les nappes profondes (forages) : elles présentent l'intérêt d'avoir un réservoir plus important et sont en général bien préservées des pollutions superficielles.

Il existe plusieurs captages en rivière ou dans les nappes sur le secteur de la Dordogne Quercynoise.

3.12.3. Assainissement de l'eau

On compte 16 systèmes d'épurations sur le territoire. Ces systèmes concernent les communes de Bétaille, Biars-Bretenoux-Gagnac, Carennac, Floirac, Gintrac, Lanzaç (Bourg), Lanzaç Cieurac, Martel, Meyronne-Creysse, Montvalent, Pinsac-Terregaye, Pinsac-Bourg, Prudhommat, Saint-Sozy, Souillac, Tauriac et Vayrac.

4 communes ne disposent pas de système d'assainissement : Le Roc, Saint-Denis-Les-Martel, Girac et Lacave.

4 systèmes d'épuration parmi les 16 ont comme rejet direct la Dordogne. Il s'agit des systèmes d'épuration de Carennac, Pinsac, Saint-Sozy et Souillac. Pour les 12 autres systèmes, les rejets s'effectuent sur des affluents.

Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'existe pas de points noirs particuliers concernant l'épuration des eaux. Le point le plus problématique serait l'absence de station d'épuration à Lacave. Néanmoins, les rejets d'eaux usées sont plutôt diffus et pas directs en Dordogne, ce qui n'impacte donc pas trop cette dernière. Il y a déjà eu des projets sur ce site mais qui n'ont pas abouti. C'est une commune qui mériterait d'être équipée.

Le fonctionnement des réseaux et station d'épuration de Vayrac, Carennac et Lanzaç pourrait être meilleur (problème d'eaux parasites, stations fragiles ou en limite de capacité, mise en place de traitement complémentaire,...). On ne caractérise cependant aucun impact majeur sur la rivière.

3.12.4. Hydroélectricité

Le bassin versant de la Dordogne constitue l'un des trois plus gros parcs hydroélectriques français, avec la Durance et la Truyère. Cette situation est due à sa pluviométrie (pluies abondantes), aux caractéristiques de son régime hydrologique (forts débits aux époques de grande consommation d'électricité au printemps, à l'automne et en hiver) et aux reliefs accentués qui ont permis d'aménager des barrages capables de stocker de considérables volumes d'eau.

Un barrage hydroélectrique est un ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à créer une chute pour produire de l'électricité. Ils sont équipés de centrales hydroélectriques, qui transforment une force hydraulique en puissance électrique, par le biais de turbines et d'alternateurs. Sur le bassin versant de la Dordogne, trois types d'installations existent :

- des grands barrages créant des retenues aux stockages d'eau importants. Ces ouvrages fonctionnent par éclusées, c'est-à-dire par des démarrages et arrêts fréquents des turbines se traduisant par des lâchers d'eau brutaux et soudains, et qui permettent de répondre aux pointes de consommation électrique. C'est le cas des grandes chaînes de barrages situées en tête du bassin de la Dordogne,
- des grands barrages fonctionnant « au fil de l'eau ». Ces ouvrages ne stockent pas l'eau, mais turbinent les débits qui transitent dans la rivière. C'est le cas des barrages du Bergeracois, situés sur la partie aval de la Dordogne,
- enfin, la petite hydroélectricité est constituée d'installations de production de petite taille, capables de développer une puissance électrique de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts. Présentes sur l'ensemble du bassin, ces installations sont le plus souvent des anciens moulins équipés pour la production d'électricité.

L'énergie hydroélectrique est renouvelable, peu coûteuse à produire une fois les investissements amortis et très rapidement mobilisable. L'avantage du fonctionnement par éclusée réside dans sa souplesse d'utilisation : les ouvrages possèdent en effet cette capacité à « stocker de l'énergie » et à la mobiliser en quelques minutes. Ce mode de production d'électricité permet de répondre rapidement à une demande énergétique, contrairement à d'autres modes de production (thermique et nucléaire) qui nécessitent un délai de démarrage de plusieurs heures. Il permet également d'assurer une partie de la sécurité du réseau électrique national et européen en cas d'aléas.

Seul l'Etat est habilité à autoriser l'utilisation de la force motrice de l'eau. Pour les plus gros ouvrages (de plus de 4 500 MW), l'exploitation des barrages hydroélectriques fait l'objet d'un acte de concession entre l'Etat et les entreprises. Actuellement, les deux principaux gestionnaires sur le bassin sont l'entreprise Electricité de France (EDF) qui gère près de 80 % des barrages, et la Société hydroélectrique du Midi (SHEM). Pour les autres installations de moindre capacité, l'utilisation fait l'objet d'une autorisation.

Le complexe hydroélectrique du bassin est notamment constitué de quatre chaînes principales : la Dordogne,

la Maronne, la Cère et la Vézère. Ces chaînes peuvent stocker un volume de près de 1 milliard de m³, et développer à pleine puissance près de 1 800 MW, soit l'équivalent d'environ deux tranches nucléaires, mobilisables très rapidement, afin de répondre aux besoins du réseau national mais également européen.

Sur la haute vallée de la Dordogne, le complexe de production hydroélectrique est composé d'une soixantaine de barrages et de trente usines majeures. Il regroupe une capacité de production d'électricité de pointe de 1 600 MW qui peut être mobilisée très rapidement. Le volume cumulé des retenues atteint le milliard de mètres cube. Les barrages du complexe Haute-Dordogne répondent à des impératifs techniques précis :



- Figure 18 -
(Corrèze)

Retenue et barrage du Chastang

T. Breinig, EPIDOR©

- situé en tête de bassin, le barrage de Bort-les-Orgues constitue la réserve du complexe. Sa retenue s'étend sur 21 km de long et sa capacité totale est de 477 millions de m³,
- le barrage de l'Aigle fournit annuellement, en moyenne, près de 500 millions de kilowatts/heure,
- et celui du Sablier, situé à 2 km d'Argentat, est un barrage de compensation, censé limiter l'importance des variations de niveau de la Dordogne en aval d'Argentat.

La présence de ces grands ouvrages a des impacts environnementaux importants sur les cours d'eau du bassin, sur les milieux aquatiques. Certains de ses impacts se font ressentir jusque sur le site de la « Vallée de la Dordogne Quercynoise ». C'est notamment le cas avec la propagation des éclusées à l'aval des ouvrages mais aussi à travers la transformation du régime naturel de la rivière. Le renouvellement, actuellement en cours, d'importantes concessions hydroélectriques sur la haute Dordogne et l'émergence d'enjeux nouveaux (directive cadre sur l'eau, directive habitats, développement du tourisme...) offrent l'opportunité d'intégrer de nouveaux enjeux dans le dialogue entre l'autorité concédante et les gestionnaires d'ouvrages.

3.13. Les conflits d'usages et les attentes des acteurs

Usage et usager	Conflits entre acteurs concernés	Conséquences milieu naturel	Solutions possibles
Exploitation gravière (entreprise privée)	Association protection environnement	Destruction habitat protégé	Etude d'incidence arbitrée par la préfecture et DDT, réaménagement de la carrière à terme
Agriculture	Prestataire touristique Association protection environnement	Destruction ou dégradation certains milieux, paysages	Conditionnalité PAC, proposer MAE, formations, étude d'incidences
Hydroélectricité (éclusées subies-débits contraints)	Prestataire touristiques (canoës, camping) Pêcheurs Riverains	Destruction habitats (exondation frayères, berges) Dynamique fluviale altérée, Sécurité de la navigation	Prise en compte du multi-usagers de l'eau dans le cahier des charges des concessions (arrêt des éclusées, reconstitution de débits naturels) Travaux de restauration écologique
Activité touristique	Riverains, propriétaires, agriculteurs, association protection environnement, usagers loisirs du site	Dérangement d'espèces Sur-fréquentation de milieux sensibles	Limitation signalisation ou orientation vers sensibilisation à fragilité des milieux Mise en défens accès Information par structures touristiques
Usages loisirs du site (rando, VTT, escalade, spéléo, canoë kayak)	Propriétaires, agriculteurs, exploitants hydroélectrique	Sur-fréquentation de milieux sensibles (piétinement, création de sentiers) Dérangement d'espèces. Variation artificielle des débits	Limitation signalisation ou orientation vers sensibilisation à fragilité des milieux (partenariat avec Comités départementaux) Mise en défens accès, Amélioration de la Gestion hydroélectrique des grands barrages de l'amont
Projets d'aménagements routiers, urbain, ...	Association protection environnement Propriétaires, agriculteurs	Destruction ou dégradation certains milieux, paysages	Etude d'incidence Concertation en amont

- Tableau 10 - Conflits exprimés entre acteurs et attentes

3.14. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.

La vallée de la Dordogne lotoise se caractérise par la grande richesse de ses milieux naturels, certains de ces milieux font l'objet de mesures de classement ou de protection reconnus par les institutions.

3.14.1. Régime juridique des cours d'eau dans le Lot

La rivière Dordogne :

La Dordogne Lotoise est un cours d'eau domanial. Elle est rayée de la nomenclature des voies navigables et flottables à l'amont de Bergerac. Elle était autrefois navigable jusqu'à Meyronne.

La gestion du tronçon de rivière de la Dordogne Lotoise est assurée par la Direction départementale des territoires du Lot pour ce qui concerne la police du domaine, la police de l'eau, de la pêche et de la navigation.

Les limites du domaine public fluvial sont déterminées légalement par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder, soit le plenissimum flumen. Au-delà des bandes de servitudes sont instituées par la loi.

Les affluents :

Les affluents de la Dordogne dans le Lot sont des cours d'eau non-domaniaux, la propriété foncière du lit appartient aux propriétaires riverains. Les propriétaires ont une obligation de gestion sur leurs propriétés. Ils peuvent se regrouper en association syndicales autorisées pour effectuer cet entretien.

3.14.2. Les sites Natura 2000 à proximité

Le site de la vallée de la Dordogne Quercynoise a été sélectionné sur la base d'un inventaire scientifique établi à partir de critères de la Directive Habitats. Trois autres sites Natura 2000 se trouvent à proximité de ce site :

- Le site des vallées de l'Ouyse et de l'Alzou, qui rejoint le site Dordogne à Lacave,
- Le site des Vieux Chênes des Imbards, qui rejoint le site Dordogne à Montvalent,
- Le site vallée de la Cère et tributaires, qui rejoint le site Dordogne à Prudhomat.

Les DOCOB des sites de la vallée de l'Ouyse et de l'Alzou ainsi que des Vieux Chênes des Imbards sont réalisés, et sont aujourd'hui en phase de mise en œuvre.

Le DOCOB du site de la Cère et tributaires est en cours de réalisation.

3.14.3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF^o)

La ZNIEFF « vallée de la Dordogne » de type II :

Elle s'étend sur l'ensemble de la vallée dans sa traversée du département entre Gintrac et Le Roc, sur une surface de 6186 hectares.

Sur les versants en rive gauche, elle suit le pied du coteau en englobant fréquemment une partie du versant. En rive droite, elle délaisse plusieurs portions du lit d'un intérêt écologique moindre (plaine d'inondation et terrasses urbanisées entre Puybrun et Vayrac, hautes terrasses cultivées et habitées au niveau de Creysse, Saint-Sozy et Pinsac, terrasse de Souillac), mais au niveau des confluences de la Sourdoire et de la Tourmente.

Parmi les raisons qui ont conduit à retenir le classement en ZNIEFF de ce tronçon de vallée, on peut citer :

- la richesse floristique avec notamment de nombreuses espèces méditerranéennes en limite de leur aire de répartition dont certaines espèces rares,
- la richesse ornithologique (nidification d'oiseaux rupestres et/ou méditerranéens) et ichtyologique (saumon atlantique)
- l'intérêt paysager caractérisé par la présence de nombreux sites célèbres (cirque de Montvalent, belvédère de Copeyre, site de Carennac, etc) et l'intérêt spéléologiques (réseau karstique).

Les ZNIEFF de type I :

Elles sont pour la plupart d'entre elles comprises à l'intérieur de la ZNIEFF de type II. Elles couvrent une surface de 1237 hectares.

La grande majorité des ZNIEFF intéressent des falaises et des parois rocheuses. Parmi elles, trois s'étendent au-delà de la falaise même, et englobent une partie du versant.

Une seule ZNIEFF intègre le fond de vallée : il s'agit d'une forêt alluviale humide et d'un tronçon du lit vif de la rivière.

Liste des ZNIEFF de type 1 adjacentes au site Natura 2000 :

Surface en hectares	NOM
27	PAROIS ROCHEUSES ET SOUROQUES
48	ILOTS ET BRAS DE LA DORDOGNE AUX GRANGES DE MEZELS
252	FRICHES ET BOIS DU PECH DE SOULY ET DE LA COMBE DE LABORIE
9	PAROI ROCHEUSE ET PELOUSE SECHE SOMMITALE DE MIRANDOL
33	RIPISYLVE ET BERGES DE LA DORDOGNE A FLOIRAC
16	PAROI ROCHEUSE DE GLUGES
172	CIRQUE DE MONTVALENT
19	PAROIS ROCHEUSES PRES LE RAYSSE DE BANAT
36	ROC DES MONGES
45	ILOTS ET BRAS DE LA DORDOGNE A MAREUIL
13	VERSANT BOISE ET PAROI ROCHEUSE DE MAREUIL
32	ROCHERS SAINTE-MARIE
47	PAROI ROCHEUSE DE PINSAC
193	ROCHERS DE LACAVE, BOIS ET FRICHES DU PECH DEL TOUR ET DU CAUSSE DE CAVE
296	BOIS DES RAJOLS, DU PECH DE TEOULO ET DE LA COMBE DE BOURGNOUX

- Tableau 11 – Liste des ZNIEFF de type 1 adjacentes au site Natura 2000

3.14.4. Arrêtés de biotope

L'ensemble du lit mineur de la rivière Dordogne sur le site Natura 2000 est protégé par l'arrêté préfectoral du 8 avril 1987 pour la conservation du biotope du saumon (*salmo salar*).

Le périmètre protégé est limité au domaine public fluvial.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont régis par les articles L411-1 et 2 du code de l'environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivants dans les milieux aquatiques.

Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

Le saumon atlantique est un poisson migrateur autrefois présent en grand nombre dans la Dordogne. De nombreux efforts sont menés actuellement pour réintroduire cette espèce phare. La protection des lieux de fraie s'inscrit dans cette logique.

3.14.5. Espaces Naturels Sensibles

Il existe trois ENS qui intersectent le site Natura 2000 de la vallée de la Dordogne quercynoise.

- L'ENS Vallée de la Masse, sur la commune de Floirac, d'une surface de 266 hectares,
- L'ENS Couasne de Floirac,
- L'ENS des Couasnes de la Dordogne.

C'est une notion définie par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002. Le texte officiel dispose « qu'afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique),
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente),
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

ENS des couasnes de la Dordogne :

Le cours de la Dordogne quercynoise est jalonné d'anciens bras secondaires de la rivière, généralement colmatés à l'amont, localement appelés « couasnes ».

Ces annexes fluviales présentent des caractéristiques hydrologiques et écologiques particulières, distinctes de celles du cours principal, qui leur ont valu d'être prises en compte comme « zones vertes », c'est-à-dire comme

milieux aquatiques remarquables, dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne.

Elles sont connues au premier chef comme étant, à l'échelle de la rivière, l'habitat propre ou l'un des habitats privilégiés de diverses espèces de poissons, certaines vulnérables au niveau national, qui dépendent, pour tout ou partie de leur cycle, de milieux d'eau calme.

Par ailleurs, les inventaires naturalistes effectués sur le site de l'Espace Naturel Sensible de la couasne de Floirac, ont montré que les habitats aquatiques et rivulaires de ce type de bras-mort ainsi que les milieux boisés et prairiaux alluviaux adjacents ou proches étaient susceptibles d'héberger de nombreuses espèces de plantes, d'insectes et de vertébrés terrestres présentant un intérêt patrimonial majeur en raison de leur rareté au niveau départemental, régional ou national.

Considérant donc l'importance potentielle des enjeux de conservation du patrimoine naturel départemental liés à « l'écosystème couasne » et l'intérêt que pourrait revêtir en la matière la labellisation comme ENS d'autres couasnes de haute valeur patrimoniale, le Conseil général du Lot a souhaité pouvoir mieux appréhender la dimension et la nature de ces enjeux écologiques à l'échelle de la vallée de la Dordogne quercynoise, en se basant sur l'inventaire et l'évaluation du patrimoine naturel d'un ensemble de sept sites répartis sur l'ensemble du cours de la rivière.

L'étude a été réalisée par la Fédération du Lot des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique et par Vincent Heaulmé, naturaliste lotois, avec la collaboration de David Barrillot et Damien Villate, techniciens ENS au Conseil Général du Lot.

3.14.6. Sites inscrits et classés

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

Le **classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravanning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

L'**inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Les sites inscrits en fonction de leurs enjeux diagnostiqués dans l'étude paysagère peuvent éventuellement accepter des aménagements et une évolution de l'urbanisation, sous réserve de vérifications des impacts, et de la mise en place de dispositions d'encadrement appropriées. *S'il s'agit de sites naturels, un zonage restrictif*

doit être établi pour conserver les qualités paysagères du site. S'il s'agit d'un site bâti, un règlement détaillé doit être élaboré en fonction des enjeux paysagers et architecturaux.

Les zonages et réglementation des abords des sites classés et inscrits doivent être cohérents avec l'importance et les caractéristiques des sites concernés.

Monuments historiques inscrits ou classés :

La vallée de la Dordogne Quercynoise compte de nombreux monuments historiques. :

- Carennac : 5 monuments inscrits ou classés
- Creysse : 2 monuments inscrit et classé
- Floirac : 2 monuments inscrits
- Lacave : 5 monuments inscrits ou classés
- Martel : 13 monuments inscrits ou classés
- Meyronne : 1 monument inscrit
- Montvalent : 2 monuments inscrit et classé
- Prudhomat : 5 monuments inscrits ou classés
- Saint-Denis-Les-Martel : 1 monument inscrit
- Souillac : 7 monuments inscrits ou classés
- Tauriac : 1 monument inscrit
- Vayrac : 2 monuments inscrit et classé

Au total, ce sont 46 sites qui sont inscrits ou bien classés au titre des monuments historiques dans les communes du site de la vallée de la Dordogne Quercynoise.

3.14.7. Périmètres de protection de captage

Dans le site de la vallée, il existe 18 sites de captage bénéficiant d'un périmètre de protection rapproché (1 captage est abandonné).

Le périmètre de protection rapproché est une zone intermédiaire, qui accepte des activités sans risques pour la ressource et le captage, ou des activités diminuant le risque de pollution (enherbement et fauche pour "pomper" les nitrates de la zone superficielle par exemple). Sa surface varie selon la vulnérabilité du captage et de la ressource en eau, c'est à dire selon les caractéristiques de l'aquifère et le débit de pompage.

En France, par sécurité, un temps de transfert d'un polluant entre sa source et la nappe d'environ 50 jours a été retenu, ce qui permet aux administrations d'imposer des mesures de protection sur 1 à 10 hectares selon le type de sol et de système hydrogéologique. Les mesures sont des mises en défend et/ou une réglementation ou interdiction d'activités à risque (utilisation d'engrais, pesticides, biocides, dépôts de matériaux toxiques ou de déchets, etc...).

3.14.8. Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les services de l'Etat ont pour devoir de rechercher systématiquement à assurer l'urbanisation et le développement des collectivités territoriales hors des zones à risque. Si la première motivation est de préserver les vies humaines, ils cherchent également à réduire le coût des dommages liés à ces risques, qui est reporté in fine sur la collectivité nationale au travers de la loi sur l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

On trouve sur le site les risques liés

- aux inondations,
- aux mouvements de terrain,

- aux transports de matières dangereuses,
- aux feux de forêt et
- aux ruptures de barrage.

Le plan de prévention des risques naturels (PPR) créé par la loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) constitue aujourd'hui **l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels.**

Le plan de prévention des risques naturels est un **document réalisé par l'Etat** qui régleme nte l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

3.14.8.1. Objectif

L'objectif du PPR est de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et le développement. Le PPR permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations qui représentent le risque naturel le plus courant en France, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches... Le PPR relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants.

Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le risque technologique est pris également en compte par les PPR, depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

3.14.8.2. Le PPR dans le Lot

Les PPR ont vocation également à s'appliquer aux risques "mouvements de terrain" et aux "feux de forêt", en plus du risque inondation.

Etat d'avancement des PPR

BASSIN/SECTEUR	COMMUNES CONCERNEES	PRESCRIPTION	APPROBATION
Dordogne amont (21 communes) INONDATION	Autoire, Belmont-Bretenoux, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Cornac, Frayssinhes, Gagnac-sur-Cère, Gintrac, Girac, Latouille-Lentillac, Laval-de-Cère, Loubressac, Prudhomat, Puybrun, Saint-Céré, Saint-Jean-l'Espinasse, Saint-Laurentles-Tours, Saint-Médard-de-Presque, Saint-Michel-Loubéjou, Saint-Paul-de-Vern, Tauriac		29 juillet 2005
29 juillet 2005 (23 communes) INONDATION	Bétaille, Carennac, Cavagnac, Cazillac, Condat, Creysse, Floirac, Lacave, Lachapelle-Auzac, Lanzac, Le Roc, Les-Quatre-Routes, Martel, Meyronne, Montvalent, Pinsac, Saint-Denis-les-Martel, Saint-Michel-de-Bannières, Saint-Sozy, Sarrazac, Souillac, Strenquels, Vayrac		29 décembre 2006

3.14.9. Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

3.14.9.1. Les programmes nationaux

Les programmes d'actions de prévention des inondations rassemblent l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes intégrées dans des programmes d'ensemble cohérents, destinés à réduire les conséquences des inondations.

3.14.9.2. Le programme Dordogne

Sur le plan démographique, 64% de la population, soit 700 000 habitants résidant dans l'une des 500 communes soumises au risque d'inondation, sont potentiellement touchés par les impacts directs ou indirects d'une crue majeure. 8% de la population, soit 85 000 habitants, sont situés directement en zone inondable.

Sur le plan physique, le PAPI du bassin de la Dordogne couvre un territoire très vaste, structuré autour de quelques axes hydrographiques majeurs : Dordogne, Vézère, Corrèze, Isle, Dronne. Ce bassin est aussi partagé entre 5 régions (Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Aquitaine) et 11 départements.

L'objectif de ce programme est de **mettre en œuvre des actions de prévention des inondations intégrées dans le cadre d'une politique de gestion équilibrée de la ressource en eau.**

Il s'agit de développer des synergies entre lutte contre les inondations, aménagement du territoire, préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, développement, protection et valorisation de la ressource en eau. Les enjeux de préservation des sites Natura 2000 pourront ainsi trouver un écho dans les politiques de préservation des espaces de mobilité des cours d'eau.

Les inondations sont bien souvent le résultat d'une politique d'aménagement du territoire qui s'est faite au détriment des rivières et de leur espace de liberté : urbanisation importante des plaines alluviales, disparition des zones humides et déboisement des versants. Si elles ne peuvent être supprimées, leurs conséquences peuvent être atténuées. C'est l'objectif du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé entre EPIDOR et l'Etat en avril 2007 pour une période de 4 ans (2008-2012).

Le PAPI est structuré autour de plusieurs problématiques :

- la reconquête et l'entretien d'une culture du risque inondation,
- la restauration de certaines zones naturelles inondables,
- la protection des enjeux humains et économiques et l'atténuation de la vulnérabilité,
- l'anticipation des crues.

Les actions retenues ont à la fois une efficacité locale et une portée à l'échelle du bassin. Elles prennent notamment en compte la nécessaire solidarité entre les territoires, et notamment entre l'amont et l'aval. C'est pourquoi, le PAPI est conduit à l'échelle du bassin versant de la Dordogne et vise à mobiliser les maîtrises d'ouvrage des collectivités locales en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Par ailleurs, il vient renforcer et compléter les outils existants de prévision des crues (CRUDOR), de prévention des risques (Plans de Prévention du Risque Inondation –PPRI) et de gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde –PCS).

Le PAPI distingue 7 zones d'enjeux majeurs au total. La Dordogne Lotoise constitue une de ses zones.

Les principales villes sont Souillac, Saint-Céré, Bretenoux.

La population directement concernée : environ 3 580 habitants ; indirectement concernée environ 29 000 habitants ; cela correspond aussi à 155 ha de zones bâties.

C'est le principal secteur influencé par l'hydroélectricité et la perte de la dynamique fluviale.

L'action consiste en une restauration et une maîtrise foncière des chenaux de crue en lit majeur et par une politique centrée sur l'espace de liberté de la rivière.

Contrairement à d'autres bassins fluviaux, où le relief permet à des aménagements lourds d'apporter des gains importants, le bassin de la Dordogne ne se prête pas à une politique focalisée sur des grands travaux ponctuels. Les caractéristiques du bassin ont conduit à développer un programme favorisant une multitude d'actions, réparties sur le territoire et susceptibles de contribuer à réduire globalement le risque d'inondation et à faciliter la vie des habitants lors des inévitables crues. La prévention doit concerner l'ensemble des territoires avec, logiquement, une emphase particulière sur les zones d'enjeux majeurs afin de traiter les situations les plus critiques.

Les actions retenues ont donc tout à la fois une efficacité locale mais surtout une portée à l'échelle du bassin. Elles prennent notamment en compte la nécessaire solidarité entre les territoires et notamment amont et aval. Cinq axes ont été retenus :

AXE 1 : DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE INONDATION ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES

AXE 2 : REDUIRE L'ALEA INONDATION

AXE 3 : REDUIRE LA VULNERABILITE

AXE 4 : RENFORCER LA PREVISION ET L'ALERTE

Le PAPI Dordogne 2008- 2012 sera poursuivi à travers un nouveau programme pour la période 2013 – 2018. Ce programme est en cours de définition mais s'appuie largement sur les diagnostics et les enseignements tirés du PAPI 2008-2012.

Sur la partie Lotoise du bassin de la Dordogne, un programme de travaux porté par le Syndicat mixte local a permis de positionner un PAPI Dordogne Lotoise pour la période 2012-2017.

3.14.10. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne portant sur les années 2010-2015 a été adopté le 16 novembre 2009 par le comité de bassin Adour Garonne.

Six orientations fondamentales ont été définies :

- Créer des conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement des eaux souterraines, préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placement de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques (alimentation en eau potable, baignade, loisirs nautiques,...)

Le programme de mesure permet de mettre en œuvre les orientations pour chaque unité hydrographique de référence.

Les enjeux identifiés pour l'unité hydrographique Dordogne (amont confluence de la Cère) amont sont liés à :

- l'eutrophisation des grandes retenues
- la gestion des aménagements hydroélectriques
- la préservation des zones humides fonctionnelles
- la protection des captages AEP
- la qualité des eaux du chevelu amont

Le programme de mesure propose des actions pour répondre à ces enjeux. Ce programme est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau Adour Garonne à l'adresse suivante.

http://adour-garonne.eaufrance.fr/upload/DOC/SDAGE/PDM/UHR_Dord1.pdf

Les enjeux identifiés pour l'unité hydrographique Dordogne aval (aval confluence Cère jusqu'à la confluence du Tournefeuille) sont liés à :

- la qualité bactériologique des eaux de baignade
- la réduction des derniers foyers de pollution
- la fonctionnalité des milieux aquatiques
- la gestion des éclusées provenant des barrages amont
- la gestion quantitative notamment à l'étiage

Le programme de mesure propose des actions pour répondre à ces enjeux. Ce programme est téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau Adour Garonne à l'adresse suivante.

http://adour-garonne.eaufrance.fr/upload/DOC/SDAGE/PDM/UHR_Dord2.pdf

Le programme de mesure identifie pour ces deux masses d'eau la nécessité de travailler à maintenir un espace de fonctionnalité pour la rivière Dordogne (respect d'un espace pour sa mobilité notamment).

3.14.11. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le SAGE Dordogne amont s'étend sur une superficie de 9700 km², depuis les sources de la Dordogne jusqu'à la confluence avec la Vézère à Limeuil.

Le territoire recouvre 494 communes, 66 communautés de communes, 6 départements (Puy de Dôme, cantal, Creuse, Corrèze, Lot et Dordogne), 4 régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine) et 3 parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches Limousin et Causses du Quercy).

Actuellement le SAGE Dordogne amont est dans phase d'émergence. L'arrêté de périmètre est en cours de signature, la Commission locale de l'eau se constituera en suivant.

EPIDOR a rédigé le dossier de consultation du périmètre du SAGE Dordogne amont.

Le SAGE a vocation à établir un projet de gestion concertée et collective de l'eau en fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

3.14.12. Plan de Gestion des Etiages (PGE)

Les Plans de Gestion des Etiages (PGE) proposent des actions afin de retrouver un équilibre entre prélèvements et ressources disponibles. Ces documents contractuels sont réalisés en concertation avec tous les partenaires concernés. Un comité d'élaboration réunit les représentants des collectivités (conseils généraux et régionaux, communes), des usagers (associations environnementales, chambres d'agriculture, syndicats de riverains, fédérations de canoë-kayak...) et des services de l'Etat (Agriculture, Environnement, Jeunesse et Sports...). Il a pour tâche de suivre l'élaboration du PGE et de valider chaque étape de la procédure depuis l'état des lieux jusqu'au document d'orientation final. Ensuite, le comité a pour mission de diffuser les constats dressés sur l'état des ressources en eau auprès des différents partenaires, et de faire appliquer les mesures définies dans les protocoles.

A partir d'une analyse de l'état de la ressource en eau sur les bassins déficitaires, les partenaires définissent les règles de partage de l'eau entre les différents usages et proposent la réalisation d'actions comme, entre autres, la création de retenues avec pour objectif de résorber les déficits éventuels. Ces documents définissent par bassin, des débits d'objectifs à maintenir pour la conciliation des usages et des enveloppes de volumes prélevables. Ces débits de référence sont souvent repris soit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et/ou dans les arrêtés de gestion d'étiage mise en place par les préfets.

Sur le bassin de la Dordogne, deux PGE sont mis en œuvre : le PGE Isle Dronne et le PGE Dordogne Vézère dont les animations ont été initiées respectivement en 2005 et en 2009. A eux deux, ces PGE couvrent la totalité du bassin versant et constituent de vastes espaces de concertation.

L'élaboration et l'animation des PGE est assurée par EPIDOR.

	PGE Dordogne Vézère
Début (Date d'agrément du dossier sommaire)	2005
Superficie (km²)	16 338
Cours d'eau en situation de déséquilibre	Enéa, Nauze, Caudeau, Céou, Tourmente, Douime, Couze, Beune, Borrèze, Sourdoire, Bave, Coly, Lidoire
Unités de gestion hydrologiques	41
Linéaire total des cours d'eau (BD Carthage 2000)	9470 km pour 1451 cours d'eau
Communes (nb)	1 071
Habitants (nb)	745 000
Départements	Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne, Gironde
Régions	Auvergne, Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine
Principaux enjeux liés à l'étiage	Agriculture, élevage, hydroélectricité, industrie, AEP

- Figure 19 - Le plan de gestion des étiages Dordogne- Vézère

La gestion quantitative des ressources en eau du bassin Adour-Garonne est essentiellement organisée dans le cadre de ces plans. Elle vise à restaurer, pendant la période d'étiage, des débits dans les rivières qui permettent

à la fois la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement du milieu aquatique. Ces débits sont intitulés débits objectifs d'étiage (DOE).

L'objectif de ces plans est donc de retrouver une situation d'équilibre entre les usages et le milieu naturel, en respectant ces valeurs de débits 4 années sur 5. Ces plans restent contractuels et sont élaborés en concertation avec l'ensemble des partenaires d'un bassin versant. Ils contiennent un ensemble de règles de gestion et de partage des ressources, d'actions spécifiques et d'engagements des acteurs dont la mise en œuvre conjuguée doit permettre d'atteindre les objectifs de retour à l'équilibre.

Ces PGE sont susceptibles d'être intégrés dans des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'en constituer ainsi les volets « gestion des étiages ».

3.14.12. Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau

L'Agence de l'Eau a confié au SYMAGE² l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur les affluents de la Dordogne Lotoise : la Bave, le Mamoul, la Cère, La Tourmente, La Sourdoire, Le Palsou et La Borrèze).

Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête des zones tampon, restauration d'espaces de mobilité et d'expansion des crues favorisant une hydrodynamique active...).

Cette gestion est concertée avec les acteurs de l'eau du bassin.

Elle s'articule autour de 4 parties :

- Etat des lieux,
- Diagnostic (présenté par unité de gestion de cours d'eau),
- Mise en place d'un schéma directeur
- Définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion (sous forme de fiches action).

La phase d'état des lieux a pour objet de décrire l'état actuel du cours d'eau et de ses affluents. Il s'agit de dresser les caractéristiques principales du cours d'eau et d'inventorier les usages, aménagements, ouvrages susceptibles de modifier l'équilibre écologique et hydrodynamique du cours d'eau. Cette première phase conduit à un diagnostic du bassin et à la définition d'unités de gestion par tronçon homogène.

Elle s'appuie sur les différents documents de planification existants et sur les documents réglementaires.

L'élaboration du PPG est destinée à établir un schéma directeur définissant les modalités de gestion de la rivière à court et moyen terme.

Il appartient aux propriétaires riverains de mettre en œuvre les actions : continuité écologique sur les seuils. La collectivité peut être amenée à intervenir pour les travaux d'intérêt général via l'obtention d'une DIG (Déclaration d'intérêt général)

3.14.13. Schéma départemental des carrières

Toute extraction nouvelle dans le lit mineur de la Dordogne a été interdite suite à la directive ministérielle du 7 mai 1981. Pour ce qui concerne les extractions en lit majeur, elles sont interdites à moins de 50 mètres de la limite du domaine public.

Le schéma départemental des carrières a été créé pour assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles ; il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il constitue un instrument d'aide à la décision du préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrière en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il prend en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe et rationnelle des matières premières. Le schéma départemental des carrières représente la synthèse d'une réflexion approfondie et prospective non seulement sur l'impact de l'activité des carrières sur l'environnement, mais à un degré plus large, sur la politique des matériaux dans le département.

3.14.14. Schéma Communal d'Assainissement

L'article 35 de la loi sur l'Eau engage la responsabilité des communes vis-à-vis de l'assainissement des eaux usées, leur attribuant de nouvelles obligations dont la définition du zonage d'assainissement. Ce zonage permet de définir les moyens de traitement des eaux usées sur la commune : il distingue des secteurs orientés vers l'assainissement collectif de ceux orientés vers l'assainissement non-collectif.

3.14.15. Zone vulnérable

Dans le cadre de la lutte contre la pollution par les nitrates, l'Union européenne a élaboré en 1991 la directive « Nitrates ». Celle-ci prescrit un inventaire des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Sont désignées comme " vulnérables " les zones dans lesquelles les eaux souterraines ou superficielles ont une teneur en nitrates dépassant ou risquant de dépasser le seuil de 40 mg/l ou les zones dans lesquelles des problèmes d'eutrophisation (excès de phosphore) et de qualité microbiologique des eaux sont liées à l'activité agricole.

Ces zones vulnérables sont révisables tous les 4 ans.

Au sein de ces zones, les agriculteurs se doivent d'appliquer certains programmes d'action dans un objectif de protection des eaux souterraines et superficielles. Les bases de ces programmes ont été définies en France par l'intermédiaire du Code de bonnes pratiques agricoles arrêté par le gouvernement français en novembre 1993. Afin de respecter les spécificités locales, la France a fait le choix d'adapter localement un programme d'actions national. Ces programmes sont déclinés sur la base des mesures suivantes :

Si le premier programme visait à corriger les pratiques les plus polluantes, les deuxième et troisième programmes jusqu'en 2007 a permis de faire évoluer les pratiques afin de préserver, voire de restaurer la qualité des eaux. Des objectifs de couverture des sols sont fixés localement.

Concernant la masse d'eau des Calcaires des Causses du Quercy sur laquelle le site vallée de la Dordogne quercynoise est situé, les données fournies indiquent, entre 2004 et 2010, des hausses sur 5 des 7 points de mesures et une stabilité sur les 2 autres points. Lors de l'état des lieux DCE de 2008, il est indiqué sur la fiche de la masse d'eau que « Les concentrations moyennes sur les stations de mesure sont relativement faibles, autour de 15 à 10 mg/l, mais il a été enregistré des concentrations maximales supérieures à 40 mg/l. Des tendances à la hausse ont été identifiées. Les pentes des droites de régression sont moins importantes que lors du précédent état des lieux, mais la dérive à la hausse des concentrations en nitrates est nettement visible au travers des chroniques de données en particulier sur les sources de l'ensemble sourcier de l'Ouyse (Cabouy, Saint Sauveur et Font Belle) ». Cette masse d'eau n'est cependant plus proposée au classement en zone vulnérable.

3.14.16. *Gestion des éclusées*

Au début des années 1990, la gestion des lâchers d'eau par les barrages hydroélectriques (éclusées) devient un sujet de préoccupation sur la Dordogne, de façon plus aiguë que par le passé. Les modifications du régime hydraulique par les barrages sont de moins en moins supportées par certains usagers : pêcheurs, activités nautiques et touristiques, associations environnementales. Une transformation de certains barrages (suréquipement) accroît également les impacts sur le cours d'eau.

EPIDOR a pris en compte ce problème dès sa naissance. Le débat collectif autour de la gestion des éclusées constitue un des dossiers thématiques abordés lors du Sommet Vallée Dordogne, mais aussi lors de l'élaboration du SDAGE Adour-Garonne (1997) ou encore dans le cadre d'autres opérations telle que le « Défi éclusée » (2004). En 2009, le débat se poursuit par la signature d'une convention pluriannuelle entre Electricité de France (EDF), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), EPIDOR et l'Etat.

Cette convention sur la régulation des débits de la Dordogne, la Maronne et la Cère a été mise en place en 2008.

EDF s'est engagé jusqu'en 2012, sur de nouvelles règles de gestion des débits qui pénalisent moins les milieux aquatiques.

Cette convention a vocation à continuer pour les années suivantes.

3.14.17. *Plan Paysage*

Du Puy-de-Sancy où elle prend sa source jusqu'au Bec-d'Ambès en Gironde, la rivière Dordogne anime et irrigue des paysages variés, façonnés au cours des millénaires par les activités humaines et notamment par l'agriculture. Bien que peu visibles en dehors des lieux de traversée ou des points de vue exceptionnels, les paysages révèlent leurs multiples identités au fil de l'eau. Le descriptif des paysages présenté dans ce chapitre est issu du Plan Paysage réalisé en 1995 par une équipe de chercheurs du CNRS pour le compte d'EPIDOR et du Ministère.

La Dordogne, quittant le Massif Central, entaille les plateaux calcaires lotois du Secondaire. La vallée est plutôt large, marquée par les nombreux méandres de la rivière.

La vallée présente une topographie globalement plane ; quelques terrasses alluviales forment un relief en « marches », très modéré, relativement peu visible dans le paysage.

Les riches sols alluviaux permettent une végétation variée et de nombreuses cultures.

Les prairies et champs cultivés alternent avec bois, bosquets et plantations de noyers, ponctués de restes de bocages, de ripisylves. L'agriculture y tient une place importante.

L'ensemble donne un paysage aux camaïeux de verts intéressants mais qui reste assez fermé : la vue est rapidement arrêtée par l'un ou l'autre des éléments verticaux. Falaises, reliefs du Causse, constituent en effet l'arrière-plan omniprésent du paysage de la vallée.

Seule la position sur les corniches permettent une vue d'ensemble sur la plaine et un panorama intéressant.

La vallée est aussi le lieu de nombreuses voies de communication dont certaines d'importance. Le réseau complexe de routes et chemins permet de parcourir tout le territoire. L'urbanisation reste omniprésente, avec des densités plus ou moins importantes soulignant l'occupation humaine prépondérante de l'ensemble de la vallée et du secteur.

La rivière Dordogne est un élément remarquable du territoire mais reste très souvent masquée par une ripisylve dense et haute et du fait d'un certain encaissement de son lit. La ripisylve est aussi un élément structurant du paysage, elle borde le tracé des cours d'eau, et constitue un précieux repère pour parcourir visuellement le réseau hydrographique. Elle constitue un écran quasi-impénétrable, qui cache à la vue les berges et les cours d'eau.

La Dordogne quercynoise :

La vallée de la Dordogne est dissymétrique : les vues vers le nord sont étendues, lointaines, se perdant dans des horizons de collines dont l'altitude croît avec l'éloignement. Au sud, la rive de la Dordogne est caractérisée par un coteau beaucoup plus marqué, devenant parfois falaise baignée par les eaux ou quelquefois en retrait, surplombant une pente assez raide au-dessus de la rivière. L'agriculture alterne entre vergers de noyers, cultures de fraises sous serre, maïs et tabac. L'habitat est caractéristique du Quercy.



- Figure 20 -
(Lot)

Belvédère de Copeyre

P. Lainé, CPU ©

De Liourdres à Saint-Denis-lès-Martels et Floirac :

A partir de Biars-sur-Cère, la Dordogne qui suivait un cours orienté vers le sud se tourne vers l'Atlantique. C'est le moment où le calcaire des Causses imprime aux paysages une configuration particulière, où les falaises grises ou jaunâtres surplombent la rivière, où l'architecture définit un modèle reconnu au-delà des frontières françaises, où la densité des châteaux et des grands sites fournit à la vallée ses caractéristiques emblématiques.

De Saint-Denis-lès-Martels à Cazoulès, un vis-à-vis alterné de cingles rocheux et de terrasses agricoles, prémices de la Dordogne périgourdine :

Le paysage comporte une succession de cingles bien formés, aux falaises abruptes de calcaire, et de terrasses alluviales en collines entre lesquelles la Dordogne serpente, parfois en plusieurs bras, donnant quelquefois l'impression de disparaître du décor.

L'habitat s'est souvent installé en villages plus ou moins diffus sur les terrasses, en retrait de la Dordogne, à l'abri des inondations. Des avant-postes existent sur la Dordogne, ils permettaient les échanges locaux et les apports de marchandises d'origine plus lointaine par les gabares. Les châteaux et demeures imposantes aux détails de construction soignés affirment la transition entre le Quercy et le Périgord.

L'agriculture se concentre en fond de vallée et sur les terrasses, alors que les coteaux se couvrent de boisements denses soumis à l'activité forestière ; vastes coupes ou reboisements sont facilement repérables sur les pentes.

Le Causse :

Les Causses de Gramat et de Martel encerclent la vallée de la Dordogne. Ce sont des formations calcaires entaillées par des vallées sèches et actives, formant des plateaux sur les hauteurs et des versants plus ou moins

pentus. Ce territoire correspond à un paysage et une végétation particuliers et spécifiques, où la pierre est omniprésente.

Sur les croupes et les versants trop pentus, les terrains pauvres et peu épais ne permettant pas l'agriculture, la forêt s'est développée. Elle forme une couverture végétale fournie, à l'aspect sombre en période hivernale, contrastant avec les espaces agricoles des fonds de vallée ou des secteurs de plateau. Cette forêt est essentiellement constituée de chênes et de diverses variétés très caractéristiques du paysage caussenard.

Sur le plateau, la forêt est relativement clairsemée : les parcelles sont plus grandes et occupent une surface importante : les cultures sont plus fréquentes et le paysage plus ouvert.

La végétation et les éléments anthropiques créent des petits terroirs plus intimistes.

L'altitude de ce plateau permet quelques panoramas sur les reliefs et plateaux alentours, donnant une agréable impression d'espace.

Quelques vallées sèches sont souvent le lieu d'activités agricoles : étroites et encaissées, elles constituent un terroir au caractère confidentiel qui se découvre au fur et à mesure de son parcours. L'horizon limité renforce la sensation d'enclavement.

3.14..18. Les documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques est une obligation. Elle se concrétise notamment dans les stratégies et les projets d'aménagement du territoire qui se développent au sein des collectivités du bassin. L'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale –SCOT), plan local d'urbanisme –PLU), carte communale) permet de prendre en compte la préservation de l'environnement ainsi que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le code de l'urbanisme impose aussi que les normes de planification et de réglementation de l'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec les outils de planification de l'eau que sont le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

3.14.18.1. Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)

Les outils de planification que sont les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) permettent par exemple de renforcer le lien entre eau et aménagement du territoire à l'échelle des bassins de vie. Le secteur de la Dordogne Lotoise travaille à la mise en place d'un SCOT. C'est le syndicat mixte de la vallée de la Dordogne Lotoise qui sera maître d'ouvrage.

3.14.18.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), outils opérationnels de la gestion de l'urbanisation du territoire, permettent de préserver de l'urbanisation certains secteurs de la commune qui présenteraient des enjeux environnementaux. Les initiatives suivantes peuvent par exemple être citées :

- préservation des continuités écologiques et des zones humides de l'urbanisation, en les classant en zone naturelle interdite à toute forme de construction,
- intégration des Plans de Prévention des Risques (PPR) Naturels et prise en compte des prescriptions d'urbanisation en fonction de l'aléa pour des communes riveraines de la Dordogne.

3.14.18.3. Autres outils de protection

Certaines mesures de protection spécifiques permettent de préserver des paysages et des milieux naturels sensibles tels que des zones humides. C'est le cas des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui contribuent à préserver les paysages de vallée, en préconisant par exemple le maintien des prairies dans les secteurs où la pression urbaine et/ou agricole menace ces milieux. C'est également le cas des Espaces Boisés Classés (EBC) qui peuvent interdire de défricher.

Enfin, des zonages adéquats peuvent être développés au sein des documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale). Ainsi des milieux naturels peuvent être inscrits en tant que Zone N, c'est-à-dire Zone Naturelle.

CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats

4.1. Les habitats naturels

La description a porté sur les habitats naturels du lit, des berges, de la vallée et des versants de l'ensemble du site.

Pour le secteur de la vallée de la Dordogne Quercynoise, l'état des lieux a permis de recenser 20 habitats d'intérêt communautaire, dont 6 sont classés prioritaires.

Rappelons en préambule que le texte de la Directive « Habitats faune-flore » n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 qualifie d'intérêt communautaire, les habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle **ou** ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression (ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte) **ou** constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques (alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et annonique). Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Rappelons que cette directive définit un habitat naturel comme « *un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace* ».

Or, ce concept est fortement dépendant des caractéristiques du biotope et sa structure est évidemment variable et évolutive en fonction de perturbations naturelles diverses telles que tempêtes, crues, feux, etc. Dans le cas d'un habitat naturel en, contexte alluvial comme sont, par exemple certains habitats du sites FR7300898 considérés, la notion d'homogénéité écologique et structurelle est un concept tout relatif. En effet, les habitats alluviaux se répartissent et évoluent temporellement selon la logique suivante :

- Sur une saison, en fonction principalement des fluctuations des niveaux d'eau ;
- A long terme, au gré des « crues » et de la géomorphologie du cours d'eau.

Prenons deux exemples pour illustrer chacun de ces propos :

- Tout d'abord les gazons amphibies (3130) ou habitats de grève (3270) peuvent apparaître très tôt dans la saison en cas d'étiage sévère ou au contraire disparaître rapidement en cas de montée d'eau brutale dès septembre). A quelle période et comment appliquer l'homogénéité structurelle ?
- Ensuite, comme nous l'avons vu (Biotec, 2011), la géomorphologie de la Dordogne (altérée par les extractions et les barrages) apparaît comme un facteur très limitant pour le rajeunissement de ces habitats et ne permet plus le rajeunissement des formations végétales riveraines, dont la dynamique de maturation n'est plus contenue (comme c'était vraisemblablement le cas avant les barrages et les extractions). Comment dans ce cas analyser l'état de conservation d'un habitat pionnier qui se renouvelle difficilement ?

Ce dernier exemple appelle néanmoins certaines précisions.

N.B.1 : S'il est difficile de conclure de manière certaine (vu l'absence de cartographie historique) à une réelle régression des milieux pionniers de grèves du fait du régime hydrologique artificiel subit, qui semblent par ailleurs se maintenir d'une année sur l'autre grâce aux baisses estivales des niveaux d'eau, cet équilibre reste tangent et tributaire des lâchers d'eau aléatoires estivaux qui peuvent rapidement détruire l'habitat.

N.B. 2 : Ce dernier exemple illustre une forme d'incohérence liée à l'application « au pied de la lettre » de la notion d'habitat au sens de Natura 2000. On sent en effet ici les limites de la notion habitat et plus spécifiquement de sa « conservation », face à un système très artificialisé dont on se doute des limites (sans en avoir la preuve formelle).

Par ailleurs, face aux perturbations (encore récentes) notées sur le cours d'eau (barrages, seuils, extractions, polyculture intensive...), les différentes études réalisées autour de la problématique « géomorphologique » de la Dordogne, tendent à montrer que l'atteinte du « bon état écologique » de ce cours d'eau (au sens de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015), passe avant tout par des mesures fortes (déroctage et désempierrement de berge, « désendiguement », comblement de carrières, acquisition foncières de parcelles riveraines, etc.) destinées à rendre au cours d'eau son espace de liberté.

On comprend donc aisément que la notion de préservation et de conservation d'un habitat au sens de la directive habitat est complexe à appliquer ici. Plus explicitement, un habitat cartographié à un instant « t » comme les « gazons amphibies » (3130), peut naturellement évoluer (même d'une saison à l'autre) vers un « habitat de grève » (3270) ou même vers un autre habitat non d'intérêt communautaire en cas d'exhaussement des bancs graveleux ou de changement de granulométrie, etc. Les consignes de gestion/conservation qui sont prônées dans les cahiers d'habitats et le manuel EUR15 sont donc souvent peu appropriées au contexte « Dordogne ». Pour le 3270, il est demandé par exemple (manuel EUR15) de « *prendre en considération une largeur de berge de 50 à 100 mètres* », alors qu'il serait plus intéressant de considérer un grand linéaire (et non plus une largeur). La consigne suivante, mise en second plan, à savoir « *et éventuellement des berges dépourvues de végétation* », apparaît plus intéressante et ouvre des perspectives.

En outre, d'un point de vue purement technique, la caractérisation des habitats est elle-même complexe. Les cahiers d'habitats s'appuient sur 5 critères pour caractériser un habitat (biologique, altitudinal, biogéographique, topographique et édaphique) mais ceux-ci restent empiriques et les relevés de références sont encore peu abondants dans la bibliographie. Il est donc parfois difficile à faire correspondre (ou non) un habitat observé sur le terrain à un habitat d'intérêt communautaire (HIC) au sens des cahiers d'habitats, surtout en l'absence de relevés de références.

L'identification de certains de ces habitats se faisant le plus souvent « au dire d'expert », nous avons opté ici pour une vision à long terme et décrit les habitats suivant un niveau de caractérisation variable (notamment le cortège floristique), en n'hésitant pas à parler d'habitat « potentiel ». Par exemple, les forêts alluviales à bois dur (type « 91F0 ») colonisées et dominées par les boisements d'érable negundo, mais dont les caractéristiques stationnelles et la strate herbacée rappelaient le HIC, ont été traitées en « ornaie-frênaie » (91F0), soit :

- Des boisements post-pionnier fortement inondable où l'érable negundo est omniprésent ;
- Des boisements post-pionnier moyennement inondable où l'érable negundo est abondant ;
- Des forêts alluviales matures à bois dur régulièrement inondées où l'érable negundo est absent ;
- Des forêts alluviales matures à bois dur peu inondées où l'érable negundo est absent et le chêne domine.

4.1.1. Présentation des habitats naturels

Au départ, le bordereau de description du site mentionnait 17 habitats d'intérêt communautaire présents. La phase d'inventaire a permis de décrire et cartographier 20 habitats de la Directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire, notés « IC »), parmi lesquels 6 sont considérés comme prioritaires (notés « PR »).

Chaque habitat est identifié par un code Natura, auquel correspond un code Corine, issue de la base de données Corine Land Cover. Cette base de données sur l'occupation du sol est réalisée à l'échelle européenne dans le cadre du programme de COordination de l'INformation sur l'Environnement.

Note : les habitats sont le plus souvent constitués par l'association de certaines plantes et d'un substrat particulier, souvent caractérisé par des critères physiques (roches calcaires, sols acides, eaux oligotrophes,...). Ils sont généralement désignés en phytosociologie par l'association de deux noms latins.

Habitat naturel	Statut	Code Corine	Code Natura
Habitats des secteurs d'eaux calmes		21.1	
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto Nanojuncetea	IC ⁽¹⁾	22.12x22.31 et/ou 22.32)	3130
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées Charetea fragilis	IC ⁽¹⁾	22.12x22.44	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	22.13x22.411	3150
Habitats des secteurs des eaux courantes		24.1	
Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	24.4	3260
Habitats des milieux alluviaux			
Végétations annuelles des berges vaseuses Chenopodion rubri et du Bidenton des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	24.52	3270
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	37.7	6430
Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	PR ⁽²⁾	44.13 et 44.3	91E0
Forêts mixtes des grands fleuves	IC	44.4	91F0
Habitat des sources et suintements			
Sources pétrifiantes avec formation de tufs (Cratoneurion)	PR ⁽²⁾	54.12	7220
Habitats des milieux agro-pastoraux - Landes			
Formations stables à Buxus sempervirens des pentes rocheuses calcaires	IC ⁽¹⁾	31.82	5110
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	IC ⁽¹⁾	31.88	5130
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies			
Pelouses calcaires de dalles rocheuses	IC ⁽¹⁾	34.11	6110
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussaillage du Festuco Brometalia	PR ⁽²⁾	34.31 à 34.34	6210
Parcours substeppiques de graminés et annuelles du THero-Brachypodietea	PR ⁽²⁾	34.51	6220
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	38.2	6510
Habitats des milieux rocheux			
Eboulis calcaires orientés au nord	PR ⁽²⁾	61.313	8160
Pentes rocheuses calcaires végétalisées	IC ⁽¹⁾	62.1	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	IC ⁽¹⁾	65	8310
Habitats des Forêts de versant			
Forêt de ravins du Tillio-acerion	PR ⁽²⁾	41.4	9180
Chênaies vertes quercynoisées	IC	45.33	9340

(1) IC : Habitat d'intérêt communautaire

(2) PR : Habitat d'intérêt communautaire de statut prioritaire

- Tableau 12 – Statut des habitats d'intérêt communautaire du site, code corine biotope et code Natura 2000

Les emplacements des relevés phytosociologiques ou floristiques figurent dans les rapports d'expertises et dans la base de données associée au Système d'information géographique. Les listes de plantes des relevés sont fournies dans les annexes de ces mêmes rapports d'expertises.

Des fiches habitats ont été constituées et sont présentées dans le tome 2 suivant la déclinaison suivante :

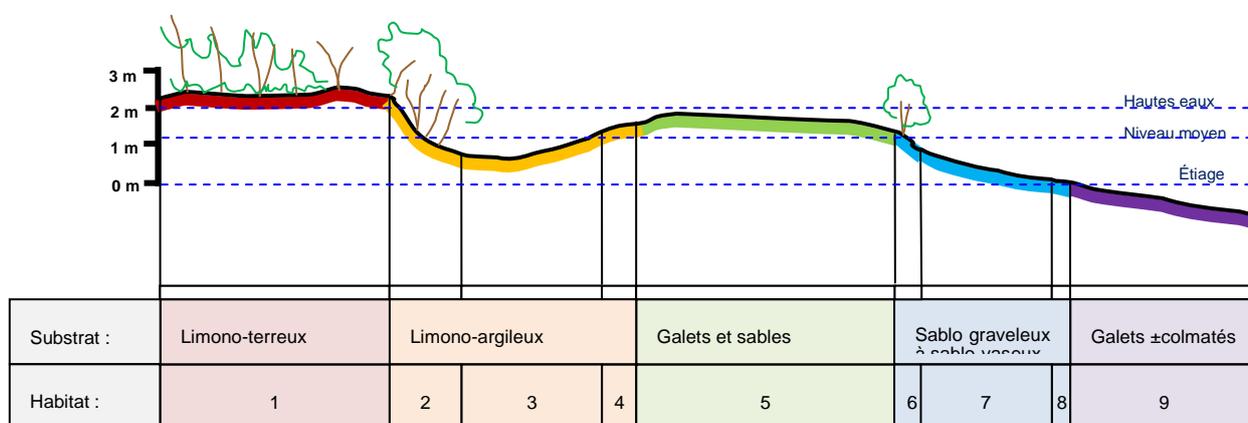
- Fiche 3130 : Gazons amphibies oligotrophes à mésotrophes;
- Fiche 3140 : Eaux calcaires avec végétation benthique à Chara spp ;
- Fiche 3150 : Végétations des eaux douces stagnantes (ou à courant faible) du Parvopotamion et du Lemnion minoris ;
- Fiche 3260 : Végétation des eaux courantes à renoncules ;
- Fiche 3270 : Végétation des grèves alluviale ;
- Fiche 6430 : Mégaphorbiaies ;
- Fiche 91E0 : Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » ;
- Fiche 91F0 : Forêts alluviales de type « chênaie-ormaie » ;
- Fiche 7220 : Sources pétrifiantes avec formation de travertins ;
- Fiche 5110 : Buxaies thermophiles sur sols pentus et caillouteux ;
- Fiche 5130 : Landes à Genévrier commun ;
- Fiche 6110 : Pelouses calcaires de dalles rocheuses ;
- Fiche 6210 : Pelouses sèches dominées par des plantes vivaces ;
- Fiche 6220 : Tonsures à annuelles du Thero-Brachypodium ;
- Fiche 6510 : Prairies de fauche atlantiques ;
- Fiche 8160 : Eboulis calcaires orientés au nord ;
- Fiche 8210 : Végétation des corniches rocheuses calcaires ;
- Fiche 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme ;
- Fiche 9180 : Tillaies et frênaies de ravins ;
- Fiche 9340 : Chênaies vertes.

La lecture des fiches est la suivante :



4.1.2. Habitats naturels liés à la dynamique fluviale

Actuellement, on admet que les habitats naturels alluviaux se répartissent de manière schématique comme indiqué ci-dessous. Voir aussi les fiches habitats.



- **Figure 21** - Répartition des habitats suivant un profil type de la Dordogne (d'après Felzines et al., 2002, mais modifié) : 1 – Forêt alluviale mature à bois dur (91F0) ; 2 – boisement à érable negundo dominant (91F0) ou saulaie blanche (91E0) ; 3 - formation annuelle de grèves limoneuses (*Bidention* - 3270) ; 4- mégaphorbiaies, ourlets d'hélophytes (6430) ; 5 – formation de friches sèches à armoise et/ou saponaire ; 6 – ourlets de saule pourpre et/ou peuplier ; 7 – Formation de grèves graveleuses (*Chenopodion* - 3270) ; 8 - formation des gazons amphibies (3130) ; 9 – habitats colonisés par les herbiers (3260)

4.1.2.1. Habitats des secteurs d'eau calme :

Les eaux calmes concernent la rivière au niveau des annexes aquatiques, bras morts, fossés, mares et gravières proches.

3 types d'habitats sont représentés sur le site.

Voir fiche complète habitat 3130 dans le Tome 2 la cartographie dans le Tome 3



- Figure 22- Exemple d'habitat 3130, *Nanocyperion* (Floirac, couasne de Port-Vieux – cliché Biotec, 2010.07.30)

Description :

Habitat regroupant des gazons amphibies constitués de petits joncs ou souchets. Ce sont des plantes vivaces et annuelle. Ces communautés se développent sur des atterrissements, queues d'ilots ou bordures de bras morts, en pente douce et rives calmes, sur substrats relativement fins. Leur position basale sur les atterrissements (au plus proche de l'eau) leur confère une phénologie tardive (floraison fin d'été) voire une reproduction végétative amphibie pour les communautés vivaces.

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement par leur physiologie annuelle ou pérenne :

- Des communautés pionnières riches en annuelles, hygrophiles à mésohygrophiles, des sols exondés ou humides, oligotrophes à méso-eutrophes (classe des *Juncetea bufonii*) ;
- Des communautés vivaces rases et amphibies, des bordures de plans d'eau (ou bras morts - ndl), plutôt oligotrophes (classe des *Isoëto lacustris* - *Littorelletea uniflorae*) ;

Cet habitat est instable, composé de plantes « à éclipse » (*Nanocyperion flavescens*), pouvant disparaître (parfois plusieurs années) et réapparaître en fonction des conditions climatiques lors de l'émergence. Le développement de ces formations est fugace car rapidement envahit par les espèces des *Bidentetea* (3270) qui les recouvrent ou supplantées par les groupements palustres vivaces.

Cet habitat est représenté sur 0,8 ha soit 0,01% de la surface du site.

Valeur patrimoniale :

Leur caractère « éclipse » en fait des groupements fortement dépendant de conditions particulières pour s'exprimer pleinement et particulièrement sensibles à l'eutrophisation. Peu fréquents sur le site en raison de l'absence de conditions d'implantation satisfaisantes, ces groupements sont de grand intérêt patrimonial en raison de leur typicité, leur rareté et la présence d'espèces patrimoniales ou rares.

- ⇒ **Espèces protégées : *Pulicaria vulgaris*, *Lindernia palustris* (France), *Eleocharis ovata* (Midi-Pyrénées) ;**
- ⇒ **Espèces de la directive habitat : *Lindernia palustris* (Annexe IV)**

Etat :

Leur état global est dans un état préoccupant à l'échelle du site, notamment en raison des éclusées. La plupart des espèces typiques de ces habitats citées dans les écrits anciens (Lamothe, 1907, etc.) sont en forte régression ou disparues, souvent remplacées par des espèces plus banales ou des introduites.

La meilleure façon d'appréhender l'histoire récente d'un territoire est sans doute de se plonger dans la littérature des naturalistes d'époque. Celui qui a peut-être le mieux observé la Dordogne est sans doute M.-C. Lamothe, instituteur de Saint-Denis les Martel et membre de la Société Botanique de France. Si l'on en croit ses écrits datant du début du XX^{ème} siècle, la Dordogne était « [...] une belle et large rivière aux eaux limpides et transparentes [...] ». Suite à la fonte des neiges, « [...] le courant acquiert alors une grande violence et les eaux se répandent dans la plaine qui est presque entièrement inondée [...] ». L'auteur évoque aussi l'aspect dynamique. « [...] le lit est peu stable, et on l'a vu, sur quelques points, se déplacer complètement en moins de quarante ans. Au moment des crues en effet, le courant, ne rencontrant devant lui qu'un sol peu résistant, constitué entièrement par les apports antérieurs de la rivière, emporte sable terre et cailloux qu'il va déposer plus loin sur la rive opposée où ils forment des graviers, souvent très étendus, qui ne tardent pas à se couvrir d'une épaisse végétation de Saules. »

A la lecture des écrits et photographies anciennes, on en retient qu'ancienne rivière en tresse, façonnée par une dynamique alluviale active, la Dordogne a vu depuis lors son fonctionnement profondément modifié par la construction de 5 barrages successifs entre 1932 et 1952 et par les extractions en masses conduites dans le lit mineur entre 1920 et 1981.

Les perturbations découlant de ces interventions d'origine anthropique sont de 3 ordres :

- l'altération du régime hydrologique (fluctuation des niveaux selon un régime saccadé, éclusées) et de l'équilibre sédimentaire (piégeage des matériaux alluvionnaires en amont des barrages et approfondissement du lit/incision en aval) ;
- l'altération de la géométrie du cours d'eau (simplification des faciès d'écoulement, tendance à la formation d'un chenal unique et à l'exagération des courbes et de l'équilibre érosion/dépôt) ;
- l'approfondissement du lit mineur et la déconnexion avec les milieux annexes (couasnes, bras secondaires)

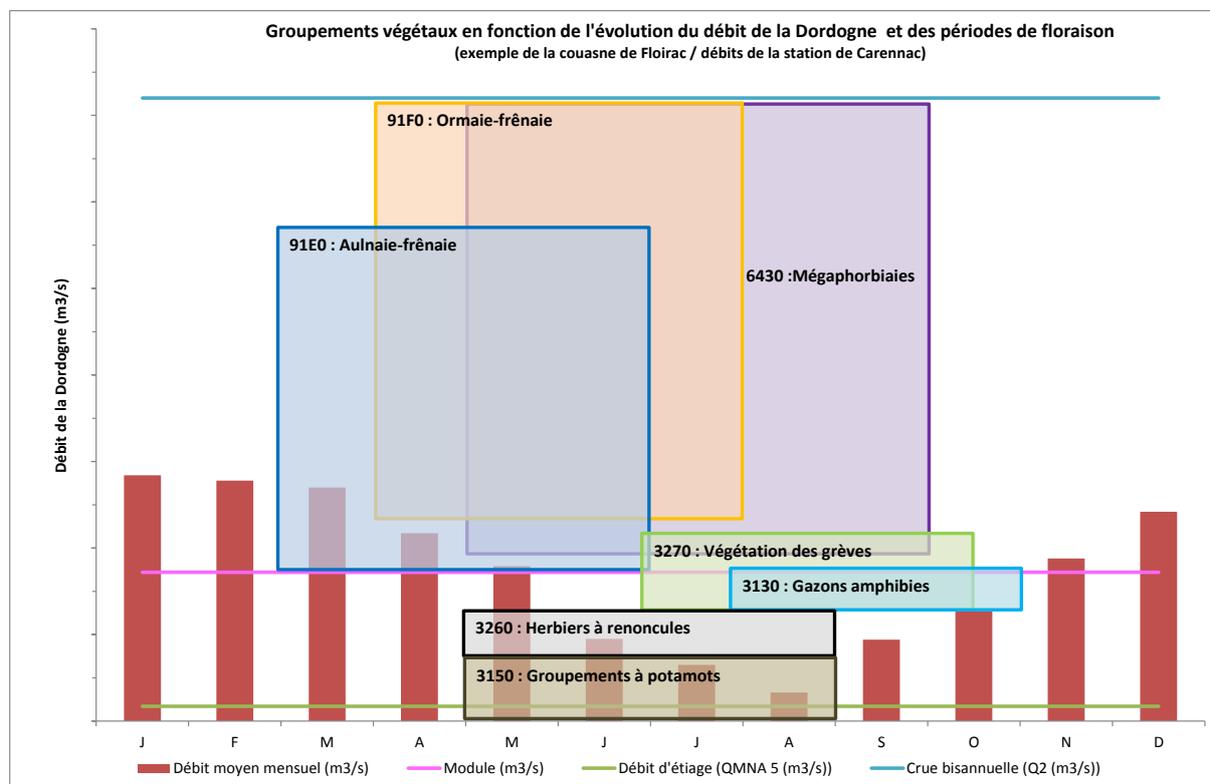
Ces altérations ont eu pour conséquence directe, une tendance à l'assèchement et au vieillissement des formations végétales, une progression importante des boisements (fermeture de la rivière), puis à l'homogénéisation des milieux.

Ces altérations ont aujourd'hui encore pour conséquence « indirecte » une augmentation des craintes vis-à-vis des risques inondation/érosions de berge et provoquent ainsi l'augmentation des travaux protections des berges et endiguement, stabilisation du lit, opérations de curage, de scarification des bancs...

Ainsi, en raison de leur situation « basale » dans la série de végétation et leur phénologie tardive, puis de leur forte dépendance à la qualité du substrat et au régime hydrologique en corrélation avec leur rareté à l'échelle du site, les groupements sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges ou endiguement (réduction de la surface « colonisable » et du transport solide)
- les opérations de scarification d'atterrissement (opérations conduites encore actuellement dans le Lot) qui tendent à homogénéiser les surfaces par uniformisation la différenciation de la granulométrie des substrats (regroupement des substrats de même maille) en favorisant ainsi certains groupements (ou certaines espèces plus opportunistes et agressives des *Bidentetea* ou *Artemisietea*) plutôt qu'une mosaïque d'habitats
- les déplacements de matériaux (pose de blocs, terrassements, arasement), qui tendent à augmenter la proportion d'espèces invasives (introduites, naturalisées et envahissantes)
- la mise en place de seuils ou barrages en travers du lit qui conduisent à bloquer le transit solide et créer un effet « plan d'eau en amont » (ennoisement de toutes les surfaces potentiellement colonisables par ces groupements)
- une mauvaise gestion de berges privatives (plantations d'espèces exotiques, parfois à fort potentiel de dissémination, relargage de déchets verts ou inertes, brûlage/écobuage
- La multiplication des « plages » de baignade ou accès canoës en berge conduisant à un surpiétinement néfaste au bon développement des gazons amphibies
- Un surpâturage des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entraînant un piétinement et un enrichissement en azote des surfaces de colonisation
- L'augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et pic de phosphates réguliers dans les années 1980-1990 (d'affinité oligo-mésotrophe, ces groupements sont alors supplantés par les groupements des *Bidentetea* et particulièrement le *Bidention*)
- Les fluctuations post estivales de niveaux d'eau (éclusées) qui détruisent les habitats de grève (Cf. ci-dessous).

A PROPOS DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LA VEGETATION :



- Figure 23 - Répartition et étagement des groupements végétaux d'intérêt communautaires (selon leurs périodes de floraison), en fonction des débits caractéristiques de la Dordogne (exemple de Carennac, couasne de Floirac) – source : adapté d'après Heaulmé V., 2006.

Dans le « schéma directeur de gestion du lit et des berges de la Dordogne entre Girac et le barrage de Mauzac » (Biotec, 2011), a été souligné l'impact des éclusées sur la végétation. Les variations fréquentes et brutales de niveaux d'eau tendent à accentuer les phénomènes d'engorgement et de ressuyage rapide des sols (stress hydrique), voire d'emportement des fines (vraisemblable accentuation des processus de lessivage des surfaces atterries). Par ce biais, les espèces de substrats grossiers et drainants (espèces de friches xérophiles type armoises, onagres, etc.) et saulaies buissonnantes (saule pourpre et juvéniles de peuplier noir), situées plus haut sur les bancs du lit mineur semblent favorisées au dépend d'espèces plus caractéristiques de substrats fins enrichis par les limons fluviaux (cortèges pionniers vasicoles du *Bidention* ou sabulicoles du *Chenopodion*) et engendrent un exhaussement des bancs (par effet de peigne sur les écoulements, piégeage des matériaux), puis un « boisement » rapide du lit mineur.

Par ailleurs, les gazons amphibies groupements vivaces à faible enracinement, sont directement tributaires des fluctuations des niveaux d'eau. Ces groupements commencent à apparaître en été lorsque les niveaux d'eau sont bas, mais connaissent leur optimum de floraison en fin d'été/début d'automne. Lorsque des lâchers d'eau interviennent durant cette période (même éphémères) et dépassent leur cote d'implantation, ils sont systématiquement détruits et peinent à reprendre.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie naturelle de la Dordogne**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Stopper les éclusées au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison, correspondant à des niveaux naturellement bas de la Dordogne (grossièrement septembre-novembre) ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées (Floirac, Carennac) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes (Carennac, Floirac) ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichement, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail (couasne de Lanzac) par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;

Interventions particulières/travaux à conduire : privilégier la restauration de couasnes en aménageant de larges surfaces « exondables » lors de la période d'étiage estival (fin d'été).

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Fortement dégradé
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteur de dégradation	-	Dynamique alluviale
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Voir fiche complète habitat 3140 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3



- Figure 24 - Ensemble de Characées, photographie prise hors site ©Biotope

Description :

Les characées sont des algues d'un aspect très proche des végétaux supérieurs. Elles se développent au fond des eaux calmes et claires en formant de véritables édrédons végétaux qui peuvent recouvrir une part importante du fond. Elles jouent un rôle intéressant d'habitat pour les invertébrés aquatiques et pour les jeunes poissons et peuvent constituer rapidement une biomasse importante. Elles ont une odeur forte, d'où leur nom anglais de musk-grass avec une consistance un peu râpeuse, qui les rend très reconnaissables. Leur seule présence permet de caractériser cet habitat.

Très sensibles aux modifications des paramètres physico-chimiques des eaux qui les hébergent, elles peuvent disparaître facilement.

Cet habitat a été observé en deux localités.

- A l'extrémité aval de la couasne d'Embaillères. Dans le cas présent, il s'agit d'un peuplement charophytique ponctuel, en apparence monospécifique et probablement éphémère développé dans une micro-anse très peu profonde soumise à une exondation estivale,
- Dans la moitié aval de la couasne de Gimel en eau moyennement profonde et légèrement courante. Les communautés présentes sont étendues à assez denses. Elles sont accompagnées de peuplements plus ou moins abondants de Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*), de Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) et de Lentille à trois lobes (*Lemna trisulca*).

L'habitat est peu présent sur les affluents de la Dordogne (ruisseau du Cacre, résurgence de Saint-George). Il couvre moins d'un ha sur le site.

Cet habitat semble faiblement représenté à l'échelle du site Natura 2000 au regard de l'état des connaissances actuelles.

Valeur patrimoniale :

Il s'agit d'un habitat plutôt rare et à forte valeur patrimoniale.

Etat :

Les mares à Characées ont une évolution naturelle vers un lent atterrissement qui entraîne le comblement progressif de la mare, provoquant ainsi à terme sa disparition. Ce phénomène d'atterrissement est souvent accentué par les apports d'engrais dans les environs immédiats.

L'état de conservation de cet habitat est bon dans les deux couasnes dans lesquelles il a été observé. Les communautés végétales les plus pérennes sont situées dans la couasne de Gimel, celles de la couasne d'Embaillères étant susceptibles de régresser au fil de la dynamique naturelle.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Pour éviter le phénomène d'eutrophisation qui nuirait à la présence de cet habitat, les rejets directs dans le cours d'eau sont à éliminer.

Les principales mesures de gestion à mettre en œuvre sont d'éviter le recalibrage, le curage, l'assèchement, le comblement et l'implantation d'espèces aquatiques exogènes.

Dans les couasnes, l'eutrophisation, l'envasement et l'atterrissement sont aussi des processus qui peuvent causer la réduction (concurrence des héliophytes), voire la disparition de l'habitat.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteur de dégradation	-	Eutrophisation comblement
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 3150 - Végétation des eaux douces stagnantes (Parvopotamion et Lemnion minoris)

Voir fiche complète habitat 3150 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 25 – Habitat 3150, herbier flottant à Petite Lentille d'eau et Spirodèle La Guierle Basse (Vayrac - 46) - 03/06/2009, W. Ratel



- Figure 26 - Habitat 3150, communautés appartenant au Potamion pectinati, Secteur de Lacave Belcastel (46) – Biotope, 2010

Description :

Cet habitat se rencontre dans les plans d'eau, les fossés, les mares, les couasnes de la Dordogne.

Trois des variantes de l'habitat présentes en France ont été observées sur le site vallée de la Dordogne Quercynoise. D'une part, il y a les végétations enracinées, soit liées aux bras morts à courant lent (voire quasi –

inexistant), soit liées aux points d'eau n'appartenant pas au lit mineur de la rivière. D'autre part, il y a les herbiers flottants, ou « voiles », de lentilles d'eau.

Sur le site, l'habitat est donc présent dans les bras morts de la Dordogne, localement appelés « couasnes », et qui peuvent être ou ne pas être encore connectés à la rivière. Il a aussi été observé dans divers points d'eau stagnante ou à cours très lent, parfois connectés au réseau hydrographique de surface affluent de la Dordogne.

L'habitat ne couvre que de faibles surfaces au regard de l'étendue du site. L'habitat couvre en effet une surface de moins d'1 ha.

Les communautés végétales du *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931 sont présentes dans plusieurs bras morts à courant lent à très lent sur le site de la Vallée de la Dordogne Quercynoise. Elles couvrent une surface estimée à 60 hectares ce qui représente un peu plus d'1% de la surface totale du site.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Outre le fait que cet habitat revêt une grande importance pour la reproduction et le gîte des amphibiens, des poissons et des insectes aquatiques (notamment dans ses formes à végétaux immergés), il faut souligner que la diversité des formes d'herbiers rencontrée augmente d'autant son intérêt patrimonial. La présence de plantes d'intérêt patrimonial, ou rares dans le Lot, comme le Potamot perfolié, le Potamot de Berchtold, le Potamot nouveau, la Grande Naiade et le Myriophylle verticillé au sein des peuplements vient encore renforcer cet intérêt.

Les communautés végétales du *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931 présente une diversité d'espèces végétales communes à rares. Quelques espèces remarquables ont en effet été observées localement :

- Le Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce protégée au niveau national observé dans les couasnes d'Entilly et de Floirac dans le Lot (46) ;
- Le Potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*) protégé dans le département du Lot (Arrêté du 30 décembre 2004), identifié dans la couasne de Floirac et de Mareuil ;
- Le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*) considéré comme rare à l'échelle régionale et départementale ;
- Le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*) rare dans le département du Lot ;
- La Jussie des marais (*Ludwigia palustris*), déterminante en plaine en région Midi-Pyrénées ;
- La Zannichellie des marais également rare en région Midi-Pyrénées.

Compte tenu de la diversité et de la présence d'espèces rares, cet habitat possède un intérêt patrimonial moyen à fort selon la rareté et le statut des espèces qui le composent.

Etat :

L'état de conservation de cet habitat est bon.

Cet habitat et l'ensemble de ses variantes observées sur le site sont soumis à de nombreux facteurs qui peuvent induire leur réduction, voire leur disparition.

L'Elodée du Canada, espèce exogène, peut, parvenir à dominer, voire faire disparaître, les autres espèces. Elle forme alors un herbier monospécifique comme au plan d'eau de Reingues à Prudhomat.

L'eutrophisation de l'eau, notamment par le lessivage des sols agricoles environnants, va également favoriser les formes les plus eutrophes de l'habitat.

En cas d'hypertrophisation, on peut aussi assister à une disparition de l'habitat.

L'envasement et l'atterrissement sont également des processus naturels qui peuvent causer la réduction (concurrence des hélophytes), voire la disparition de l'habitat.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

On prendra bien soin de ne pas préconiser de gestion à la seule échelle de l'habitat observé mais plutôt à celle de l'ensemble de la pièce d'eau ou du bras mort.

Une remise en connexion des bras morts à la rivière peut entraîner une évolution intéressante de l'habitat vers des formes mésotrophes, avec une plus grande diversité spécifique.

Pour les grandes surfaces d'herbiers, un faucardage de la végétation (avec exportation de matière), voire un curage des sédiments, peut également permettre une redynamisation de l'habitat mais ces actions ne doivent pas être sévères (faucardage par rotation dans le temps sur une faible surface) sous peine de faire disparaître les espèces les plus fragiles.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Eutrophisation comblement -
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

4.1.2.2. Habitats des secteurs des eaux courantes :

Habitat 3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho Batrachion*

Voir fiche complète habitat 3260 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 27 – Habitat 3260, communautés appartenant au *Ranunculion fluitantis*, secteur de Port de Gluges (46)

Description :

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviatiles des eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques.

Les communautés végétales observées sur la vallée de la Dordogne appartiennent à l'alliance du *Batrachion fluitantis* (Neuhaüs 1959). Elles sont typiques des eaux méso-eutrophes à eutrophes et se répartissent selon des strates différenciées au sein de la masse d'eau.

Deux variantes se distinguent :

- une variante méso-eutrophe typique des zones amont de cours d'eau importants. Il s'agit d'une formation de typicité moyenne, limitée dans ses formes appauvries à la présence de la Fausse Renoncule flottante (*Ranunculus penicillatus subsp. penicillatus*). Elle est parfois accompagnée du Potamo perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), du Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*) et/ou du Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*) dans les secteurs les moins courants en marge du lit mineur,
- une variante eutrophe typique des grands cours d'eau d'aval. Elle est notamment caractérisée par la Potamo nouveau (*Potamogeton nodosus*) ainsi que la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) qui est parfois la seule espèce à se développer.

Cet habitat est bien représenté sur la Dordogne dans les secteurs courants, peu profonds, avec un lit de graviers.

Les communautés végétales les plus diversifiées, composées notamment de la Fausse Renoncule en pinceau (*Ranunculus penicillatus*), du Potamot perfolié et du Cératophylle immergé, sont principalement présentes aux abords de certaines couasnes, le cours principal du cours d'eau étant dominé par des herbiers rhéophiles à Fausse Renoncule en pinceau.

Ces communautés aquatiques sont relativement stables et peuvent être rajeunies par les remaniements du substrat lors des crues.

Ces herbiers colonisent les radiers. Ce sont des refuges très appréciés par les poissons car les jeunes stades y bénéficient d'une relative protection contre leurs prédateurs.

Cet habitat couvre 417 hectares sur la vallée de la Dordogne Quercynoise, soit 7% de la superficie du site.

Valeur patrimoniale :

Cet habitat est globalement assez peu diversifié en espèces. Il présente un intérêt patrimonial moyen à fort compte tenu notamment de la présence du Potamot perfolié.

Etat :

Ces herbiers aquatiques sont globalement en bon état de conservation.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

La gestion de la qualité des eaux rejetées dans le milieu à l'échelle du ou des bassins versants concernés est primordiale pour limiter les apports et l'enrichissement du milieu, qui risquent de diminuer la diversité spécifique de cet habitat.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Eutrophisation Recalibrage
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

4.1.2.2. Habitats alluviaux terrestres

4 types d'habitats sont dans cette catégorie : la végétation des grèves, les grandes herbes des milieux humides (mégaphorbiaies), les boisements alluviaux à bois tendre et à bois dure.

Habitat 3270 - Végétations pionnières hygrophiles nitrophiles des grèves (Bidention des rivières et *Chenopodium rubri*)

Voir fiche complète habitat 3270 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 28 - Habitat 3270, exemple de *Bidention* (Lacave, la Bourgnette – cliché Biotec, 010.07.30)

Description :

Cet habitat aimant la lumière s'observe pendant l'étiage de la Dordogne sur les grèves de galets et de sable. Il s'installe préférentiellement sur les marges des dépôts alluviaux de la Dordogne, il est observé par exemple sur les marges des îles et des atterrissements de la Dordogne. Il est constitué d'espèces annuelles.

Cet habitat comprend deux groupements principaux qui se différencient principalement selon la nature du substrat :

- des communautés propres à l'alliance du *Bidention tripatitae* sur sols limono-argileux ou vaseux,
- des communautés propres à l'alliance du *Chenopodium rubri*, sur sols inondables sablo-graveleux.

La végétation vivace est dominée par des espèces à port étalé (*Corrigiole des rives/Corrigiola litoralis*, *Digitaire sanguine/Digitaria sanguinalis*, *Pourpier maraîcher/Portulaca oleracea*..).

Sur la Dordogne, en présence d'un régime hydrologique « artificialisé » (type « éclusées »), les groupements s'adaptent à des variations particulières et caricaturales du débit. Si le niveau baisse progressivement durant l'été, les variations journalières ne permettent pas à la végétation de bien se développer, laissant toujours

apparaître une bande non végétalisée plus ou moins large en contact avec la Dordogne, et repoussant plus tardivement la période de floraison de certaines espèces. En fin d'été, les groupements annuels en contact avec la Dordogne sont rapidement détruits suite aux lâchers de barrage. Par ailleurs l'absence de crues morphogènes (peu de mouvements de matériaux et renouvellement des surfaces limité en puissance), semble en accélérer le processus de maturation et d'évolution vers le milieu forestier.

Ces habitats couvrent une surface de 52 ha soit 0,95% du site.

Valeur patrimoniale :

Ces habitats présentent un intérêt patrimonial fort. Indépendamment du fonctionnement des cours d'eau, des différences floristiques existent entre les différents bassins (Loire, Seine, Allier, Dordogne), pouvant s'expliquer, outre les variations édaphiques, par les vitesses de migration ou modalités d'introduction des différentes espèces exotiques. On peut ainsi parler de vicariance géographique (Felzines 2005, Géhu 1986) pour différents groupements à *Eragrostis* de Felzines (Dordogne)/*Eragrostis* pectiné (Loire et Allier).

- ⇒ **Espèces protégées : *Pulicaria vulgaris* (France),**
- ⇒ **Espèces de la directive habitat : néant.**

Etat :

Si ces groupements sont bien représentés à l'échelle du site, leur surface (fermeture ou modification des habitats), la fonctionnalité des habitats et les perspectives d'évolution du milieu peuvent être considéré comme dans un état fortement dégradé. La plupart des espèces typiques de ces habitats citées dans les écrits anciens (Lamothe, 1907, etc.) sont en forte régression ou disparues, souvent remplacées par des espèces plus banales ou des introduites.

Ainsi, les cortèges floristiques sont représentés par une abondance (de près de 40 à 50%) d'espèces introduites (xénophytes naturalisées ou espèces commensales des cultures).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Cet habitat subit les mêmes perturbations décrites précisément dans l'état de l'habitat 3130.

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie naturelle de la Dordogne.. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Stopper les éclusées au-dessus du seuil d'installation des habitats pendant la période de floraison, correspondant à des niveaux naturellement bas de la Dordogne (grossoirement septembre-novembre) ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants ou grandes surfaces potentielles disponibles mais actuellement impactées (Floirac, La Treyne) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes (Carennac, Floirac) ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;

- En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à exporter les résidus de coupe de manière à ne pas recouvrir de matière non biogène (mulch) les zones susceptibles d'être colonisées par une végétation pionnière ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seuls zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail (couasne de Lanzaç) par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;

Interventions particulières/travaux à conduire : lors d'opérations de restauration/remise en état de sites d'extraction au sein du lit majeur, privilégier la constitution de larges places non végétalisées, à fleur d'eau ou susceptibles d'être exondées en étiage estival.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyennement dégradé
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteur de dégradation	-	Dynamique alluviale, aménagement du lit
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 6430 - Mégaphorbiaies planitiaires (Calystegietea/Convolvuletea – Urticetea)

Voir fiche complète habitat 6430 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 29 - Habitat 6430, exemple de mégaphorbiaie type *Calystegion/Convolvulion* à Carennac (Ile du Grand Bourgnoux, 2010.08.04, BIOTEC)

Description :

Cet habitat se compose d'un ensemble de communautés d'herbacées vivaces (hemicryptophytes), majoritairement des dicotylédones, poussant en lisière de formations plus évoluées (bois, saulaies), en bord de cours d'eau ou couasnes, souvent en zones protégées des courants principaux, clairières forestières, etc. Les conditions stationnelles de ces groupements sont particulièrement favorables à la croissance végétale. En effet, les atterrissements ou les sous-bois forestiers sont des milieux riches en nutriments où les conditions hydriques ne sont pas limitantes. Dans ce type de contexte, une compétition spatiale est à l'œuvre pour capter un maximum d'énergie lumineuse, seul facteur susceptible de limiter la croissance des plantes.

De nombreuses variables déterminent la nature des différents sous-habitats :

- l'étage auquel ces végétations se développent (du planitiaire à l'alpin),
- le degré d'azote disponible dans le sol (végétations mésotrophes à eutrophes),
- le degré d'hygrométrie du sol et le caractère plus ou moins inondable des stations (des lisières forestières fraîches mais jamais inondées, aux bords des étangs et rivières inondés chaque année).

Sur le site, plusieurs sous-habitats ont été identifiés 6430 (1), 6430 -4, 6430-5.

Les végétations de lisières forestières appartenant à la classe des *Galio aparines-Urticetea dioicae* et aux alliances de *Aegopodion podagrariae* - sous-habitat 6430 (6) - et du *Galio aparines-Alliarion petiolatae* - sous-habitat 6430 (7) -, qui sont aussi présentes sur le site.

Les mégaphorbiaies mésotrophes du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* sont des milieux plus ou moins ouverts (fossés, anciennes prairies, anciennes peupleraies, mais aussi lisières forestières humides).

Des formes transitionnelles entre l'habitat au sens large et des végétations franchement hygrophiles (cariçaies notamment) existent également sur le site.

Les mégaphorbiaies couvrent 3% de la surface du site (environ 169 ha). La plupart ne couvre que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers, les fossés... sur lesquels la pression anthropique ne s'exerce que peu (entretien par fauchage/giroyage des bords de route et fossés).

D'autres formations peuvent occuper de grandes surfaces : c'est notamment le cas des mégaphorbiaies qui se développent suite à l'abandon du fauchage ou du pâturage des prairies de fond de vallée. C'est aussi le cas de celles qui occupent les peupleraies du site et qui se retrouvent brusquement en situation héliophile, lorsque les arbres sont coupés.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen à bon. La présence de néophytes est souvent non négligeable (Asters américains, topinambour, balsamines, renouées asiatiques) et alors caractéristique d'un stade de dégradation.

Le caractère transitoire des mégaphorbiaies fait qu'elles ne sont souvent présentes que quelques années. Elles ne sont pas gérées par une quelconque activité humaine. Elles sont soit le fruit d'une coupe forestière, soit celui d'un abandon agro-pastoral des prairies de fond de vallée.

Certaines mégaphorbiaies de fossés, notamment en situation de plein champ, sont régulièrement fauchées ou giroyées, pour éviter l'installation rapide des ligneux. Cependant, une fauche trop fréquente, annuelle par exemple, risque de les faire évoluer vers une communauté prairiale et il en est de même avec le pâturage.

Le stade postérieur à la mégaphorbiaie est généralement représenté par des fourrés de saules et autres arbustes hygrophiles pour aboutir, au bout de quelques années, à une forêt riveraine dominée par les Aulnes et les Frênes.

Les mégaphorbiaies de lisières forestières humides semblent être beaucoup plus stables car le développement des ligneux peut être freiné (en plus de l'action humaine) par l'ombrage procuré par la strate arborée adjacente.

L'évolution de l'habitat selon l'axe Dordogne est fonction de la physionomie du cours d'eau (berges naturelles, protégées) et de ses paramètres géomorphologiques et historiques (flux, altérations). La répartition de cet habitat se limite aux franges en bord de la Dordogne ou de boisements humides, voire quelques parcelles déboisées (mégaphorbiaies secondaires) dans la plaine alluviale.

Fréquentes en Midi-Pyrénées, les formations les plus typiques et les plus diversifiées s'observent dans le département du Lot.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie naturelle de la Dordogne**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants (Carennac) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes (Carennac, Floirac) ;
- Limiter les interventions de défrichement d'atterrissements aux seules zones à réels enjeux (inondation, protection de biens riverains) ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichement, veiller à préserver voire reconstituer les franges/orlets des massifs forestiers et préserver les abords de couasne et autres zones colonisées par les mégaphorbiaies ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail (couasne de Lanzac,) par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs, clôture des abords (pour contrôler la circulation du bétail) ;
- Préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment d'aménagement ou de gestion inopportune d'une largeur minimale de 10 mètres ;

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyennement dégradé
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteur de dégradation	-	Aménagements, invasives, travaux de défrichement
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 91E0 prioritaire- Forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnion glutinoso – incanae*)

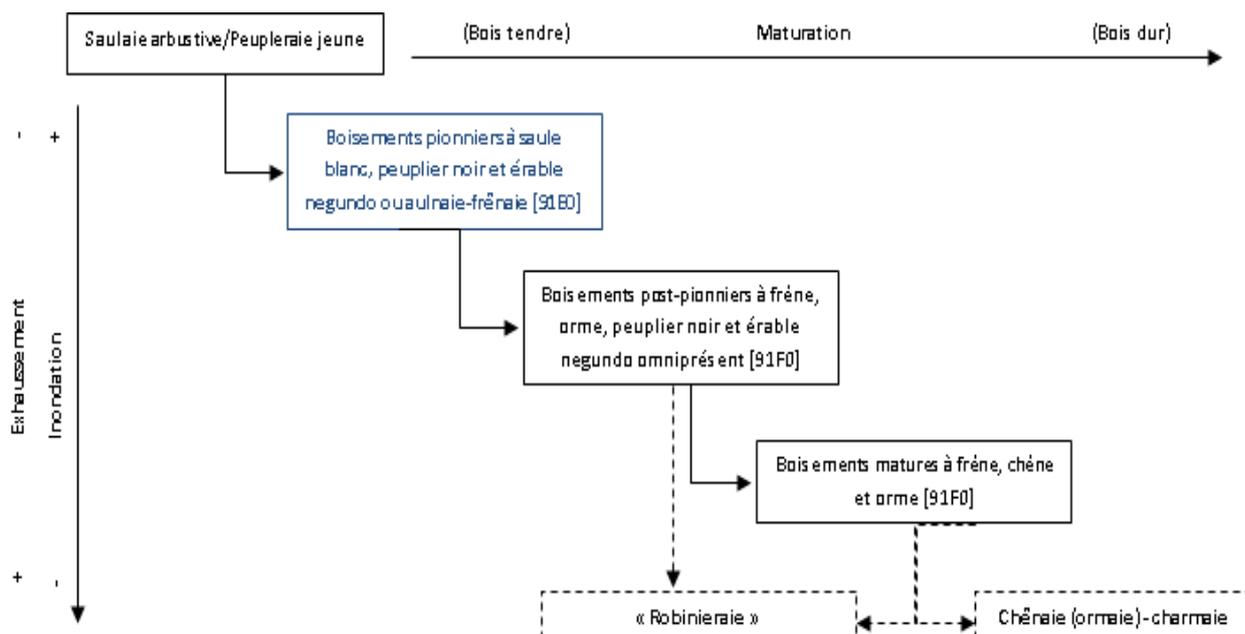
Voir fiche complète habitat 91E0 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 30 - Habitat 91E0, exemple de saulaie blanche aux Granges de Mézels (2010.08.03) – clichés Biotec.

Description :

Ces forêts appartiennent aux milieux humides. Elles sont marquées par la présence d'espèces hygrophiles (aulnes, saules, peuplier, frêne). L'humidité (stations inondées régulièrement par les crues ou les remontées de nappe) et la fertilité du sol sont propices aux essences à croissance rapide (bois tendre, lianes) et favorisent un sous-bois luxuriant d'architecture complexe et multi stratifiée. Ces formations se retrouvent le long de l'axe fluvial de la vallée de la Dordogne et des affluents. Elles se situent au niveau des levées alluvionnaires, autour des bras morts et des chenaux de crue.



- Figure 31 - Représentation schématique de la dynamique d'évolution des boisements de la rivière Dordogne -
Source : Biotec

Les forêts alluviales de type « aulnaie-frênaie » (*Alnenion glutinoso – incanae*) représentent 7,8 % du site, avec 434,5 hectares de couverture.

Valeur patrimoniale :

Les forêts alluviales du bassin de la Dordogne constituent un enjeu patrimonial. Les derniers peuplements de peupliers noirs (*Populus nigra*) non hybridés sont encore bien présents notamment sur le secteur Quercy.

Etat :

Les habitats typiques du 91E0, sont peu fréquents mais répartis assez régulièrement sur l'axe Dordogne, autour d'anciennes gravières, couasnes, terrasses, mais dont la typicité est discutable notamment en raison de la présence importante de l'érable negundo.

Les groupements du *Salicion albae* (saulaies blanches bien typiques) se retrouvent principalement dans le Lot). Autour des anciennes gravières, de quelques bras morts.

Les aulnaies-frênaies sont rarissimes dans le Lot (notamment autour de quelques ruisseaux souvent à la confluence avec la Dordogne)

Sur la Dordogne, les boisements alluviaux sont soumis à une double dynamique d'évolution : une évolution spontanée selon les séries de végétation, favorisant à terme l'expression de groupements climaciques à bois durs, plus mésophiles (chênaie-charmaies, ormaies...) et une évolution biologique induite par une venue rapide, au sein des groupements, d'espèces à fort potentiel invasif (robinier/*Robinia pseudoacacia*, érable negundo/*Acer negundo*).

L'évolution « spontanée » des groupements forestiers alluviaux est soumise à une dynamique rapide, contrôlée par une série de facteurs d'origine artificielle et anthropique :

- des facteurs d'ordre physique : enfoncement du fond du lit lié aux extractions passées au sein du lit mineur. On observe ainsi une tendance rapide à la maturation/évolution des boisements par baisse du toit de la nappe (formation de couloirs boisés),
- des facteurs d'ordre hydrologique : augmentation de la fréquence des immersions liée aux éclusées, et absence de fortes crues sur la Dordogne. Cela se caractérise sur le territoire par une diminution des perturbations, à l'origine du renouvellement des formations végétales, et favorisant notamment les espèces pionnières,
- des facteurs physico-chimiques : augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970, et pics de phosphates réguliers dans les années 1980-1990. Cet enrichissement du milieu tend à favoriser les espèces eutrophiles.

L'évolution « biologique » caractérisée par l'explosion et l'expansion des espèces invasives (robinier faux acacia, renouée du japon/*Fallopia japonica*, asters américains/*Aster sp.*), et notamment de l'érable negundo, peut également être expliquée par les variations de ces facteurs.

En outre, d'autres facteurs comme l'artificialisation intempestive du milieu (mise en culture des espaces alluviaux, aménagements urbains), et la surfréquentation anthropique des milieux alluviaux, agissent sur l'expansion des espèces invasives et perturbent la dynamique originelle du milieu.

A l'image de tous les milieux alluviaux, mais en raison de leur localisation principale sur les basses terrasses alluviales, les groupements sont foncièrement mis en danger par :

- les opérations de protection de berges ou d'endiguement (réduction de la surface colonisable et du transport solide),
- les opérations de déboisement (coupes rases et nettes, déboisement sur berge ou sur atterrissement, suivi d'une scarification pour les atterrissements, opérations qui tendent à homogénéiser les surfaces déboisées et à supprimer tout effet de lisière, favorisant ainsi certaines espèces opportunistes moins sensibles à la coupe, et souvent exotiques, qui viennent alors perturber la dynamique d'évolution des groupements, et créer des boisements d'aspect plus rudéralisé). Ces opérations de déboisement sont même parfois suivies d'une mise en culture des terrains,
- la multiplication des plages de baignade, et des accès pour la pêche ou pour les canoës en berge, conduisant à un sur-piétinement du sous-bois dans les boisements alluviaux.
- Un surpâturage ponctuel des berges, une multiplication des zones d'abreuvoir « sauvages » ou de passage, entraînant un piétinement et limitant les possibilités de recrues forestiers.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie naturelle de la Dordogne**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Délimitation d'un espace de fonctionnalité de la Dordogne, permettant de maintenir une diversité d'usages tout en préservant la dynamique alluviale, à l'origine des habitats naturels concernés ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants (Emballières, Fond de Bave, Cabrette, Le grand Bourgnoux, les granges de Mézels, La Gardelle, le moulin du Roc, Perical, Creysse, Les borgnes de Lacave, Blanzaguet, le Bastit à Pinsac, Terregaye, Le Pas du Raysse, Mareuil – Maison Basse) ;

- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes (Carennac, Floirac) ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichage, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies ou végétation eutrophe des ourlets forestiers) ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail (couasne de Lanzac,) par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;
- Préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment de nature sylvicoles (populiculture) d'une largeur minimale de 10 mètres ;

Interventions particulières/travaux à conduire : lors d'opérations de restauration/remise en état de sites d'extraction au sein du lit majeur, privilégier la création de conditions susceptibles d'accueillir des habitats d'intérêt communautaire, en mettant l'accent sur la lutte contre les invasives ligneuses (robinier, ailante, buddleia), susceptible d'interférer avec la dynamique naturelle d'évolution vers des boisements plus matures.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyennement dégradé
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Mauvaise
Principaux facteur de dégradation	-	Aménagements, plantations, dynamique alluviale
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 91F0 - Forêts alluviales de type « chênaie-ormaie »

Voir fiche complète habitat 91F0 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 32 - Habitat 91F0, exemple d'une ormaie-frênaie à Souillac (2007.04.03) – clichés Biotec.

Description :

Les forêts alluviales de type « chênaie-ormaie » sont des formations boisées alluviales, principalement situées sur les basses terrasses alluviales plus ou moins inondables ou en cordons plus ou moins étroits des berges de la Dordogne. Installés sur des sols profonds et évolués, ils constituent le stade de maturation sylvogénétique le plus aboutit des formations alluviales, découlant directement des aulnaies-frênaies, saulaies (91E0). Le caractère fondamental de ces milieux est lié à la dynamique de la rivière qui modèle la morphologie du terrain, dépose des matériaux, alimente en eau et nutriments (surtout azote) et joue ainsi sur l'activité du sol et la productivité.

Sont regroupés dans cet habitat élémentaire, un ensemble de groupements caractérisés par leur stade évolutif dans le processus de maturation sylvogénétique et donc par la proportion d'espèces pionnières qui se répartissent à différents niveaux d'inondabilité le long de la Dordogne.

On peut ainsi distinguer :

- Des forêts alluviales post-pionnières constituant des stades intermédiaires entre les forêts pionnières à bois tendre (saulaies, peupleraies) et les boisements matures à bois dur (frênaie-charmaie ou

chênaie-frênaie), avec parmi eux et selon le niveau d'inondabilité et les types de formations à bois tendre dont elles dérivent :

- ☞ Des boisements post-pionniers fortement inondables de bas niveau topographique à aulne, saule
 - ☞ Des boisements post-pionniers moyennement inondables à peuplier et frêne
- Des forêts alluviales matures à bois durs, dérivant des boisements post-pionniers précédents et déclinés, selon leur richesse dendrologique et leur niveau d'inondabilité en :
- ☞ Des boisements matures régulièrement inondés à forte richesse dendrologique, à frêne, chêne et peuplier et caractérisé par l'absence de l'érable negundo ;
 - ☞ Des boisements matures, rarement inondés à chêne pédonculé dominant.

Cet habitat couvre une surface de 199 Ha, soit 3,6 % de la surface du site.

Valeur patrimoniale :

L'état global de conservation de cet habitat est moyennement préoccupant. S'il reste correct d'un point de vue répartition, il est progressivement impacté par une maturation générale des boisements alluviaux (perte de dynamique du cours d'eau, aménagements, rudéralisation, invasives...).

Etat :

L'état global de conservation de cet habitat est moyennement préoccupant. S'il reste correct d'un point de vue répartition, il est progressivement impacté par une maturation générale des boisements alluviaux (perte de dynamique du cours d'eau, aménagements, rudéralisation, invasives...).

Sur la Dordogne, les boisements alluviaux sont soumis à une double dynamique d'évolution : une évolution « naturelle » selon les séries de végétation, favorisant à terme l'expression de groupements « climaciques » à bois durs, plus mésophiles (chênaie-charmaies, ormaies...) et une évolution « biologique » induite par la venue au sein de groupements d'espèces à fort potentiel invasif (robinier, érable negundo).

L'évolution « naturelle » des groupements forestiers alluviaux est soumise à une dynamique rapide contrôlée par une série de facteurs d'origine artificielle et anthropique :

- Des facteurs d'ordre physiques : enfoncement du fond du lit lié aux extractions passées au sein du lit mineur et déconnexion de l'entrée aval des couasnes, puis blocage du transport solide par les barrages
 - ☞ tendance à la maturation/évolution rapide des boisements par baisse du toit de la nappe (formation de couloirs boisés)
- Des facteurs d'ordre hydrologique : augmentation de la fréquence des immersions liée aux éclusées et absence de fortes crues
 - ☞ diminution des perturbations à l'origine du renouvellement des formations végétales et favorisant notamment les espèces pionnières, baisse rapide du niveau des eaux.
- Des facteurs physico-chimiques : augmentation progressive du taux de nitrates depuis les années 1970 et pic de phosphates réguliers dans les années 1980-1990.
 - ☞ enrichissement du milieu tendant à favoriser les espèces « eutrophiles »

L'évolution « biologique » caractérisée par l'explosion et l'expansion des espèces invasives (asters américains, robinier faux-acacia, renouée du Japon) et notamment de l'érable negundo, espèce mésohygrophile, post-pionnière d'origine Nord-Américaine qui fréquente les habitats alluviaux peut également être expliquée par les variations de ces facteurs. Pour ce qui concerne l'érable negundo, sa forte tolérance à l'ombrage (favorise les jeunes pousses en recrudescence dans les saulaies blanches et peupleraies noires et sous érablaie negundo). L'érable negundo apprécie des sols riches (chargés en nitrates/phosphates) et craint les perturbations de type crue « morphogène » actuellement inexistantes sur la Dordogne. C'est une espèce « fragile » et sensible aux inondations (à l'inverse des saules blanc pouvant supporter et favorisé par de longues période d'immersion allant jusqu'à plusieurs mois – 130 jours parfois), ce qui explique son expansion.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Au regard du diagnostic établi et face à la dégradation des habitats, il convient de préciser que leur restauration passera avant tout par **une restauration de la dynamique alluviale et un rétablissement l'hydrologie naturelle de la Dordogne**. Dans cette attente, certaines mesures d'accompagnement peuvent d'ores et déjà être mise en œuvre, à savoir :

- Délimitation d'un espace de fonctionnalité de la Dordogne, permettant de maintenir une diversité d'usages tout en préservant la dynamique alluviale, à l'origine des habitats naturels concernés ;
- Veiller à préserver et maintenir les secteurs dans lesquels peuvent se développer les formes les plus typiques des habitats existants (Emballières, Fond de Bave, Cabrette, Le grand Bourgnoux, les granges de Mézels, La Gardelle, le moulin du Roc, Perical, Creysse, Les borgnes de Lacave, Blanzaguet, le Bastit à Pinsac, Terregaye, Le Pas du Raysse, Mareuil – Maison Basse) ;
- Limiter les opérations d'aménagement de berge de manière à préserver la dynamique alluviale, importante pour la préservation des habitats et privilégier la dynamique de la rivière en réalisant des démontages d'enrochement ou protections inopportunes (Carennac, Floirac) ;
- Eviter toute intervention de scarification ou d'arasement d'atterrissements ;
- En cas d'intervention de déboisement/défrichement, veiller à préserver au maximum les effets de lisière (zone d'implantation des mégaphorbiaies ou végétation eutrophe des ourlets forestiers) ;
- En cas de déplacement de matériaux, veiller à limiter le transport aux seules zones réellement utiles au sein du lit mineur ;
- Limiter les usages (plages de baignade, accès canoës) et notamment les accès en berge ;
- Limiter la fréquentation du bétail (couasne de Lanzac,) par la création de zones d'accès privilégiées, matérialisation d'abreuvoirs ;
- Préservation d'une zone tampon aux abords des milieux remarquables exempte de travaux notamment de nature sylvicoles (populiculture) d'une largeur minimale de 10 mètres ;

Interventions particulières/travaux à conduire : lors d'opérations de restauration/remise en état de sites d'extraction au sein du lit majeur, privilégier la création de conditions susceptibles d'accueillir des habitats d'intérêt communautaire, en mettant l'accent sur la lutte contre les invasives ligneuses (robinier, ailanthe, buddleia), susceptible d'interférer avec la dynamique naturelle d'évolution vers des boisements plus matures.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyennement dégradé
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Moyenne
	Représentativité	Moyenne
Principaux facteur de dégradation	-	Aménagements, invasives, dynamique alluviale
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

4.1.3. Habitat des sources et suintements

Habitat 7220 prioritaire - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Voir fiche complète habitat 7220 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 33 – Habitat 7220, travertin tufeux à *Cratoneuron filicinum* et *Palustriella commutata*, La Gardelle Floirac - 46), 09/06/2009, W. Ratel

Description :

Ces formations végétales des sources et des suintements se développent grâce aux mousses sur matériaux carbonatés mouillés, issus de dépôts actifs de calcaire donnant souvent des tufs ou des travertins. Le milieu fontinal générateur peut être lié à une source ou à des résurgences d'eau souterraine. Son développement peut prendre des aspects assez divers. La production de tufs calcaires ou de travertins conduit à l'édification de vasques ou de coulées concrétionnées de taille parfois imposante pouvant dépasser 5 à 10 m de hauteur.

L'habitat regroupe des formations végétales globalement dominées par des bryophytes.

Ces mousses piègent, par un processus chimique, le calcaire dissous dans l'eau. La précipitation du carbonate de calcium ainsi provoquée libère du dioxyde de carbone, qui est utilisé par ces végétaux chlorophylliens.

Les bryophytes présentes dans ces groupements sont très spécialisées et elles ne peuvent se développer que dans des eaux riches en calcaire dissous. Les différents organismes de ces formations (bactéries incrustantes, algues, bryophytes, phanérogames) retiennent aussi les cristaux de carbonate de calcium formés sur la surface de leurs tissus, ce qui provoque la formation de travertins (ou tufs). De petites vasques et cascades se forment ainsi à la faveur de la vitesse du courant et de l'implantation des communautés végétales dans le lit mineur des petits cours d'eau.

Les petits cours d'eau et suintements du site sont souvent pourvus de formations tufeuses. Compte tenu de leurs exigences écologiques, celles-ci n'occupent toujours que de faibles surfaces.

Au total, c'est probablement entre 500 et 1 000 m² qui sont occupés par l'habitat sur le site.

Mais il est plus raisonnable de quantifier la représentativité de ce micro-habitat par rapport à la surface des petits cours d'eau du site et non pas par rapport à la surface totale du site...

Les petits cours d'eau du site s'avèrent alors relativement bien pourvus de cette formation tufeuse très intéressante d'un point de vue écologique.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. Il s'agit de formations végétales originales et fragiles, liées aussi bien au débit des cours d'eau et sources calcaires qu'à la qualité de leur eau. Une eau trop riche en éléments nutritifs (nitrates...) provoquera en effet la prolifération d'algues filamenteuses phytotoxiques pour les formations tufeuses.

Les tufs et travertins du site sont donc des marqueurs de la bonne qualité des eaux. Leur disparition serait le signe d'une pollution et d'une perte de biodiversité aquatique.

Etat :

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont d'une part, la modification des débits des cours d'eau (qui peut être liée à des pompages sur cours d'eau) et d'autre part, l'augmentation du niveau trophique de l'eau (intrants agricoles par exemple).

Des menaces directes, ponctuelles, peuvent aussi être citées : l'accès public (par voie de terre ou voie fluviale) peut entraîner, par piétinement et prélèvements, une destruction de l'habitat qui aura mis des siècles à former ces structures minérales d'origine végétale que sont les cônes de tufs, les cascades et autres petites vasques.

Certaines pratiques, très ponctuelles, peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'habitat. A titre d'exemple, la source tufeuse de Gluges est dégradée car son écoulement est rendu temporaire par la présence d'un bouchon apposé...

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien (et parfois le rétablissement) de bonnes conditions physico-chimiques des petits cours d'eau du site est indispensable pour la préservation de cet habitat naturel.

Le prélèvement de l'eau par pompage et la pollution par les intrants agricoles étant les deux principales menaces potentielles sur le site, c'est sur ces deux plans là que les actions de gestion conservatoire pourront être menées.

Une préservation de l'intégrité physique des formations tufeuses pourra aussi être envisagée, en limitant d'éventuels accès problématiques du public à certaines portions de cours d'eau et en sensibilisant la population.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Eutrophisation Recalibrage
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Difficile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

4.1.4. Habitats agro-pastoraux

6 habitats sont liés aux pratiques agro-pastorales présentes sur le territoire. La dynamique de ces habitats est donc directement liée aux pratiques agricoles.

Habitat 5110 - Buxaies thermophiles sur sols pentus et caillouteux

Voir fiche complète habitat 5110 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 34 – Habitat 5110, Buxaie sur pente rocheuse, Peyrazet (Creysse – 46), 2009/05/20, W. Ratel

Description :

Les formations à Buis peuvent s’installer dans des situations très contrastées. Certaines constituent le manteau arbustif de sous-bois de chênaie pubescente, d’autres occupent les tillaiés de pentes et même les ripisylves. De nombreuses buxaies proviennent de l’abandon de pratiques pastorales : elles ne sont alors que des formes de transition entre les pelouses sèches et le climax local (la chênaie pubescente sur les sols calcaires du Quercy). Cependant, seules les buxaies installées sur les sols les plus secs, pentus et caillouteux peuvent être considérées comme quasi-stables, car la forêt ne réussira à s’installer que très lentement, voire jamais (sur les sols les plus squelettiques et les pentes les plus fortes).

On peut donc considérer que les buxaies accrochées aux replats des corniches rocheuses sont des formations primaires (qui voisinent d’ailleurs avec des formations pelousaires, primaires elles aussi).

Sur le site, les buxaies « stables » se cantonnent aux zones pentues qui bordent la vallée de la Dordogne. Il est néanmoins assez malaisé de juger de la stabilité de l’ensemble de ces buxaies et il n’est pas exclu que quelques buxaies de transition, non stables, mais installées dans des conditions tout de même assez ingrates, aient pu être considérées à tort comme des habitats d’intérêt communautaire.

Il faut aussi garder à l’esprit que les buxaies colonisent essentiellement des pelouses sèches : toutes les formations qui possèdent encore des lambeaux de pelouses sèches sont donc des habitats mosaïques

composés d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses) et d'habitats ne rentrant pas dans le cadre de la Directive (buxaies non stables).

L'habitat occupe moins de 2 % du site (77 ha). Il est cantonné aux plus fortes pentes séchardes du site. La frontière entre buxaie stable et buxaie de transition (vers un stade forestier) n'étant pas toujours évidente à trancher, la proportion de recouvrement de l'habitat sur le site est peut-être légèrement surévaluée.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme bon.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Etant installées sur des terrains impropres à la mise en culture, les buxaies du site n'ont a priori pas grand-chose à craindre des pressions anthropiques. L'avancée de la couverture forestière, suite à la déprise pastorale qui sévit depuis plusieurs décennies dans le Quercy, n'a normalement qu'un impact très marginal sur les buxaies qui relèvent de la Directive puisqu'elles sont considérées comme stables (ou quasi-stables).

Les buxaies qui relèvent de l'habitat n'ont logiquement besoin d'aucune gestion pour se maintenir. Mais les formations les plus ouvertes sont aussi les plus riches : elles peuvent, en effet, héberger plusieurs herbacées d'intérêt patrimonial qui ne survivraient pas sous un couvert arbustif trop dense.

Il conviendra alors de maintenir ou de restaurer un pâturage très extensif sur les landes à Buis accessibles au bétail.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Fermeture du milieu
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Voir fiche complète habitat 5130 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 35 - Habitat 5130, Landes à Genévrier commun, Pech de Saint-Hilaire, (Pinsa c- 46)/2009/05/20, W. Ratel

Description :

Les formations à Genévrier commun peuvent s'installer dans des situations très contrastées : des tourbières aux corniches rocheuses calcaires, en passant par les pelouses silicicoles et calcicoles. On considère que les formations installées en situation de corniches rocheuses sont, tout comme les landes à Buis, des formations primaires. Toutes les autres formations sont d'origine secondaire : il s'agit d'un stade de colonisation des zones vouées au pastoralisme extensif.

Dans le Quercy en général, et sur le site étudié, les landes à genévrier semblent toutes être d'origine secondaire. Il arrive néanmoins que le Genévrier commun prenne une place assez importante dans les buxaias primaires, mais jamais jusqu'à dominer (sinon nous aurions affaire à des junipérais primaires).

Les junipérais observés sur le site ont colonisé les pelouses sèches calcicoles.

Le Genévrier commun semble dominer sur les sols « profonds » et les positions sommitales, tandis que le Buis se contente de sols plus superficiels et pentus.

L'habitat occupe moins de 0,5 % du site (environ 26 ha). Il est surtout cantonné aux parties de pentes faibles et aux positions sommitales des causses de Gramat et de Martel qui bordent la vallée de la Dordogne.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen.

Les junipéraies sont menacées avant tout par la déprise agro-pastorale, mais aussi par les remises en culture.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Maintenir un bon niveau d'ouverture au sein des junipéraies, grâce au pâturage, constitue une action essentielle pour le bon état des landes à genévrier. Les formes de junipéraies les plus âgées pourraient être rajeunies par coupes sélectives. Il est également nécessaire, dans la mesure du possible, de freiner la colonisation forestière, notamment au sein des landes à genévrier qui sont encore bien accessibles aux troupeaux et ce, par coupe des chênes et autres érables de Montpellier.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Déprise agro-pastorale
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 6110 - Pelouses calcaires de dalles rocheuses

Voir fiche complète habitat 6110 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 36 – Habitat 6110, Pelouse de dalle calcaire au sein d'une pelouse sèche pâturée (pelouse secondaire), Pech del Castel (Le Roc - 46), W. Ratel

Description :

Cet habitat se rencontre sur les dalles calcaires affleurantes, soit au sein des zones de pelouses sèches primaires associées aux replats rocheux des corniches, soit au sein des zones de pelouses sèches secondaires (d'origine anthropique) des zones de causses, normalement occupés par la chênaie pubescente climacique.

Cependant, les formes très anthropisées, qui se développent parfois en bord de route mais aussi et surtout sur les murets de pierres sèches et autres petits éléments de l'architecture rurale, sont exclues de la définition de cet habitat prioritaire.

Seuls les sols susceptibles de rester nus et squelettiques suffisamment longtemps peuvent accueillir cet habitat : en effet, les plantes qui y croissent électivement supportent très peu la concurrence des autres espèces.

Toutefois certaines espèces, comme l'Orpin blanc, peuvent aussi parfois se rencontrer au sein de tontures à annuelles des pelouses sèches les plus xéroclines. Les conditions d'ensoleillement doivent également être optimales pour le maintien de l'habitat : il est rare de rencontrer des pelouses de l'*Alyso-Sedion* sur les lapiaz dominés par une importante strate arborée.

Ces pelouses de dalles rocheuses sont bien typiques de l'habitat. Plusieurs variantes sont présentes sur le site :

- les formations relativement paucispéfiques, dominées par de petites plantes vivaces et notamment des Orpins,
- les formations enrichies en espèces annuelles du *Thero-Brachypodion*, qui peuvent représenter une composante non négligeable au sein de la formation.

Au regard des formations connues dans le Quercy, seule est absente la formation liée aux zones inondées en hiver (à Pâturin de Baden).

Les pelouses de dalles rocheuses couvrent moins de 1 % de la surface du site.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen.

La dynamique propre de l'habitat est considérée comme stable pour les pelouses primaires.

Par contre, en cas de sous-pâturage, l'habitat peut être peu à peu colonisé par certaines graminées vivaces, ce qui va entraîner la création d'un sol plus épais et sa disparition progressive.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Veiller à la préservation des végétations primaires de vires rocheuses lors des projets d'aménagement de voies d'escalade.
- Maintenir le pâturage extensif sur les parcours tout en évitant sous- et surpâturage.
- Reconquérir les zones embroussaillées abritant l'habitat par la réinstallation du pâturage extensif.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Déprise agro-pastorale Sous-pâturage Surpiétinement
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Voir fiche complète habitat 6210 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 37 – Habitat 6210, Sessleriaie mésophile sur pente forte, Rocher Sainte-Marie (Meyronne - 46), 18/08/2009, W. Ratel

Description :

Les pelouses sèches regroupées sous cet habitat occupent une grande variété de situations.

Compte tenu de leur très grande diversité, nous ne détaillerons ici que les pelouses observées sur le site d'étude.

Un certain nombre de pelouses sèches qui relèvent du *Mesobromion erecti*, développées sur des sols profonds, sont issues de l'abandon de la culture du sol. Elles sont dites post-culturelles. Parmi elles, une bonne proportion de formations est riche en espèces prairiales ; il s'agit d'un *Mesobromion* dit « prairial », qui occupe une position à la frontière des prairies de fauche atlantiques du *Brachypodio-Centaureion nemoralis*.

Elles sont d'ailleurs souvent en contact avec ces prairies, et occupent alors les niveaux topographiques les plus hauts dans les parcelles de fond de vallée, mais elles sont aussi présentes sur les plateaux calcaires. Leur densité en graminées sociales, notamment en Brome érigé, en fait souvent des pelouses de fauche (éventuellement pâturées après la fauche).

Toujours au sein du *Mesobromion erecti*, on rencontre des communautés développées dans des conditions plus difficiles (faible profondeur du sol surtout) et dans des conditions moins anthropisées (sols jamais travaillés mécaniquement). Elles peuvent même être qualifiées de primaires lorsqu'elles se développent sur les replats rocheux. Ces pelouses rattachables au *Carduncello mitissimi-Ranunculetum graminei* (bien que localement assez peu typiques) présentent également fréquemment des espèces acidiphiles liées à une décalcification superficielle du sol. La plupart de ces pelouses sont soumises au pâturage extensif.

Des pelouses de sols pentus, orientées au nord, au pied des corniches rocheuses, ou même occupant les gradins de ces corniches rocheuses, sont dominées par la Sesslerie bleue. Elles sont rattachables au *Seslerio-Mesobromion*. Compte tenu de leur situation, elles sont rarement pâturées. Elles ressemblent beaucoup à

leurs homologues du *Xerobromion*, développées en situation plus sèches et chaudes, et nettement plus riches en espèces xérophiiles. La frontière entre les deux communautés n'est d'ailleurs pas toujours évidente.

Les pelouses calcicoles les plus xérophiiles, qui relèvent du *Xerobromion erecti*, occupent les sols les plus maigres et les plus secs. Elles sont caractérisées par un grand nombre d'espèces xérophiiles à affinité méditerranéenne ou orientale. Certaines variantes sont dominées par la Séslerie bleue qui croît de préférence sur les fortes pentes ; elles sont classées dans le *Seslerio-Xerobromenion*, tandis que les autres sont rangées dans le *Xerobromenion*. Les pelouses qui occupent les pentes les plus fortes et les endroits les plus inaccessibles (replats rocheux sur les corniches calcaires) ne sont que peu, voire pas du tout pâturées.

Enfin, les pelouses sèches alluviales, du *Koelerio macranthae-Phleion phleoidis*, se développent sur les alluvions sableuses de la Dordogne. Elles peuvent être temporairement inondées et sont largement enrichies par un cortège de plantes acidiphiles. Elles ont été décrites récemment (en 2009 dans le Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest) par Jean-Edmé Loiseau et Jean-Claude Felzines. Ces auteurs décrivent dans cet article une nouvelle association : le *Diantho carthusianorum-Oreoselinetum nigri* de la Vallée de la Dordogne.

Les pelouses sèches couvrent près de 5,5 % de la surface du site (302 ha).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen.

Le pâturage et la fauche sont les deux modes de gestion (parfois exclusifs l'un de l'autre et parfois complémentaires) qui permettent leur maintien.

La déprise agropastorale qui sévit dans le Lot depuis plusieurs décennies est donc logiquement la cause principale de leur régression. Les formes de l'habitat installées sur les sols les plus profonds, en particulier en fond de vallée, sont les plus vulnérables et celles qui ont le plus régressé au profit des mises en cultures. Les pelouses alluviales sont les plus remarquables mais aussi celles sur lesquelles s'exercent le plus de pression (de changement d'assolement) ; elles sont donc les plus vulnérables.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Pour les pelouses sèches sur sol squelettique du plateau :

- Veiller à la préservation des végétations primaires de vires rocheuses lors des projets d'aménagement de voies d'escalade.
- Maintenir le pâturage extensif sur les parcours de plateau tout en évitant sous- et sur-pâturage.
- Reconquérir les zones embroussaillées abritant l'habitat par la réinstallation du pâturage extensif.

Pour les pelouses sèches sur sol profond du plateau et de la vallée :

- Maintenir le régime de fauche sur les pelouses alluviales du *Koelerion-Phleion*, les pelouses sèches sur sol profond du *Mesobromenion* et du *Mesobromion* prairial.
- Un pâturage extensif est assez souvent pratiqué sur ces communautés herbacées, avant (déprimage) et après la fauche (pâturage au regain). Il semblerait cependant que l'on obtienne un meilleur état de conservation (moins de risques de dégradation par surpâturage, moins d'eutrophisation), par la fauche. Il faudra donc veiller à privilégier ce mode de gestion.

- Une gestion de ces pelouses, sans fertilisation, est à privilégier afin de garantir leur maintien dans un bon état de conservation.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Bonne
Principaux facteur de dégradation	-	Déprise agro-pastorale Sous-pâturage Surpiétinement
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Oui

Voir fiche complète habitat 6220 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 38 – Habitat 6220, tonsure à annuelles calcicoles (délimitée par le trait jaune) en mosaïque avec du Mesobromion xérocline au sein d'une pelouse sèche, Pech de Lacave (Lacave - 46), 12/05/2009,, W. Ratel

Description :

Les tonsures à annuelles calcicoles occupent les zones légèrement surpâturées et surpiétinées au sein des parcours de pelouses sèches. Si bon nombre d'espèces constitutives de ces formations annuelles se rencontrent également au sein de pelouses primaires sur sol superficiel dans les pelouses de l'*Alyso-Sedion*, du *Xerobromion* et du *Mesobromion* xérocline, l'habitat lui-même est directement dépendant de la pression pastorale exercée sur les pelouses secondaires.

Les tonsures à annuelles sont ainsi un excellent marqueur de la pression de pâturage exercée sur le milieu :

- elles sont absentes des secteurs sous-pâturés ou abandonnés, où elles sont alors remplacées par des espèces vivaces hémicryptophytes comme la Fétuque d'Auquier ;
- elles ne subsistent que difficilement sur les zones trop enrichies en azote sur lesquelles elles laissent la place à des végétations nitrophiles des *Stellarietea mediae* ou des friches subnitrophiles.

Cependant, des conditions particulières (sols très superficiels, érosion, forte sécheresse et chaleur importante sur pentes orientées au sud...) peuvent permettre localement un maintien de l'habitat alors que la pression de pâturage est devenue faible ou nulle. On observe ainsi des pelouses à annuelles, installées et relativement stables au sein de pelouses xérophiles dominées par des chaméphytes comme l'Armoise camphrée.

Les tonsures à annuelles calcicoles couvrent environ 0,1% de la surface du site (approximativement 6 hectares). Mais ces pelouses sont toujours en mosaïque avec d'autres habitats de pelouses sèches : *Alyso-Sedion albi*, *Xerobromion* et *Mesobromion* xérocline.

Leur surface réelle est alors d'autant plus difficile à estimer que l'imbrication est fine entre ces différents habitats...

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen.

La très forte diminution, au cours des dernières décennies, de l'utilisation des parcours par les troupeaux du Quercy provoque non seulement la perte de surface en pelouses sèches, mais également un changement dans la structure en mosaïque de celles-ci. Les tonsures qui sont liées à un léger surpâturage sont les premières à disparaître quand une pelouse n'est plus (ou trop peu) pâturée : elles sont rapidement remplacées par des pelouses du *Meso* ou du *Xerobromion*.

Seules les formations liées à des conditions écologiques très particulières (sols secs, érodés, en situation très thermophiles) semblent pouvoir se maintenir, au moins quelques années, en l'absence de pâturage.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir le pâturage extensif sur les parcours de plateau tout en évitant le sous-pâturage et un surpâturage trop fort.
- Reconquérir les zones embroussaillées abritant encore l'habitat par la réinstallation du pâturage extensif.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Déprise agro-pastorale Sous-pâturage Surpiétinement
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

Habitat 6510 - Prairies de fauche atlantiques (Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques)

Voir fiche complète habitat 6510 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 39 – Habitat 6510, prairie de fauche à Mauve musquée et Centaurée de Thuillier, en mosaïque avec un Mesobromion sur sol profond et une pelouse alluviale du Koelerion-Phleion, La Borgne (Lacave - 46), 12/06/2009, W. Ratel

Description :

Les prairies qui forment cet habitat sont des formations assez hautes au sein desquelles les graminées dominent, mais sont toujours accompagnées de nombreuses dicotylédones à floraison estivale, souvent abondantes et colorées (diverses centaurées du groupe jacea, Mauve musquée, crépides, knauties, scabieuses, berces, Gaillet vrai...). Elles sont, la plupart du temps, mésotrophes.

Les formes oligotrophes sont souvent dominées par le Brachypode rupestre, au moins en secteur atlantique, ce qui conduit souvent à un appauvrissement de la diversité spécifique, tandis que les formes eutrophes sont également moins diversifiées car des graminées comme la Fétuque faux-roseau, l'Avoine élevée ou la Houlque laineuse finissent par supplanter les autres espèces.

Il s'agit de prairies pour lesquelles le mode d'exploitation dominant est la fauche. Elles sont néanmoins souvent pâturées avant et/ou après la fauche.

Deux formes dominent, l'une plutôt sub-montagnarde et fraîche, l'autre plutôt atlantique et thermophile.

Les prairies de fauche atlantiques de la vallée de la Dordogne hébergent diverses espèces d'intérêt patrimonial. Citons notamment le Brome en grappes (*Bromus racemosus*), la Laïche de Clavaud, ou Laïche fausse-brize (*Carex pseudobrizoides*, qui est protégée au niveau national et peut parfois dominer certaines portions de prairies), le rare Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), la Scabieuse des prés ou Succise mors du diable (*Succisa pratensis*) et la Vesce velue (*Vicia villosa*).

Ces prairies abritent aussi les plantes hôtes de deux papillon: le Cuivré des marais/*Thersamolycaena dispar* (*Rumex conglomeratus*, *Rumex crispus*, *Rumex obtusifolius*) et le Damier de la Succise/*Euphydryas aurinia* (*Succisa pratensis*, *Scabiosa columbaria* subsp. *pratensis*, *Knautia arvensis*).

Les prairies de fauche du site couvrent 7,6% de la surface du site, avec 420 hectares.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme moyen.

La dynamique est considérée comme régressive et rapide.

Les prairies de fauche des vallées de la Dordogne sont globalement en diminution à cause d'une valorisation agricole différente des terrains. Elles sont encore bien représentées dans la partie Lotoise de la vallée de la Dordogne.

La déprise agropastorale de ces cinquante dernières années provoque en effet, d'une part, une perte d'intérêt du monde agricole pour les parcours de cause et les prairies fourragères de fond de vallée, et d'autre part, une intensification des terres les plus accessibles et les plus facilement mécanisables.

Cette mutation locale des productions agricoles provoque donc logiquement un changement de l'utilisation de la terre de la vallée de la Dordogne, les cultures à haute valeur ajoutée (tabac, maïs semence, noix, asperges...) remplaçant petit à petit les prairies de fond de vallée qui n'intéressent plus que les quelques éleveurs du secteur.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Les prairies de fauche atlantiques constituent, avec les pelouses alluviales et les pelouses prairiales, une des composantes majeures du site Natura 2000 de la vallée de la Dordogne quercynoise.

Elles hébergent plusieurs espèces floristiques et faunistiques d'intérêt patrimonial élevé.

Cet agro-écosystème riche et diversifié devra donc être prioritairement conservé.

La fauche sera la plus tardive possible pour permettre le maintien de la biodiversité entomologique et ornithologique associée.

Pour une fauche au mois de juin, on évitera de faire pâturer avant le mois d'août, pour permettre une bonne régénération de la strate herbacée et limiter les dégradations liées à un éventuel surpâturage.

La fauche sera toujours effectuée après le mois de mai, si possible pas avant fin juin - début juillet.

Un pâturage extensif est possible mais il interviendra toujours avant et/ou après la fauche.

Le pâturage au fil au regain est une gestion pratiquée sur le site, qui dégrade ces prairies ; elle n'est donc pas recommandée ici.

Une gestion des prairies de fauche, sans ou peu de fertilisation, est à privilégier afin de garantir leur maintien dans un bon état de conservation.

Une fauche centrifuge (en commençant par le centre de la parcelle) sera privilégiée : elle permet à la faune, notamment les oiseaux qui nichent au sol, de quitter la parcelle et de limiter ainsi leur mortalité...

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Moyen
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Bonne
Principaux facteur de dégradation	-	Intensification agricole Déprise agricole Eutrophisation
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Oui
	Gestion souhaitée	Oui

4.1.5. Habitats rocheux

Le site compte 3 habitats d'intérêt communautaire de type rocheux.

Habitat 8160 - Eboulis calcaires orientés au nord
--

Voir fiche complète habitat 8160 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 40 – Habitat 8160, éboulis sur pente orientée au nord en cours de colonisation par le Noisetier, Rocher Sainte-Marie (Meyronne - 46), 17/06/2009, W. Ratel

Description :

Cet habitat, décrit dans le nord et l'est de la France, regroupe l'ensemble des végétations d'éboulis calcaires qui occupent les pentes orientées au nord, de l'étage collinéen à l'étage montagnard.

Les stations sont donc généralement fraîches.

Les groupements végétaux varient en fonction de la granulométrie des débris rocheux (du fin cailloutis aux blocs plus grossiers).

Sur le site, l'habitat se développe sur des éléments calcaires fins à grossiers (petits blocs de quelques décimètres).

La strate herbacée n'occupe jamais de grandes surfaces sur le pierrier, qui est généralement orienté au nord mais peut aussi être observé en orientations ouest ou nord-est.

Sur le site, ces éboulis sont générés par l'érosion des corniches rocheuses qui les surplombent. Les espèces végétales qui se développent sont bien armées pour lutter contre l'érosion et la circulation des débris rocheux. Les racines sont souvent traçantes et le port prostré est également de rigueur.

Les éboulis du site couvrent moins de 0,05 % de la surface du site (près de 3 ha).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme bon.

Les éboulis du site sont généralement en excellent état de conservation (phase de colonisation arbustive naturelle mise à part). Néanmoins, il s'agit de milieux fragiles qui peuvent être facilement détruits par l'exploitation de « castine » naturelle.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune intervention humaine n'est souhaitable pour le maintien de cet habitat : si les conditions pour son maintien naturel ne sont plus réunies, il serait illusoire de vouloir enrayer la dynamique naturelle sur des zones aussi difficiles d'accès et qui ne sont liées à aucune exploitation pastorale.

Néanmoins, il faudra veiller à préserver l'habitat de l'exploitation (souvent « sauvage ») de la castine naturelle et ne pas provoquer de dégradations intempestives par la création de sentiers pédestres les traversant, par exemple.

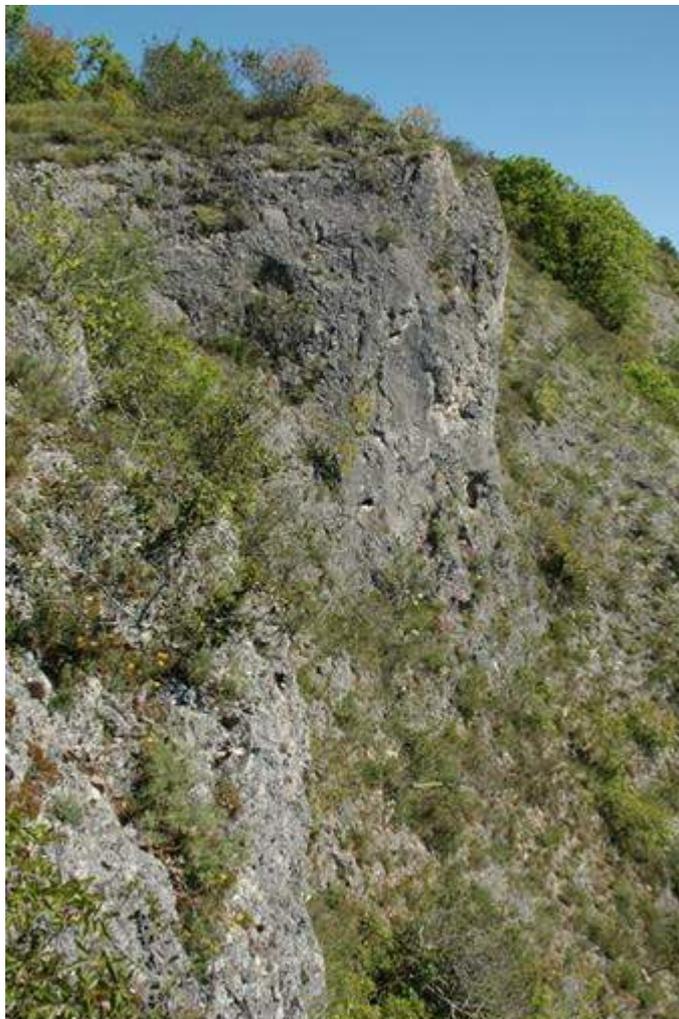
Si de tels sentiers (ou mêmes d'autres voies de communications) sont en contact avec cet habitat, il faudra alors veiller à limiter le plus possible les impacts, surtout ceux qui induiraient un arrêt ou une accélération du transport naturel des matériaux à la surface des éboulis.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Avancée
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Exploitation sauvage castine
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Habitat 8210 - Végétation des corniches rocheuses calcaires

Voir fiche complète habitat 8210 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 41 – Habitat 8210, corniche rocheuse en exposition sud présentant de beaux groupements à Œillet du Roussillon, Fumana fausse-bruyère et Laser de France, Pech de Pinsac (Pinsac - 46), 06/05/2009, W. Ratel

Description :

Cet habitat regroupe, en France, l'ensemble des groupements végétaux des corniches rocheuses calcaires de l'intérieur des terres, depuis la zone méditerranéenne jusqu'aux étages montagnards et alpins de la zone euro-sibérienne.

Les groupements observés dans le Lot, sur les parois calcaires, sont plutôt héliophiles et xérophiiles. De petites pelouses sèches (*Alyso-Sedion*, *Xerobromion* et *Mesobromion* xérocline) se développent sur les gradins (ou replats rocheux) de ces mêmes parois. Elles ne sont pas rattachées à l'habitat mais aux habitats 6110 et 6210.

Toutes ces végétations, présentes sur les parois rocheuses de la Dordogne quercynoise, sont des végétations primaires. Leur origine et leur maintien ne sont liés à aucune intervention humaine.

Il est assez difficile de donner une estimation de la surface des parois rocheuses : elles sont verticales et on ne peut donc pas calculer leur surface avec l'aide des ortho-photoplans.

L'habitat est néanmoins bien représenté sur toute la longueur du site : au moins trente kilomètres de parois rocheuses bordent la Dordogne quercynoise.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme bon.

Les parois rocheuses du site et les groupements végétaux qui s'y développent sont en bon état de conservation et peu de menaces pèsent sur eux.

Il n'y a que l'activité humaine sur les parois escaladées qui puisse induire quelques changements dans les communautés végétales (sans parler des arrachages) : certaines parois peuvent ainsi « s'eutrophiser » et accueillir, dans ce cas, des espèces comme la Pariétaire de Judée (*Parietaria judaica*). Sur le site « Vallée de la Dordogne Quercynoise » se risque est moindre car les parois de par leur caractéristiques géologique sont peu propices à l'escalade.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune intervention humaine n'est nécessaire pour le maintien de cet habitat.

Il faudra en revanche veiller à une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine naturel lié aux parois rocheuses calcaires du site et la pratique de l'escalade.

Plusieurs partenaires lotois (sportifs, naturalistes et institutionnels) se sont d'ailleurs impliqués dans la création de la toute récente Charte des bonnes pratiques de l'escalade.

Tout nouveau projet d'aménagement de corniches rocheuses à des fins récréatives et sportives devrait être examiné au regard de ce nouvel outil qui est un complément intéressant aux futures études d'incidence mises en place dans les sites Natura 2000.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Habitat 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

Voir fiche complète habitat 8310 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



Entrée de gouffre, Lot Nature Vincent Heaulmé



Intérieur d'une grotte, Groupe chiroptère de Midi-Pyrénées, Claude Milhas

- Figure 42 - Illustrations Habitat 8310, grottes

Description :

Cet habitat comprend toutes les cavités souterraines naturelles dans lesquelles aucun aménagement touristique n'a été effectué.

Ces milieux sont très souvent pauvres et les chaînes alimentaires qui s'y développent sont principalement dépendantes d'apport de nourriture venant de la surface. L'obscurité totale empêche tout développement de végétaux et donc la présence de consommateurs primaires végétariens.

Ces cavités abritent une faune remarquable. Les chauves-souris bien sûr, mais aussi toute une faune d'invertébrés avec des espèces pouvant présenter un fort endémisme, parfois relatif à une seule vallée, voire à un seul système hydrogéologique (la célèbre Bythinelle de Padirac/*Bythinella padiraci*)

L'habitat se caractérise par des aquifères souterrains totalement obscurs, renfermant des masses d'eau souterraines considérables, courantes et statiques, peuplées par une faune spécifique formée d'espèces aveugles et dépigmentées, présentant souvent des effectifs importants, de milliers à des centaines de milliers d'individus, mais avec une densité faible, de l'ordre de quelques individus au mètre cube ; densité plus forte dans les sédiments noyés.

Les Stenasellidés avec trois espèces reliqueses, exclusivement souterraines : *Stenasellus virei* peuple divers types d'eaux souterraines dans les bassins de la Dordogne

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort. C'est un habitat refuge.

Etat :

Les habitats souterrains aquatiques sont particulièrement sensibles aux pollutions ou diffuses liées en l'emploi des pesticides dans l'agriculture. Des pollutions sont également liées aux produits et détritiques jetés dans les avens.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune intervention humaine n'est nécessaire pour le maintien de cet habitat.

La protection de ces habitats s'inscrit dans le cadre des mesures générales de protection de la qualité des eaux, de lutte contre les pollutions et de dépôts sauvages de détritiques.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Pollution des eaux souterraines Déchets sauvages
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

4.1.6. Habitats forestiers des versants

Le site compte 2 habitats d'intérêt communautaire de type forêts de versants.

Habitat 9180 - Tillaies et frênaies de ravins
--

Voir fiche complète habitat 9180 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3.



- Figure 43 - Habitat 9180, Tillaie/Frênaie de pente où dominant en strate herbacée le Polystic à aiguillons, le Lamier jaune et le Lierre commun, La Gardelle (Floirac - 46), 09/06/2009, W. Ratel

Description :

L'habitat regroupe différents groupements forestiers dominés par des essences secondaires (souvent pionnières) : tilleuls, Frêne élevé, érables...

Ces essences parviennent à se maintenir sur de fortes pentes (à substrat plus ou moins mobile), souvent en pied de corniches rocheuses, en ravins, là où les essences dominantes habituelles (Sapin blanc, Hêtre commun, chênes) ne réussissent pas à s'installer.

La forme de l'habitat rencontrée sur le site est rattachable au Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani qui regroupe des Tillaies et des Erablaies dominées par les tilleuls (Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à petites feuilles et leurs hybrides), le Frêne élevé, l'Orme des montagnes, l'Erable sycomore ou encore l'Erable plane.

Les Frênaies/Tillaies ne représentent que 0,3 % du site (un peu plus de 19 ha).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme bon.

Les forêts de pente sont rares et difficilement accessibles du fait même qu'elles occupent des versants fortement pentus.

Le risque majeur qui pèse sur elles est, malgré tout, l'exploitation forestière, dans les secteurs où l'homme et les engins peuvent accéder. Leur processus évolutif (vers le climax) étant bloqué par les conditions du substrat (pente, mobilité), elles n'ont a priori que peu de risques d'évoluer vers un autre type d'habitat forestier.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune intervention humaine n'est nécessaire pour le maintien de cet habitat.

Pour préserver cet habitat rare et de haute valeur patrimoniale, il suffit de ne pas l'exploiter et d'en limiter l'accès afin d'éviter le piétinement excessif, qui peut être source de destruction de la flore rare qui s'y développe.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	Exploitation forestière
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

Voir fiche complète habitat 9340 dans le Tome 2 et la cartographie dans le Tome 3..



- Figure 44 – Habitat 9340, Vue d'ensemble de la Chênaie verte illustrée ci-contre et montrant d'autres stades de maturité, Pech del Castel (Le Roc - 46), 04/05/2009, W. Ratel

Description :

L'habitat regroupe les différentes formations arborescentes dominées par le Chêne vert.

Il est différencié en de nombreux sous-habitats en région méditerranéenne, mais pour la région atlantique, seul a été décrit le sous-habitat : 9340 (10) « Yeuseraies aquitaines ».

C'est à cette variante, atlantique, collinéenne et thermophile, que se rattachent les chênaies vertes du Quercy. Le Chêne vert vient remplacer le Chêne pubescent sur les stations les plus pentues, rocailleuses et xérothermophiles du Lot. Autrement dit, il sait se contenter des stations trop chaudes, sèches et au sol trop superficiel sur lesquels le Chêne pubescent ne parvient pas (ou très difficilement et imparfaitement) à s'implanter. Les chênaies vertes sont observables sur les rebords de corniches rocheuses calcaires du site, la plupart du temps en exposition sud.

Les chênaies vertes quercynaises n'occupent que 0,15% de la surface du site (moins de 10 ha).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

L'état de conservation est considéré comme bon.

Les chênaies vertes du site n'ont a priori pas grand-chose à redouter de l'exploitation forestière. Elles possèdent, à l'instar des Tillaies/Frênaies de pente, la particularité de ne croître que dans des zones difficiles

d'accès. Elles sont néanmoins probablement plus sujettes au risque d'incendie, notamment à cause de leur caractéristique écologique : richesse et densité en ligneux sclérophylles (dont le Buis) et stations chaudes et sèches.

Leur rareté sur le site est certainement davantage liée à la faiblesse des surfaces propices à leur installation qu'à une quelconque pression anthropique ciblée.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Aucune intervention humaine n'est nécessaire pour le maintien de cet habitat.

L'exploitation pourrait être envisagée pour le bois de chauffage sans mettre en danger l'habitat (coupe sélective en préservant les chênes verts), mais les stations sont si réduites et difficiles d'accès qu'il vaut mieux laisser cet habitat en l'état.

La maturation de ces petites « poches » de Chêne vert au sein des grands ensembles de chênaie pubescente est également très intéressante, tant du point de vue de la biodiversité (réservoir d'espèces thermophiles et méditerranéennes) que du point de vue des capacités adaptatives de nos boisements naturels aux changements climatiques.

L'état de conservation, tendances d'évolution et mesures de gestion sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Sous-Type	FR7300898 (Midi-Pyrénées)
Etat de conservation	-	Bon
Dynamique	-	Stable
Intérêt des habitats	Typicité	Bonne
	Représentativité	Significative
Principaux facteur de dégradation	-	
Gestion actuelle et potentialité	Possibilité de restauration	Facile
	Gestion actuelle	Non
	Gestion souhaitée	Non

4.2. Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat

Le bassin de la Dordogne abrite une biodiversité riche d'espèces animales et végétales remarquables, aux échelles nationale et européenne. De nombreuses espèces rares et menacées sur d'autres territoires subsistent sur le territoire du bassin de la Dordogne, et notamment autour des milieux aquatiques et péri-aquatiques. Sur le secteur de la Vallée de la Dordogne Quercynoise, ce sont 26 espèces d'intérêt communautaires (notés « IC ») qui ont été recensées à l'issus du diagnostic écologique.

4.2.1. Espèces concernées

Espèces de l'annexe II	Statut	Code Natura
7 Poissons		
Saumon atlantique	IC ⁽¹⁾	1106
Lamproie marine	IC ⁽¹⁾	1095
Grande Alose	IC ⁽¹⁾	1102
Toxostome	IC ⁽¹⁾	1126
Lamproie de planer	IC ⁽¹⁾	1096
Bouvière	IC ⁽¹⁾	1134
Chabot	IC ⁽¹⁾	1163
1 Plante		
Fluteau nageant	IC ⁽¹⁾	1831
10 Mammifères		
Loutre	IC ⁽¹⁾	1355
Grand Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1304
Petit Rhinolophe	IC ⁽¹⁾	1303
Rhinolophe euryale	IC ⁽¹⁾	1305
Vespertillon à oreilles échancrées	IC ⁽¹⁾	1321
Minioptère de Schreibers	IC ⁽¹⁾	1310
Barbastelle	IC ⁽¹⁾	1308
Grand murin	IC ⁽¹⁾	1324
Petit murin	IC ⁽¹⁾	1307
Murin de Bechstein	IC ⁽¹⁾	1323
8 Insectes		
Cordulie à corps fin	IC ⁽¹⁾	1041
Agrion de mercure	IC ⁽¹⁾	1044
Cuivré des marais	IC ⁽¹⁾	1060
Damier de la Succise	IC ⁽¹⁾	1055
Ecaille chinée	IC ⁽¹⁾	1078
Laineuse du prunellier	IC ⁽¹⁾	1074
Grand capricorne	IC ⁽¹⁾	1088
Lucane Cerf-volant	IC ⁽¹⁾	1083

⁽¹⁾ IC : Intérêt communautaire

Des fiches espèces ont été élaborées et sont présentées dans le tome 2, suivant la déclinaison suivante :

- Fiche 1106 : Saumon atlantique
- Fiche 1095 : Lamproie marine
- Fiche 1102 : Grande Alose

- Fiche 1126 : Toxostome
- Fiche 1096 : Lamproie de planer
- Fiche 1134 : Bouvière
- Fiche 1163 : Chabot
- Fiche 1831 : Fluteau nageant
- Fiche 1355 : Loutre
- Fiche 1303 : Petit Rhinolophe
- Fiche 1304 : Grand Rhinolophe
- Fiche 1305 : Rhinolophe euryale
- Fiche 1307 : Petit murin
- Fiche 1308 : Barbastelle
- Fiche 1310 : Minioptère de Schreibers
- Fiche 1321 : Vespertillon à oreilles échanquées
- Fiche 1323 : Murin de Bechstein
- Fiche 1324 : Grand murin
- Fiche 1041 : Cordulie à corps fin
- Fiche 1044 : Agrion de mercure
- Fiche 1060 : Cuivré des marais
- Fiche 1055 : Damier de la Succise
- Fiche 1078 : Ecaille chinée
- Fiche 1083 : Lucane Cerf-volant
- Fiche 1088 : Grand capricorne
- Fiche 1074 : Laineuse du prunellier

4.2.2. Les poissons

Avec ses trente-neuf espèces, la Dordogne possède une variété de poissons remarquable. Elle a surtout la particularité d'être le dernier refuge de la totalité des grands migrateurs amphihalins d'Europe de l'Ouest. Sur l'ensemble de ces espèces, dix-huit font l'objet de textes nationaux ou internationaux visant à assurer leur statut et leur préservation, ce qui atteste de la grande valeur patrimoniale du peuplement piscicole de la rivière. Les poissons de la Dordogne reflètent la diversité des habitats sur le cours d'eau dont les caractéristiques en termes de température, d'oxygénation et de climat conditionnent leur répartition.

7 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat sont présentes sur le site de la Dordogne Quercynoise.

4.2.2.1. Les poissons migrateurs

La cartographie des espèces migratrices a été réalisée à partir de la base de données qui répertorie les successions de faciès d'écoulement caractérisant le lit mineur de la Dordogne élaborée par Pustelnik en 1984. Plusieurs types de faciès sont distingués : rapide, radier, bief rapide, bief lent et bras mort. La cartographie s'est appuyée sur la base de données correspondant au lit mineur de la Dordogne et ont été cartographiés des habitats favorables à la reproduction et/ou à la croissance, en fonction des connaissances du site, des 3 espèces migratrices présentes sur le site de la Dordogne Quercynoise.

Pour le renseignement de la base de données associée à la cartographie Natura 2000 de toutes les espèces migratrices, le statut biologique a été noté « M » pour Migrateur. De plus, chaque élément cartographique, appelé « contact » correspond à un polygone et pour chaque polygone un certain nombre d'informations sont renseignées. Ces informations correspondent à la nature du contact, la nature et la fonction de la zone d'observation, la fréquence d'observation et la période d'observation, les effectifs dénombrés, l'état de conservation et les facteurs de dégradation.

Espèce 1106 - Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)

Voir fiche complète espèce 1106 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 45 - Espèce 1106, deux stades du cycle biologique d'un saumon atlantique : Tacon d'automne (illustration du haut) et Smolt (illustration du bas) (MIGADO ©)

Description des habitats de l'espèce :

En fonction de son stade de développement, l'espèce utilise le lit mineur de la Dordogne pour accomplir les étapes de son cycle biologique dulçaquicole et plus particulièrement les tronçons de rivière et les faciès d'écoulement qui correspondent le mieux à ses aptitudes comportementales vis-à-vis des facteurs abiotiques (température, qualité de l'eau, oxygénation, caractéristiques morphodynamiques) et biotiques (ressources trophiques, comportement vis-à-vis des congénères...).

Les adultes viennent frayer sur des zones d'alternance de bief lent/bief rapide sur des plages de galets ou de graviers en eaux peu profondes (<1.5 m). Les zones de frayères actives sont situées en amont du site, de l'amont de la confluence avec la Tourmente jusqu'à Thézel, ce qui correspond à 17 zones. Les dernières années d'activités ont été concentrées entre le Bras de Tauriac et Thézel. Les zones correspondant à l'habitat de reproduction du saumon, sur lesquelles aucune activité n'a été observée (depuis 1999) sont toutefois considérées comme zones de frayères potentielles.

Les habitats de croissance du saumon correspondent à des faciès d'écoulement de type bief rapide et radier. Les tacons privilégient tout particulièrement les secteurs présentant des vitesses de courant rapides comprises entre 10 et 60 cm/s, une hauteur d'eau faible entre 20 et 70 cm et un substrat grossier constitué principalement de graviers, galets et blocs. Ces types de substrat leur offrent de nombreux microhabitats refuges, de même que la végétation aquatique (renoncules). La température et l'oxygénation de l'eau sont également des facteurs physiques limitants (activité optimale des tacons pour une gamme de températures allant de 7 à 22 °C dans une eau saturée en oxygène). La zone concernée sur le site est localisée entre Thézel et Floirac.

Valeur patrimonial :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

Le saumon est une espèce classée vulnérable dont les populations européennes ont fortement régressé en Europe au cours des dernières décennies. Contrairement aux autres poissons migrateurs, qui historiquement se sont maintenus dans la Dordogne, le saumon a disparu du bassin au début du XX^e siècle. En effet, la construction des barrages dans la région de Bergerac, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, n'a plus permis au saumon d'atteindre les zones situées en amont de ces ouvrages, devenus infranchissables. Son retour s'est amorcé à partir des années 1980, grâce à des repeuplements réalisés à partir de saumons de la Loire. En parallèle, des passes à poissons ont été construites sur les barrages de Mauzac, Tuilières et Bergerac, pour restaurer l'accès vers les frayères. Ces dispositifs ont largement profité aux autres espèces.

Aujourd'hui, la population de saumons de la Dordogne n'est pas encore autosuffisante. Des études ont permis de montrer que des améliorations étaient encore nécessaires sur les passes à poissons. Des changements ont également été expérimentés dans l'exploitation hydroélectrique des barrages de la Haute Dordogne pour protéger les frayères et les zones de croissance des jeunes saumons. Ces nouvelles dispositions doivent permettre à la population de saumons de la Dordogne d'atteindre l'autosuffisance.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles), de la qualité de l'eau et amélioration de la libre circulation.

- Amélioration du franchissement des obstacles grâce à l'aménagement en passes à poissons fonctionnelles pour la montaison et d'exutoires de dévalaison ;
- Garantir la continuité piscicole en n'implantant pas de nouveaux obstacles sur le cours moyen de la Dordogne
- Amélioration de la qualité physico-chimique des estuaires et maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments (lutte contre le colmatage) dans les zones amont de fraie des adultes et de grossissement des juvéniles (amélioration du traitement des eaux usées) ;
- Amélioration de la gestion des débits. Ceci passe par la gestion des débits liés aux éclusées hydroélectriques durant la période de reproduction et d'incubation des œufs et la suppression des éclusées lors de l'émergence des alevins (novembre à mars/avril) mais aussi la restauration des débits morphogènes, le maintien de débits d'étiage compatibles avec la vie aquatique et le maintien des débits d'appel printaniers.

Espèce 1095 - La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Voir fiche complète espèce 1095 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



Bouche de lamproie marine (Veyssière ©)



Lamproies marines (ECOGEA ©)

- Figure 46 - Espèce 1095, illustrations de lamproies marines

Description :

La Lamproie marine est un parasite prédateur des poissons. Elle possède une ouverture buccale circulaire servant de ventouse, armée de dents, qui perce la peau de l'hôte qui les transporte. C'est le cas des aloses et des saumons. Les lamproies pondent au printemps sur des fonds graveleux. Il existe ensuite un stade larvaire, qui dure 5 à 7 ans, durant lequel les larves « ammocètes », planctonophages, vivent enfouies dans des substrats sablo-vaseux.

L'espèce est bien présente sur ce site Natura 2000, concerné par la présence de frayères réelles et potentielles. C'est quasiment l'ensemble du linéaire de la Dordogne dans le département du Lot qui est concerné par la présence de frayères : de Le Roc en aval jusqu'à Girac, en amont.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques : faciès de plat courant (>40 cm/s) et profond (> 50 cm), avec un substrat constitué de galets et de graviers. Les œufs se collent sous les pierres du nid. Les zones cartographiées correspondent généralement à des alternances de bief lent et de bief rapide entre Le Roc et Girac. Les frayères réelles (observation de nid) ou potentielles (conditions environnementales favorables) se répartissent régulièrement sur ce linéaire, soit une cinquantaine de kilomètre.

La localisation précise des habitats de croissance des larves (ammocètes) est très mal connue. La littérature indique que les larves gagnent rapidement après l'éclosion des zones abritées sablo-limoneuses pour rester dans un terrier pendant plusieurs années (5 à 7 ans). Des inventaires par pêche électrique, sur le site Natura 2000 de la Dordogne en Aquitaine ont permis de commencer à recenser ces zones qui se situent à proximité des frayères, en bordure de lit mineur, près des berges (études en cours).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La Lamproie marine est une espèce classée vulnérable du fait de la régression de leurs populations en Europe au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, La Lamproie marine fréquente le cours de la Dordogne et des plus grands axes (Dronne, Vézère, Cère). Confinée à l'aval du barrage de Bergerac jusqu'en 1985, elle bénéficie aujourd'hui des passes à poissons qui lui ont permis de recoloniser une partie du bassin.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau sur le linéaire de Dordogne concerné.

Les lamproies ont des exigences très strictes pour la reproduction, en matière de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau. Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, selon les espèces de lamproies, sont indispensables au succès de la reproduction.

Il est nécessaire de :

- Préserver le biotope naturel en portant une attention particulière aux travaux en berge et en rivière et limiter les éclusées hydroélectriques ;
- Veiller à maintenir une bonne qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) pour les ammocètes qui vivent enfouies plusieurs années ;
- Assurer la libre circulation dans les deux sens afin de permettre la remontée des géniteurs venant de la mer et la descente des subadultes vers cette dernière ;
- Restaurer les débits morphogènes qui permettent de garantir des sédiments grossiers favorables à la reproduction de l'espèce.

Espèce 1102 - La Grande alose (*Alosa alosa*)

Voir fiche complète espèce 1102 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 47 - Espèce 1102, Grande alose (<http://blaw.free.fr> ©)

Description des habitats utilisés :

La Grande alose vient pondre fin mai, dans les zones courantes et graveleuses de la moyenne Dordogne. Au début de l'automne, les alevins se rassemblent et dévalent vers l'océan. Ils y passeront 3 à 4 années avant de retrouver l'embouchure du fleuve, pour revenir en eau douce et frayer.

Les adultes viennent frayer sur des zones typiques caractérisées par une plage de substrat grossier délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide avec une qualité d'eau convenable. Les sites de reproduction des aloses s'organisent au niveau d'une mouille (zone de fraie) suivie immédiatement à l'aval par une zone de radiers (zone d'incubation des œufs). Les trois zones historiquement connues où les aloses venaient frayer sur le site de la Dordogne Quercynoise sont localisées à Pinsac, à l'amont de Mézels et à Carennac. L'ensemble des secteurs présentant les caractéristiques des zones de frayères ont été cartographiés comme étant des zones de frayères potentielles. Après éclosion, les larves restent localisées sur le fond à proximité de la frayère puis les alosons se déplacent rapidement dans le lit mineur de la Dordogne à la recherche de nourriture.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La Grande alose est une espèce classée vulnérable en Europe, dont les populations ont fortement régressé au cours des dernières décennies. Sur le bassin de la Dordogne, même si avant 1985 la grande alose restait confinée en aval du barrage de Bergerac, elle a toujours été présente. Grâce à l'équipement des principaux obstacles en passes à poissons, adaptées à ses capacités de franchissement modestes, elle a recolonisé une partie du bassin, et dans la fin des années 1990 sa population s'est développé de façon spectaculaire.

Malheureusement, la population, dont le fonctionnement doit s'aborder à l'échelle de l'ensemble Garonne-Dordogne, a connu une forte diminution au cours de la dernière décennie, pour atteindre un niveau critique à partir de 2007. Les causes de cette diminution sont supposées être : une surexploitation halieutique, une moindre performance des dispositifs de franchissement au niveau des barrages, des problèmes de fonctionnalité des milieux (sur la Garonne notamment) renforcés par des conditions climatiques estivales particulières.

Un plan de restauration est actuellement en cours, comprenant un moratoire sur la pêche, une évaluation et si nécessaire une amélioration de l'efficacité des dispositifs de franchissement des barrages, ainsi qu'une analyse des conditions environnementales des principales frayères de Garonne et Dordogne. Ces deux dernières actions sont menées dans le cadre d'un programme européen Life+, en partenariat avec le Rhin allemand.

La population, qui fonctionne à l'échelle de l'ensemble Garonne Dordogne, semble en relative stabilité.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Préservation et amélioration des milieux aquatiques du point de vue physique (zones de frayères, de grossissement des juvéniles) et de la qualité de l'eau.

- Préserver le biotope naturel ;
- Maintenir la stabilité et la qualité des systèmes hydrologiques des eaux courantes : en évitant tout marnage artificiel (suppression des éclusées hydroélectriques) et toute variation brutale de température (un refroidissement de l'eau par des lâchers de barrage peut être fatal aux reproducteurs prêts à pondre),
- Assurer une bonne qualité des eaux (amélioration du traitement des eaux usées, limitation de la pollution diffuse) et surveillance de la pollution au niveau de l'estuaire de la Gironde (bouchon vaseux),
- Garantir la libre circulation des géniteurs lors de leur remontée des rivières. De ce côté, des efforts ont été faits lors de la création de nouvelles passes à poissons pour permettre aussi le passage des aloses qui possèdent de moins bonnes capacités natatoires que les salmonidés. Des améliorations dans les dispositifs de franchissement des ouvrages peuvent permettre aux aloses de recoloniser rapidement des zones de frayères de bonne qualité, permettant l'augmentation du taux de recrutement de l'espèce. Pour ce faire, il est indispensable d'améliorer l'efficacité du franchissement de Bergerac, Tuilières et de Mauzac sur le site 'Vallée de la Dordogne' ;
- Faciliter la dévalaison des alosons en leur évitant l'aspiration aux grilles des microcentrales par l'installation de dispositifs de dévalaison.

4.2.2.2. Les poissons sédentaires

Espèce 1126 - Toxostome

Voir fiche complète espèce 1126 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 48 – Espèce 1126, Toxostome de la Dordogne Quercynoise (source : ECOGEA)

Description des habitats utilisés :

Le Toxostome vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives de la zone à ombre et à barbeau, où elle broute des algues microscopiques (diatomées) et filamenteuses. Le Toxostome se nourrit également de petits invertébrés.

Ce poisson benthique, va préférentiellement occuper les fonds pierreux (galets, petits blocs) des faciès d'écoulement relativement rapides (radiers, plats courants) où il va trouver sa nourriture. Lors de la période de reproduction, il fréquente en groupes de quelques individus les zones lotiques bien oxygénées des petits affluents.

Les géniteurs effectuent une migration vers des zones de frai situées généralement sur de petits affluents. Les frayères sont situées en tête de mouille sur les tributaires ou bien sur des bordures de galets dans le cours principal. La ponte a lieu de mai à juin pour une température de l'eau de 15 à 16°C (population du Sud-ouest). Cette espèce dépose ses œufs directement sur les galets et petits blocs sans les enfouir. Les œufs adhèrent au substrat.

Le Toxostome présente une première maturité à un âge avancé (3-4 ans) et une grande longévité (≥ 10 ans).

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est fort.

Etat :

La présence de l'espèce sur le site Vallée de la Dordogne Quercynoise est confirmée. Toutefois le manque de données sur cette espèce ne permet pas de délimiter son aire d'occupation sur le site. Il semble toutefois que les populations de Toxostome soient en voie de régression sur le site Natura 2000 (Pustelnik, 1984).

Les habitats rencontrés sur la Dordogne Quercynoise correspondent normalement aux habitats optimaux pour cette espèce.

Les obstacles qui bloquent la migration de l'espèce vers ces zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations ainsi que les brusques fluctuations de niveaux (éclusées) lors du frai et lors de la période d'émergence des alevins, sont les principaux facteurs anthropiques qui peuvent contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Redonner un régime hydrologique plus naturel à la Dordogne Quercynoise par plusieurs actions :
 - Limiter les fortes fluctuations de niveau en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeages des alevins et les exondations de frayères,
 - restaurer le régime de crue de la rivière,
- Améliorer la connectivité des tributaires au cours principal de la Dordogne en aménageant les obstacles sur les affluents qui présentent des secteurs de fraie potentiels et/ou avérés,
- Maintenir une bonne qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de l'espèce,
- Veiller à ce que l'habitat de reproduction de l'espèce ne se détériore pas (colmatage, désoxygénation).

Espèce 1096 - Lamproie de planer

Voir fiche complète espèce 1096 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 49 - Espèce 1096, Lamproie de Planer (source : P.BARAN)

Description des habitats utilisés :

La lamproie de Planer, contrairement à la lamproie de rivière et à la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de la vie larvaire, soit environ 6 ans.

La larve ammocète enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose (septembre-novembre), qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Au printemps suivant, les géniteurs effectuent une courte migration vers l'amont pour se reproduire en mars-avril sur un substrat de gravier et de sable, dans des eaux de 8 à 11°C. La frayère est un nid en forme de cuvette de 10 à 30 cm de diamètre et 10 cm de profondeur, élaborée avec du gravier et du sable.

La période de frai s'étale d'avril à juin. On peut observer jusqu'à une trentaine de géniteurs sur une même frayère. Une fois l'activité de reproduction achevée, les lamproies meurent.

La lamproie de Planer affectionne les cours d'eau diversifiés avec des sédiments et des berges naturelles favorables à son stade larvaire. L'ammocète apprécie un sédiment constitué de sable fin à granulométrie moyenne (0,2 à 0,3 mm), dans des courants de vitesse < 10 cm/s. L'adulte quant à lui, recherche les fonds graveleux (graviers) pour se reproduire, dans des vitesses préférentiellement comprises entre 10 et 25 cm/s.

Sur le site, les caractéristiques d'habitat de la lamproie de Planer sont plus favorables sur les affluents comme sur la Sourdoire qui héberge de fortes densités de Lamproie de Planer. Toutefois certaines annexes et couasnes de la Dordogne quercynoise présentent également des habitats potentiellement favorables pour le stade « larve ammocète » de cette espèce.

Valeur patrimoniale :

L'intérêt patrimonial est faible. La Dordogne Quercynoise ne correspond pas à l'habitat préférentiel de l'espèce, plutôt inféodée aux ruisseaux des têtes de bassin. Le site FR 7300898 ne présente donc pas une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

L'espèce est effectivement présente sur le site vallée de la Dordogne Quercynoise, localisée sur certains affluents comme la Sourdoire, la Tourmente et la Borrèze.

Par contre, les données collectées dans le cours principal de la Dordogne quercynoise n'ont pas permis à ce jour d'identifier formellement la lamproie de Planer. Elle est donc considérée comme potentielle.

Plusieurs facteurs anthropiques peuvent contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site :

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible aux polluants stockés dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves. Les obstacles qui bloquent la migration de l'espèce vers ces zones de frayères, réduisent son habitat de reproduction et cloisonnent les populations. Enfin, les brusques fluctuations de niveaux (éclusées), portent atteintes aux frayères (phénomène d'exondation de fraie) et aux larves qui se font piégées (phénomène d'exondation de leur habitat de vie).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Contrôler les variations de niveaux de débit en aval des aménagements hydroélectriques pour limiter leurs impacts sur la population larvaire et sur les frayères du cours principal.
- Améliorer la connectivité cours principal / affluents pour rendre accessible à l'espèce les zones de frai et assurer le retour des géniteurs dans le cours principal.
- Le maintien d'une dynamique fluviale qui assure la bonne fonctionnalité des systèmes latéraux (annexes hydraulique et bras morts) de la Dordogne Quercynoise est garant de la conservation de l'espèce et de son stade « larve ammocète ».
- Veiller à ce que la qualité physico-chimique des sédiments (habitat de vie de la larve) sur le site ne se détériore pas.

Voir fiche complète espèce 1134 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 50 – Espèce 1134, Bouvière de la Dordogne (source E.CO.G.E.A)

Description des habitats utilisés :

La bouvière est une espèce des milieux calmes, peu profonds, riches en herbiers (hydrophytes) et à substrats sablo-limoneux. L'espèce est phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

Sa présence est étroitement liée à celle des mollusques bivalves (Unionidae), hôtes intermédiaires indispensables dans lesquels elle pond. Ce type de reproduction dit ostracophile (liée à la présence de coquillages bivalves) peut avoir lieu d'avril à août, à 15-21°C. Au bout de 15 à 21 jours, les oeufs vont éclore et les alevins (stade de 8mm) vont au bout d'un mois, sortir de la cavité branchiale de la moule.

Sur la Dordogne Quercynoise, cette espèce discrète, fréquente les eaux lentes et stagnantes du cours principal de la Dordogne et les annexes hydrauliques et couasnes fonctionnelles qui accueillent encore des populations de moules d'eau douce (particulièrement de la famille des Unionidae).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est difficile à établir sur le site vallée de la Dordogne Quercynoise.

Etat :

L'espèce n'a été observée que sur une seule localité, en 2006.

La bouvière est très sensible à la dégradation de ses habitats de reproduction (annexes hydrauliques, couasnes) qui sont également ceux permettant le développement des Mollusques Bivalves Unionidae.

L'endiguement des berges, le curage des systèmes latéraux, les déconnexions fréquentes du cours principal et de ses annexes (enfouissement du lit de la rivière suite aux extractions de granulats, variations des niveaux d'eau liées à la production hydroélectrique par éclusées), le comblement des couasnes (écrêtement des crues par les grands réservoirs hydroélectriques), les pollutions toxiques des sédiments, sont autant de facteurs défavorables qui contrarient le bon état de conservation des populations de bouvière et des Mollusques Bivalves Unionidés, hôtes intermédiaires à la reproduction de l'espèce.



Bivalve du genre Unio de la Dordogne (E.CO.G.E.A.)

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Amélioration de la connectivité des annexes fluviales au cours principal de la Dordogne Quercynoise par plusieurs actions :

- limiter les fortes et fréquentes fluctuations de débit en provenance de l'amont (éclusées),
- restaurer le régime de crue de la rivière,
- restaurer les connexions des sites de reproduction potentiels (enlèvement d'obstacles,
- réajuster les niveaux de connexion aux entrées des annexes),

Maintenir une bonne qualité physico-chimique des substrats qui hébergent les populations de moules d'eau douce indispensables à la survie de la bouvière.

Voir fiche complète espèce 1163 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 51 – Espèce 1163, Chabot de la Dordogne Quercynoise (source : E.CO.G.E.A)

Description des habitats utilisés :

Le chabot est une espèce d'accompagnement des salmonidés. Il affectionne les eaux fraîches et bien oxygénées. Espèce pétricole, il vit au ras du fond à l'abri des blocs ou gros galets qui le protègent des courants violents. Sa morphologie est parfaitement adaptée à son environnement : grosse tête, corps aplati, nageoire caudale peu développée, traduisant de piètres capacités de nage.

Il se reproduit durant les mois de mars et avril. Le mâle invite une à plusieurs femelles à coller leurs œufs au plafond d'une cavité servant d'abri. Le mâle ventile et protège ses œufs durant toute l'incubation (120 °/jours). L'alevin mesure 7,2mm à l'éclosion.

Prédateur de tout ce qui vit sur le fond, il se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques mais également d'alevins de truite et peut même s'en prendre à ses propres œufs en cas de disette.

Sur la Dordogne Quercynoise, cette espèce occupe de préférence les faciès d'écoulement relativement rapides (radiers, rapides, plats courants) bien oxygénés du chenal principal, sur des substrats minéraux grossiers de type petits blocs et galets.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial est faible. La Dordogne Quercynoise ne correspond pas à son optimum typologique. Le site FR 7300898 ne présente donc pas une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Etat :

L'espèce est observée régulièrement depuis 1984 sur l'ensemble du cours principal de la Dordogne quercynoise. Le chabot occupe de préférence les faciès d'écoulement rapides (radiers, plats courants). Cette espèce reste en abondance naturellement faible sur un site qui n'appartient pas à son optimum typologique.

Plusieurs facteurs peuvent contrarier le bon état de conservation de l'espèce sur le site : la pollution des eaux, le colmatage des interstices qui limite les caches et le recrutement. Mais ce sont surtout les brusques fluctuations de débit (éclusées) qui impactent de manière avérée la population de chabot. On observe des phénomènes d'exondation de nids de cette espèce sur des bancs de galets en période de reproduction ainsi qu'un piégeage des alevins et juvéniles comme des adultes avec les fluctuations de niveau de la rivière (source E.CO.GE.A.).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Limiter les fortes fluctuations de débit en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeages et les exondations de frayères,
- Maintenir une bonne qualité de l'eau en adéquation avec les exigences de l'espèce,
- Veiller à ce que l'habitat physique de l'espèce ne se détériore pas.

4.2.3. Une espèce végétale : le Fluteau nageant

Espèce 1831 – Le Fluteau nageant

Voir fiche complète espèce 1831 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 52 – Espèce 1831, Le Flûteau nageant (*Luronium natans*), EPIDOR

Description des habitats utilisés :

Le Flûteau nageant a été observé dans des secteurs d'eau lentique à faiblement courante en contexte de bras morts. Leur habitat favorable a été rattaché aux groupements du *Ranunculon aquatilis* et *Potamion polygonifolii* pouvant être alimentés par des eaux phréatiques. Cette espèce est donc potentiellement présente dans d'autres bras morts de la Dordogne.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Le *Luronium natans* est connu dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne Quercynoise. Plusieurs stations étaient d'ores-et-déjà connues au niveau de la couasne de port de Gluges (V. Heaulmé, 2006) et de la couasne de Floirac (N. Leblond et V. Heaulmé, 2007). Les stations connues de Flûteau nageant ont été parcourues en 2010, les quatre stations de la couasne de Port de Gluges présentent un bon état de conservation. L'espèce est très recouvrante (nombreux effectifs, pieds fleuris) dans les zones les plus

ensoleillées. Les deux stations de la couasne de Floirac sont en revanche en mauvais état de conservation. Seuls deux ou trois pieds ont été observés en 2010. L'espèce semble s'y maintenir par reproduction végétative.

Aucun réel facteur de régression de l'espèce n'est connu avec certitude. Cependant la plupart des scientifiques s'accordent pour dire que l'espèce est plus particulièrement sensible à une forte eutrophisation du milieu conduisant au développement rapide d'hélophytes compétitives au fort pouvoir colonisateur.

Enfin, il est vraisemblable qu'aux menaces directes sur les biotopes cités précédemment s'ajoutent peut-être des problèmes de génétique des populations. En effet, du fait de la reproduction végétative par stolons, il est probable que beaucoup de populations soient en réalité presque exclusivement formées de clones. Ce phénomène aboutit à des populations de faible diversité génétique dont la capacité d'adaptation, en cas de perturbation du milieu, est faible. Ce phénomène est probablement renforcé par le fait que les populations connues sont généralement de petite taille et isolées les unes des autres, empêchant les échanges de gènes.

Au-delà des menaces précédemment citées, une autre menace a été observée sur le site. Il s'agit de la concurrence interspécifique qui peut porter atteinte au développement du Flûteau nageant. En effet, le Flûteau nageant est une espèce sensible au développement d'autres espèces occupant les mêmes niches écologiques qu'elle. C'est le cas notamment au niveau de la Couasne de Floirac où le développement en quantité importante d'Elodées du Canada (*Elodea canadensis*) pourrait expliquer partiellement la régression de l'espèce.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Dans la mesure où les menaces sont peu connues et que les situations sont variables, il est difficile de proposer des mesures de gestion précises généralisables à tous les sites.

Quelques préconisations peuvent en revanche être formulées :

- Limiter l'usage de désherbants,
- Eviter les modifications des conditions physico-chimiques des eaux,
- Respecter la dynamique hydraulique naturelle et traditionnelle,
- Lutte contre les espèces allochtones susceptibles de porter atteinte au Flûteau nageant,
- Améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce

Notons que certaines perturbations de l'habitat telles que le curage ou le maintien d'un pâturage extensif peuvent s'avérer favorables à cette espèce puisqu'elles limitent le développement d'espèces colonisatrices.

4.2.4. Les mammifères

Espèce 1355 – La Loutre

Voir fiche complète espèce 1355 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 53 - Espèce 1355, Loutre d'Europe (Lutra lutra), CATICHE PRODUCTION

Description des habitats utilisés :

L'espèce est potentiellement présente sur l'intégralité du réseau hydrographique du secteur de la vallée Dordogne Quercynoise.

Pour qu'une population de loutres puisse se maintenir durablement au sein d'un secteur donné, trois conditions doivent être nécessairement réunies :

- les gîtes (couches, abris et catiches) maintenus à l'écart du dérangement.
- les eaux et l'habitat aquatique et rivulaire doivent être de suffisamment bonne qualité, afin d'assurer le maintien des proies principales de la loutre en diversité et en quantité suffisante, et de limiter les phénomènes d'accumulation d'éléments toxiques,
- enfin, la liberté de circulation doit être totale, tant pour les individus territorialisés que pour les erratiques à la recherche d'un territoire, pour qui la continuité des corridors écologiques est vitale.

Ces exigences concernent donc les milieux aquatiques au sens le plus large, depuis l'eau jusqu'à leur végétation, en passant par les berges et les abords immédiats des rivières.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

Dans le bassin d'une grande rivière comme la Dordogne, au peuplement piscicole abondant et diversifié, la ressource alimentaire n'est pas limitante pour un super-prédateur comme la loutre. La quantité de proies disponibles, en toutes saisons, est suffisante pour les besoins de l'espèce, sauf catastrophe environnementale majeure entraînant une mortalité massive de poissons. Les paramètres principaux influençant la pérennité de

la loutre sur le bassin de la Dordogne seront donc ceux directement liés à l'habitat, c'est-à-dire la disponibilité de gîtes et la liberté de circulation.

En ce qui concerne l'habitat (potentiel ou effectivement occupé) de la loutre dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne Quercynoise, la rivière et ses affluents offrent un habitat globalement favorable à la loutre : la ripisylve, et dans une moindre mesure la forêt alluviale, sont encore bien implantées, en contact direct avec la Dordogne sur des linéaires importants. De nombreux bras morts, reculées, secteurs en tresses et îles boisées sont disponibles pour l'espèce. L'urbanisation et l'aménagement de voies de circulation au plus près de l'eau restent limités. Les gîtes potentiels sont nombreux et bien répartis sur le linéaire. L'axe de la Dordogne et les connexions avec les affluents sont fonctionnels vis-à-vis du déplacement des individus.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir et préserver la forêt alluviale et la ripisylve
- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages
- Favoriser des chemins sinueux aux accès ponctuels au bord de l'eau. L'aménagement de chemins linéaires passant en continu au plus près du bord de l'eau (« voies vertes ») n'est pas favorable à la conservation de l'habitat d'espèces comme la loutre (mais aussi de nombreux oiseaux). Les chemins doivent présenter un faciès sinueux, ne s'approchant que ponctuellement du bord de l'eau avec des aménagements les plus légers possibles.
- Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et Isle, zones humides)
- Maintenir ou restaurer la qualité des eaux

Espèce 1303 – Petit Rhinolophe

Voir fiche complète espèce 1303 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 54 - Espèce 1303, Petit Rhinolophe, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Petit Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, il fréquente des gîtes variés, naturels ou artificiels : grottes, caves, greniers, combles de bâtiments. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, cheminées, etc.). La présence d'un linéaire de haies boisées jouant le rôle de corridor est indispensable sur les secteurs de chasse. En outre, le Petit Rhinolophe semble avoir besoin de la présence de zones humides pour la quantité d'insectes que ces milieux procurent.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. La région Midi-Pyrénées et la Corse totalisent à elles seules plus de 50% des effectifs estivaux.

Etat :

En 2010, durant la période hivernale, il a été observé 257 individus sur 44 sites, dont 4 colonies importantes avec un effectif maximal entre 20 et 36 individus (sur les sites des Grottes de Magnagues 1 et 3, de l'Igüe de Manen 1 et de la grotte du pech de Bétou). En période estivale, 5 individus ont été observés sur 5 sites. En transit, 8 individus ont été observés sur 3 sites.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1304 – Grand Rhinolophe

Voir fiche complète espèce 1304 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 55 - Espèce 1304, Grand Rhinolophe, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Grand Rhinolophe fréquente différents habitats en fonction de son activité. En période de reproduction, il fréquente des gîtes plus chauds que les grottes : caves, greniers, bâtiments désaffectés, toitures d'églises... mais il ne dédaigne pas les grottes assez chaudes pour assurer l'élevage des jeunes. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes ou des cavités artificielles (mines, caves, etc.). Il recherche ses proies dans les milieux semi-ouverts où se côtoient bois de feuillus, pâtures bordées de haies, landes, jardins, etc.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. Le département du Lot représente un des derniers bastions pour la conservation de l'espèce en France.

Etat :

Durant l'année 2010, lors de la période hivernale, il a été observé 973 individus sur 33 sites, dont 5 colonies importantes avec un effectif maximal de 150 à 200 individus (sur les sites de Igue du Caillon, Igue de Barrières, Igue de Cadubel, Grotte de Combe Cuiller et Aven de Tirondelle). En période estivale, 4 individus ont été observés sur 3 sites. En transit, 300 individus ont été observés sur 9 sites, dont 2 colonies importantes avec un effectif maximal entre 20 et 36 individus (sur les sites de la grotte du château de La Roque et de la grotte des Réfractaires du travail).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1305 – Rhinolophe euryale

Voir fiche complète espèce 1305 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 56 - Espèce 1305, Rhinolophe euryale, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Rhinolophe euryale fréquente différents habitats en fonction de son activité. En période de reproduction et en période d'hivernage, il fréquente des grottes. Les milieux qu'il fréquente préférentiellement pour la chasse sont encore peu connus. Il semblerait cependant qu'il opte, comme les autres Rhinolophes pour les secteurs de pâture bordés de boisements de feuillus.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. Le département du Lot compte une des plus grosses colonies de reproduction connue au niveau national et même international.

Etat :

En 2010, durant la période hivernale, il a été observé 1593 individus sur 3 sites, dont 1 colonie importante avec un effectif maximal de 1563 individus (sur le site de l'igüe de Saint Sol). En période estivale, 1751 individus ont été observés sur 2 sites, dont 1 colonie importante avec un effectif maximal de 1750 individus (sur le site de la grotte de Magnagues). En transit, 475 individus ont été observés sur 4 sites, dont 1 colonie importante avec un effectif maximal de 450 individus (sur le site de la grotte de Fieux).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.

- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1307 – Petit murin

Voir fiche complète espèce 1307 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.

Description des habitats utilisés :

Le petit murin fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, il fréquente essentiellement les cavités souterraines. En période d'hivernage il s'installe dans des grottes, voire des galeries creusées par l'homme et même des caves. Il fréquente les terrains herbacés ouverts pour chasser.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial moyen. En Midi-Pyrénées, l'espèce semble posséder des colonies importantes.

Etat :

En 2010, durant la période d'hibernation, il a été observé 7 individus sur le site de la Grotte de Combe Cuiller.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Voir fiche complète espèce 1308 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 57 - Espèce 1308, Barbastelle, Claude Milhas

Description des habitats utilisés :

La Barbastelle fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, elle choisit souvent des gîtes à proximité immédiate de l'homme. Elle est néanmoins très sensible au dérangement et à la moindre alerte, la colonie déménage. En milieu naturel, la colonie s'installe derrière les volets, entre deux linteaux de bois ou encore entre un tronc d'arbre et son écorce décollée. La chasse a lieu essentiellement en lisière ou au niveau de la canopée.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

En 2010, il a été observé deux individus sur l'aven de Tirondelle durant la période hivernale.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1310 – Minoptère de Schreibers

Voir fiche complète espèce 1310 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 58 - Espèce 1310, Minoptère de Schreibers, Claude Milhas

Description des habitats utilisés :

Le Minoptère de Schreibers fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, il fréquente essentiellement des grottes et éventuellement des piles creuses de ponts ou des bâtiments. En période d'hivernage, ces gîtes sont des grottes, des carrières ou d'anciennes mines. Il ne semble pas être inféodé à un milieu de chasse précis.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort. L'espèce est très disséminée dans le Lot.

Etat :

En 2010, il a été observé 1 individu de cette espèce sur l'igle du Caillon en hibernation. En période de transit, 23 individus ont été observés sur 3 sites différents : 10 individus dans la grotte du Château de la Roque, 3 individus dans la Grotte de Magnagues et 10 individus dans la grotte des Réfractaires du travail.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1321 – Murin à oreilles échancrées

Voir fiche complète espèce 1321 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 59 - Espèce 1321, Murin à oreilles échancrées, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Murin à oreilles échancrées fréquente différents habitats en fonction de son activité. En période de reproduction, il fréquente des combles, greniers ou des cavités souterraines. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes. Il recherche ses proies près de massifs non loin de zones humides mais elle fréquente également une grande diversité de milieux : vergers, parcs et jardins, bocage, etc.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort

Etat :

En 2010, durant la période hivernale, il a été observé 8 individus sur 5 sites (l'igüe de Manen, l'igüe de Caillon, l'igüe des Barrières, l'igüe de Saint Sol et la grotte de Mézels). En période estivale, 200 individus ont été observés sur 2 sites dont 2 colonies importantes avec un effectif maximal de 200 individus environ (sur les sites de la Grotte de Magnagues et du Château de Castelnaud).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1323 – Murin de Bechstein

Voir fiche complète espèce 1323 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 60 - Espèce 1323, Murin de Bechstein, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Murin de Beichstein fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, il fréquente diverses cavités de vieux arbres ou de la roche, parfois aussi dans des bâtiments ou encore des nichoirs pour les oiseaux. En période d'hivernage, il s'installe dans des grottes ainsi que dans des cavités souterraines. Il chasse dans les zones à sous-bois dense comme dans les clairières, les prairies proches des forêts ou aux abords des points d'eau.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

En 2010, Un individu a été observé sur le site de l'igüe de Saint Sol en période hivernale.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

Espèce 1324 – Grand murin

Voir fiche complète espèce 1324 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 61 - Espèce 1324, Grand murin, ENMP – François Schwaab

Description des habitats utilisés :

Le Grand murin fréquente différents habitats en fonction de son activité.

En période de reproduction, il s'installe sous les toitures de divers bâtiments : greniers, caves ou combles où la température peut atteindre 35°C. En période d'hivernage, ces gîtes sont des grottes, voire des galeries creusées par l'homme et même des caves. Pour la chasse, il utilise les terrains où le sol est facilement accessible : sous-bois clairs, prairies rases, pelouses sèches.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

En 2010, durant la période hivernale, il a été observé 23 individus sur 9 sites. On peut noter la présence d'une colonie importante sur le site de l'igüe de Saint Sol avec un effectif de 7 individus. En période estivale, 1 individu a été observé et 4 en transit, sur 2 sites différents.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- Maintenir les éléments de structure du paysage de type haies, bosquets, boisements, forêts alluviales et ripisylve.
- Conserver les vieux arbres.
- Limiter voire éviter l'utilisation d'insecticides.
- Conserver les habitats à grottes non exploitées

4.2.5. Les insectes

4.2.5.1. Les libellules (Odonates)

Espèce 1041 – Cordulie à corps fin

Voir fiche complète espèce 1041 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 62 – Espèce 1041, Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

Oxygastra curtisii est une espèce inféodée aux milieux lotique et lentique. La présence d'une végétation aquatique et riveraine abondante est indispensable.

Son habitat typique est constitué par les rivières et les fleuves, dans les parties calmes et ombragées des eaux courantes.

On peut également la trouver dans des canaux à courant lent et des bras morts, ainsi que dans des zones plus stagnantes.

La larve d'*Oxygastra curtisii* se développe dans les parties calmes, vaseuses ou limoneuses, à proximité des berges (souvent retrouvée sur les racines d'aulnes).

Dans les rivières aux eaux plus vives, les secteurs préférentiels qu'elle fréquente sont constitués par des eaux calmes favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (seuils) et pourvues d'une végétation aquatique composée d'hélophytes (potamots, renoncules...).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Sur l'ensemble du périmètre de ce site Natura 2000, les populations d'*Oxygastra curtisii* n'apparaissent que ponctuellement et avec de faibles effectifs : sur les 47 points de contact Odonates effectués sur le site (prospections canoë), seuls 2 stations ont permis de contacter cette espèce : la première en amont de Carennac, sur le bras secondaire de la Dordogne ; la seconde, sur le secteur des Granges de Mézels.

Sur ces deux stations, un seul individu a été respectivement observé.

Par contre, lors des prospections terrain (Habitats), la Cordulie à corps fin a été contactée ponctuellement sur 11 secteurs différents, de Liourdes à l'amont de Souillac, soit sur la quasi-totalité du site Natura 2000. Ces individus, observés loin du milieu aquatique, correspondent à des jeunes en phase de maturation

Malgré la connaissance limitée de la biologie et de l'écologie de cette espèce, certaines menaces sont bien identifiées.

C'est le cas des modifications anthropiques dans le lit mineur de la Dordogne comme par exemple les travaux aménagements et/ou d'artificialisation des berges qui nuisent au développement des larves s'abritant dans le système racinaire, les travaux de défrichement de la ripisylve qui réduisent la surface en habitat de chasse des adultes ou encore toute autre action sur le lit mineur entraînant une modification du fond (extraction de granulats) mais aussi une modification des conditions d'écoulement.

La dégradation de la qualité des eaux induite par les pollutions diffuses ou ponctuelles des eaux (produits phytosanitaires substances d'origine industrielle, rejets de station d'épuration) est également limitante pour le développement de l'espèce.

Les phénomènes de marnage (variation du niveau de l'eau due à l'exploitation des barrages) sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur le développement des larves en induisant leur dispersion vers l'aval.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'espèce sur le site. Ces actions sont principalement orientées sur :

- La préservation de la qualité et de la ressource en eau ;
- L'absence de défrichement et la restauration des boisements rivulaires le long de la Dordogne dans des secteurs favorables à la Cordulie à corps fin ;
- La préservation de la végétation rivulaire, habitats des larves et des individus en métamorphose,
- Le maintien et l'encouragement à des pratiques agricoles extensives (conservation de prairies, de friches) dans le lit majeur de la Dordogne
- Eviter les éclusées sur la Dordogne : il est important de signaler que les phénomènes de marnage, induits par les éclusées des grands barrages situés en amont, sont susceptibles d'induire la destruction des odonates en phase d'émergence.

Espèce 1044 – Agrion de mercure
--

Voir fiche complète espèce 1044 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 63 – Espèce 1044, Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale), BIOTOPE

Description des habitats utilisés :

L’Agrion de Mercure est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, ruisselets et ruisseaux, petites rivières, etc.), situés dans les zones bien ensoleillées et assez souvent en terrains calcaires. Les petits cours d’eau que fréquente l’espèce doivent avoir une végétation aquatique bien développée. Cette végétation peut être constituée par des grands ou des petits hélophytes (roseaux, massettes, laïches,..) ou des herbiers aquatiques caractéristiques des zones fontinales (berles, callitriches, cressons, ...)

Les larves se tiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Le long de la Dordogne, plusieurs individus ont été recensés dans le lit majeur de la Dordogne le long de petits affluents ruisseaux de Cacreay et de la Sourdoire(46). Précisons que les effectifs observés peuvent ponctuellement atteindre plusieurs dizaines d’individus par station. Cette espèce reste toutefois assez localisée aux abords de la Dordogne.

Les bras morts de la Dordogne fréquentés par l'Agrion de Mercure se caractérisent par un ensoleillement plus ou moins marqués et un courant d'eau permanent. Cependant, l'essentiel des populations se concentrent sur les petits ruisseaux à eau courant, en connexion directe avec la Dordogne. Ces petits ruisseaux se caractérisent par la présence d'une végétation aquatique abondante, un ensoleillement régulier et une forte oxygénation. Ils constituent ainsi des habitats de qualité pour l'Agrion de Mercure.

L'Agrion de Mercure est principalement sensible à la qualité de l'eau ainsi qu'aux phénomènes de ruptures de débit pouvant entraîner une dégradation de ses habitats de vie. En effet, les larves d'Agrion de Mercure peuvent être menacées par les phénomènes de pollution (ponctuelle ou diffuse) mais aussi par l'assèchement brutal des milieux aquatiques.

L'abandon de gestion ou l'évolution des pratiques de gestion influe également sur la conservation de l'espèce. En effet, la fermeture des milieux aquatiques découlant de l'absence de gestion est néfaste pour cette espèce des milieux ouverts qui nécessite un bon ensoleillement. A une échelle plus globale, les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

- La conservation et la restauration des ruisseaux et ruisselets pour préserver voire améliorer la qualité des eaux dans les habitats favorables à l'Agrion de Mercure ;
- La gestion conservatoire de la végétation aquatique et riveraine des ruisseaux et des bras morts pour maintenir un bon ensoleillement sur les masses d'eau;
- La gestion des habitats situés en tête de bassin versant pour conserver des habitats de chasse favorables pour l'espèce. (les modifications de l'assolement en tête de bassin versant dans le sens de la régression des prairies au profit de cultures sont défavorables à l'Agrion de Mercure du point de vue de la qualité de ces habitats de chasse mais aussi de la qualité des milieux aquatiques dans lesquels il évolue (risque de pollution diffuse).

4.2.5.2. Les papillons (Lepidoptères)

Espèce 1060 - Cuivré des marais

Voir fiche complète espèce 1060 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 64 - Espèce 1060, Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*), T. Lafranchis

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans la plupart des prairies naturelles de fond de vallée.

Le Cuivré des marais affectionne particulièrement les prairies humides relevant de la classe des *Agrostietea stoloniferae*, mais il peut aussi se rencontrer dans d'autres types de prairies, plus mésophiles.

Les prairies pâturées relevant du *Cynosurion cristati* ou celles, fauchées, relevant de l'*Arrhenatherion elatioris* ou du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* (habitat 6510) accueillent donc aussi l'espèce qui peut y trouver sa plante hôte de prédilection : le Rumex crépu (*Rumex crispus*).

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Assez répandue dans le Lot, cette espèce n'en est pas moins rare et localisée car ses stations peuvent être très éloignées les unes des autres.

D'après Lafranchis, Heaulmé & Lafranchis (2001), de nombreuses vallées ne comptent ainsi qu'une ou deux stations relictuelles, et seuls 15% des 40 stations connues accueillent des populations importantes.

Le Cuivré des marais souffre de la déprise agricole, mais aussi de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif...).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.

Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillage (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

La plantation de peupleraies, en modifiant la couverture végétale, et l'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une acidification de la couche superficielle du sol, conduisent à une disparition progressive des Rumex (plante hôte des chenilles) et des plantes nectarifères butinées par les adultes.

Par contre, de nombreuses stations de ses plantes-hôtes de prédilection (Rumex crispus et R. obtusifolius) ont été inventoriées sur plusieurs zones de prairies situées sur Blanzaguet (Pinsac), Saint-Sozy, Meyronne, Creysse, Saint-Denis-les-Martel, Gluges (Martel), Floirac, Vayrac et Bétaille.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est la condition sine qua non de la présence de l'espèce.

Le caractère relictuel de sa population demanderait plusieurs efforts de gestion :

- préférer les fauches tardives (hors période de développement des chenilles) et les pressions de pâturage faibles,
- instaurer, si nécessaire, des zones de mise en défend temporaire de la végétation (fauchée ou pâturée extensivement en novembre-décembre).

Le maintien de corridors écologiques entre les biotopes permettra à cette espèce, qui a gardé un certain pouvoir de colonisation, de conserver une structure métapopulationnelle et d'assurer sa stratégie d'expansion :

- préservation des zones humides,
- entretien de la diversité botanique des milieux ouverts...

Voir fiche complète espèce 1065 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 65 – Espèce 1055, Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans les biotopes humides où se développe la plante hôte, à savoir les prairies humides et les tourbières (prairies à Molinie et communautés associées).

Le Damier de la Succise (écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*) fréquente également les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et pelouses calcaires subatlantiques semi-arides du *Mesobromion* (Cor. 34.32), ainsi que les prairies calcaires subatlantiques très sèches du *Xerobromion* (Cor. 34.33).

On peut aussi l'observer dans des bas-fonds humides de faible surface comme les bords de route et de chemin. Généralement, son habitat reste très fragmenté ; la dynamique des populations étant de type métapopulation, avec des phases successives d'extinction et de recolonisation locale.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial fort.

Etat :

Assez répandue dans le Lot, cette espèce n'en est pas moins rare et localisée car ses stations peuvent être très éloignées les unes des autres.

Ses chenilles sont parasitées par deux hyménoptères (*Cotesia melitaearum*, *Cotesia bignelli*), responsables des fluctuations de population observées d'une année à l'autre.

Le Damier de la Succise souffre de la déprise agricole, mais également de l'intensification de la gestion agropastorale dans certains secteurs (assèchement des zones humides, pâturage intensif, amendement des prairies en nitrates...).

Sa présence est liée à celle de sa plante hôte mais aussi à celles des prairies naturelles.

Or, au cours des dernières décennies, celles-ci ont été abandonnées à l'embroussaillage (abandon de la fauche et fermeture du milieu) ou, au contraire, retournées et transformées en prairies temporaires, plus productives, ou en cultures.

Si la disparition de ses habitats lui a été néfaste, leur fragmentation a accéléré son déclin en isolant les dernières populations et en rendant fort difficile toute recolonisation après une extinction locale. Ceci expliquerait l'absence de l'espèce sur certains habitats pourtant favorables.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Une relative abondance de plantes hôtes (succises ou scabieuses) est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'existence locale d'une colonie de Damier de la Succise.

Le maintien des prairies naturelles (humides à mésophiles, pâturées ou fauchées) est une condition *sine qua non* à la présence de l'espèce.

Maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, interconnectés, riches en plantes nourricières (succises et scabieuses) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues.

La gestion par le pâturage ovin est déconseillée car générateur d'une trop forte pression sur la plante hôte *Succisa pratensis* : préférer le pâturage bovin extensif (charge < 0,5 UGB / ha / an).

Les fauches tardives (hors période de développement larvaire) sont vivement recommandées. Il en va de même pour l'entretien des bords de route et des fossés.

Que la gestion des habitats de l'espèce soit assurée par le pâturage ou le fauchage, il peut s'avérer nécessaire d'instaurer des zones de mise en défend temporaire de la végétation pour permettre à l'espèce de terminer sa vie larvaire (zones fauchées ou pâturées extensivement ensuite à partir du mois d'août).

Espèce 1078 – Ecaille chinée

Voir fiche complète espèce 1078 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 66 – Espèce 1078, Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*), M. Esslinger

Description des habitats utilisés :

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels ; des pelouses sèches aux prairies humides en passant par la chênaie pubescente. Les milieux anthropisés accueillent également l'espèce.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Cette espèce est commune et répandue sur l'ensemble du département du Lot. La grande variété des milieux qu'elle fréquente, sa faible exigence écologique et la polyphagie de sa chenille permettent d'estimer que la population lotoise de l'Escale chinée n'est pas en danger sur le département.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

En France, on estime que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Il en est de même au niveau local, sur le site considéré.

Espèce 1074 - laineuse du prunellier

Voir fiche complète espèce 1074 en annexe 12

La laineuse du prunellier a été caractérisée sur le site en avril 2012, sur le secteur de Lacave (46) par Wilfried RATEL.. Cette espèce n'a pas pu faire l'objet d'investigations supplémentaires dans le cadre de l'exercice de rédaction de ce document mais mérite d'être citée pour sa prise en compte sur le territoire.

On peut se référer à la fiche 1074 des cahiers d'habitats présentée en annexe pour en savoir plus sur cette espèce et ses exigences.

4.2.5.3. Les insectes du bois (Coléoptères)

Espèce 1088 - Grand capricorne

Voir fiche complète espèce 1088 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 67 – Espèce 1088, Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), M. Esslinger

Description des habitats utilisés :

Lié aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

Dans le Lot, cette espèce est globalement bien répartie sur l'ensemble du département (*Com. F. Burle*). Les populations de la partie sud de la France ne sont pas en danger. Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ceux-ci.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien de vieux chênes est indispensable à la présence de cette espèce ; cette mesure étant la plus à même de préserver une population lotoise bien portante.

Sur ce site Natura 2000, après identification des zones riches en vieux arbres, des îlots de vieillissements pourraient être mis en place afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques, cortège qui dépend souvent de la présence préalable de cet insecte xylophage.

Sensibiliser les acteurs locaux et la population au maintien des vieux arbres, ainsi que des arbres à cavités, dépérissant et/ou morts, lorsqu'ils ne représentent pas de danger, serait bénéfique à de nombreuses espèces, des insectes saproxyliques aux espèces cavicoles (avifaune et chiroptères notamment).

Espèce 1083 - Lucane Cerf-volant

Voir fiche complète espèce 1083 dans le Tome 2 et la cartographie des habitats dans le Tome 3.



- Figure 68 – Espèce 1083, Lucane Cerf-volant mâle (Lucanus cervus), M. Dubray

Description des habitats utilisés :

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels lotois. Par contre, la larve est inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres feuillus morts ou dépérissant, en milieu forestier ou semi-ouvert.

Valeur patrimoniale :

Intérêt patrimonial faible.

Etat :

En déclin dans la partie nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans le Lot où il est encore rencontré très fréquemment.

L'arrachage ou la destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts semble être, avec la disparition des arbres dans les haies du bocage, un des facteurs limitants pour cette espèce.

Considérant qu'il s'agit d'une espèce commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans la préservation de l'espèce.

Objectifs de conservation et préconisations de gestion :

Le maintien des haies arborées et d'arbres sénescents, ainsi que la conservation des souches en milieu boisé, semblent être les éléments les plus judicieux pour la préservation du Lucane Cerf-volant et celle du cortège de coléoptères saproxylophages.

CHAPITRE 5. Synthèse et analyse écologique globale

5.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire.

5.1.1. Représentativité

20 habitats génériques sont identifiés comme étant d'intérêt communautaire. Parmi ces 20 habitats reconnus comme d'intérêt communautaire, 6 habitats génériques sont prioritaires.

Ces 6 habitats communautaires prioritaires occupent une surface conséquente dans le site avec un peu plus de 817 hectares, soit 11,7 % de la surface du site.

Les 14 autres habitats d'intérêt communautaire occupent un peu plus de 1018 hectares, soit 14,5 % de la surface totale du site. Au total, les habitats relevant de la Directive occupent 1836 hectares soit un peu plus de 26% de la surface totale du site Natura 2000. Ceci représente une forte proportion d'habitats relevant de la Directive par rapport à la moyenne des sites en Région Midi-Pyrénées.

Parmi les groupements d'intérêt communautaire prioritaires, la forêt galerie à saules blancs et forêt alluviale (91EO) est la mieux représentée (6,34% de la surface totale du site soit 443 hectares. Il représente aussi l'habitat le mieux représenté de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

	Nombre d'habitats	Surface dans le site (ha)	%/ surface totale du site
Habitats génériques d'intérêt communautaire non prioritaires	14	1018,2	14,5
Habitats génériques d'intérêt communautaires prioritaires	6	817,8	11,7
Total habitats génériques d'intérêt communautaire	20	1836	26,2
Habitats ne relevant pas de la Directive		5155	73,8
Total		6991	100

- Tableau 13 - Synthèse des surfaces des types d'habitats du site Natura 2000

Le détail des surfaces et des pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive est donné dans le tableau suivant.

Habitats naturels	Statut	Code Natura 2000	FSD initial	Surface	
				ha	%
Habitats des secteurs d'eaux calmes					
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto Nanojuncetea	IC ⁽¹⁾	3130	X	0,8	0,01
Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à characées Charetea fragilis	IC ⁽¹⁾	3140		0,04	<0,01
Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition	IC ⁽¹⁾	3150	X	20	0,28
Habitats des secteurs des eaux courantes					
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	IC ⁽¹⁾	3260	X	85,4	1,22
Habitats des milieux alluviaux					
Végétations annuelles des berges vaseuses Chenopodion rubri et du Bidention des rivières montagnardes	IC ⁽¹⁾	3270	X	52	0,74
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	IC ⁽¹⁾	6430	X	172	2,45
Forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales	PR ⁽²⁾	91E0	X	443	6,34
Forêts mixtes des grands fleuves	IC	91F0	X	201	2,88
Habitat des sources et suintements					
Sources pétrifiantes avec formation de tufs (Cratoneurion)	PR ⁽²⁾	7220	X	0,19	<0,01
Habitats des milieux agro-pastoraux - Landes					
Formations stables à Buxus sempervirens des pentes rocheuses calcaires	IC ⁽¹⁾	5110	X	32	0,45
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	IC ⁽¹⁾	5130	X	23	0,33
Habitats des milieux agro-pastoraux - Pelouses et prairies					
Pelouses calcaires de dalles rocheuses	IC ⁽¹⁾	6110		Non mesuré	
Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussaillage du Festuco Brometalia	PR ⁽²⁾	6210	X	350	5
Parcours substeppiques de graminés et annuelles du Thero-Brachypodietea	PR ⁽²⁾	6220	X		
Prairies maigres de fauche de basse altitude	IC ⁽¹⁾	6510	X	424	6
Habitats des milieux rocheux					
Eboulis calcaires orientés au nord	PR ⁽²⁾	8160	X	2,75	0,04
Pentes rocheuses calcaires végétalisées	IC ⁽¹⁾	8210	X	Non mesuré	
Grottes non exploitées par le tourisme	IC ⁽¹⁾	8310	X	Non mesuré	
Habitats des Forêts de versant					
Forêt de ravins du Tillio-acerion	PR ⁽²⁾	9180	X	21	0,3
Chênaies vertes quercynoisées	IC	9340		7	0,1
Total surface habitats d'intérêt communautaire				1836	26,2

⁽¹⁾ IC : intérêt communautaire – ⁽²⁾ PR : prioritaire

- Tableau 14 - Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site Natura 2000

5.1.2. Etat de conservation

Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Surface	
	ha	%
Inconnu	89	5
Bon	165	9
Moyennement dégradé	938	51
Fortement dégradé	644	35
TOTAL	1836	100

- Tableau 15 - Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

9 % seulement des habitats sont jugés en bon état de conservation. Ces derniers sont majoritairement représentés par les pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embroussaillage du Festuco Brometalia (6210).

51 % des habitats relevant de la Directive sont jugés en état moyen. Ces derniers sont majoritairement représentés par les prairies maigres de fauche de basse altitude (6510).

35 % des habitats relevant de la Directive sont jugés fortement dégradés. Ces derniers sont représentés majoritairement par les forêts galeries de saules blancs et forêt alluviales (91E0) et les Forêts mixtes des grands fleuves (91F0).

Les principales menaces qui impactent les habitats de la Directive dans la vallée de la Dordogne Quercynoise sont l'abandon des systèmes pastoraux (remplacé par les grandes cultures) et le manque de dynamique fluviale à l'origine d'un état dégradé des forêts alluviales. La plupart des habitats fortement dégradés sont restaurables avec effort en travaillant sur les conditions nécessaires à la restauration d'une dynamique fluviale et au respect d'un espace de fonctionnalité pour la rivière.

5.1.3. Influence des activités humaines

Habitats naturels	Code Natura 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs	Sylviculture
		Eclusées	Manque de crues						
Habitats des secteurs d'eaux calmes									
Gazons amphibies	3130					Eutropisation	Eutropisation		
Végétation à characées	3140								
Végétation des eaux stagnantes	3150								
Habitats des secteurs des eaux courantes									
Végétation à renoucles des rivières	3260					Eutropisation	Eutropisation		
Habitats des milieux alluviaux									
Végétations des berges vaseuses	3270						Piétinement par le bétail, conversion	Piétinement	
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430								Coupes rases
Forêts galeries alluviales	91E0								Plantation peupliers, noyers, robiniers
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0						Mise en culture		
Habitats des sources et suintements									
Sources pétrifiantes	7220					Exploitation tuf	Eutrophisation	Eutrophisation	
Habitats des milieux agro-pastoraux - landes									
Landes sur pentes rocheuses calcaires	5110						Conversion grande culture		Boisement artificiel : truffiers, noyers
Landes ou pelouses calcaires	5130								
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies									
Pelouses calcaires de dalles rocheuses	6110						Abandon pâturage ou fauche		
Pelouses sèches semi-naturelles	6210								
Parcours substeppiques de graminés	6220						Conversion grande culture ou fertilisation		Boisement artificiel : truffiers, noyers...
Prairies maigres de fauche	6510								
Habitats des milieux rocheux									
Eboulis calcaires orientés au nord	8160					Exploitation granulat			
Pentes rocheuses calcaires	8210								
Grottes non exploitées par le tourisme	8310					Pollution biologique et chimique	Pollution biologique et chimique	Fréquentation	
Habitats des forêts de versant									
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180								Exploitation forestière
Chênaies vertes quercynaises	9340								

Impact potentiel faible
 Impact potentiel moyen
 Impact potentiel fort

- Tableau 16 – Influence des activités humaines sur les habitats du site Natura 2000 vallée de la Dordogne Quercynoise

Il faut noter que certains de ces habitats sont très impactés par la colonisation par des espèces invasives dont la dissémination est favorisée lors des activités anthropiques (travaux de remblais, de déboisements, de défrichage, mais aussi de dévégétalisation sur les îlots et atterrissements de la rivière).

5.1.4. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats

Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site doivent être classés en fonction de leur valeur patrimoniale mais aussi de l'urgence des mesures à prendre sur ces milieux.

L'intérêt de cette hiérarchisation réside dans le fait qu'il est impossible de tout protéger avec le même niveau d'ambition ; elle est issue de la combinaison de plusieurs critères issus de l'analyse écologique :

- Le statut d'espèce ou d'habitat prioritaire au titre de la directive (critère majeur).
- L'état de conservation.
- La typicité / l'exemplarité par rapport à une situation optimale sur le plan floristique et faunistique.
- La représentativité des habitats (part que représente l'habitat dans le site).
- La dynamique d'évolution de l'habitat (régression ...) face aux menaces représentées co-latéralement par les activités humaines et la dynamique naturelle.
- Les possibilités de restauration.
- L'intérêt des espèces : rareté, niveau de menace, taille de l'aire de répartition, importance de l'espèce pour l'habitat, degrés d'isolement (limite d'aire, isolement génétique...), caractère emblématique (à valeur culturelle ou économique).

Cette analyse qualitative s'appuie sur les recommandations des cahiers d'habitats, les conclusions du rapport de décembre 2009 sur l'état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitat Faune Flore au niveau biogéographique national du Museum National D'Histoire Naturelle. Elle intègre des paramètres de rareté et de vulnérabilité (menaces, état de conservation...) des habitats et des espèces sur le site et des considérations à des échelles plus larges (portée locale, régionale..).

Habitats naturels	Code Natura 2000	Représentativité sur le site (%)	Intérêt patrimonial pour le site
Habitats des secteurs d'eaux calmes			
Gazons amphibies	3130	0,01	Fort
Végétation à characées	3140	<0,01	Fort
Végétation des eaux stagnantes	3150	0,28	Fort
Habitats des secteurs des eaux courantes			
Végétation à renoncules des rivières	3260	1,22	Fort
Habitats des milieux alluviaux			
Végétations des berges vaseuses	3270	0,74	Fort
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430	2,45	Fort
Forêts galeries alluviales	91E0	6,34	Fort
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0	2,88	Fort
Habitats des sources et suintements			
Sources pétrifiantes	7220	<0,001	Moyen
Habitats des milieux agro-pastoraux - landes			
Landes sur pentes rocheuses calcaires	5110	0,45	Moyen
Landes ou pelouses calcaires	5130	0,33	Moyen
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies			
Pelouses calcaires de dalles rocheuses	6110	Non mesuré	Moyen
Pelouses sèches semi-naturelles	6210	5	Fort
Parcours substeppiques de graminés	6220		Fort
Prairies maigres de fauche	6510	6	Fort
Habitats des milieux rocheux			
Eboulis calcaires orientés au nord	8160	0,04	Moyen
Pentes rocheuses calcaires	8210	Non mesuré	Moyen
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	56 points recensés	Moyen
Habitats des forêts de versant			
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180	0,3	Moyen
Chênaies vertes quercynois	9340	0,1	Moyen

- Tableau 17 - Intérêt patrimonial des habitats d'intérêt communautaires pour le site natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

Sur les 20 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, 11 habitats présentent un intérêt patrimonial fort pour le site vallée de la Dordogne Quercynoise. 9 habitats présentent un intérêt moyen.

5.2. Habitats des espèces d'intérêt communautaires

Les espèces d'intérêt communautaires sont des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C)

La bibliographie et les prospections de 2010, 2011 et 2012 ont permis de mettre en évidence 26 espèces d'intérêt communautaire. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant.

11 espèces ont été rajoutées au Formulaire Standard de Données (FSD), à savoir :

- 2 poissons : La Lamproie de planer et la Bouvière
- 5 chiroptères le Minioptère de Schreibers, la Barbastelle, le Grand murin, le Petit murin et le Murin de Bechstein
- 4 insectes : l'Agrion de mercure, l'Ecaille chinée, la Laineuse du prunellier et le Grand capricorne

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Espèce présente dans le Formulaire standard initial
7 Poissons		
Saumon atlantique	1106	X
Lamproie marine	1095	X
Grande Alose	1102	X
Toxostome	1126	X
Lamproie de planer	1096	
Bouvière	1134	
Chabot	1163	X
1 Plante		
Fluteau nageant	1831	X
10 Mammifères		
Loutre	1355	X
Grand Rhinolophe	1304	X
Petit Rhinolophe	1303	X
Rhinolophe euryale	1305	X
Murin à oreilles échancrées	1321	X
Minioptère de Schreibers	1310	
Barbastelle	1308	
Grand murin	1324	
Petit murin	1307	
Murin de Bechstein	1323	
8 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	X
Agrion de mercure	1044	
Cuivré des marais	1060	X
Damier de la Succise	1055	X
Ecaille chinée	1078	
Laineuse du prunellier	1074	
Grand capricorne	1088	
Lucane Cerf-volant	1083	X

- Tableau 18 - Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Dordogne Quercynoise » et formulaire standard de données

5.2.1. Représentativité

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Présence sur le site
7 Poissons		
Saumon atlantique	1106	Habitats de reproduction à l'amont de Floirac
Lamproie marine	1095	Partout à l'aval du seuil de Carennac
Grande Alose	1102	Partout à l'aval du seuil de Carennac
Toxostome	1126	Faible densité
Lamproie de planer	1096	Faible densité
Bouvière	1134	1 individu
Chabot	1163	Bien présent
1 Plante		
Fluteau nageant	1831	6 stations
10 Mammifères		
Loutre	1355	Sur Dordogne et affluents
Grand Rhinolophe	1304	1280 individus
Petit Rhinolophe	1303	260 individus
Rhinolophe euryale	1305	1800 individus
Murin à oreilles échancrées	1321	200 individus
Minioptère de Schreibers	1310	De nombreux petits groupes chaque automne
Barbastelle	1308	2 individus
Grand murin	1324	30 individus
Petit murin	1307	7 individus
Murin de Bechstein	1323	1 individu
8 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	11 données
Agrion de mercure	1044	Plusieurs 10 ^{aines} d'individus
Cuivré des marais	1060	18 données
Damier de la Succise	1055	16 données
Ecaille chinée	1078	Espèce commune sur ce site
Laineuse du prunellier	1074	1 donnée
Grand capricorne	1088	Espèce commune sur ce site
Lucane Cerf-volant	1083	Espèce commune sur ce site

- Tableau 19 - Présence des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore sur le site « Vallée de la Dordogne Quercynoise »

5.2.2. Influence des activités humaines

Espèces	Code N 2000	Activités humaines							
		Impacts grands barrages		Seuils, infrastructures, Bâti	enrochement, extraction, comblement, travaux	Eaux usées (Industrie/habitation)	Agriculture et Elevage	Tourisme et loisirs (chasse, pêche)	Sylviculture
		Eclusées	Manque de crues						
Poissons									
Saumon atlantique	1106								
Lamproie marine	1095								
Grande Alose	1102								
Toxostome	1126								
Lamproie de planer	1096								
Bouvière	1134								
Chabot	1163								
Plante									
Fluteau nageant	1831					Eutrophisation	Eutrophisation	Piétinement	
Mammifères									
Loutre	1355	Perte de fonctionnalité catiche		Perte continuité et risque collision	Dérangement et disparition habitats	Pollutions chimiques	Pollutions chimiques	Dérangement, braconnage	
Grand Rhinolophe	1304			Comblement d'entrée de gîte, traitement du bois dans les bâtiments, éclairage façades		Pollutions chimiques	Pollutions chimiques, insecticides, vermifuge, destruction haies et talus		Pesticides Destruction d'arbres sénescents
Petit Rhinolophe	1303								
Rhinolophe euryale	1305								
Murin à oreilles échancrées	1321								
Minioptère de Schreibers	1310								
Barbastelle	1308								
Grand murin	1324								
Petit murin	1307								
Murin de Bechstein	1323								
Insectes									
Cordulie à corps fin	1041				Rectification berges avec déboisement	Pollution chimique	Pollution chimique, insecticides, conversion grande culture		Conversion forêt alluviales pour autres plantations
Agrion de mercure	1044								
Cuivré des marais	1060			Perte d'habitats par infrastructure et urbanisation		Pollutions chimiques	Pesticides, drainage, fauche précoce, fertilisation, conversion grande culture		
Damier de la Succise	1055								
Ecaille chinée	1078					Pollutions chimiques	Pollutions chimiques		
Laineuse du prunellier	1074								
Grand capricorne	1088								Pesticides
Lucane Cerf-volant	1083								Destruction d'arbres

Impact potentiel faible

Impact potentiel moyen

Impact potentiel fort

- Tableau 20 - Influence des activités humaines sur les espèces de la Directive Habitat pour le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise »

5.2.3. Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces

Espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Intérêt patrimonial pour le site
7 Poissons		
Saumon atlantique	1106	Fort
Lamproie marine	1095	Fort
Grande Alose	1102	Moyen
Toxostome	1126	Fort
Lamproie de planer	1096	Moyen
Bouvière	1134	Moyen
Chabot	1163	Moyen
1 Plante		
Fluteau nageant	1831	Fort
10 Mammifères		
Loutre	1355	Fort
Grand Rhinolophe	1304	Fort
Petit Rhinolophe	1303	Fort
Rhinolophe euryale	1305	Fort
Murin à oreilles échancrées	1321	Fort
Minioptère de Schreibers	1310	Fort
Barbastelle	1308	Fort
Grand murin	1324	Fort
Petit murin	1307	Fort
Murin de Bechstein	1323	Fort
8 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	Fort
Agrion de mercure	1044	Fort
Cuivré des marais	1060	Fort
Damier de la Succise	1055	Fort
Ecaille chinée	1078	Moyen
Laineuse du prunellier	1074	Moyen
Grand capricorne	1088	Moyen
Lucane Cerf-volant	1083	Moyen

- Tableau 21 - Intérêt patrimonial des espèces d'intérêt communautaire pour le site natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

Sur les 26 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, 19 espèces présentent un intérêt patrimonial fort pour le site vallée de la Dordogne Quercynoise. 7 espèces présentent un intérêt moyen.

5.3. Synthèse autour des enjeux écologiques et humains

Tous les habitats alluviaux (3130, 3140, 3150,3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0) sont liés à la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur le site. L'état de conservation est la plupart du temps moyennement dégradé. Aussi, afin de garantir un état de conservation pour ces habitats, il est nécessaire de pouvoir travailler à la fois sur les conditions d'amélioration de cette dynamique (débit, transport solide) et sur la possibilité pour la rivière de travailler dans son espace de fonctionnalité (l'espace rivière).

La restauration de débits morphogènes sur la Dordogne Quercynoise ne peut se faire sans travailler sur les conditions d'exploitations des grandes chaîne de production hydroélectrique à l'amont (chaîne de barrages entre Bort les Orgues et Argentat, chaîne de barrages de la Maronne, chaîne de barrages de la Cère). Cet enjeu ne peut donc être travaillé à l'échelle du site mais relève d'une responsabilité de l'Etat dans le cadre du renouvellement de concession des barrages. En effet, l'Etat propriétaire des ouvrages peut dans le cadre du cahier des charges d'exploitation pour le renouvellement de la concession prévoir la prise en compte d'un tel enjeu pour fixer des conditions d'exploitation cohérentes avec le maintien d'un bon état de conservation des habitats à l'aval des chaînes hydroélectriques.

Vis-à-vis du débit solide qui constitue aussi un moteur pour la régénération et le bon état des habitats, des possibilités peuvent être offertes sur le site en restaurant des espaces alluviaux propices à la divagation de la rivière. Il s'agit ici de respecter un espace alluvial fonctionnel pour la rivière. Le respect de cet espace peut passer par la restauration d'espaces fonctionnels dégradés (désenrochement pour décontraindre la rivière, travaux de restauration écologique d'espace alluviaux sur les anciens sites d'exploitation de gravières à proximité du cours d'eau).

Un espace rivière peut aussi être restitué en désanthropisant un espace minimum autour de la rivière (mise en place de zones tampons, recul de pressions qui nécessitent souvent la mise en œuvre de protections (captage AEP dans la nappe alluviale, zones de loisirs trop proches de la rivière (emplacement de campings, centre aqualudique).

Les habitats de prairies naturelles (6510) et espèces associées ont été définis comme des enjeux prioritaires du site, puisqu'ils sont très répandus (plus de 400 hectares), et que leur état est intimement lié aux pratiques agricoles.

L'état de conservation est bon même si des menaces, telles que le changement de pratique agricole avec en particulier l'abandon de la fauche, pèse sur ces habitats.

Aujourd'hui ces habitats sont surtout organisés en un réseau de petites parcelles morcelées, qui s'étalent sur la 2^{ème} terrasse du lit majeur. Leur structuration et leurs caractéristiques pédologiques en font un élément prépondérant des exploitations d'élevage bovin de la vallée de la Dordogne. Cependant ces milieux sont menacés par la conversion en prairie de pâture voire en culture ou en noyers, du fait de leur petites tailles et de l'abandon progressif de l'élevage par les exploitants.

Le choix des pelouses et landes en enjeu prioritaire tient tout d'abord à la bonne représentativité des 3 habitats d'intérêt communautaire (6210, 6220, 6110), soit plus de 350 hectares sur le site, et à leur état de conservation assez bon. Deux habitats de pelouses sont, de plus, répertoriés comme habitat prioritaire au titre de la « Directive Habitat ». Leur plus grande menace est l'abandon des pratiques pastorales. Aujourd'hui très

entretenus par l'agriculture, ces habitats risquent, à moyen terme, du fait de la non transmission de certaines exploitations et du fait de leur faible potentiel agronomique d'être progressivement abandonnés.

Les pelouses sèches alluviales (6210) constituent aussi un enjeu prioritaire particulier. Il constitue un habitat dont la présence est souvent rare en Quercy (et parfois en France), dont il faut signaler le caractère remarquable, certaines formations herbacées étant mêmes propres à la vallée de la Dordogne.

Cet habitat fait partie des pelouses sèches calcicoles dominées par des plantes vivaces (code Natura 2000 6210), on le trouve dans le lit majeur sur les parties assez proches de la Dordogne sur des sols alluvionnaires. Son état de conservation est étroitement lié à son utilisation par l'agriculture, avec de préférence un régime dominé par la fauche, qui n'exclut cependant pas le pâturage mais qui supporte mal la fertilisation.

Sur les points d'eau prospectés sur le site, on retrouve 2 habitats d'intérêt communautaire (3260, 3150). La représentativité sur la zone est moyenne et surtout composée de zones situées sur les bras morts de la Dordogne où sur des zones lentiques.

Cet habitat revêt une grande importance pour la reproduction et le gîte des poissons et des insectes aquatiques. Sa dynamique d'évolution naturelle étant le comblement, il est important de veiller à leur restauration pour les plus dégradés.

Les habitats liés aux bras mort sont par ailleurs conditionnés aussi par la qualité de la dynamique fluviale qui s'exprime sur la rivière. Le manque de débit morphogène peut justifier le besoin d'intervention pour éviter des fermetures trop rapide qui impacte aussi la fonctionnalité piscicole de ces milieux en lien avec la rivière.

Les mégaphorbiaies ne couvrent que de faibles étendues, car elles sont liées à des conditions particulières : la marge des milieux forestiers, les fossés... sur lesquels la pression anthropique ne s'exerce que peu (entretien par fauchage/giroyage des bords de route et fossés).

D'autres formations peuvent occuper de grandes surfaces : c'est notamment le cas des mégaphorbiaies qui se développent suite à l'abandon du fauchage ou du pâturage des prairies de fond de vallée. C'est aussi le cas de celles qui occupent les peupleraies du site et qui se retrouvent brusquement en situation héliophile, lorsque les arbres sont coupés.

On privilégiera l'évolution naturelle de telles végétations vers des boisements naturels. Les mégaphorbiaies viendront alors en occuper les marges et les trouées. A contrario, on conservera les éléments linéaires de cet habitat (fossés, bords de route, lisières forestières) en pratiquant un entretien léger et peu impactant (fauche ou giroyage hivernal, si possible pas tous les ans).

Parmi les espèces piscicoles, 3 représentent un enjeu fort pour le site, il s'agit du saumon, de la Lamproie marine, et du Toxostome. Il est donc nécessaire de rester vigilant pour le maintien d'une bonne qualité des eaux sur ce secteur et de travailler à la bonne fonctionnalité des habitats d'espèces (suppression des éclusées pour lutter contre le risque d'assèchement des frayères et de piégeage des larves et des alevins).

Parmi les insectes, les odonates et les papillons représentent un enjeu fort, leur maintien est lié au respect des zones humides et à des pratiques extensives sur les prairies humides. Le stade larvaire des odonates sur la Dordogne peut être impacté par les phénomènes d'éclusées mais cela mériterait d'être vérifié.

Les chiroptères sont également un enjeu prioritaire puisque 8 espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Rhinolophe Euryale, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe), et l'habitat d'espèce que sont les grottes (56 points

recensés) sont présents. Les chiroptères sont particulièrement bien représentés sur ce site du fait de l'important réseau karstique et de la mosaïque des milieux naturels très favorable à ces espèces.

16 habitats naturels ou habitats d'espèces ont été classés comme enjeu de conservation secondaire : landes à buis et à genévriers, forêts de pente, forêt de chênes verts, éboulis, source pétrifiantes, falaises, bouvière, chabot, lamproie de planer, grand capricorne, lucane cerf-volant.

Ceux-ci ne présentent soit aucune menace potentielle (végétation chasmophytique), sont banaux (et ceci malgré leur caractère communautaire ou prioritaire au titre de la Directive habitats).

La vallée de la Dordogne présente une forte concentration d'activités humaines diverses qui se recoupent dans leur aire d'action.

D'après les inventaires réalisés dans le site, il apparaît que l'agriculture est la principale activité gérante des espaces terrestres.

L'agriculture du site, aujourd'hui relativement dynamique, mise sur le bon potentiel agronomique de la vallée, sur des productions très diversifiées (cultures et élevages), des pratiques agricoles qui ont permis de conserver un patrimoine naturel et paysager de grande qualité.

Cette activité est en voie de mutation puisqu'il apparaît clairement qu'une crise du renouvellement des agriculteurs va sévir en vallée de la Dordogne d'ici une quinzaine d'années comme dans le reste du territoire national.

La menace peut être de plusieurs natures selon les zones concernées :

- sur les milieux de « cause », la menace est surtout un abandon des parcelles de pelouses et de landes peu productives et souvent éloignées,
- sur les milieux de vallée, la menace réside surtout dans le changement de destination des prairies de fauche, avec à la clef, davantage de culture, de vergers voire de monocultures.

Il apparaît donc que l'évolution de l'activité agricole aura un impact direct et très impactant sur les habitats du site.

D'autres activités peuvent également avoir un impact sur les milieux fragiles d'intérêt communautaire.

Le tourisme reste une activité qui amène un grand nombre de personnes sur des sites très sensibles du territoire Natura 2000. Il entraîne un grand nombre d'activités de pleine nature sur la vallée de la Dordogne (canoë-kayak, VTT, spéléologie, ...).

Cette activité a aujourd'hui un impact assez limité sur le territoire du site Natura 2000, son impact le plus fort se trouve surtout sur la partie des habitats fluviaux, qui restent les plus fréquentés.

5.4. Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces

A l'issu du diagnostic, plusieurs orientations générales ont pu être proposées avec les groupes de travail et le comité de pilotage pour répondre aux enjeux de conservation. Le but est de conserver, voir restaurer les habitats naturels et les habitats d'espèces tout en maintenant les activités humaines sur le territoire.

L'un des grands enjeux au niveau de la rivière sur le site vallée de la Dordogne Quercynoise est de garantir une dynamique fluviale sur la rivière Dordogne en permettant au processus de régénération des habitats de se mettre en œuvre. Ces processus peuvent être favorisés en respectant l'espace fluvial et en favorisant l'expression des débits morphogènes tout en facilitant la recharge alluviale.

L'un des grands enjeux sur la vallée et les versants de la Dordogne Quercynoise est de garder des prairies de fauches et de pâtures diversifiées dans la vallée et des milieux ouverts au niveau des landes sur les versants.

Pour l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire, les orientations sont listées dans le tableau suivant :

Habitats naturels	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion	
Habitats des secteurs d'eaux calmes		<ul style="list-style-type: none"> La restauration de la dynamique fluviale par des débits et de l'espace pour l'expression des habitats La mise en œuvre de pratiques permettant d'éviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives. La restauration de ripisylve ou milieux alluviaux lorsqu'ils ont disparus La maîtrise foncière et la mise en place d'une gestion patrimoniale sur les espaces remarquables. La restauration de certains habitats dégradés (notamment au niveau des annexes hydrauliques ou des mares) L'adaptation des aménagements et de la fréquentation du site à la sensibilité des milieux L'amélioration des connaissances pour évaluer notamment l'influence de la variation des niveaux d'eau (liée aux éclusées) dans l'évolution des habitats. L'information et la sensibilisation de tous. 	
Gazons amphibies	3130		
Végétation à characées	3140		
Végétation des eaux stagnantes	3150		
Habitats des secteurs des eaux courantes			
Végétation à renoncules des rivières	3260		
Habitats des milieux alluviaux			
Végétations des berges vaseuses	3270		
Mégaphorbiaies hygrophiles	6430		
Forêts galeries alluviales	91E0		
Forêts mixtes des grands fleuves	91F0		
Habitats des sources et suintements		<ul style="list-style-type: none"> La non-intervention La limitation des apports de nutriments pour lutter contre l'eutrophisation L'information et la sensibilisation de tous. 	
Sources pétrifiantes	7220		
Habitats des milieux agro-pastoraux - landes		<ul style="list-style-type: none"> Le maintien des prairies et landes par une gestion agro-pastorale : pâturage extensif, entretien mécanique Limiter la fertilisation pour disposer de prairies diversifiées au niveau des cortèges floristiques L'amélioration des connaissances pour la gestion des pelouses calcaires alluviales L'information et la sensibilisation de tous. 	
Landes sur pentes rocheuses calcaires	5110		
Landes ou pelouses calcaires	5130		
Habitats des milieux agro-pastoraux - pelouses et prairies			
Pelouses calcaires de dalles rocheuses	6110		
Pelouses sèches semi-naturelles	6210		
Parcours substeppiques de graminés	6220		
Prairies maigres de fauche	6510		
Habitats des milieux rocheux			<ul style="list-style-type: none"> La non-intervention L'information et la sensibilisation de tous.
Eboulis calcaires orientés au nord	8160		
Pentes rocheuses calcaires	8210		
Grottes non exploitées par le tourisme	8310		
Habitats des forêts de versant		<ul style="list-style-type: none"> La non-intervention L'information et la sensibilisation de tous. 	
Forêt de ravins du Tillio-acerion	9180		
Chênaies vertes quercynaises	9340		

- Tableau 22 - Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynaise ».

Pour les habitats des espèces d'intérêt communautaire, ces orientations sont :

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
7 Poissons		
Saumon atlantique	1106	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la libre circulation dans les deux sens Protéger les secteurs de frayères Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments Favoriser la restauration des sites dégradés en diversifiant l'habitat Redonner un régime hydrologique plus naturel à la Dordogne (suppression des éclusées, restauration des débits morphogènes et de débits d'appel printaniers)
Lamproie marine	1095	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la libre circulation dans les deux sens Protéger les secteurs de frayères Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments Maintien d'une dynamique fluviale pour assurer la fonctionnalité du biotope (Restauration de débits morphogènes pour garantir la présence de sédiments grossiers)
Grande Alose	1102	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la continuité piscicole sur l'axe Dordogne Protéger les secteurs de frayères Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments
Toxostome	1126	<ul style="list-style-type: none"> Redonner un régime hydrologique plus naturel à la Dordogne (suppression des éclusées, restauration des débits morphogènes) Améliorer la connectivité des tributaires au cours principal Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments
Lamproie de planer	1096	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les fortes fluctuations en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeage des larves et les exondations de frayères. Aménager les obstacles sur les affluents Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments Interdire les rectifications et curages (particulièrement sur les affluents) qui détruisent les habitats de reproduction des géniteurs et de vie des amocètes.
Bouvière	1134	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une dynamique fluviale pour assurer la fonctionnalité des systèmes latéraux Limitation des fortes et fréquentes fluctuations de débit (éclusées) pour améliorer la connectivité des annexes fluviales Restaurer les connexions des sites de reproduction potentiels (couasnes, bras secondaires) Informier et sensibiliser
Chabot	1163	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les fortes fluctuations en provenance de l'amont (éclusées) pour éviter les phénomènes de piégeage des larves et les exondations de frayères. Maintien d'une bonne qualité de l'eau et des sédiments

Habitats des espèces de l'annexe II	Code Natura 2000	Orientations générales de gestion
1 Plante		
Fluteau nageant	1831	<ul style="list-style-type: none"> Gestion conservatoire par lutte contre les espèces allochtones Limitation de l'usage des désherbants aux abords des sites Maintien d'une bonne qualité de l'eau
10 Mammifères		
Loutre	1355	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir, préserver et restaurer l'espace rivulaire (végétation des berges, forêts alluviales) Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivière les plus sauvages Favoriser des chemins sinueux aux accès ponctuels au bord de l'eau. Conservation des annexes hydrauliques (Bras mort, chenaux et Isle, zones humides) Maintenir ou restaurer la qualité des eaux
Grand Rhinolophe	1304	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les habitats de gîtes par la mise en défens Maintenir, préserver ou restaurer haies, bois, bosquets, forêt, ripisylves Maintien d'arbres sénescents Eviter l'utilisation d'insecticides Remplacer ou modérer l'utilisation d'ivermectines Eviter l'implantation des lampadaires en dehors des zones urbaines
Petit Rhinolophe	1303	
Rhinolophe euryale	1305	
Murin à oreilles échancrées	1321	
Minioptère de Schreibers	1310	
Barbastelle	1308	
Grand murin	1324	
Petit murin	1307	
Murin de Bechstein	1323	
8 Insectes		
Cordulie à corps fin	1041	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les pollutions chimiques (pesticides, insecticides..) Protéger et restaurer un espace rivulaire pour assurer un espace de vie pour les odonates. L'amélioration des connaissances par rapport à l'impact des éclusées sur le stade larvaire
Agrion de mercure	1044	
Cuivré des marais	1060	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien des prairies humides La limitation de la fertilisation Le pâturage extensif et la fauche tardive La mise en défens de site
Damier de la Succise	1055	
Ecaille chinée	1078	<ul style="list-style-type: none"> Aucune orientation particulière
Laineuse du prunellier	1074	Non abordé dans ce document d'objectif
Grand capricorne	1088	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien des arbres sénescents
Lucane Cerf-volant	1083	

- Tableau 23 - Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

CHAPITRE 6. Objectifs de conservation généraux et opérationnels

6.1. Objectifs de conservation généraux

Les objectifs de conservation ont pour but d'aider à identifier les actions de conservation qui seront engagées durant la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Leur définition s'est appuyée sur l'analyse des facteurs ayant une influence sur l'état de conservation et sur les connaissances relative à chaque habitat et à chaque espèce, issues de la bibliographie et des contributions des naturalistes et experts. Les orientations générales de gestion discutées lors des groupes de travail et lors des comités de pilotage ont servi à définir ces objectifs.

Les objectifs de conservation listés dans les tableaux ci-dessous déclinent donc, pour chacun des habitats naturels, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaires les objectifs généraux suivant :

- 1/ éviter la destruction et la dégradation des habitats
- 2/ favoriser le développement voire la restauration des habitats
- 3/ promouvoir des pratiques adaptées au maintien des habitats
- 4/ informer et sensibiliser
- 5/ évaluer les résultats

L'objectif final de la démarche Natura 2000 est la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Partant de ce principe, la détermination des objectifs généraux permet de définir les problématiques communes qui prédominent sur le site afin de ne pas se focaliser sur des actions accessoires.

Ainsi, au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, des objectifs généraux ont été définis. Ils ont été sélectionnés et approfondis dans les différents groupes de travail :

Objectif 1 : Conserver les habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire

- a. Promouvoir les pratiques agricoles contribuant au maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaires ;
- b. Préserver de tout remblai, ouvrage ou habitat temporaire, modes d'occupation inadaptés, les milieux alluviaux de la vallée
- c. Prévoir et maîtriser l'occupation de l'espace (changement de destination des parcelles, urbanisation, projet d'aménagement, abandon, respect d'un espace rivière fonctionnel et des espaces remarquables...);

Objectif 2 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces (pelouses, landes, points d'eau, tillaies, prairies naturelles de fauche, grottes)

- a. Maintenir les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;

b. Restaurer des habitats dégradés (parcelles abandonnées ou gérées sans fauche, parcelles embroussaillées en vue d'une gestion pastorale, points d'eau envasés, reconquête d'espaces alluviaux dégradés...);

Objectif 3 : Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire

- a. Préserver les habitats d'espèces d'intérêt
- b. Maintien d'une bonne qualité des eaux
- c. Promouvoir des pratiques adaptées aux espèces d'intérêt communautaire ;
- d. Favoriser une mosaïque de milieux naturels.

Objectif 4 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

- a. Intéresser et motiver le public à la préservation des milieux naturels ;
- b. Communiquer sur la gestion des milieux naturels ;
- c. Accueillir, accompagner, encadrer, sensibiliser la population touristique ;
- d. Ne pas générer une fréquentation de masse mais améliorer les conditions de visites.

Objectif 5 : Amélioration des connaissances, évaluation des résultats et animation du site

- a. Inventaires scientifiques complémentaires ;
- b. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- c. Evaluation de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ;
- d. Animation du site

6.2. Objectifs de conservation opérationnels et types d'action

Les objectifs de conservations généraux, peuvent être déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels qui ressortent de l'analyse écologique et des activités humaines présentes sur le site sont :

Objectifs de conservation opérationnels	Habitats naturels et habitats d'espèces concernés (code Natura 2000)	Types d'actions ou mesures à engager (à titre d'exemple)
Maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels.	3130, 3260, 3270, 6430, 91E0, 91F0 1355, 1041, 1044	<ul style="list-style-type: none"> - Démontage enrochements - Acquisition foncière de terrains érodables et de terrains remarquables par les habitats présents - Restauration de débits morphogènes. - Gestion conservatoire des territoires relevant du Domaine Public Fluvial - Conventions de gestion avec riverains - Promotion d'outils de protection (classements EBC, APB, RNV, ENS) - Travaux de reconversion ou revégétalisation d'espaces rivulaires dégradés (secteurs de gravières et de peupleraies) -- Restauration de ripisylve, végétation rivulaire minimale entre secteurs de boisements remarquables - Mise en place de zones tampons végétalisées. - Déplacement d'activités et d'ouvrages inadaptés dans l'espace rivière
Restaurer la fonctionnalité des bras morts et annexes hydrauliques	3140, 3150, 1134, 1096	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de connexions avales, ouvertures et dégagements raisonnés de végétation
Assurer la libre circulation des espèces piscicoles	1106, 1095, 1102, 1126, 1096	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la continuité piscicole sur l'axe Dordogne - Ne pas implanter de nouvel ouvrage - Aménager les seuils des tributaires au cours principal (affluents, bras secondaires)
Protéger les secteurs de frayères	1106, 1095, 1102, 1126, 1096, 1163, 1134	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'implantation d'ouvrages dans le lit, les travaux, - Supprimer les éclusées hydroélectriques en période de reproduction et de croissance des jeunes stades des espèces sensibles (principalement saumon, toxostome) - Cadrer les manifestations entraînant une sur-fréquentation, à proximité des zones de reproduction - Veiller au bon fonctionnement des ouvrages de décantation des gravières pour éviter le colmatage des frayères
Maintenir la qualité des populations en luttant contre la dissémination et l'expansion des espèces végétales invasives et en aménageant les sites pour lutter contre le dérangement.	3130, 3140, 1831, 3150, 3270, 6430, 91E0, 91F0, 1304, 1303, 1305, 1321, 1310, 1308, 1324, 1307, 1323	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les riverains, les collectivités et les entreprises - Résorber les dépôts sauvages de produits de fauches et de remblais - Tenter de supprimer les foyers d'espèces invasives dans les secteurs à fort enjeu lorsque leur développement est encore limité (renouée du Japon, élodée du Canada) - Observatoire de connaissances pour assurer une veille et une information - Pose de grille dans les grottes à chauves-souris

<p>Limiter la fertilisation et résorber les problèmes ponctuels de pollutions (rejets domestiques et agricoles, phytosanitaires, épandages) pour préserver la qualité des habitats oligo à mésotrophes, et lutter contre la contamination des chaînes alimentaires.</p>	<p>3130, 3140, 7220, 1355, 1831 1041, 1044, 1060, 1055, 1078, 1074, 1088, 1083, 1303, 1304, 1305, 1321, 1310, 1308, 1324, 1307, 1323 5110, 5130, 6110, 6210, 6220, 6510,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des rejets - Suppression des rejets directs - Augmentation des zones tampon - limitation des engrais chimiques et organiques - limitation de l'emploi de substances phytosanitaires - Développement d'aires zéro phytosanitaires
<p>Maintenir ou restaurer les habitats des prairies et landes par une gestion agro-pastorale (milieux ouverts herbacés))</p>	<p>5110, 5130, 6110, 6210, 6220, 6510, 1307, 1324, 1055, 1060</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une action d'entretien mécanique (débroussaillage, fauche) ou un pâturage extensif. - Mise en défens de secteur de prairies - Report de fauche - Reconversion de plantations ou grandes cultures
<p>Maintenir des espaces boisés un réseau de haies, bosquets</p>	<p>1303, 1304, 1305, 1321, 1310, 1308, 1324, 1307, 1323, 1078, 1088, 1083, 1074, 1308, 1323, 1083, 1088</p>	<ul style="list-style-type: none"> - restaurer et maintenir les haies et bosquets - Conservation d'arbres sénescents
<p>Limiter la mortalité des loutres par collision à la traversée des chaussées ou par piégeage</p>	<p>1355</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des services des routes - Développer un réseau d'observation et de collecte des informations - Sensibilisation des chasseurs piégeurs

Niveaux d'enjeu pour priorités d'actions :

fort

moyen

- Tableau 24 - Objectifs de conservation opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise ».

Bibliographie

Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information

ADASEA Lot, Lot Nature (Ratel W.), 2009, Cartographie des habitats naturels et d'intérêt communautaire du Lot - en cours, Epidor

BARDAT J. et al., 2004, Prodrôme des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, MNHN, Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, 177p.

BENSETTITI F. et al., 2002, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 271p.

BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009, Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats, Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48p."

BIOTEC, 2011, Schéma de gestion des berges de la Dordogne entre Girac et Mauzac, Epidor

BIOTOPE/ALPHEE, 2001, Etudes Bras morts, Epidor

BOUCHARDY C., 2001. *La loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde.* Catiche Productions, Nohanent, Libris, Seyssinet-Pariset, 32 p.

BOUZILLE JB., 2007, Gestion des habitats naturels et biodiversité : concepts, méthodes et démarches, Lavoisier, Tec & Doc, 331p.

BOYER S., GUERRI O. & PUSTELNIK G., 2000. Situation des programmes migrateurs sur l'ensemble des bassins versants Garonne et Dordogne. Bull. Fr. Pêche Piscic. : 357-358 : 323-344.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001, Habitats forestiers, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, Volumes 1 et 2, 423+339P.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002, Habitats humides, La documentation Française, Paris, cahiers d'habitats NATURA 2000, 457p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Salmo salar* (L., 1758) : Le saumon atlantique. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 189-192.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Petromyzon marinus* (L., 1758) : La lamproie marine. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 171-173.

CAHIERS D'HABITATS 2000 – Tome VII., Espèces Animales. Paris : La documentation Française, 2004. 360 p. ISBN : 2-11-004975-8. *Alosa alosa* (L., 1758) : La grande alose. In : Espèces animales (Cahiers d'habitats). Tome VII. Paris : La documentation Française, 2004, 183-185.

CASSOU-LEINS F. & CASSOU-LEINS J.J., 1981. Recherches sur la biologie et l'halieutique des migrateurs de la Garonne et principalement de l'alose: *Alosa alosa*, L. Thèse Doctorat 3^e cycle, INP Toulouse: 382p.

CAUDRON A. & CHEVRE P., 1999. Suivi de la reproduction naturelle du Saumon Atlantique (*Salmo salar* L.) sur le bassin de la Dordogne dans le département de la Corrèze durant l'hiver 98-99 et cartographie des zones de frai. Rapport MI.GA.DO.

CAUT I., CARRY L., GRACIA S. & FILLOUX D., 2009. Les poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Dordogne- Secteur Aquitaine. Rapport MIGADO n°15D-09-RT, 68 p.

CAUT I. 2009. Suivi de la reproduction naturelle de l'alose vraie et la lamproie marine – Suivi de la population de l'alose feinte (*Alosa fallax*) du bassin Gironde-Garonne-Dordogne, 43 p.

CAZENEUVE L ; LASCAUX J.M. & KARDACZ J., 2011. Suivi de la reproduction naturelle des grands salmonidés migrateurs sur le bassin de la Dordogne en aval du Sablier (Départements de la Corrèze et du Lot) Automne Hiver 2010-2011. 26 p + annexes cartographiques.

CBNMP, 2000-2009, Données géolocalisation grpt et flore, CBNMP, CD

CBNMP, 2007, Inventaire et cartographie des habitats naturels, des habitats d'espèces végétales et des espèces animales (faune de la directive « Habitats » et oiseaux de la directive « Oiseaux ») dans les sites Natura 2000 de la Région Midi-Pyrénées, CBNMP, Annexe 3, Cahier des charges DOCOB, 36p.

CBNMP, 2007, Traitement sous SIG des données naturalistes des DOCOBS - outil de saisie Excel, CBNMP, Annexe 4, Cahier des charges DOCOB, 43p.

CEMAGREF/IRSTEA, Hydroécorigions, Cemagref

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, Nov. 2009, Évolution de la qualité des cours d'eau : volet macropolluants, Études & documents n°13, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , 51p

CORINE biotopes, 1997, Types d'habitats français - Version originale, Engref Nancy, 217p.

DELARZE R., GONSETH Y., 2008, Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie, menaces et espèces caractéristiques, Rossolis, Busigny, 2ème édition, 424p.

DREAL Midi-Pyrénées, Périmètres SIC (Directive habitat), DREAL Midi-Pyrénées, CD

DREAL Midi-Pyrénées, Périmètres ZNIEFF 1, DREAL Midi-Pyrénées, CD

DULUDE P., BACH J.M. & BRUGEL C., 1992. Etude de la reproduction des saumons atlantique (*Salmo salar*) dans la rivière Dordogne en aval du barrage d'Argentat. Département de la Corrèze. Rapport C.S.P. et MI.GA.DO.

ECOGEA, avril 2008. Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne. Rapport final de la phase 1, EPIDOR, 74 p.

ECOGEA, février 2009. Etude de l'impact écologique des éclusées sur la rivière Dordogne. Rapport final de la phase 2, EPIDOR, 50 p.

EPIDOR, 1992. Charte de la Vallée de la Dordogne. Analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche de consensus. Bergerac, 76 p.

EPIDOR, juin 2006. Reconquête de la qualité bactériologique des eaux du bassin versant de la Dordogne. Programme d'actions pour sécuriser la pratique des loisirs aquatiques. Etudes et rapports, 33 p.

EPIDOR, juillet 2008. Plan de gestion d'étiage du bassin Dordogne Vézère. Engagement partenarial et protocole. 56 p.

EPIDOR, IMAGE-Consult, 2009, Zones potentiellement humides, Epidor

EPIDOR, IMAGE Consult, janvier 2007. Cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne. Rapport final, EPIDOR, 42 p.

FELZINES J-C, 2004, Introduction et naturalisation d'espèces dans les groupements végétaux aquatiques et alluviaux de la Dordogne quercynoise : situation actuelle et modifications au cours du XXème siècle, Le Monde des Plantes, CBNMP, N°484

FELZINES J-C, LOISEAU J-E Et PORTAL R., 2002, Observations sur les groupements pionniers herbacés des alluvions du lit apparent de la Dordogne quercynoise., Le Monde des Plantes, CBNMP, n°476

FELZINES J-C, LOISEAU J-E, 2005, Les groupements fluviatiles des Bidentetea de la Loire moyenne, du bas Allier et de la Dordogne moyenne. Modifications apportées à la synsystème de la classe des Bidentetea, Bulletin de la SBCO - nouvelle série, Tome 36

FERREZ Y., 2004, Connaissance des habitats naturels et semi-naturels de Franche-Comté : Référentiels et valeur patrimoniale, Conservatoire Botanique de Franche Comte, Diren Franche-Comté, Conseil Régional Franche Comte, Version 1.0, 57p.

GIRARDIN M., CASTELNAUD G. & BEAULATON L., 2005. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde: Suivi des captures 2003 ; Etude de la faune circulante 2004; CEMAGREF, 183p.

GIVORD J., 2009, Bilan des 5 années de suivi de la revégétalisation de berges à Angélique des estuaires (Condat, Libourne – Gironde) - Rapport de stage, Université de Montpellier II, 70p.

HAULME Vincent, 2006, Etude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise : Etude, Conseil Général Lot

HAULME Vincent, 2006, Etude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise : cartographie bota-faune, Conseil Général Lot

HAULME Vincent, 2006, Etude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise : inventaire flore, Conseil Général Lot

HAULME Vincent, 2006, Présentation des types de végétation et de la flore associée extrait de l'étude sur le patrimoine naturel de sept couasnes de la vallée de la Dordogne quercynoise, Conseil Général Lot

- HEAULME Vincent**, 2009, Couasne de Floirac, Conseil Général Lot
- INPN**, 2010, <http://inpn.mnhn.fr/>
- KEITH P., ALLARDI J. & MOUTOU B.** 1992. Livre rouge des espèces menaces de poissons d'eau douce de France. Coll. Patrimoines Naturels, vol. 10. SFF, MNHN, CSP, CEMAGREF, ministère de l'Environnement, Paris, 111 p.
- LACROIX P., FIGUREAU C.**, 2009, Bilan des connaissances sur l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* Lloyd), Conservatoire Botanique National de Brest, Jardin Botanique de Nantes, Nantes Métropole, 20p.
- LAMOTHE M.-C.**, 1907, Plantes de la vallée de la Dordogne dans sa partie appartenant au département du Lot, Congrès des sociétés savantes 1907, CBNMP, p261-287
- Lot Nature (Ratel W.)**, 2009, Données ZNIEFF complémentaires vallée Dordogne quercynoise, Lot Nature
- LUGINBUHL Y., PLEKHOFF K., SIGG K.**, 1994. Plan paysage de la vallée de la Dordogne : dynamiques et propositions d'actions. EPIDOR et SEGESA/CNRS-STRATES, 100 p.
- MNHN, Fédération CBN**, 2006, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, MNHN, 66p.
- MICHALET et AL.**, Influence de la composition fonctionnelle des communautés alluviales et de l'histoire des perturbations sur l'invasion d'Acer negundo : l'exemple des vallées du Haut-Rhône français et de la Basse-Garonne - Rapport final, Programme Invabio, Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) , Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)
- MI.GA.DO.** Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011
- MI.GA.DO.** Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011.
- MI.GA.DO.** Bilan des passages de poissons sur la Dordogne aux stations de contrôle de Tuilières et de Mauzac. Période 1999 à 2011
- NICOLAS S., PUSTELNIK G., GUERIN J.-F.**, 1996. *Les milieux naturels remarquables de la vallée de la Dordogne. Document de synthèse.* EPIDOR, 20 p + Annexes.
- PUSTELNIK G.**, 1979. Rapport préliminaire sur les frayères des migrateurs de la basse Dordogne. Rapport CSP, 8p + annexes.
- PUSTELNIK G.**, 1984. Hydrobiologie de la rivière Dordogne. Document de synthèse. 186 p + annexes.
- PUSTELNIK G.**, 1987. Etude écologique préalable à l'aménagement piscicole de la rivière Dordogne. Thèse de doctorat (dynamique des milieux naturels et humains), Université Bordeaux III, 104 p + Annexes.
- RAMEAU JC, GAUDERVILLE C., DRAPIER N.**, 2000, Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire (France : domaine Atlantique), France domaine Atlantique, Engref, IdF, ONF, 199p + monographies
- ROMAO Carlos (compil.)**, 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Commission européenne DG XI, Version EUR15, 109p.
- SANDRE**, Zone hydrographiques, SANDRE
- SMIDDEST.** 2007. SAGE 'Estuaire de la Gironde et milieux associés', phase 1 : Etat des lieux, 226 p.
- TINEL C.**, 1983. Eléments pour la réintroduction du saumon atlantique dans la rivière Dordogne. Rapport ENSA Toulouse.
- WASSON J.-G., CHANDESIS A., PELLA H., BLANC L.**, 2002. Les hydroécorégions de France métropolitaine, approche régionale de la typologie des eaux courantes et éléments pour la définition des peuplements de référence d'invertébrés. CEMAGREF, 190 p.

Liste des sigles

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Associations communales de chasse agréée
AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne
AEP	Alimentation en eau potable
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCR	Débit de crise
DDT	Direction départementale des territoires
DOE	Débit objectif d'étiage
DPF	Domaine public fluvial
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBC	Espace boisé classé
EDF	Electricité de France
ENS	Espace naturel sensible
EPIDOR	Etablissement public interdépartemental de la Dordogne
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FDPPMA	Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
IGP	Indication géographique protégée
LEMA	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MIGADO	Migrateurs, Garonne, Dordogne
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCS	Plans communaux de sauvegarde
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
POS	Plan d'occupation des sols
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
RHP	Réseau hydrobiologique piscicole
RGA	Recensement général de l'agriculture
RNB	Réseau national de bassin

RNR	Réserve naturelle régionale
SAFALT	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATESE	Service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIE	Système d'information sur l'eau
SIC	Site d'importance communautaire
SM	Syndicat mixte
STEP	Station d'épuration
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
UNICEM	Union nationale des industries des carrières et matériaux de construction
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZSC	Zone spéciale de conservation

Table des figures et tableaux

Figures :

- <u>Figure 1</u> -	Situation du site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise »	p 13
- <u>Figure 2</u> -	Communes concernées par le site Natura 2000 « vallée de la Dordogne Quercynoise »	p 14
- <u>Figure 3</u> -	Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000	p 17
- <u>Figure 4</u> -	Liste des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynoise »	p 18
- <u>Figure 5</u> -	La Dordogne en crue, mars 2007	p 20
- <u>Figure 6</u> -	Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Argentat (19)	p 23
- <u>Figure 7</u> -	Débits journaliers maximum de la rivière Dordogne avant et après la construction des barrages de la haute Dordogne à Cénac (24)	p 23
- <u>Figure 8</u> -	Volume d'extraction de granulats en lit mineur	p 24
- <u>Figure 9</u> -	Extrait de cartographie des habitats réalisé	p 32
- <u>Figure 10</u> -	Répartition des emplois au sein de la population site	p 37
- <u>Figure 11</u> -	Types de logement dans les communes du site	p 38
- <u>Figure 12</u> -	Carte des régions naturelles dans les communes du site Natura 2000	p 39
- <u>Figure 13</u> -	Les productions agricoles sur le site Natura 2000	p 43
- <u>Figure 14</u> -	Systèmes d'exploitations enquêtées sur le site Natura 2000	p 44
- <u>Figure 15</u> -	Assolement dans la SAU du site Natura 2000	p 46
- <u>Figure 16</u> -	Principaux établissements industriels du site Natura 2000	p 59
- <u>Figure 17</u> -	Ancienne gravière de Prudhommat	p 60
- <u>Figure 18</u> -	Retenue et barrage du Chastang	p 62
- <u>Figure 19</u> -	Le plan de gestion des étiages Dordogne- Vézère	p 73
- <u>Figure 20</u> -	Belvédère de Copeyre	p 77
- <u>Figure 21</u> -	Répartition des habitats suivant un profil type de la Dordogne	p 86
- <u>Figure 22</u> -	Habitat 3130, <i>Nanocyperion</i>	p 87
- <u>Figure 23</u> -	Répartition et étagement des groupements végétaux d'intérêt communautaires en fonction des débits caractéristiques de la Dordogne	p 90
- <u>Figure 24</u> -	Habitat 3140, ensemble de Characées	p 93
- <u>Figure 25</u> -	Habitat 3150, herbier flottant à Petite Lentille d'eau et Spirodèle	p 95
- <u>Figure 26</u> -	Habitat 3150, communautés appartenant au Potamion pectinati	p 95
- <u>Figure 27</u> -	Habitat 3260, communautés appartenant au <i>Ranunculion fluitantis</i>	p 99
- <u>Figure 28</u> -	Habitat 3270, exemple de Bidention	p 101
- <u>Figure 29</u> -	Habitat 6430, exemple de mégaphorbiaie type <i>Calystegion/Convolvulion</i>	p 105
- <u>Figure 30</u> -	Habitat 91E0, exemple de saulaie blanche	p 109
- <u>Figure 31</u> -	Représentation schématique de la dynamique d'évolution des boisements de la rivière Dordogne	p 110
- <u>Figure 32</u> -	Habitat 91F0, exemple d'une ormaie-frênaie	p 113
- <u>Figure 33</u> -	Habitat 7220, travertin tufeux à <i>Cratoneuron filicinum</i> et <i>Palustriella commutata</i> ,	p 117
- <u>Figure 34</u> -	Habitat 5110, buxaie sur pente rocheuse	p 121
- <u>Figure 35</u> -	Habitat 5130, landes à Genévrier commun	p 123
- <u>Figure 36</u> -	Habitat 6110, pelouse de dalle calcaire au sein d'une pelouse sèche pâturée	p 125
- <u>Figure 37</u> -	Habitat 6210, Sésleriaie mésophile sur pente forte	p 127
- <u>Figure 38</u> -	Habitat 6220, tonsure à annuelles calcicoles	p 131
- <u>Figure 39</u> -	Habitat 6510, prairie de fauche à Mauve musquée et Centaurée de Thuillier	p 133
- <u>Figure 40</u> -	Habitat 8160, éboulis sur pente orientée au nord	p 137
- <u>Figure 41</u> -	Habitat 8210, corniche rocheuse en exposition sud	p 139

- <u>Figure 42-</u>	Illustrations Habitat 8310, grottes	p 141
- <u>Figure 43 -</u>	Habitat 9180, Tillaie/Frênaie de pente	p 143
- <u>Figure 44 –</u>	Habitat 9340, vue d’ensemble de la Chênaie verte	p 145
- <u>Figure 45-</u>	Espèce 1106, deux stades d’un saumon	p 149
- <u>Figure 46-</u>	Espèce 1095, illustrations de lamproies marines	p 151
- <u>Figure 47 -</u>	Espèce 1102, Grande alose	p 153
- <u>Figure 48 –</u>	Espèce 1126, Toxostome	p 155
- <u>Figure 49 -</u>	Espèce 1096, Lamproie de Planer	p 157
- <u>Figure 50 –</u>	Espèce 1134, Bouvière	p 159
- <u>Figure 51 –</u>	Espèce 1163, Chabot	p 161
- <u>Figure 52 –</u>	Espèce 1831, Le Flûteau nageant	p 163
- <u>Figure 53 -</u>	Espèce 1355, Loutre d’europe	p 165
- <u>Figure 54 -</u>	Espèce 1303, Petit Rhinolophe	p 167
- <u>Figure 55 -</u>	Espèce 1304, Grand Rhinolophe	p 169
- <u>Figure 56 -</u>	Espèce 1305, Rhinolophe euryale	p 171
- <u>Figure 57 -</u>	Espèce 1308, Barbastelle	p 175
- <u>Figure 58 -</u>	Espèce 1310, Minioptère de Schreibers	p 177
- <u>Figure 59 -</u>	Espèce 1321, Murin à oreilles échancrées	p 179
- <u>Figure 60 -</u>	Espèce 1323, Murin de Bechstein	p 181
- <u>Figure 61 -</u>	Espèce 1324, Grand murin	p 183
- <u>Figure 62 –</u>	Espèce 1041, Cordulie à corps fin	p 185
- <u>Figure 63 –</u>	Espèce 1044, Agrion de mercure	p 187
- <u>Figure 64 –</u>	Espèce 1060, Cuivré des marais	p 189
- <u>Figure 65 –</u>	Espèce 1055, Damier de la Succisse	p 191
- <u>Figure 66 –</u>	Espèce 1078, Ecaille chinée	p 193
- <u>Figure 67 –</u>	Espèce 1088, Grand Capricorne	p 195
- <u>Figure 68 –</u>	Espèce 1083, Lucane Cerf-volant mâle	p 197

Tableaux :

- <u>Tableau 1 -</u>	Implication des communes dans le site	p 15
- <u>Tableau 2 -</u>	Implication du site dans les communes	p 15
- <u>Tableau 3 -</u>	Composition du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne quercynoise »	p 16
- <u>Tableau 4 -</u>	Les principaux affluents de la rivière Dordogne sur le secteur de la Dordogne Lotoise	p 20
- <u>Tableau 5 -</u>	Densité de population sur les communes du site	p 35
- <u>Tableau 6 -</u>	Evolution de la population dans le site : soldes naturels et migratoires	p 36
- <u>Tableau 7 –</u>	Les exploitations agricoles dans le site Natura 2000 par rapport au département	p 41
- <u>Tableau 8 –</u>	La surface agricole déclarée à la PAC sur le site Natura 2000	p 42
- <u>Tableau 9 –</u>	l’hébergement dans les communes du site Natura 2000	p 50
- <u>Tableau 10 -</u>	Conflits exprimés entre acteurs et attentes	p 63
- <u>Tableau 11 –</u>	Liste des ZNIEFF de type 1 adjacentes au site Natura 2000	p 65
- <u>Tableau 12 –</u>	Statut des habitats d’intérêt communautaire du site, code corine biotope et code Natura 2000	p 84
- <u>Tableau 13 -</u>	Synthèse des surfaces des types d’habitats du site Natura 2000	p 199
- <u>Tableau 14 -</u>	Liste des habitats d’intérêt communautaire recensés et représentativité	p 200
- <u>Tableau 15 -</u>	Etat de conservation des habitats d’intérêt communautaire	p 201
- <u>Tableau 16 –</u>	Influence des activités humaines sur les habitats du site Natura 2000	p 202
- <u>Tableau 17 -</u>	Intérêt patrimonial des habitats d’intérêt communautaires	p 204
- <u>Tableau 18 -</u>	Espèces de l’annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore et formulaire standard de données	p 205
- <u>Tableau 19 -</u>	Présence des espèces de l’annexe II de la Directive HFF sur le site	p 206

- <u>Tableau 20</u> -	Influence des activités humaines sur les espèces de la Directive Habitat	p 207
- <u>Tableau 21</u> -	Intérêt patrimonial des espèces d'intérêt communautaire	p 208
- <u>Tableau 22</u> -	Orientation de gestion pour les habitats d'intérêt communautaire	p 214
- <u>Tableau 23</u> -	Orientation de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	p 216
- <u>Tableau 24</u> -	Objectifs de conservation opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire Du site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne Quercynosie »	p 221

Table des matières

Sommaire	5
Préambule : le réseau Natura 2000	7
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE AVANT L'ELABORATION DU DOCOB	10
Introduction	11
CHAPITRE 1. Présentation du site.....	13
1.1. Généralités	13
1.1.1. Périmètre du site et communes concernées.....	13
1.1.2. Composition du site.....	16
1.1.3. Présentation succincte des habitats naturels et des habitats d'espèces visés.....	16
1.1.3.1. Les habitats naturels :.....	17
1.1.3.2. Les habitats d'espèces :.....	18
1.2. Caractéristiques physiques du site.....	19
1.2.1. Contexte climatique	19
1.2.2. Contexte hydrologique	19
1.2.2.1. Le réseau hydrographique.....	19
1.2.2.2. Les crues	20
1.2.2.3. Les étiages	21
1.2.3. Contexte géologique et géomorphologique.....	21
1.2.3.1. Géologie.....	21
1.2.3.2. Géomorphologie et morpho-dynamique de la Dordogne.....	22
1.2.4. Qualité de l'eau.....	25
1.2.4.1. Le réseau de suivi de la qualité de l'eau	25
1.2.4.2. Etat des lieux DCE sur les eaux superficielles de la Dordogne Lotoise	25
1.3. Les acteurs du territoire.....	26
1.3.1. Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernée.....	26
1.3.2. Les services de l'Etat.....	26
1.3.3. Les acteurs spécifiques à l'agriculture	27
1.3.4. Les acteurs socioprofessionnels spécifiques à la forêt	27
1.3.5. Les acteurs liés à l'environnement :	27

1.3.6.	Les acteurs des Loisirs et du Tourisme	27
1.3.7.	Les acteurs de l'artisanat et du commerce et de l'industrie	27
CHAPITRE 2.	Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs	29
2.1.	Un partenariat avec un prestataire agricole	29
2.2.	Des expertises scientifiques et naturalistes	29
2.2.1.	Expertises selon 4 étapes	30
2.2.2.	Précisions sur la cartographie des habitats	31
2.2.3.	Définition des habitats, caractéristiques écologiques et état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces.....	32
2.2.4.	Limite des expertises scientifiques et naturalistes	33
2.3.	Des groupes techniques.....	34
2.4.	Le Comité de pilotage (COFIL).....	34
CHAPITRE 3.	Activités humaines et usages	35
3.1.	Population, zones urbaines, emplois et logements	35
3.1.1.	Population	35
3.1.2.	Emploi.....	37
3.1.3.	Le logement	38
3.2.	Agriculture	39
3.2.1.	Les régions agricoles.....	39
3.2.2.	Les exploitations agricoles dans le site	40
3.2.3.	La SAU dans les 20 communes du site.....	41
3.2.4.	Les productions	43
3.2.6.	Les bâtiments agricoles	47
3.2.9.	Bilan du diagnostic agricole	48
3.3.	Tourisme	48
3.4.	Chasse	51
3.5.	Pêche.....	51
3.6.	Spéléologie.....	53
3.7.	Escalade	55
3.8.	Randonnées	55
3.9.	Activités nautiques.....	56
3.10.	Artisanat et commerce	58
3.11.	Industrie.....	58
3.12.	Autres usages liés à l'eau	61
3.12.1.	Baignade	61

3.12.2. Approvisionnement en eau potable	61
3.12.3. Assainissement de l'eau	61
3.12.4. Hydroélectricité	62
3.13. Les conflits d'usages et les attentes des acteurs	63
3.14. Les outils de protection réglementaire ou de gestion du territoire.	64
3.14.1. Régime juridique des cours d'eau dans le Lot	64
3.14.2. Les sites Natura 2000 à proximité	64
3.14.3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF°)	64
3.14.4. Arrêtés de biotope.....	66
3.14.5. Espaces Naturels Sensibles	66
3.14.6. Sites inscrits et classés	67
3.14.7. Périmètres de protection de captage.....	68
3.14.8. Plans de Prévention des Risques (PPR).....	68
3.14.8.1. Objectif	69
3.14.8.2. Le PPR dans le Lot.....	69
3.14.9. Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).....	70
3.14.9.1. Les programmes nationaux	70
3.14.9.2. Le programme Dordogne	70
3.14.10. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	71
3.14.11. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	72
3.14.12. Plan de Gestion des Etiages (PGE)	73
3.14.12. Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau	74
3.14.13. Schéma départemental des carrières.....	75
3.14.14. Schéma Communal d'Assainissement	75
3.14.15. Zone vulnérable	75
3.14.16. Gestion des éclusées	76
3.14.17. Plan Paysage	76
3.14..18. Les documents d'aménagement de l'espace : SCOT, PLU et cartes communales	78
3.14.18.1. Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT)	78
3.14.18.2. Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	78
3.14.18.3. Autres outils de protection.....	79
CHAPITRE 4. Présentation et analyse des habitats	81
4.1. Les habitats naturels	81
4.1.1. Présentation des habitats naturels.....	83

4.1.2.	Habitats naturels liés à la dynamique fluviale	86
4.1.2.1.	Habitats des secteurs d'eau calme :	86
4.1.2.2.	Habitats des secteurs des eaux courantes :	99
4.1.2.2.	Habitats alluviaux terrestres.....	101
4.1.3.	Habitat des sources et suintements	117
4.1.4.	Habitats agro-pastoraux	121
4.1.5.	Habitats rocheux.....	137
4.1.6.	Habitats forestiers des versants	143
4.2.	Les Habitats d'espèces de la Directive Habitat	147
4.2.1.	Espèces concernées.....	147
4.2.2.	Les poissons.....	148
4.2.2.1.	Les poissons migrateurs	148
4.2.2.2.	Les poissons sédentaires	155
4.2.3.	Une espèce végétale : le Fluteau nageant.....	163
4.2.4.	Les mammifères	165
4.2.5.	Les insectes.....	185
4.2.5.1.	Les libellules (Odonates).....	185
4.2.5.2.	Les papillons (Lepidoptères).....	189
4.2.5.3.	Les insectes du bois (Coléoptères)	195
CHAPITRE 5.	Synthèse et analyse écologique globale	199
5.1.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire.	199
5.1.1.	Représentativité	199
5.1.2.	Etat de conservation.....	201
5.1.3.	Influence des activités humaines	201
5.1.4.	Hierarchisation de la valeur patrimoniale des habitats.....	203
5.2.	Habitats des espèces d'intérêt communautaires.....	205
5.2.1.	Représentativité	206
5.2.2.	Influence des activités humaines	206
5.2.3.	Hierarchisation de la valeur patrimoniale des espèces	208
5.3.	Synthèse autour des enjeux écologiques et humains.....	209
5.4.	Orientations générales pour les habitats naturels et les espèces	213
CHAPITRE 6.	Objectifs de conservation généraux et opérationnels	217
6.1.	Objectifs de conservation généraux	217
6.2.	Objectifs de conservation opérationnels et types d'action	219

Bibliographie	223
Ouvrages, études, rapports, bulletins d'information	223
Liste des sigles.....	227
Table des figures et tableaux	229
Table des matières	233



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Le Tournepike - 24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél. +33 (0)5 53 29 17 65

Fax +33 (0)5 53 28 29 60

epi.dor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr